

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution (RAE)

Année de réalisation 2021

ASP

Agence de Services
et de Paiement

*Organisme
coordinateur :*



Janvier 2023

Informations sur la présentation du RAE

Le Rapport Annuel d'Exécution du programme POSEI France 2021 est constitué de deux documents (fichiers) :

- Un document (fichier) « **tableaux** » regroupant l'ensemble des données chiffrées et indicateurs sous forme de tableaux synthétiques ;

- Un document (fichier) « **texte** » qui commente l'exécution du programme et les réalisations. Dans la marge des pages de ce document, il est fait référence aux tableaux par une codification correspondant à la numérotation des tableaux du document « tableaux ».

Sommaire

SOMMAIRE	3
TABLEAUX DE DONNEES	5
FIGURES	8
1 CONTEXTE GENERAL AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENTE	15
1.1 Contexte socio-économique	15
1.1.1 Guadeloupe	16
1.1.2 Guyane	19
1.1.3 Martinique.....	21
1.1.4 La Réunion.....	23
1.1.5 Mayotte	26
1.2 Situation de l'agriculture et son développement	29
1.2.1 Panorama général.....	29
1.2.2 Guadeloupe	35
1.2.3 Guyane	35
1.2.4 Martinique.....	35
1.2.5 La Réunion.....	36
1.2.6 Mayotte	36
2 MISE EN ŒUVRE PHYSIQUE ET FINANCIERE DES MESURES ET ACTIONS ...38	
2.1 Données financières générales	38
2.1.1 Stabilisateurs financiers et complément national	39
2.1.2 Circonstances exceptionnelles	39
2.2 Description détaillée de la mise en œuvre du POSEI France par mesure	41
2.2.1 Mesure 1 : Actions transversales.....	41
2.2.2 Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane.....	48
2.2.3 Mesure 3 : Actions en faveur de la filière Canne – Sucre – Rhum	50
2.2.4 Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification.....	55
2.2.5 Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales	69
2.2.6 Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement	86
3 PERFORMANCE DU PROGRAMME	93

3.1	État d'avancement des mesures et des actions par rapport aux objectifs et priorités spécifiques du programme et aux objectifs généraux du régime POSEI	93
3.1.1	Indicateurs nationaux et objectifs spécifiques du programme	93
3.1.2	Répercussion du Régime Spécifique d'Approvisionnement	152
3.1.3	Analyse de la proportionnalité des aides du régime spécifique d'approvisionnement par rapport aux surcoûts.....	154
3.1.4	Les indicateurs communs aux États membres.....	159
3.2	Adéquation, limites et améliorations de la stratégie poursuivie.....	166
4	GESTION DU PROGRAMME	171
4.1	Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du POSEI 2021 et avancées.....	171
4.2	Données de contrôle	172
5	MODIFICATIONS	174
5.1	Mesure 1 : Actions transversales	174
5.2	Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane	174
5.3	Mesure 3 : Actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum	175
5.4	Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification	177
5.5	Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales	179
5.5.1	Primes animales	179
5.5.2	Structuration de l'élevage.....	179
5.5.3	Importation d'animaux vivants	186
5.6	Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement.....	188
6	ANNEXES.....	191
6.1	Les objectifs opérationnels du programme POSEI France	191
6.2	Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM	192

Tableaux de données

Tableau 1 – Evolution de la part de l’agriculture dans la valeur ajoutée totale par DOM.....	29
Tableau 2 – Evolution de la SAU des exploitations par DOM entre 2012 et 2020	31
Tableau 3 – Evolution du nombre d’exploitations par DOM entre 2013 et 2021.....	31
Tableau 4 - Evolution des SAU moyennes par exploitation entre 2012 et 2020 dans les DOM	32
Tableau 5 – Emploi total en UTAT par année et par DOM pour la période 2013-2021	34
Tableau 6 - Tableau général de l’exécution financière du FEAGA 2022, déclinée par mesure et par action.....	38
Tableau 7 - Détail de la mise en œuvre de l'assistance technique POSEI 2021.....	43
Tableau 8 - Exécution financière de la mesure réseaux de référence par action en 2020.....	44
Tableau 9 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux animal de références en 2021	44
Tableau 10 – Détail de la mise en œuvre de l’animation et gestion des filières en 2021	47
Tableau 11 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure banane en 2021, Guadeloupe et Martinique.....	49
Tableau 12 – Montants payés en 2021 par aide, évolution et répartition	50
Tableau 13 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière en 2021, tous DOM	51
Tableau 14 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation du rhum agricole, en 2021, tous DOM.....	53
Tableau 15 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l’ATCL en 2021, tous DOM.....	54
Tableau 16 – Montants des aides POSEI 2021 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Tous DOM.....	56
Tableau 17 – Répartition des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification par DOM.....	57
Tableau 18 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guadeloupe	58
Tableau 19 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guadeloupe	59
Tableau 20 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guyane	60
Tableau 21 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guyane	61
Tableau 22 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Martinique.....	62
Tableau 23 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Martinique.....	63
Tableau 24 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution, La Réunion.....	64

RAE POSEI France 2021 – SOMMAIRE

Tableau 25 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – la Réunion	65
Tableau 26 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification à Mayotte	66
Tableau 27 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Mayotte	67
Tableau 28 – Montants (en €) des primes animales tous DOM en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020	70
Tableau 29 – Répartition par DOM et évolution des montants payés pour l’action « primes animales » en 2021	71
Tableau 30 – Montants (en €) des primes animales en Guadeloupe en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020	71
Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution - Guadeloupe	72
Tableau 32 – Montants (en €) des primes animales en Guyane en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020	72
Tableau 33 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution - Guyane	72
Tableau 34 – Montants (en €) des primes animales en Martinique en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020	73
Tableau 35 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution - Martinique	73
Tableau 36 – Montants (en €) des primes animales à La Réunion en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020	73
Tableau 37 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution – la Réunion	74
Tableau 38 – Répartition par filière des paiements des actions de structuration des élevages en 2021	75
Tableau 39 – Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de Guadeloupe en 2021 et évolution	75
Tableau 40 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de Guadeloupe en 2021	76
Tableau 41 - Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de Guyane en 2021 et évolution	76
Tableau 42 - Les aides inter-filières en 2020 et 2021 en Guyane	77
Tableau 43 – Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de Martinique en 2021 et évolution	78
Tableau 44 - Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de La Réunion en 2021 et évolution	79
Tableau 45 – Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de Mayotte en 2021 et évolution	80
Tableau 46 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de Mayotte en 2021	81
Tableau 47 - Répartition des montants payés des aides IAV par DOM, en 2021 (données en campagne POSEI)	83
Tableau 48 – Indicateurs de réalisation des aides IAV en 2021, tous DOM	85
Tableau 49 - Nombre de bénéficiaires du dispositif cercosporiose noire	101
Tableau 50 - Evolution des prix unitaires de la banane entre 2013 et 2021 (EUR / T)	103

RAE POSEI France 2021 – SOMMAIRE

Tableau 51 – Suivi des indicateurs du PBD2 par année de campagne POSEI	106
Tableau 52 - Nombre de bénéficiaires du dispositif bio et volumes concernés par année POSEI	106
Tableau 53 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de Guadeloupe en 2021 et évolution tendancielle	131
Tableau 54 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de Guyane en 2021 et évolution tendancielle	134
Tableau 55 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de Martinique en 2021 et évolution tendancielle	136
Tableau 56 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de La Réunion en 2021 et évolution tendancielle	139
Tableau 57 – Indicateurs de réalisation du dispositif en faveur de la production animale de Mayotte entre 2016 et 2021.....	142
Tableau 58 : Evolution des effectifs d’animaux élevés dans les DOM en UGB	149
Tableau 59 : Evolution du volume de viande produit par DOM en des tonnes équivalent carcasse	150
Tableau 60 - Surcoûts pondérés moyens des revendeurs et transformateurs bénéficiaires par filière tous DOM en €/tonne (n=48).....	155
Tableau 61 – Complémentarité sans double financement entre le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDR) des DOM	192

Figures

Figure 1 - Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale des DOM en 2018*	29
Figure 2 - Part du secteur agricole dans les effectifs salariés des DOM en 2021*	30
Figure 3 – Evolution du nombre d'exploitations selon leur taille par DOM entre 2000 et 2010	33
Figure 4 - Part des moyennes et grandes exploitations par DOM en 2020	34
Figure 5 – Exécution financière du programme POSEI France de 2013 à 2021, budget communautaire, en euros	39
Figure 6 - Exécution financière des actions transversales	41
Figure 7– Montants versés au titre de l'assistance technique, par année de campagne	42
Figure 8 – Montants versés par campagne, de 2013 à 2021	43
Figure 9 –Exécution financière de la Mesure banane, de 2013 à 2021, Guadeloupe et Martinique	48
Figure 10 - Exécution financière de la mesure canne-sucre-rhum, années 2013 à 2021, tous DOM.....	50
Figure 11 - Evolution des montants versés au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière et répartition par DOM.....	51
Figure 12 - Evolution des montants versés au titre de l'aide à la transformation du rhum agricole et répartition par DOM.....	52
Figure 13 - Répartition par DOM des montants versés au titre de l'ATCL (€) – <i>Données provisoires arrêtées au 26/08/22</i>	53
Figure 14 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification de 2013 à 2021	55
Figure 15 - Exécution financière globale de la mesure en faveur des productions animales en campagne FEAGA de 2013 à 2022	69
Figure 16 – Evolution des montants versés par campagne entre 2013 et 2021	70
Figure 17 – Evolution des montants versés au titre de la structuration de l'élevage de 2013 à 2021	74
Figure 18 – Montants versés au titre de l'aide à l'importation d'animaux vivants, de 2011 à 2021 (en €)	82
Figure 19 - Exécution financière du RSA, en euros	86
Figure 20 - Evolution des montants payés au titre du RSA, par campagne de 2012 à 2021	87
Figure 21 - Bilan quantitatif global du RSA (tonnes)	88
Figure 22 - Introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2021 (en euros)	89
Figure 23 – Evolution des surfaces et productions de banane entre 2013 et 2021 en indice	101
Figure 24 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum dans les DOM entre 2013-2021, en indice	115
Figure 25 - Comparaison graphique des marges brutes des produits destinés à l'alimentation animale les plus aidés par le RSA à la marge moyenne des entreprises sur leur activité de provenderie.....	153
Figure 26 - Comparaison des marges des produits les plus aidés par le RSA à la marge moyenne des revendeurs d'alimentation animale sur la même catégorie de produits.....	153

Figure 27 – Composition des surcoûts des revendeurs et transformateurs liés à l’importation de denrées et intrants agricoles par filière, tous DOM (n=34). 156

Figure 28 - Composition détaillée des surcoûts des revendeurs et transformateurs liés à l’importation de denrées et intrants agricoles par filière, tous DOM (n=33). 157

Figure 29 - Composition détaillée des surcoûts des agriculteurs liés à l’importation de denrées et intrants agricoles par filière, tous DOM (n=6)..... 158

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Association de coordination technique agricole
ADMCA	Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant
AGRESTE	Publications du service de la statistique et de la prospective agricole du ministère chargé de l'agriculture
AMIV	Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes
APIFEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières d'élevage de Guyane
APIFIVEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières végétales de Guyane
ARIBEV	Association réunionnaise interprofessionnelle du bétail, de la viande et du lait
ARIV	Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille
ARMEFLHOR	Association réunionnaise pour la modernisation de l'économie fruitière, légumière et horticole
AROP-FL	Association réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes
ASP	Agence de services et de paiement (issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP)
ASTREDHOR	Institut technique de l'horticulture
ATCL	Aide au tonnage de canne à sucre livré dans les centres de réception
BDNI	Base de données nationale de l'identification (identification des bovins)
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CALAO	Certificats aide en ligne pour l'approvisionnement outre-mer (RSA)
CE	Commission européenne
CEB	Commission d'études biologiques
CIOM	Comité interministériel de l'outre-mer
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CTCS	Centres techniques de la canne et du sucre
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service de l'Etat)
DEFI	Développement de l'élevage et des filières interprofessionnelles (La Réunion)
DFA	Département français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique)
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DOM	Département d'outre-mer
EM	État membre
FEADER	Fonds européen agricole et du développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
GMS	Grandes et moyennes surfaces (de commerce)

RAE POSEI France 2020 – LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

GPPR	Groupement de producteurs pré-reconnu
IAA	Industries agro-alimentaires
IAV	Importation d'animaux vivants
IDELE	Institut de l'élevage
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFIP	Institut de la filière porcine
IGP	Indication géographique protégée
IGUAFHOR	Interprofession guadeloupéenne des fruits, légumes et horticulture
IGUAVIE	Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage
IKARE	Institut karibéen et amazonien de l'élevage
IMAFLHOR	Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et horticulture
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTERFIG	Interprofession des viandes en Guyane
IPAMPA	Indice des prix d'achat des moyens de production agricole
IT ²	Institut technique tropical
ITAVI	Institut technique de l'aviculture
ITBan	Institut technique de la banane
Lodeom	Loi pour le développement économique des Outre-mer
MAE	Mesure Agro-Environnementale du PDR
MFPAL	Mesures en faveur des productions agricoles locales
OCM	Organisation commune de marché
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
OP	Organisation de producteurs
PAB	Prime à l'abattage
PAC	Politique agricole commune
PAPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PDO	Période de détention obligatoire
PDR	Programme de développement rural (FEADER)
PME	Petites et moyennes entreprises
POSEI France	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer
PPR	Prime aux petits ruminants
RAE	Rapport annuel d'exécution
RITA	Réseau d'innovation et de transfert agricole
RSA	Régime spécifique d'approvisionnement

RAE POSEI France 2020 – LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

RUP	Régions ultrapériphériques de l'Union européenne
SAA	Statistique Agricole Annuelle
SAU	Surfaces agricoles utiles
SICA	Société d'intérêt collectif agricole
SSP	Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
UGPBAN	Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique
ZITA	Zone d'interdiction de traitement aérien

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km ²	Kilomètre carré
ETP	Equivalent temps plein
nb	Nombre
n-1, n, n+1	Année précédente, année en cours, année suivante
na	Non approprié
nc	Non communiqué
nd	Non disponible
ns	Non significatif
s	Secret statistique
SAU	Surface agricole utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

Note méthodologique

1 – Précisions méthodologiques sur les aides et montants considérés

Aides au fil de l'eau

Certaines aides du POSEI sont payées « au fil de l'eau », sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Il s'agit :

- De l'aide à l'assistance technique (mesure 1)
- De l'aide à l'importation d'animaux vivants (IAV – mesure 5)
- Du régime spécifique d'approvisionnement (RSA – mesure 6)

Pour ces aides les montants versés sur l'année FEAGA n et sur l'année de campagne POSEI n-1 diffèrent donc.

Les tableaux d'exécution financière du POSEI (EF1 à EF3) et fiches financières (FF1 à FF10) intègrent les montants de ces aides payés sur l'exercice FEAGA n, correspondant à deux années de campagne POSEI (n-1 et n). En revanche les tables dédiées à chaque aide correspondent aux montants payés par année de campagne POSEI.

Evolution de certaines aides

Les modifications du POSEI chaque année peuvent amener certaines aides à évoluer ou à changer de mesure.

Dans le cas d'un transfert de l'aide d'une mesure à une autre (exemple de l'aide à l'animation et à la gestion des filières végétales et animales, passée à partir des mesures 4 et 5 à la mesure 1, dès la campagne POSEI 2018 pour les premières et 2017 pour les secondes) : les tables aide par aide intègrent cette évolution. Les montants de l'aide concernée sont retranchés des tables de leur ancienne mesure et sont incorporés dans leur nouvelle mesure, de manière à conserver la série historique des versements et à ne pas avoir de doubles comptes entre les tables. Les fiches financières des années FEAGA passées ne sont en revanche pas modifiées.

Dans le cas d'une évolution intrinsèque de l'aide (exemple de l'aide au transport de canne devenue l'aide au tonnage de canne livrée dans les centres de réception à partir de la campagne POSEI 2018) : les tables des aides concernées ne sont pas modifiées et les séries sont poursuivies. Une note de bas de page explicite cette évolution.

Modalités de prise en compte des recours

Les montants versés dans le cadre de recours sont automatiquement affectés à l'année FEAGA en cours, même s'ils se réfèrent à une année de campagne antérieure. Il en va de même pour les demandes de remboursement.

2- Calcul de l'évolution des données

Le RAE 2021 reprend les années de réalisation de 2013 à 2021.

Les tableaux de séries chronologiques présents dans le RAE POSEI France 2021 comportent deux calculs de l'évolution des données :

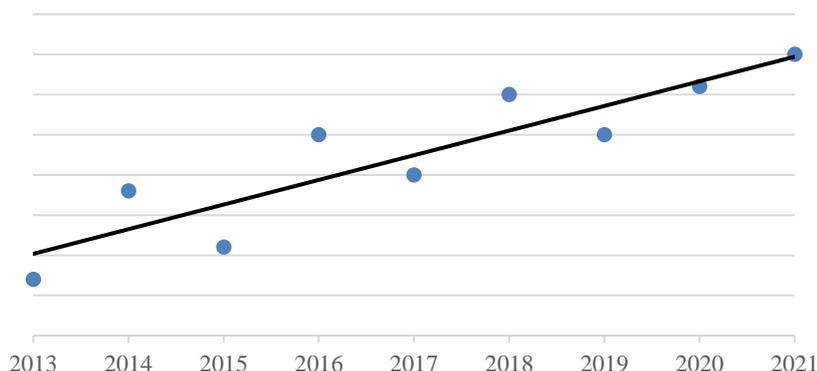
La colonne « Evolution 2020-2021 (1 an) » présente un calcul simple de l'évolution des montants financiers à court terme dont la formule est la suivante :

$$\text{Evolution 2020-2021 en \%} = (\text{Donnée 2021} / \text{Donnée 2020}) - 1$$

La colonne « Evolution tendancielle annuelle 2013-2021 » donne une indication de l'évolution à moyen terme. La méthode de calcul est la suivante :

1^{ère} étape : Calcul d'une évolution tendancielle annuelle en valeur absolue à partir d'une régression linéaire. La pente de régression linéaire permet d'obtenir une tendance générale d'évolution annuelle de la donnée en lissant les séries.

Tableau - Exemple de pente de régression linéaire à partir des données annuelles d'une série



2^e étape : Cette donnée est ensuite rapportée à la moyenne des données de la série afin d'obtenir une évolution en valeur relative (% annuel) qui soit comparable avec la donnée de court terme (évolution sur un an).

La formule relative à la colonne « Evolution tendancielle annuelle 2013-2021 » est donc la suivante :

$$\text{Evolution tendancielle annuelle 2013-2021}^* =$$

$$\text{Pente de la série} / \text{Moyenne des données de la série}$$

***L'évolution tendancielle annuelle n'est calculée que pour les séries présentant au moins trois données non nulles.**

Cette méthode de calcul de l'évolution à moyen terme proposée dans le présent RAE a l'avantage de lisser les séries de données afin de souligner une tendance globale sur la période considérée. Cette méthode présente également des limites, compte tenu notamment du faible nombre d'années des séries. Sur les petits nombres (ex : nombre de bénéficiaires) cette méthode est particulièrement limitée. Il convient donc de ne pas surinterpréter cette donnée, mais elle fournit dans la plupart des cas une bonne indication des tendances de moyen terme.

1 Contexte Général au cours de l'année précédente

Les principales sources mobilisées par les sections suivantes sont les rapports annuels d'activité 2021 publiés par l'IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer) pour chaque département d'Outre-Mer. Ces rapports, diffusés début juillet 2022, développent une étude approfondie des caractéristiques socio-économiques principales des DOM (démographie, secteurs d'activité, situation financière etc.) lors de l'année précédente, et mettent en perspective ces constats afin de dégager des évolutions temporelles. L'analyse que ces rapports portent sur le secteur d'activité agricole permet d'extraire des données quantitatives solides (sources : Agreste, DAAF, INSEE, Douanes, Interprofessions etc.) et à jour sur la structuration et l'état des filières agricoles dans les DOM.

1.1 Contexte socio-économique

CX 1

Après avoir enregistré une nette contraction en 2020, l'économie mondiale a connu une reprise globalement soutenue en 2021 avec des divergences toutefois importantes d'une région à l'autre. Selon les estimations publiées par le FMI en avril 2022, le PIB mondial a progressé de 6,1% sur l'année. Les ruptures d'approvisionnement et la dégradation de la situation sanitaire dans plusieurs pays ont finalement eu un impact modéré sur la croissance mondiale. Pour 2022, le FMI table sur une augmentation du PIB mondial de 3,6%, soit un rythme nettement inférieur à ce qui avait été anticipé six mois plus tôt (-1,3 point). Cette révision est en particulier liée à la guerre en Ukraine qui a des répercussions économiques importantes à l'échelle mondiale, notamment sur le niveau des prix de l'énergie et de certaines denrées alimentaires.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 5,2% en 2021. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 5,7%, essentiellement poussé par le rebond de la consommation des ménages (+7,9%) et de l'investissement des entreprises (+9,5%). La reprise a été légèrement moins dynamique dans la zone euro, avec une augmentation du PIB de 5,3% en 2021. D'importantes disparités sont également observées entre les pays de la zone, avec un rythme de croissance nettement plus soutenu en France (+7,0%) ou en Italie (+6,6) qu'en Allemagne (+2,8%). Enfin, la hausse de l'activité a été particulièrement dynamique au Royaume-Uni (+7,4%) au contraire du Japon (+1,6%) qui a pâti de restrictions sanitaires toujours importantes durant l'année (fermeture des frontières, état d'urgence).

Pour 2022, le FMI anticipe une croissance de 3,3% dans les économies avancées. Peu dépendants de l'économie russe, les États-Unis verraient leur PIB progresser de 3,7% sur l'année tandis que dans la zone euro, le PIB augmenterait de 2,8%. Importateurs nets de produits énergétiques, les pays européens sont particulièrement impactés par la hausse des cours mondiaux alors que plusieurs secteurs industriels sont affectés par des ruptures d'approvisionnement liées aux sanctions prises à l'encontre de la Russie, et au confinement décidé en Chine. Selon les prévisions de la Banque de France, le PIB de la France progresserait de 3,4% dans le scénario conventionnel et de 2,8% dans le scénario dégradé. La croissance française serait ainsi supérieure à celle anticipée par le FMI en Allemagne ou en Italie (respectivement +2,1% et +2,3%) mais inférieure à celle prévue en Espagne (+4,8%) ou au Royaume-Uni (+3,7%).

Dans les économies émergentes et en développement, la progression du PIB a atteint 6,8% en 2021. Cela s'explique essentiellement par la croissance particulièrement soutenue enregistrée en Chine (+8,1%) et en Inde (+8,9%) alors que le rythme a été plus modéré en Russie (+4,7%), au Brésil (+4,6%) et en Afrique du Sud (+4,9%). En 2022, ce groupe de pays pourrait voir son PIB croître de 3,8%. Obérée par les restrictions sanitaires strictes, la croissance chinoise serait limitée à 4,4% tandis que la Russie, dans le contexte de la crise en Ukraine, enregistrerait un recul sensible de son PIB (-8,5%). À l'inverse, la croissance devrait demeurer soutenue en Inde (+8,2%).

1.1.1 Guadeloupe

○ Démographie

Au 1er janvier 2022, la population guadeloupéenne est estimée à 372 939 habitants¹ (-1,0% sur un an).

La Guadeloupe subit un déclin de la population essentiellement dû à un solde migratoire déficitaire parmi les jeunes actifs. Ces départs de l'île vers l'Hexagone, le plus souvent pour y effectuer des études supérieures ou rechercher un emploi, ne sont pas suffisamment compensés par des arrivées.

La baisse tendancielle de la population se poursuit, liée à une croissance ralentie des naissances. En 2020, le nombre de naissances de mères domiciliées en Guadeloupe est ainsi estimé à 4 678 contre 5 487 en 2009. Le déficit de jeunes adultes, et en particulier de jeunes femmes, impacte de ce fait le renouvellement des générations. La Guadeloupe se situe néanmoins parmi les régions françaises ayant un taux de natalité élevé (12,4 naissances pour mille habitants).

L'âge moyen a progressé de 5 ans sur la décennie. Par ailleurs, selon les projections à l'horizon 2030, un tiers de la population guadeloupéenne sera âgé de plus de 60 ans, plaçant la Guadeloupe comme le deuxième département le plus âgé de France, avec une décroissance démographique marquée (-8,0%). Ainsi, la part des jeunes dans la population totale perd 7 points en 10 ans, passant de 46,0% en 2010 à 39,0% en 2020. Le vieillissement de la population contribue à l'accélération du rythme des décès depuis trois ans : +4,4% entre 2017 et 2018, après +6,5% entre 2018 et 2019 et +7,9% entre 2019 et 2020.

○ Tendances économiques générales

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les indicateurs macroéconomiques de la Guadeloupe sont mieux orientés en 2021. Toutefois des tensions persistent. Ajoutées à la crise sanitaire, les revendications sociales et politiques de fin d'année impactent fortement l'activité des entreprises et le moral de leurs dirigeants. Alors qu'aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021, l'indicateur du climat des affaires (ICA) revenait progressivement vers sa moyenne de long terme, il chute au 4^{ème} trimestre de -10,7 points, principalement sous l'effet de sa composante prévisionnelle. Les chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM estiment que leur chiffre d'affaires progresse de 3,1% sur l'année. Cette hausse s'observe dans l'ensemble des secteurs d'activité de la sphère marchande, à l'exception de ceux du BTP et des industries agroalimentaires (IAA). En particulier, le secteur du tourisme enregistre un net rebond. Celui-ci est favorisé par des restrictions de déplacements moins contraignantes qu'en 2020. Toutefois, ces évolutions ne compensent pas les baisses enregistrées en 2020.

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente en moyenne de +1,2% sur l'année. Presque tous les secteurs sont touchés par cette hausse (seuls les prix de l'alimentation sont restés stables). Les prix de l'énergie expliquent à eux seuls 82,6% de l'inflation en Guadeloupe en 2021.

Les échanges commerciaux enregistrent une contraction record, qui pèse toutefois peu sur la croissance. Les exportations se réduisent de 34,7% et les importations de 12,5% en un an. Ainsi l'aggravation du déficit commercial de la Guadeloupe depuis 2016 ralentit (+2,5% après +3,5% en 2020). En 2020, il ne contribue que très peu à la baisse du PIB (-0,6 point).

Après une forte contraction de la consommation des ménages en 2020, les indicateurs repartent à la hausse en 2021. Sur l'année, les importations de biens de consommation durables augmentent de +21,1% en volume et atteignent des niveaux supérieurs à ceux enregistrés avant la crise. Toutefois, les

¹ Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2021).

importations de biens de consommation non durables, se réduisent de 6,5% en volume, impactées par la contraction des importations de produits issus des industries agroalimentaires (-6,4%).

○ **Produit Intérieur Brut et Indicateur de Développement Humain²**

L'année 2020 est marquée par le coup d'arrêt imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. La reprise de la croissance économique amorcée depuis 2014 a été stoppée subitement et le PIB en volume recule de 4,9% sur un an. Selon les CEROM, la situation inédite de confinement de la population est à l'origine d'un net recul de l'activité économique pendant celui-ci, estimé à -20% par rapport à une situation dite « normale » sans confinement. Globalement, sur l'année 2020, le PIB recule de 4,9% en volume³. Lors du dernier recensement de la population, le PIB par habitant en valeur atteint 24 350 € en 2018, soit une progression de 5,1% par rapport à 2017. L'écart se réduit certes par rapport au niveau national, mais demeure significatif (inférieur de 38,2% en 2018).

En termes d'Indice de Développement Humain (IDH défini par le PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement), la Guadeloupe et la Martinique sont les seules îles de la Caraïbe à avoir un « niveau de développement très élevé ». En 2010, la Guadeloupe occupe le 38^e rang mondial au classement à l'IDH, un niveau correspondant à celui de la France hors DOM en 1998. En 2018, la France est classée 26^e au niveau mondial.

○ **Marché du travail**

Les années 1990 marquent le début de la mutation structurelle de l'économie guadeloupéenne. Cette transformation profonde -qui se poursuit- est principalement le fait l'émergence d'un secteur privé, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du commerce de proximité. En 2021, le secteur privé continue de se développer, en dépit des mesures de restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

La structure de l'économie est marquée par la prépondérance du secteur tertiaire qui crée à lui seul 84,6% de la valeur ajoutée⁴ en 2018 et emploie 86,1% des effectifs salariés en 2021. En hausse entre 2010 et 2014, la part de l'emploi salarié du secteur tertiaire non marchand diminue de 2016 (45,5%) à 2019 (43,9%). Après un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire, le développement de la sphère marchande se poursuit. Outre les mesures de soutien mises en place par l'État, le secteur privé bénéficie d'une reprise en 2021 : la part de l'emploi salarié du secteur tertiaire marchand augmente légèrement à 42,4% (42,1% en 2020), tandis que celle du secteur tertiaire non marchand s'établit à 43,7% (identique à 2020).

Au 4^e trimestre de 2021, l'emploi salarié total augmente de 1,6% (après -0,9% à la fin de l'année précédente). Dans le détail, les effectifs salariés du secteur privé enregistrent une hausse de 2,7%, alors que les effectifs salariés du secteur public se réduisent légèrement de -0,6%. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) ressort en baisse (-2,1%, après +0,4% un an plus tôt) soit un taux de chômage au sens de Pôle Emploi qui s'établit pour l'année 2021 à 21,0% de la population active âgée de 15 ans à 65 ans, contre 21,1% en 2020.

² Les données 2019 n'étant pas disponibles, l'analyse qui suit s'appuie sur les données 2018.

³ Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. Le partenariat Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'AFD, l'IEDOM et l'Insee permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour les années plus récentes.

⁴ Derniers comptes économiques définitifs disponibles pour les DOM à la rédaction de ce rapport.

○ Activités sectorielles hors agriculture

En 2021, l'activité touristique est encore lourdement impactée par la crise sanitaire : le trafic de passagers à l'aéroport est stable par rapport à 2020. Il représente la moitié de son niveau d'avant la crise. La fréquentation hôtelière reste également fortement impactée. Si le nombre de nuitées (681) progresse de 140% par rapport à 2020, il demeure encore très en deçà des niveaux pré-pandémie (1 216 nuitées en 2019). De même, le nombre d'arrivées dans les établissements hôteliers s'inscrit en hausse sur un an (+107 arrivées) mais reste deux fois moindre qu'en 2019 (-47%).

Les chefs d'entreprise des industries locales (hors IAA) interrogés par l'IEDOM dans le cadre de son enquête de conjoncture témoignent d'une amélioration de leur activité en 2021. En effet, alors que le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit en baisse de 12,4% en 2020, celui-ci repart en hausse de 6,3% en 2021. Cependant, ils estiment que les délais de paiement et les charges sont restés dégradés sur l'année.

D'après l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, l'activité du BTP se contracte de nouveau en 2021. En fin d'année, les professionnels interrogés font état d'une trésorerie fragilisée ainsi que d'un allongement des délais de paiement. Leurs intentions d'investir sur les 12 prochains mois sont prudentes. Dans ce contexte, les effectifs salariés du secteur diminuent pour atteindre 7 030 salariés (-0,6% sur un an, après -4,2% en 2020).

Une nouvelle fois, les services marchands semblent moins affectés par la crise sanitaire que les autres secteurs. Ce secteur se distingue en effet des autres puisque c'est le seul où les professionnels interrogés font état d'une hausse de leur chiffre d'affaires en 2021, qui a plus que compensé la baisse de 2020. Il s'agit du secteur où le télétravail a été le plus mobilisé (60,9% des entreprises pour 37,7% en moyenne en Guadeloupe). Néanmoins, même si les prévisions d'investissement se redressent, elles sont en baisse en fin d'année 2021.

D'après les chefs d'entreprise du secteur des industries agroalimentaires, l'ensemble des soldes d'opinion sont positivement orientés, à l'exception de la trésorerie où des tensions perdurent. Les exportations des produits de IAA continuent d'afficher une hausse en 2021 : +3,0% en volume après +2,4% en 2020. Pour leur part, les importations se contractent : -6,4% en volume en 2021, après +4,6% un an plus tôt.

L'activité du secteur des transports, en pleine expansion ces dernières années, a connu un coup d'arrêt en 2020, lié à la crise sanitaire, qui se poursuit en 2021. Avec 1,27 million de passagers, l'aéroport de Guadeloupe Pôle Caraïbes a perdu en 2020 la moitié de son trafic, revenant ainsi à son niveau d'activité de l'année 1988. En dépit d'une légère reprise depuis l'été 2021 suite à la mise en place du pass sanitaire, le trafic reste limité sur l'ensemble de l'année 2021 et bien en deçà de l'année de référence 2019 (baisse du nombre de passagers de 48,6%). Le trafic de marchandises progresse de 19,3% sur douze mois et de 16,8% par rapport à 2019 pour atteindre 4,2 millions de tonnes.

En 2021, dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie, la filière pêche a fortement été impactée du fait de sa dépendance envers les produits pétroliers (environ 30% des charges). Malgré cette hausse, les prix de vente ont peu évolué depuis plus de 10 ans en raison du manque de structuration et d'organisation des professionnels.

1.1.2 Guyane

○ Démographie

Avec une population qui a doublé en 20 ans, estimée à 294 436 habitants au 1er janvier 2022, la démographie de la Guyane est l'une des plus dynamiques de France, même si son rythme a ralenti ces dernières années. Le solde naturel est le moteur principal de l'accroissement de la population. La Guyane reste une région majoritairement jeune puisque les moins de 20 ans représentent 40,5% des habitants, contre 23,7% à l'échelle du pays. En outre, l'écart d'espérance de vie entre la Guyane et la France hors DOM diminue régulièrement, avec une espérance de vie à la naissance de 77,5 ans pour les hommes et 83,2 ans pour les femmes en 2020 en Guyane, contre 79,2 ans pour les hommes et 85,2 ans pour les femmes en France métropolitaine. La densité moyenne est de 3,5 habitants au km², une grande partie du territoire n'étant pas habitée. La population se concentre sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers.

○ Tendances économiques générales

L'économie guyanaise a connu un net rebond en 2021, après une contraction relativement mesurée en 2020 (-2,7%). La consommation des ménages et l'investissement privé sont notamment repartis à la hausse. Cette bonne orientation s'est étendue sur la quasi-totalité des secteurs d'activité, même si certains d'entre eux, à l'image de l'hôtellerie-restauration, n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'activité d'avant crise.

En 2021, l'indice des prix à la consommation repart à la hausse, après avoir été stable en 2020 (+0,3%). Sur un an, l'inflation est de 2,7%, portée par l'augmentation des prix de l'énergie (+22,2%), des communications (+6,2%) et des transports (+5,7%). Les tensions enregistrées sur les chaînes de production mondiale et sur le fret pèsent sur les prix, avec plus des deux tiers des entreprises interrogées par l'IEDOM subissant des augmentations de prix de leurs intrants au second semestre 2021, pour des hausses comprises entre 9 et 15% en moyenne. Par conséquent, les chefs d'entreprise augmentent leurs prix de vente, comme l'illustrent les soldes d'opinion relatifs aux prix finaux de l'enquête IEDOM, qui atteignent des niveaux élevés.

La consommation des ménages se réoriente à la hausse en 2021. Le montant des transactions par carte bancaire augmente de 13,8% par rapport à 2020 et de 14,9% par rapport à 2019. Elle est toutefois encore perturbée par les restrictions sanitaires, à l'image des prélèvements de billets qui ont ralenti, voire fortement diminué au plus fort des mesures de freinage de l'épidémie.

Les importations de biens de consommation atteignent un niveau historique à 572,6 M€, contre 503,4 M€ en 2020. Avec l'allègement des contraintes sur l'économie et un surplus d'épargne accumulé en 2020, les importations de biens durables sont dynamiques en 2021 (+36,6%) à 96,4 M€, après avoir été en retrait en 2020. Symbole de ce retournement, les importations de véhicules de tourisme bondissent de 28,4% par rapport à 2019, après une diminution en 2020. Les encours de crédits à la consommation, majoritairement utilisés pour le financement de véhicules, progressent de 8,2% sur un an (+3,6% en 2020). De même, les importations de biens de consommation non durables, portées par la croissance démographique, s'accroissent de 10,0% et atteignent 476,2 M€.

Concernant les exportations, elles se contractent de 0,6% en valeur, à 146,4 M€. Catégorie volatile d'exportations liée à la conjoncture du secteur spatial, les exports d'instruments et d'appareils d'optique chutent de 69,7% (-12,3 M€), tandis que les exportations d'or progressent de 11 M€ (+23,5% en valeur ; +27,3% en volume). Ces dernières représentent 39,5% des exportations du territoire en 2021. L'activité du grand port, qui avait poursuivi sa progression pendant la pandémie, reste en hausse en 2021, soutenue par la demande des ménages, l'investissement et le secteur du BTP.

○ **Produit Intérieur Brut et Indicateur de Développement Humain**

Le Produit intérieur brut (PIB) guyanais décroît de 2,7% en 2020 (en volume), et est estimé à 4,4 milliards d'euros, soit un PIB par habitant de 15 260 euros. Dans le contexte de crise sanitaire, l'économie locale résiste mieux que l'économie nationale, dont le PIB chute de 7,9%. Le PIB par habitant en Guyane s'établit à 48% du niveau national. La croissance du PIB, élevée sur le territoire, est en grande partie absorbée par la croissance démographique, ce qui explique que le PIB par habitant peine à rattraper celui des autres géographies.

L'indice de développement de la Guyane atteint 0,740 en 2010, il demeure sensiblement inférieur à celui du pays. Par conséquent la Guyane se place à la 73e place au niveau mondial, alors que la France est classée 24e (en 2017).

○ **Marché du travail**

À fin 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) est en légère hausse de 0,4% (soit un total de 20 740 personnes ; CVS⁵), soit un niveau inférieur à celui précédant la pandémie (moyenne de 22 123 sur l'année 2019). Dans le même temps, les offres d'emploi de longue durée (contrats CDI et CDD de plus de 6 mois) sont particulièrement dynamiques et progressent de 59,3% entre 2019 et 2021. Signe de ce regain sur le marché du travail, 9 390 offres d'emplois ont été publiées par Pôle Emploi en 2021, contre 6 330 en 2020 et 7 320 en 2019. En outre, 21 533 allocataires bénéficient du RSA en moyenne en 2021 (159,6 M€), soit un retour à un niveau proche de celui de 2019 (21 975 allocataires) après la hausse de 2020.

La masse salariale du secteur privé progresse de 12,1% sur un an, après -3,3% en 2020 ; l'emploi salarié croît quant à lui de 4,4%, soit 36 921 salariés recensés par l'ACOSS à fin 2021 (pour rappel : +1,1% en 2020). En parallèle, l'attrait pour l'entrepreneuriat se confirme avec 2 777 entreprises créées, soit un total supérieur de moitié par rapport à 2019 et 2020.

Le taux de chômage s'établit à 14,6% en 2021. Au-delà de ces 11 150 chômeurs au sens du BIT, l'Insee constate un important « halo » autour du chômage, représentant 20,4% de la population de 15 à 64 ans. Au total, le nombre de personnes sans emploi souhaitant travailler (halo plus chômeurs) est donc estimé à 35% de la population active guyanaise.

○ **Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire**

Sur le marché des activités spatiales, dans un contexte de concurrence accrue et avant une année charnière pour la nouvelle génération de lanceurs, Arianespace conserve sa place de 1er opérateur de lancement de satellites commerciaux en orbite géostationnaire en 2021. 7 lancements ont été effectués depuis la Guyane, soit le même nombre qu'en 2020, mais moins qu'en 2019 avec 10 lancements. Ce niveau est toutefois relativement bas en raison notamment des reports d'Ariane 6 et de Vega C.

L'assouplissement des mesures sanitaires par séquence permet au secteur du tourisme de redresser son activité, sans pour autant gommer tous les effets de la crise. Le nombre de nuitées a augmenté de 83,0% à hauteur de 320 510 unités, mais n'a pas retrouvé son niveau de 2019 (452 850 nuitées). L'aéroport Félix Éboué a quant à lui vu transiter l'année passée 331 967 passagers, contre 267 650 en 2020, et 558 889 en 2019.

Suite au Plan d'Urgence de 2017, et au regard des besoins du territoire, le volume d'affaires du secteur du BTP est porteur. Ainsi, la Cellule économique régionale de la construction de la Guyane (CERC)

⁵ CVS : correction des variations saisonnières

estime à environ 2,3 Mds € les chantiers devant émerger jusqu'en 2026. En 2021, 644 M€ de marchés publics et privés sont publiés, contre 761 M€ en 2020 (450 M€ en 2019). Pour répondre à cet accroissement d'activité, le secteur prévoit de recruter près de 1 400 personnes sur plusieurs années.

L'activité industrielle (hors agroalimentaire) rebondit début 2021, avant de se stabiliser sur le reste de l'année. En matière de production aurifère, 1,2 tonne d'or est exportée sur l'année, pour 57,8 M€. De surcroît, le cours de l'or est resté élevé, élément déterminant pour la rentabilité de la filière. Néanmoins, les cours élevés favorisent également l'orpaillage illégal, estimé entre 10 à 12 tonnes d'or extraites par an, pour un montant d'environ 500 à 750 M€. À l'inverse, le secteur du bois a perdu progressivement plus d'un quart du volume de ses exportations depuis 2018, passant de 5 863,3 tonnes à 4 215,3 tonnes en 2021. Le constat est plus critique en valeur : 2,6 M€ en 2018 contre 1,1 M€ en 2021. Les mauvaises conditions météorologiques expliquent en partie ces résultats.

L'activité de la pêche en Guyane demeure fragile, malgré les efforts répétés de l'Etat pour son développement et sa protection. Elle se concentre sur trois espèces : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc côtier. La filière pêche génère 800 emplois directs et près de 2 400 emplois indirects⁶ mais reste également très exposée au problème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Une partie de la production de la filière est exportée. En 2021, les exportations de poissons représentent 1 298 tonnes pour une valeur de 8,6 M€. Les exportations de crevettes s'élèvent à 71 tonnes en 2021 (contre 184 en 2017), pour une valeur de 985 k€. La production locale ne permettant pas de répondre aux besoins de la population, les importations de produits de la mer sont tendanciellement en hausse et atteignent 1 430 tonnes en 2021 pour un montant de 7,8 M€. Les importations et exportations en poids et en valeur évoluent peu sur ces trois dernières années, malgré l'impact de la crise sanitaire sur le commerce extérieur.

1.1.3 Martinique

○ Démographie

Au 1er janvier 2021, la population de la Martinique est estimée à 354 800 habitants. Alors que le territoire perd des habitants depuis 2007, la tendance tend à s'accélérer. Sur les 10 dernières années, le nombre d'habitants a diminué de 9,6%, soit 1,0% en moyenne par an. Le solde naturel devient pour la première fois négative, à -57 habitants.

S'agissant des décès, la légère hausse observée en 2020 est à rapprocher du vieillissement de la population. Le taux de natalité a significativement reculé sur la décennie, passant de 12,4 ‰ en 2010, à 10,4 ‰ en 2019 et 9,9 ‰ en 2020. Le déficit migratoire de jeunes adultes, et en particulier de jeunes femmes, participe au repli du taux de natalité, ainsi que l'avancée de l'âge moyen de la mère à la naissance (29,8 en 2019 et 2020, contre 29,2 en 2010).

○ Tendances économiques générales

Les mesures de freinage de la pandémie ont continué à affecter les secteurs de l'hébergement et de la restauration (dont le chiffre d'affaires global a encore baissé de 5% par rapport à 2020), des arts, spectacles et activités récréatives (-16% de chiffre d'affaires par rapport à 2020), témoignant de l'impact différencié de la crise selon les secteurs d'activité.

Après une forte baisse en 2020 liée aux conséquences de la crise sanitaire, les échanges extérieurs se redressent en 2021 avec le redémarrage de l'activité. Les exportations sont en hausse de 9,4% en valeur

⁶ Source : Plan de compensation des surcoûts des filières Pêches et Aquacoles De Guyane 2014/2020

(à 317,5 millions d'euros). Les importations rebondissent également (+10,7% en valeur à 2,7 milliards d'euros) dans un contexte de forte demande de biens et de renchérissement des prix. Cette reprise des échanges aurait pu être plus importante en l'absence du blocage des accès au port pendant près d'un mois (du 22 novembre au 17 décembre) résultant des mouvements sociaux de fin d'année.

Dans un contexte de décroissance démographique, les dépenses de consommation des ménages reculent nettement du fait des restrictions induites par la crise sanitaire. L'investissement, également en repli, contribue à hauteur de 0,2 point à la baisse des emplois. Les exportations chutent en lien avec l'effondrement des dépenses directes des touristes (comptabilisées comme des exportations). De son côté, la consommation des administrations est en hausse (+1,9%). La dynamique des salaires versés par l'administration, la Sécurité sociale et l'enseignement (qui augmentent de 1,7%) explique à elle seule la hausse de la consommation publique.

Malgré un contexte épidémique particulièrement dégradé de 2021, l'indice du climat des affaires (ICA) se hisse au-dessus de sa moyenne de long terme dès le premier semestre (104,1 pts, soit son plus haut niveau depuis 2019), suggérant un redémarrage de la croissance comme l'illustre le chiffre d'affaires global des entreprises martiniquaises qui a rattrapé son niveau de 2019 (+9% par rapport à 2020).

Entre janvier 2021 et janvier 2022, l'indice des prix à la consommation affiche une hausse de 2,6%.

○ **Produit Intérieur Brut et Indicateur de Développement Humain**

En 2020, le PIB (produit intérieur brut) de la Martinique atteint 9,0 milliards d'euros, soit une variation de -3,1% en valeur (après +3,0% en 2019).

La consommation des ménages (-7,5% en 2020) est le premier facteur de retournement de la croissance (-4,6 points) devant l'investissement (-2,5% à -0,5 point). Les importations diminuent réduisant le déficit commercial au bénéfice de la croissance (+1,0 point). De son côté, la consommation des administrations, seul poste en augmentation (+1,4%) limite le recul du PIB (+0,6 point).

Les administrations publiques maintiennent en effet leurs dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale des agents. En parallèle, l'augmentation des dépenses de santé permet de faire face à l'épidémie de COVID-19.

En 2020, le PIB par habitant diminue de 1,4% en valeur à 24 728 euros. Ce recul relativement limité au regard de la chute du PIB (-3,1%) s'explique par une baisse de la population (-1,2% sur un an).

Selon le classement basé sur l'Indicateur de Développement Humain (IDH) réalisé en 2010, la Martinique se plaçait à la 39ème place au niveau mondial. Classée au sein du groupe des pays à « développement humain élevé », elle présentait un IDH de 0,85.

○ **Marché du travail**

À la Martinique, le marché de l'emploi est caractérisé par la prédominance du secteur tertiaire et par un niveau de chômage à 12,8% en 2021, influencé par l'évolution démographique et de la population active du territoire. À fin décembre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recensés par Pôle emploi s'élève à 36 804, en baisse de 4,4% sur l'année.

En 2020, l'emploi salarié est en légère baisse (-0,8%), dans le sillage de la crise sanitaire. Il reste structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente plus des quatre cinquièmes de l'ensemble. Le secteur tertiaire marchand concentre 42,1% de l'emploi salarié et un tiers des personnes en emploi sont fonctionnaires.

Ces statistiques suggérant une résilience face au choc de la crise sanitaire, doivent être mises en perspective au regard du soutien public encore significatif en 2021. Certains dispositifs stimulent directement l'emploi et d'autres contribuent à le maintenir. Ainsi, 2 900 contrats aidés sont conclus en

2021 dans le cadre de France relance, alors que 5 500 emplois par mois en moyenne font l'objet d'une demande d'indemnité au titre du dispositif de mise en activité partielle.

- **Activités sectorielles hors agriculture**

Dans la branche de la construction, l'activité retrouve de l'allant. Les ventes de ciment progressent (+11,7%), s'élevant à 154 122 tonnes, soit un niveau proche de celui de 2019 (152 228 tonnes). Cette reprise se traduit tant par la réalisation de chantiers de grande envergure (poursuite des travaux du lycée Schoelcher et de l'aéroport Aimé Césaire) que par la vitalité de la construction privée.

En 2021, 49 822 tonnes de produits agroalimentaires ont été exportées. L'industrie agroalimentaire affiche un bilan plutôt positif, avec une hausse des exportations de 2,1% en valeur par rapport à 2020, dans un contexte de redressement de l'export stimulé par le regain de la demande mondiale. Cependant, la réalité est plus contrastée au niveau des productions concernées. Celle de rhum s'inscrit en baisse (-7,4%) à 103 492 HAP conduisant les industriels à déstocker pour assurer la demande sur le marché local (+2,3%) et à l'export (+15,7%). En revanche, la production de sucre est en hausse (+8,0%) à 1 292 tonnes, malgré une teneur en sucre de la canne moins importante cette année.

En 2021, le secteur du tourisme est encore affecté par les conséquences de la crise sanitaire. Les espoirs de redémarrage présents en fin d'année 2020 (fin du confinement le 8 décembre 2020, campagne de promotion active, fermetures des stations de ski dans l'Hexagone ...) ont rapidement été stoppés par la mise en place de nouvelles mesures de restriction de déplacement en janvier et février 2021 pour les voyageurs à destination de la Martinique. Ainsi, le nombre de passagers à l'aéroport et le taux d'occupation des hôtels reculent respectivement de 2,3% et de 10,6% (nuitées hôtelières), après déjà une année 2020 en forte baisse. Le nombre de touristes chute une nouvelle fois (-41,0% après -41,9% en 2020) à 330 368, en raison de l'absence de croisière, d'une baisse de la plaisance (-49,4% en nombre de plaisanciers) et d'un tourisme de séjour toujours en recul (-6,8% en nombre de touristes). Par conséquent, la dépense globale des touristes baisse (-5,7%) à 240,2 millions d'euros contre 254,7 millions d'euros en 2020.

En 2020, la crise sanitaire a impacté le secteur de la pêche en raison de la fermeture de points de vente et des restaurants. Néanmoins, l'écoulement de la production a été facilité par l'organisation de marchés et l'utilisation de l'application "pwason martinik" qui a favorisé le « click and collect ». L'IFREMER et la Direction de la Mer font une estimation moyenne de 905 tonnes pêchées en Martinique, soit un tonnage légèrement supérieur à l'année 2020. La production locale ne couvrirait que 13,2% de la consommation martiniquaise en 2020, les importations s'élevant à 6 127 tonnes.

1.1.4 La Réunion

- **Démographie**

La population réunionnaise est estimée à 868 846 habitants au 1er janvier 2022, ce qui représente 1,28% de la population française. Depuis 10 ans, la croissance démographique de l'île ralentit sensiblement avec une baisse progressive du taux de natalité et surtout un solde migratoire devenu négatif à partir de 2009. Selon les projections de l'Insee de 2017 (scénario central), La Réunion comptera 910 000 habitants en 2050. Cette croissance s'accompagnera d'un vieillissement important de la population (26% de la population âgée de plus de 60 ans en 2050 contre 20% en 2021).

○ **Tendance économique générale**

En 2021, malgré un contexte difficile du fait de la dégradation de la situation sanitaire sur l'île et de la flambée des prix de l'énergie, l'économie réunionnaise fait preuve d'une résilience remarquable. Après la chute historique de 2020, l'activité connaît une reprise vigoureuse dépassant globalement son niveau d'avant-crise. Certains secteurs économiques ont néanmoins continué de subir les conséquences de mesures de restrictions sanitaires, comme le tourisme qui n'a pas retrouvé son volume d'activité de 2019.

Au cœur de la crise sanitaire en 2020, la situation financière des entreprises comme des ménages a pu être en partie préservée par les mesures de soutien public. Cela permet notamment en 2021 un rebond de la demande domestique (consommation des ménages et investissement) qui constitue aujourd'hui le moteur de cette reprise. L'indicateur du climat des affaires s'établit à 111 en moyenne sur 2021, soit bien au-dessus de sa moyenne de long terme (100) et en hausse de 20 points en un an.

Avec le rebond de l'activité, les échanges commerciaux reprennent de plus belle. Cela se traduit par une activité particulièrement soutenue au Grand Port Maritime de La Réunion en 2021. Les importations affichent une hausse importante sur l'année de 16% en valeur (après -3% en 2020) tirée par la demande domestique. Les exportations bondissent de 28,6% sur un an et dépassent leur niveau de 2019 de 2,2%, en grande partie grâce aux produits des industries agroalimentaires (sucre et produits de la pêche).

En 2021, La Réunion est la région française la plus dynamique en termes d'emploi, avec une progression de 5,7% des emplois salariés du secteur privé sur l'année, soit 9 300 emplois nets créés. Une partie de ces créations d'emplois est favorisée par l'aide exceptionnelle à l'embauche en contrat d'apprentissage mise en place dans le cadre du plan France Relance. Les entrées en apprentissage sont ainsi bien plus élevées que par le passé.

En moyenne sur l'année, l'indice des prix à la consommation (IPC) à La Réunion augmente de 1,4% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique majoritairement par la hausse des prix des produits pétroliers. La remontée des prix s'accélère particulièrement en fin d'année avec un IPC qui progresse de 3,3% en glissement annuel à décembre. Les tensions inflationnistes devraient se poursuivre en 2022 et suscitent déjà de fortes inquiétudes auprès des professionnels et des ménages.

○ **Produit Intérieur Brut et Indicateur de Développement Humain**

En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de restrictions mises en œuvre visant à limiter la progression de l'épidémie (confinement, motifs impérieux, etc.) ont bouleversé l'économie réunionnaise. Selon les comptes rapides Cerom, le PIB baisse en volume de 4,2% après une croissance de 2,2% en 2019. Le recul du PIB résulte de la conjugaison d'un net fléchissement de la consommation des ménages et de celle des administrations publiques (respectivement -1,7% et -1,9%), d'un investissement en berne (-5,1%) et d'une contraction sans précédent des dépenses touristiques (- 61,5%).

En 2020, le PIB par habitant recule de 1,9% en valeur, contre -6,6% au niveau national. Il s'établit à 22 148 euros par habitant et s'élève à 68% du niveau national.

L'indice de développement humain (IDH) de la Réunion était évalué à 0,54 en 2021, soit le niveau le plus élevé de son environnement régional, à la 54^{ème} place au niveau mondial. La Réunion s'inscrit ainsi à l'intérieur du groupe des pays à « développement humain élevé ».

○ **Marché du travail**

En 2021, le marché de l'emploi est particulièrement dynamique à La Réunion. La tendance baissière de la population active réunionnaise (personnes en âge de travailler, en emploi ou au chômage) observée depuis 2016 s'inverse en 2021, avec +4 000 actifs sur un an. L'emploi salarié progresse de 5,0% sur un an, soit 13 300 emplois supplémentaires, particulièrement dans le secteur privé (+5,7%). La politique de l'emploi a notamment été favorable aux créations de postes cette année (aide à l'embauche en contrat d'apprentissage notamment). L'emploi dans le secteur privé progresse de 5,7% sur un an (après +2,6% en 2020) et contribue à la création de trois quarts des postes en 2021.

Le taux de chômage reste néanmoins toujours élevé et s'établit à 18% de la population active en 2021 contre 8% au niveau national. La hausse d'un point du taux de chômage s'explique par l'augmentation du nombre d'actifs (personnes en recherche active) tandis que l'emploi progresse également. Le taux d'emploi, c'est-à-dire la part des 15-64 ans qui ont un emploi, est de 49% en 2021 à La Réunion, en hausse d'un point sur l'année.

○ **Activités sectorielles hors agriculture**

Les activités de production artisanale et des services reprennent en 2021, mais demeurent inférieures de respectivement 2% et 6% à leur niveau de 2019.

L'activité se maintient pour les entreprises du secteur de l'industrie agroalimentaire, malgré la filière canne-sucre qui connaît une nouvelle campagne décevante en 2021.

Le rebond d'activité des entreprises de la construction se confirme en 2021. Le nombre de logements mis en chantier progresse notamment de 40,6% sur l'année et s'établit à 7 500 en cumul sur douze mois à fin décembre 2021. La filière des travaux publics connaît également une embellie en 2021 (+17,4% d'investissement sur un an) même si ces dépenses restent bien en deçà des années 2015-2018.

Les entreprises du tourisme enregistrent globalement un rebond en 2021, après la baisse sensible d'activité de 2020. Néanmoins, le secteur subit encore largement cette année les conséquences des restrictions sanitaires (couvre-feux, fermeture des établissements, restrictions sur les voyages, etc.). Le nombre de touristes extérieurs progresse ainsi de 16% par rapport à 2020, mais demeure moitié moindre que son niveau d'avant-crise. L'activité du secteur bénéficie par ailleurs d'une demande accrue de la clientèle locale et le chiffre d'affaires des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration rebondit plus nettement. La situation montre une réelle amélioration sur la fin d'année 2021 et semble indiquer une reprise durable.

L'activité des entreprises du commerce a été affectée au cours de l'année 2021 par certaines restrictions liées à la crise sanitaire (fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m² en février, couvre-feux, confinement partiel en août). Toutefois, la consommation des ménages a été globalement dynamique sur l'année et les chefs d'entreprise du secteur interrogés par l'IEDOM estiment que leur chiffre d'affaires a augmenté de 6,0%, après +5,0% en 2020. Le marché de l'automobile retrouve notamment des couleurs, avec des ventes de véhicules neufs (tourisme et utilitaires) en hausse de 13,7% sur un an.

La pêche réunionnaise se répartit en trois grandes catégories : la pêche artisanale, la pêche palangrière hauturière et la grande pêche industrielle dans les TAAF. La pêche artisanale réunionnaise se divise en deux segments : la petite pêche et la pêche palangrière côtière. Les captures de petite pêche artisanale s'élèvent à 539 tonnes en 2020 (+16% par rapport à l'année précédente) et celles de la pêche palangrière côtière à 514 tonnes en 2020 (+36% par rapport à 2019). Les captures de la pêche palangrière hauturière s'élèvent à 1 612 tonnes en 2020 (+14% sur un an). La balance commerciale des produits de la pêche (y compris la grande pêche industrielle dans les TAAF) redevient excédentaire en 2021 (+12 millions d'euros). Après une année 2020 marquée par les perturbations de transport et une baisse sensible de la

demande, les volumes exportés progressent de 17% en 2021, pour une valeur en hausse de 29%. Les importations reculent de 4,1% en volume et de 6,4% en valeur.

1.1.5 Mayotte

○ Démographie⁷

Au 1er janvier 2022, la population est estimée à 299 348 habitants. Le taux de croissance annuel moyen de la population mahoraise entre 2012 et 2017 est de 4,5%, et fait de Mayotte le département français avec la plus forte croissance démographique. Celle-ci s'explique par un taux de naissances largement excédentaire par rapport au nombre de décès. En 2012, l'âge médian mahorais est de 17,5 ans. Cette croissance est par ailleurs alimentée par un solde migratoire devenu positif entre 2012 et 2017. Le nombre d'immigrations est supérieur au nombre d'émigrations, elles sont essentiellement générées par des entrées en provenance des pays étrangers, en particulier la République des Comores, et dans une moindre mesure par l'arrivée de fonctionnaires depuis les autres parties du territoire national. Ainsi, en 2017, 48% de la population mahoraise est de nationalité étrangère, dont 95% sont Comoriens.

Mayotte est également l'île la plus densément peuplée du sud-Ouest de l'Océan Indien, avec 690 habitants par km² contre 339 à la Réunion et 118 dans l'Hexagone.

○ Tendances économiques générales

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'économie de Mayotte en 2021 s'inscrit dans une dynamique de reprise, profitant, entre autres, de la relance de l'activité mondiale et de l'optimisme des acteurs économiques sur les prévisions de croissance. Ainsi, malgré un contexte sanitaire et sécuritaire toujours préoccupant, l'indicateur du climat des affaires évolue favorablement dès le premier trimestre et se maintient à un bon niveau toute l'année.

L'indice des prix augmente en moyenne de 1,8% en 2021 à Mayotte (+1,2% en 2020). Cette évolution, similaire à celle de la France entière (+1,7%), se retrouve sur la plupart des grands postes. Tout d'abord sur l'énergie, qui repart sensiblement à la hausse (+10,5%, après - 3,1% en 2020). Ensuite, sur les prix des produits alimentaires et des services qui poursuivent leur croissance (+1% et +2% après +1,6% et +2,3% en 2020 respectivement). Enfin, les prix des produits manufacturés se maintiennent (+0,4% après +0,1% en 2020).

Comme les années précédentes, la consommation des ménages progresse, portée notamment par l'évolution démographique. Hormis la baisse enregistrée au premier trimestre liée au confinement, la demande reste globalement soutenue.

Après une croissance ralentie en 2020 (+7,5% contre +18,3% en 2019), les importations affichent une progression record de 21,7% en valeur en 2021, portées tant par la demande des entreprises que par celle des ménages. Bien que les exportations se redressent après trois années de baisse (+9,4%), le déficit de la balance commerciale continue de se creuser : il s'établit à 867 millions d'euros (+21,8%).

○ Produit Intérieur Brut et Indicateur de Développement Humain

Mayotte ne dispose pas de comptes économiques régionaux comme les autres DOM. L'estimation la plus récente du PIB concerne l'année 2019 pour un total, en euros courants, de 2,660 milliards d'euros (6,6% par rapport à 2018). Le PIB par habitant est en hausse de 4,9% en 2019 pour s'élever à 9 706

⁷ Les données 2020 n'étant pas disponibles, l'analyse qui suit s'appuie sur les données 2017.

euros. Le rattrapage entamé entre 2009 (5 200 euros) et 2017 (9 380 euros) reprend ainsi sa dynamique en 2019. Mayotte demeure le département le plus pauvre de France. Avec une progression de 4,9%, la consommation finale (administrations et ménages) demeure le facteur déterminant de la croissance mahoraise et constitue la contribution principale à l'évolution du PIB. La consommation finale des administrations devient le principal moteur de la croissance mahoraise : elle y contribue à hauteur de 47% et représente 62,2% du PIB, soit une part largement supérieure au niveau national (23%). La consommation finale des ménages, qui généralement contribue le plus à la croissance, se retrouve reléguée au deuxième rang. Elle augmente nettement (+5,4%, après -5,4% en 2018), grâce à une progression du pouvoir d'achat, qui permet aux ménages de soutenir leur consommation. Elle demeure toutefois une composante importante du PIB à travers sa contribution à la hausse de 2019 (36%) et par son poids (43,2% du PIB mahorais). L'investissement (Formation brute de capital fixe) croît remarquablement en 2019 (+13,9%), pour s'établir à 557 millions d'euros, soit 21,1% du PIB.

Selon le classement basé sur l'Indicateur de Développement Humain (IDH) réalisé en 2005 (dernière année disponible pour Mayotte), le département se situait au 118^e rang mondial. Il se classe dans la catégorie des pays ou régions à « développement humain moyen ». La faiblesse de l'IDH mahorais, relativement à celui de la France et des autres DOM, s'explique par des conditions sociales (éducation et santé) précaires.

○ **Marché du travail**

En 2021, Mayotte compte 73 000 actifs, soit une augmentation de 8% par rapport à 2020, mais une diminution de 2,1% depuis 2019. Depuis 2013, la population active progresse en moyenne de 4,9% chaque année. L'année 2021 enregistre un retour progressif à la situation d'avant crise, bien que la population active en situation de travail ou au chômage n'ait pas encore totalement retrouvé ce niveau. La population active occupée (15 ans ou plus) qui s'élève à 51 000 personnes, se renforce par rapport à 2020 (3,2% sur un an) mais reste toujours inférieure au niveau de 2019 (-2,3%).

En 2021, le nombre de chômeurs (au sens du BIT), estimé par l'enquête emploi, s'élève à 22 000 personnes, soit 3 000 de plus qu'en 2020. Le taux de chômage s'accroît ainsi de 2 points pour s'établir à 30% et retrouver ainsi son niveau de 2019. Ce taux varie peu depuis 2016, hormis en 2018, période de tensions sociales, et en 2020, où le confinement avait conduit de nombreuses personnes sans emploi à limiter leurs recherches en la matière. Cette évolution ne reflète pas nécessairement la réalité de la situation de l'emploi : certaines personnes nouvellement considérées comme chômeuses sont sorties, du halo. En effet, les critères de définition du chômage au sens du BIT génèrent encore pour Mayotte un très fort « halo » autour du chômage (personnes sans emploi et souhaitant travailler mais non considérées comme chômeurs au sens du BIT). En 2021, le halo se constitue de 34 000 personnes. Ainsi, le total des chômeurs et des inactifs souhaitant travailler se compose de 56 000 individus, soit 35% de la population en âge de travailler (15 ans ou plus). À fin décembre 2021, Pôle emploi dénombre 13 989 demandeurs d'emploi de catégorie A, majoritairement des femmes (68%) et des personnes âgées de 25 à 49 ans (66%). On observe en 2021 une progression à tous niveaux des catégories de demandeurs d'emploi, avec une progression marquée pour les femmes (+27,1%), et les 25-49 ans (+29,5%).

○ **Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire**

La filière de la pêche artisanale se structure progressivement, avec notamment le renouvellement en cours de la flotte mahoraise et l'objectif de création de 7 points de débarquement pour lesquels 3 sites sont déjà identifiés autour d'infrastructures existantes. La réflexion est aujourd'hui engagée sur la création d'un Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM). La professionnalisation de la filière est entravée par la prépondérance des individus exerçant une activité de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui représentent 42% de l'effort de pêche ;

ainsi que par la nécessaire transition d'une pêche récifale contrainte par le manque de ressources vers la pêche pélagique.

La filière aquacole mahoraise a démarré ses activités en 2001. Jusqu'en 2013, Mayotte était l'un des principaux producteurs aquacoles de l'Outre-mer français. Depuis, la situation s'est sensiblement dégradée. En effet, l'année 2015 a marqué une rupture dans la production aquacole mahoraise avec la mise en liquidation de l'Association pour le développement de l'aquaculture à Mayotte (Aquamay), seul producteur d'alevins à Mayotte. Les producteurs ont pu maintenir leur activité jusqu'à fin 2016, date à laquelle les douanes n'ont plus enregistré d'exportations de poissons.

À fin 2020 (dernières données disponibles), le tissu industriel mahorais comptait 574 entreprises industrielles, soit 5,1% des entreprises enregistrées au Répertoire des entreprises et des établissements (REE) de l'Insee. En 2021, les créations d'entreprises diminuent de -7,1% par rapport à 2020 (91 entreprises créées contre 98 en 2020).

Les chefs d'entreprise du secteur du BTP font état d'une forte progression de leur niveau d'activité, particulièrement en début d'année. Toutefois, bien que les deux premiers trimestres aient été bien orientés à tous points de vue, ils déclarent avoir été pénalisés en fin d'année par un alourdissement des charges d'exploitation et des délais de paiement, qui ont eu un léger impact sur leur trésorerie. Bien que ne représentant qu'une part minime de l'activité du secteur, l'investissement immobilier poursuit sa progression. Cette évolution concerne particulièrement les entreprises dont l'encours des prêts a significativement progressé tout au long de l'année (+31,4% contre +3,7% en 2020). Les encours de crédits à l'habitat des ménages sont, quant à eux, restés stables en 2021 (-0,4% en glissement annuel, contre +8,5% en 2020).

En 2021, les créations d'entreprises dans le secteur commercial enregistrent une nouvelle croissance (+33,8%), après la hausse de l'année précédente (+38,7%). Elles représentent ainsi plus de la moitié du total des entreprises créées (51,4%). Comme les années précédentes et portée notamment par l'évolution démographique, la consommation des ménages progresse. Hormis la baisse enregistrée au premier trimestre liée au confinement, la demande reste globalement soutenue. Les importations de produits courants poursuivent leur progression (+12% après +15,4% en 2020), comme celles des biens d'équipement du foyer (+31,7% contre -2,6% en 2020).

Le taux d'occupation des hébergements collectifs touristiques est en hausse sensible de 19,2 points en 2021 pour s'élever à 73,3% de moyenne sur l'année. Cette hausse est principalement liée à l'allègement des restrictions sanitaires. Le secteur du tourisme présente toujours un niveau d'activité très faible, comparé aux principales destinations touristiques de l'océan Indien. Le manque de structures d'hébergement peut expliquer la faible part des emplois salariés dédiés au secteur. En 2017, le tourisme représentait 5,6% des entreprises actives de Mayotte et concentrait à peine 5% des emplois du secteur marchand (dernières données disponibles).

1.2 Situation de l'agriculture et son développement

1.2.1 Panorama général

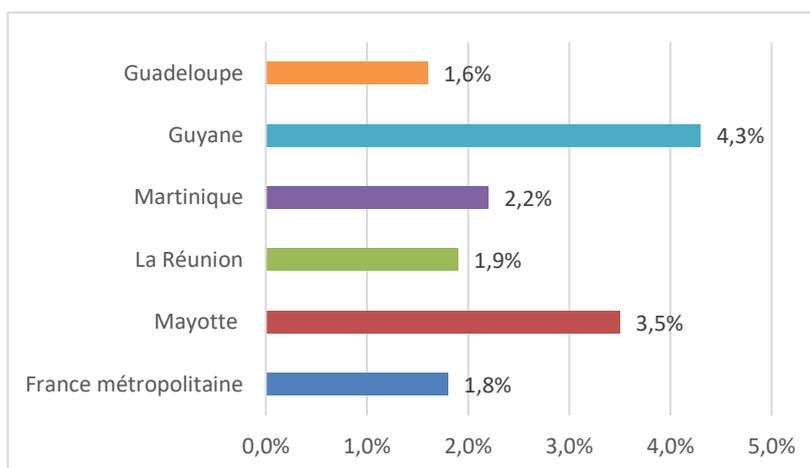
- Le poids de l'agriculture dans les économies ultramarines

Tableau 1 – Evolution de la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale par DOM

Territoire	Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale année A	Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale année B	Évolution A-B
Guadeloupe	1999 : 3,7%	2018 : 1,6%	-2,1
Guyane	2000 : 3,8%	2018 : 4,3%	+0,5
Martinique	2008 : 2,2%	2018 : 2,2%	+0,0
La Réunion	1997 : 3,0%	2017 : 1,9%	-1,1
Mayotte	2005 : 0,4%	2015 : 3,5%	+3,1
France métropolitaine	2000 : 2,3%	2018 : 1,8%	-0,5

Source : Elaboration AND-I d'après IEDOM

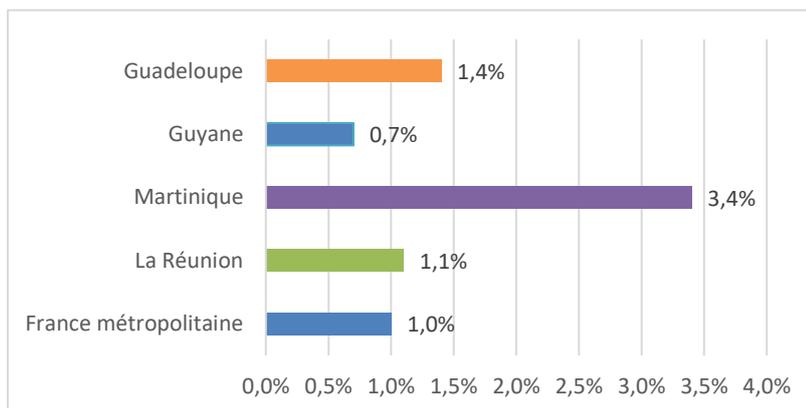
Figure 1 - Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale des DOM en 2018*



*Mayotte : 2015 ; La Réunion : 2017

Source : Elaboration AND-I d'après IEDOM

Figure 2 - Part du secteur agricole dans les effectifs salariés des DOM en 2021*



*Martinique et France hors Mayotte : 2020 ; Mayotte : nd
Source : Elaboration AND-I d'après IEDOM

Tous les DOM présentent les caractéristiques d'une économie tertiaisée, dont les services (marchands, non marchands et commerce) constituent la principale source de création de richesse. Le secteur tertiaire représente de 81,9% (Guyane, 2018) à 86,6% (la Martinique, 2018) de la valeur ajoutée totale des DOM, contre 78,8% pour la France entière (2018). Au sein de ce secteur, les services administrés (administration publique, éducation, santé et action sociale) occupent une place particulièrement importante dans la croissance des DOM (55% de la création de valeur ajoutée mahoraise en 2018, 38% en Martinique en 2018, 38% en Guadeloupe en 2018, 35,6% en Guyane en 2018 et 36,2% à la Réunion en 2017), contre 22,4% de la valeur ajoutée totale française. La structure des économies ultramarines s'est profondément transformée depuis quelques décennies, notamment à la Réunion et aux Antilles avec l'émergence dans la valeur ajoutée du secteur privé et en particulier des services marchands, qui supplantent les secteurs traditionnels de l'agriculture, de la construction et de l'industrie. En Guyane et à Mayotte, la structure de la création de valeur entre les secteurs a peu évolué depuis le début des années 2000. Le secteur agricole y représente respectivement 4,3% (2018) et 3,5% (2015) de la valeur ajoutée totale, soit les parts les plus élevées parmi les DOM. Le poids de l'agriculture dans l'économie martiniquaise (2,2%), réunionnaise (1,9%) ou guadeloupéenne (1,6%) est sensiblement moindre (2018), et plus proche du niveau métropolitain (1,8% en 2018). Sur la dernière décennie, il s'amenuise ou reste stable dans ces trois DOM. Il progresse en revanche en Guyane et à Mayotte.

o **Evolutions des surfaces agricoles dans les DOM : des situations hétérogènes, selon les territoires**

La stabilisation de la surface agricole est un enjeu central dans l'économie des Antilles françaises. En effet, les surfaces agricoles utiles des exploitations ont diminué entre 2012 et 2020 de 11,2% en Martinique mais se stabilise en Guadeloupe avec une évolution de 1,4%. Elles diminuent sur le long terme depuis 2000. Ce recul en Martinique s'explique par une baisse des surfaces en herbe, ainsi que des surfaces destinées aux légumes frais et aux cultures fruitières (bananeraies notamment).

A la Réunion, la SAU est de 38 774 hectares en 2020, et a diminué de 10,5% depuis 2012. La surface dédiée à la canne est largement majoritaire (55% de la SAU). La surface agricole est restreinte mais elle se maintient grâce à une politique de préservation qui constitue un axe prioritaire du plan réunionnais de développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PRAAD 2014-2020) et s'appuie sur le Schéma d'aménagement régional.

A l'inverse, la SAU a fortement augmenté en Guyane (+38,2% entre 2012 et 2020), atteignant 36 429 ha dont 90% sont détenus par l'Etat. La progression de la SAU détenue par le secteur privé est un enjeu clé

pour la Guyane, au regard de la faiblesse de son autonomie alimentaire : le taux de couverture de son secteur agricole n'est que de 2,3% en 2020.

Enfin, la SAU de Mayotte est passée de 7 092 ha en 2012 à 17 000 ha en 2020. Il y a eu une revitalisation de 100 ha de maraîchage depuis 2010. Par ailleurs, un peu plus de 40% de cette SAU totale est déclarée au titre de la PAC.

Tableau 2 – Evolution de la SAU des exploitations par DOM entre 2012 et 2020

Territoire	SAU 2012 (ha)	SAU 2020 (ha)	Évolution 2012-2020
Guadeloupe	31 401	31 836	1,4%
Guyane	26 361	36 429	38,2%
Martinique	24 660	21 894	-11,2%
La Réunion	43 307	38 774	-10,5%
Mayotte*	7 092	17 000	140%
Tous DOM	132 821	148 933	12,1%
France métropolitaine	26 923 473	26 745 875	-0,7%

*Données 2010

Données 2010 (RA) / 2020 (RA)

Les données 2021 ne sont pas disponibles à date

Source : SSP-Agrete / Rapport annuel IEDOM Mayotte

○ **Le nombre d'exploitations poursuit son érosion à l'échelle des DOM**

En 2021, on observe un recul du nombre d'exploitation réunionnais et martiniquais, comparé à 2013, respectivement de 20,2% et 11,9%.

En Guyane, le nombre d'exploitations agricoles est en recul depuis une trentaine d'années. Cependant en 2021, on dénombrait 6 145 exploitations agricoles, contre 5 929 en 2013 (soit une hausse de 2,0%).

A Mayotte, le recul du nombre d'agriculteurs depuis 2010 s'explique en partie par le découragement des professionnels par rapport à leurs obligations financières et la concurrence des pays voisins (Comores, Madagascar etc.) dont les coûts de production sont significativement plus faibles. Ce « recul » est toutefois à nuancer car une importante révision méthodologique a été opérée depuis le RA 2010 en ce qui concerne le recensement des agriculteurs à Mayotte.

En Guadeloupe, le nombre d'exploitations a diminué jusqu'en 2016 pour atteindre 7 094 exploitations. Depuis, celui-ci augmente avec 7 295 exploitations en 2021 soit une hausse de 4,6% par rapport à 2013.

Tableau 3 – Evolution du nombre d'exploitations par DOM entre 2013 et 2021

Territoire	2013	2021	Évolution 2013-2021
Guadeloupe	6 976	7 295	+4,6%
Martinique	2 994	2 637	-11,9%
Guyane	5 929	6 145	+2,0%
La Réunion	7 651	6 108	-20,2%
Mayotte	15 727*	4 312**	-72,6%
France métropolitaine	451 606	378 704	-16,1%

Source : SSP Agreste - 2013, 2021 : indicateur communautaire 4e ; 2013 : Enquête sur la structure des exploitations agricoles.

○ **La taille moyenne des exploitations augmente**

La Guadeloupe est concernée par une diminution de la SAU moyenne de ses exploitations (-5,2% entre 2012 et 2020).

En Martinique, la SAU a diminué de 11,2%, soit moins vite que le nombre d'exploitations (-11,9%). En conséquence, on observe une hausse de la taille moyenne des exploitations agricoles à 8,6 ha (+7,9%).

En Guyane, la SAU moyenne a fortement augmenté par exploitation (+19,1%). La progression de la SAU est un enjeu majeur pour l'économie de la Guyane.

A La Réunion, le nombre d'exploitations a diminué, et leur surface moyenne présente une augmentation de 17,8% entre 2012 et 2020.

A Mayotte, la taille moyenne des exploitations reste modeste, avec moins d'un hectare en moyenne par exploitation⁸. En effet, le modèle d'agriculture mahorais repose sur des surfaces d'exploitation relativement réduites, qui limite le potentiel de mécanisation, ainsi que le coût du travail et le manque d'infrastructures. Cette structuration pèse sur les coûts de production et ne permet pas de générer des économies d'échelle, ce qui explique des prix de vente des produits élevés par rapports aux pays voisins (Comores, Madagascar, etc.).⁹

Tableau 4 - Evolution des SAU moyennes par exploitation entre 2012 et 2020 dans les DOM

Territoire	SAU 2012 (ha)	SAU 2020 (ha)	Évolution 2012-2020
Guadeloupe	4,3	4,1	-5,2%
Martinique	8,0	8,6	7,9%
Guyane	4,4	5,3	19,1%
La Réunion	5,7	6,7	17,8%
Mayotte	0,5*	nd	-
France métropolitaine	58,0	68,5	18,2%

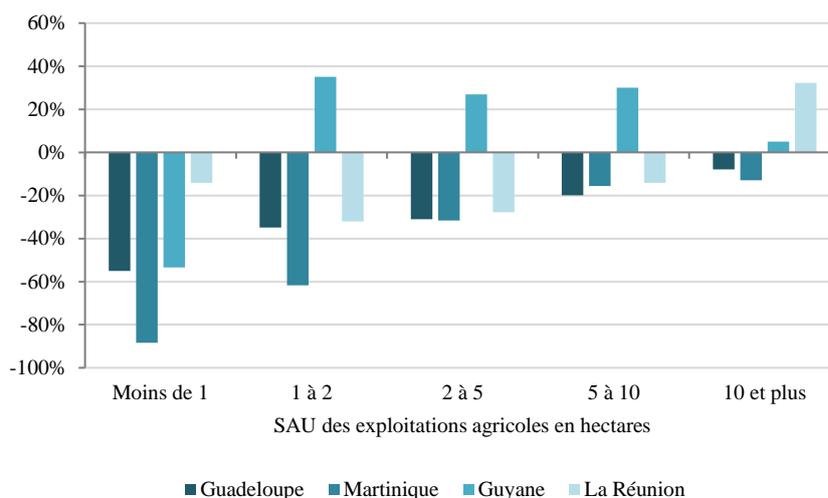
* données 2010 - Les données de SAU 2021 ne sont pas disponibles à date, à défaut données RA 2020 renseignées
Source : SSP-Agrete

La figure 3 illustre l'évolution du nombre d'exploitations selon leur taille. Ces données ne sont disponibles que pour la période 2000-2010 (années des recensements agricoles), pour tous les DOM. La diminution du nombre d'exploitations concerne surtout les très petites exploitations (<1ha), en particulier en Martinique. La situation est plus nuancée à La Réunion, où les exploitations de 10 ha et plus se développent. En Guyane, le nombre d'exploitations diminue uniquement pour celles de moins de 1 ha mais augmente pour les autres catégories de taille.

⁸ Source : SSP Agreste (SAU 2010) et RA 2010

⁹ D'après rapport IEDOM Mayotte 2020

Figure 3 – Evolution du nombre d’exploitations selon leur taille par DOM entre 2000 et 2010



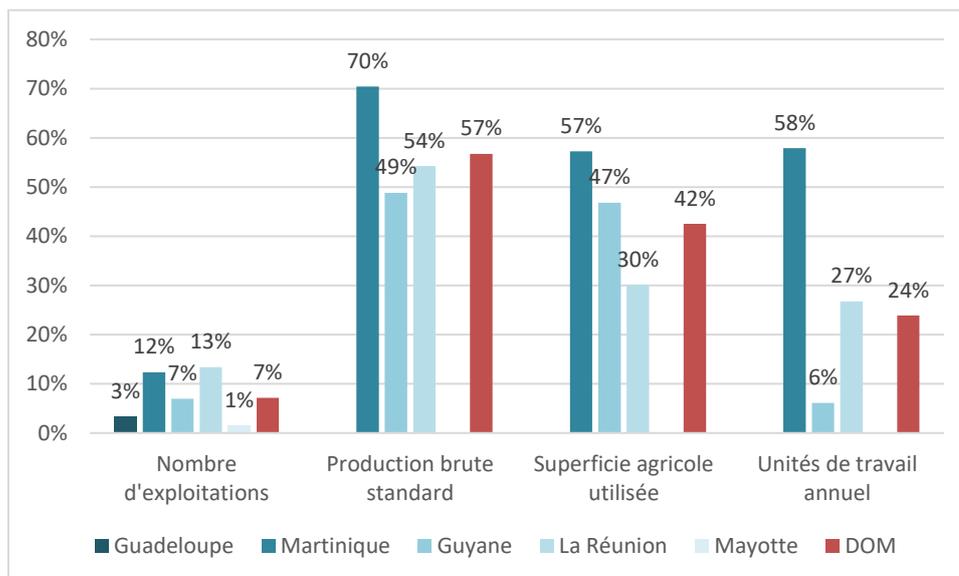
* Les données ne sont pas disponibles à date pour le RA 2020
 Source : Agreste : RA 2000 et 2010

○ **Le potentiel économique se concentre dans les moyennes et grandes exploitations**

Les données sur les moyennes et grandes exploitations¹⁰ dans les départements d’outre-mer ne sont disponibles qu’en Martinique, Guyane et La Réunion. En effet, en Guadeloupe et à Mayotte, le nombre restreint de moyennes et grandes exploitations ne permet pas de respecter le secret statistique. Ces exploitations concentrent plus de la moitié du potentiel économique global de l’ensemble des exploitations pour moins de la moitié des surfaces cultivées. Pour la force de travail, la répartition est hétérogène avec près de 60% des unités de travail annuel en Martinique pour ces exploitations mais une moyenne dans les DOM à 24%. Cependant, en Guadeloupe, la part de ces moyennes et grandes exploitations est plus modeste (3% du nombre des exploitations) qu’à La Réunion (13%) ou qu’en Martinique (12%).

¹⁰Moyennes et grandes exploitations : exploitations dont la production brute standard est supérieure ou égale à 100 000 €.

Figure 4 - Part des moyennes et grandes exploitations par DOM en 2020



Source : Agreste RA 2020

IC 43

o **Une évolution contrastée de l'emploi agricole dans les DOM**

Les données concernant l'emploi agricole (en unités de travail annuel total) présentent une évolution hétérogène entre les Antilles et les autres DOM. Entre 2013 et 2021, l'emploi agricole diminue fortement en Martinique (-11,3%) et à La Réunion (-11,8%). L'emploi agricole se replie de manière plus modérément sur la même période en Guadeloupe (- 5,5%). En revanche, il s'inscrit à la hausse en Guyane (+62,8%), notamment avec une augmentation sensible de la SAU.

Tableau 5 – Emploi total en UTAT par année et par DOM pour la période 2013-2021

Emploi agricole en unités de travail annuel total (UTAT)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2013-2021
Guadeloupe	6 886	6 837	6 788	6 740	6 692	6 645	6 597	6 551	6 837	-5,5%
Martinique	6 560	6 462	6 366	6 271	6 178	6 086	5 995	5 906	6 462	-11,3%
Guyane	8 264	8 783	9 335	9 921	10 545	11 207	11 911	12 660	13 455	62,8%
La Réunion	11 537	11 357	11 179	11 004	10 833	10 663	10 497	10 333	10 171	-11,8%
Mayotte	nd	6 263	nd	-						
France métropolitaine	729 796	723 611	717 427	711 242	704 034	696 898	689 835	682 844	675 923	-7,4%

Source : SSP-Agreste ; 2020 : Recensement Agricole ; 2013 : Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles ; années intermédiaires : intrapolation linéaire.

1.2.2 Guadeloupe

La banane et la canne à sucre occupent 45,6%¹¹ des surfaces agricoles utiles (SAU) en 2020. En 2021, la production de bananes maintient son dynamisme et progresse sur l'année. Les exportations de la filière sont en hausse de 16,9% sur un an pour atteindre 58 666 tonnes (source : IEDOM Guadeloupe/Douane). Cependant, bien qu'ils soient en croissance, la crise sanitaire et les pertes liées aux épisodes de sécheresse, les exportations de bananes restent en deçà du niveau moyen prévalant avant le passage de l'ouragan Maria (66 208 tonnes en 2016).

Par ailleurs, selon les estimations de l'Agreste, la plupart des productions fruitières et légumières sont déjà orientées à la baisse depuis 2010, et la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer cette tendance. Seule la production de melons progresse de manière significative (+6,2% en moyenne par an entre 2010 et 2020) pour en faire la principale culture de diversification et la seconde culture d'exportation. L'année 2021 marque un net rebond des exportations de la filière (+63,1% sur un an). De même, un climat favorable dans le nord Grande-Terre au cours de l'année a contribué à l'amélioration de la qualité de la production.

En 2021, d'après les données de la DAAF, le volume des abattages de bovins s'établit à 1 301 tonnes, en baisse de 7,7% sur un an (+4,0% en 2020). Concernant la canne à sucre, 454 630 tonnes ont été broyées soit 6,2% de moins qu'en 2020 en raison de la forte baisse des cannes broyées de Marie-Galante (- 62,7%) suite à l'explosion survenue sur la chaudière de la société Sucreries et Rhumeries de Marie-Galante (SRMG), près de deux tiers des cannes de l'île sont restées sur pied.

1.2.3 Guyane

Les terres agricoles sont détenues à 90% par l'État. L'activité agricole guyanaise se décline en trois différents pôles que sont les exploitations traditionnelles (productions pratiquant l'abattis-brûlis et étant majoritairement vivrières) localisées le long des fleuves du Maroni et de l'Oyapock, l'élevage de bovins qui est délimité par la savane littorale et les exploitations maraîchères de Cacao et Javouhey. En 2021, l'IEDOM indique que les abattages de bovins s'élèvent à 546 tonnes (soit une baisse de 13% par rapport à 2020), tandis que les importations s'élèvent à 2 622 tonnes (+29%). Les abattages de porcins atteignent quant à eux 487 tonnes (-4%) contre 3 450 tonnes pour les importations (+22%). Avec une progression rapide de la population, la production de viande issue de l'élevage guyanais n'est pas en mesure de couvrir les besoins de la population locale. Cependant, le développement des cheptels fait face aux contraintes structurelles que représentent, d'une part la faible couverture de savane sur le territoire et, d'autre part, l'accès au foncier.

1.2.4 Martinique

Les herbages destinés à l'élevage (27,5%), la culture de la banane (20,0%) et de la canne à sucre (14,8%), occupent près des deux tiers de la surface agricole utilisée (SAU) totale en Martinique en 2020.

La production de banane est la principale activité agricole en Martinique. D'après les données du CIRAD, elle génère, à elle seule, presque la moitié de la valeur ajoutée du secteur primaire. En 2021, les données de la DAAF-SISE indique que la production de banane est en hausse pour atteindre 143 394 tonnes (après 132 206 tonnes soit +8,5% par rapport à l'année précédente). Cette hausse intervient dans

¹¹ Source : recensement agricole de 2020, dernières données disponibles

un contexte toujours difficile d'un point de vue sanitaire mais plus favorable d'un point de vue climatique après deux sécheresses successives en 2019 puis 2020. La filière banane est largement tournée vers l'export, puisque moins de 5% de la production irrigue le marché local. La France hexagonale constitue le principal débouché de la banane martiniquaise, où sa part de marché atteint 25% en 2021¹².

En 2021, la DAAF martiniquaise indique que la production locale de viande baisse de 1,8% pour atteindre 3 523 tonnes. Dans le détail, seule la production de viande de volaille progresse (+5,3% à 1 683 tonnes) tandis que la production de bovin chute (-18,6% à 705 tonnes). La production de viande porcine (-0,6% à 1 098 tonnes) et ovine et caprine (-0,4% à 32 tonnes) stagne. La production de lapin (-14,3% à 6 tonnes) se réduit fortement. En 2021, le tonnage de cannes broyées augmente légèrement (+1,7%). La surface plantée augmente à 3 916 ha après 3 881 hectares en 2020 (soit + 0,9%) tandis que le nombre de planteurs diminue toujours (-2,4%)¹³. La production de sucre poursuit son augmentation en 2021 (+8,2% à 1 292 tonnes) après une période de forte baisse entre 2016 et 2019. La production de rhum baisse de 5,5% à 102 300 hectolitres d'alcool pur (HAP).

1.2.5 La Réunion

La valeur totale de la production agricole de La Réunion progresse de 1,8% en un an et atteint 459 millions d'euros en 2021¹⁴. Cette évolution résulte notamment de la hausse continue de la production animale (+3,6%, après +3,4% en 2020).

Le tonnage de canne récoltée en 2021 reste faible pour la troisième fois en quatre ans. Les volumes de cannes broyées s'établissent à 1,5 million de tonnes (-3% sur un an). La production locale de fruits est concentrée autour de l'ananas (14 300 tonnes en 2019), des agrumes (8 400 tonnes) et des bananes (5 200). En 2021, les exportations de fruits progressent de 4,1% en un an (à 2 715 tonnes, selon les données des douanes).

La production locale de viandes (volailles, porcs et bovins) reste globalement stable (+0,9%). La production de volaille locale progresse de 6,8% tandis que la production porcine diminue (-6,0%) comme la production bovine (-2,8%).

1.2.6 Mayotte

En 2021, l'agriculture mahoraise représente une faible part de l'économie formelle mais son rôle social et nourricier reste primordial.

Dans le département français ayant la plus forte croissance démographique (+3,8% de 2012 à 2017) mais le plus faible PIB par habitant (9 714 euros en 2020), l'agriculture fournit une part significative de l'alimentation de base pour la population locale. Elle possède souvent un caractère familial et constitue un moyen d'autosuffisance alimentaire ou un complément de revenu.

Le secteur fait face à des difficultés structurelles, liées à la rareté du foncier et la quasi-absence des infrastructures de collecte, de stockage et de transformation. L'exiguïté du territoire ainsi que la pression démographique et migratoire mettent en concurrence les espaces agricoles, urbains et protégés. En 2020,

¹² Source : CIRAD

¹³ DAAF/SISE Martinique et CTCS

¹⁴ Source : comptes de l'agriculture 2020 provisoires

les exploitations agricoles sont à 80% des micro-exploitations, elles produisent en majorité des fruits et disposent en moyenne d'une surface d'1,4 hectares. L'agriculture informelle s'insère en périphérie des villes et empiète sur les ressources forestières. Selon la Direction de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DAAF), la production annuelle de Mayotte peut être estimée à plus de 115 millions d'euros.

Les cultures emblématiques de l'île sont constituées essentiellement de l'ylang-ylang et de la vanille, désormais exploitées par des agriculteurs individuels possédant de petites surfaces essentiellement en Grande-Terre, dans le centre de l'île. Le volume de production est très faible, la surface totale cultivée et le nombre d'arbres d'ylang-ylang diminuent d'année en année. L'exportation d'essence d'ylang-ylang a cessé en 2013. La vente d'huile essentielle se réduit au marché local, principalement à destination des touristes, alors même que le produit est bien coté à l'échelle mondiale, compte tenu de sa qualité. Mais les prix appliqués incitent les producteurs à stocker leurs produits plutôt que de les écouler à perte.

La filière maraîchère présente un réel potentiel de développement sur l'île. Stimulée par la demande locale et les réseaux marchands de distribution, les surfaces exploitables sont passées de 130 à 230 ha depuis 2010¹⁵. Les filières animales sont concurrencées par les importations de viande congelée, notamment les ailes de poulet ou le lait en poudre. Néanmoins, ces dernières années ont vu le renforcement de la filière avicole et l'émergence d'une filière lait. En dépit de leur dynamisme, ces filières ne représentent qu'un faible volume des quantités commercialisées. Les filières bovines et caprines pourraient pourtant se développer davantage. Les quantités produites de viande ne permettent pas de répondre à la demande, et les prix sont très élevés : 5 euros le litre de lait caillé et 15 euros le kilo de viande. Les principales contraintes sont liées à la génétique, à l'alimentation durant la saison sèche et à l'absence de structures et d'infrastructures permettant l'abattage et la commercialisation dans le respect des normes sanitaires.

Le secteur agricole présente un réel potentiel de développement sur l'île, en raison d'une demande croissante, friande de produits locaux de qualité et de magasins souhaitant limiter les importations. De nombreux projets émergent sous l'impulsion d'acteurs variés, privés et pouvoirs publics qui cherchent à relever les défis du foncier, de professionnalisation et de la structuration des filières.

¹⁵ Source : « Recensement agricole 2020 », DAAF, décembre 2021.

2 Mise en œuvre physique et financière des mesures et actions

2.1 Données financières générales

EF1-3
FF11

Conformément aux dispositions de l'article 40, paragraphe 3, point b) du règlement (UE) n°180/2014, les allocations financières initiales par mesure figurant dans le programme POSEI 2021 ont été modifiées. En outre, l'allocation de certaines mesures a été répartie, au niveau national, entre différentes actions de la mesure concernée.

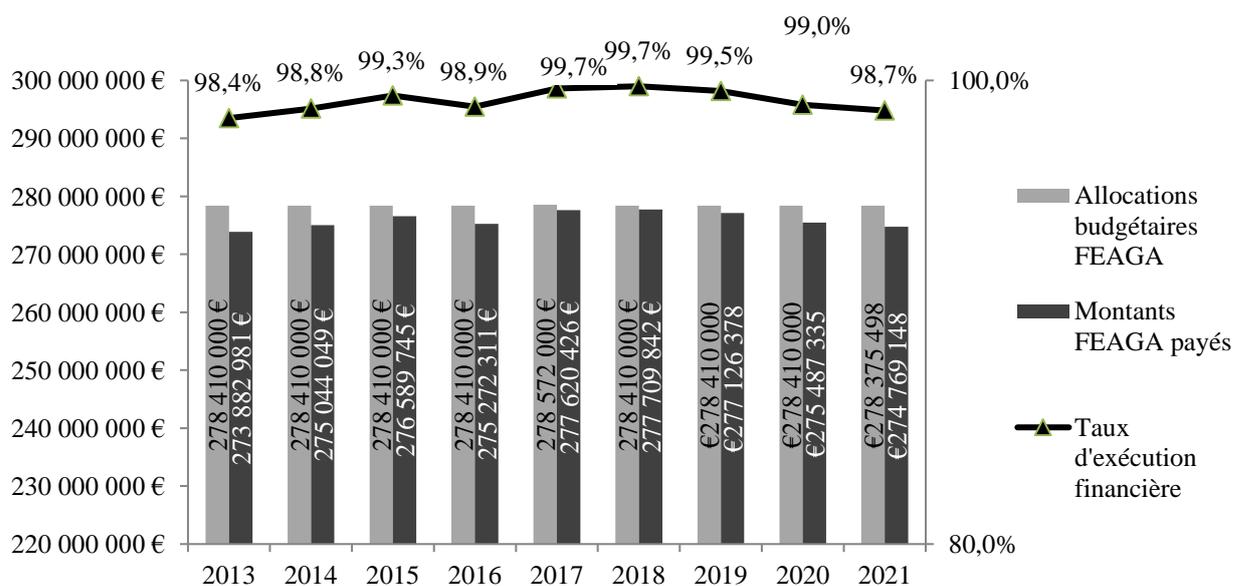
Tableau 6 - Tableau général de l'exécution financière du FEAGA 2022, déclinée par mesure et par action

Intitulés des mesures	Fiche financière modifiée (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution (1)	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
MFPA - Actions transversales	2 220 000 €	2 126 613 €	95,8%			2 126 613 €
- assistance technique		693 243 €				693 243 €
- réseaux de références		486 169 €				486 169 €
- structuration des filières agricoles mahoraises		0 €				0 €
- animation et gestion des filières (hors Mayotte)		947 201 €				947 201 €
MFPA – Actions en faveur de la filière banane	129 100 000 €	126 975 046 €	98,4%			126 975 046 €
MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 860 000 €	74 709 690 €	99,8%			74 709 690 €
MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. vég Mayotte)	14 475 564 €	14 339 912 €	99,1%	19 945 740 €	19 501 166 €	33 841 077 €
MFPA – Actions en faveur des productions animales	30 819 934 €	29 830 097 €	96,8%	34 545 749 €	32 562 272 €	62 392 369 €
- primes animales		10 706 163 €			2 753 687 €	13 459 849 €
- structuration de l'élevage		18 123 934 €			29 368 718 €	47 492 652 €
- importation d'animaux vivants		1 000 000 €			439 868 €	1 439 868 €
Sous-total MFPA	251 475 498 €	247 981 357 €	98,6%	54 491 489 €	52 063 438 €	300 044 795 €
RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26 900 000 €	26 787 790 €	99,6%			26 787 790 €
Total POSEI France	278 375 498 €	274 769 148 €	98,7%	54 491 489 €	52 063 438 €	326 832 586 €

NB : Les montants relatifs à l'AT, les IAV et le RSA, versées au fil de l'eau, incluent des aides POSEI 2021 et POSEI 2022.

1 : Le taux d'exécution est calculé par rapport aux allocations FEAGA et aux montants payés, hors complément national

Figure 5 – Exécution financière du programme POSEI France de 2013 à 2021, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP – hors RDF

Le montant total payé sur l'exercice FEAGA 2022 est de 326 832 586 €, dont 274 769 148 € sur crédits FEAGA et 52 063 438 € sur crédits nationaux. Le taux d'exécution FEAGA atteint 98,7%, et le taux d'exécution financière globale (intégrant le budget FEAGA et CIOM) atteint donc 98,2%.

2.1.1 Stabilisateurs financiers et complément national

Depuis l'année de réalisation 2010, le complément national a permis d'éviter l'application de stabilisateurs financiers sur les crédits FEAGA.

A ce stade sur l'année FEAGA 2022, le complément national a été mobilisé à hauteur de 52 063 438 € :

- 19 501 166 € pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification ;
- 32 562 272 € pour la mesure en faveur des productions animales.

2.1.2 Circonstances exceptionnelles

Les circonstances exceptionnelles sont activées via un arrêté préfectoral portant déclaration de calamités agricoles. La décision de l'activation de ce soutien est ensuite prise par le directeur de l'ODEADOM qui en fixe les modalités.

Le dispositif des circonstances exceptionnelles a été mobilisé à plusieurs reprises ces dernières années.

En 2016, la tempête tropicale Matthew survenue fin Septembre sur la Martinique et la Guadeloupe a permis d'activer le dispositif des circonstances exceptionnelles pour les filières de diversification végétale pour un montant de 228 857 € en Martinique et de 125 253 € en Guadeloupe.

En 2017, le passage de l'ouragan Maria a de nouveau sévèrement impacté les productions agricoles de la Martinique et de la Guadeloupe. Cet événement a entraîné une activation du dispositif des

circonstances exceptionnelles à hauteur de 727 954 € pour la Guadeloupe et 389 466 € pour la Martinique.

En 2018, le passage des tempêtes tropicales Berguita et Fakir du 19 janvier et du 24 avril a fortement impacté les cultures à la Réunion. A ce titre, le dispositif de circonstances exceptionnelles a été mis en œuvre dans le secteur des fruits et légumes, de la floriculture et des plantes aromatiques, à parfum et médicinales¹⁶. De plus, les fortes pluies du 16 avril 2018 à la Martinique ayant fortement impacté les parcelles de banane créole, d'arboriculture et de maraîchage sur certaines communes, le dispositif de circonstances exceptionnelles a été activé dans les filières de diversification végétale.¹⁷

En 2019, l'ODEADOM a reconnu le cas de circonstances exceptionnelles pour les producteurs de fruits et légumes de l'ensemble des communes de la Martinique¹⁸. Au total, un montant de 36 007 € a été versé dans le cadre de ce dispositif au sein de la mesure 3 relative à la Diversification Végétale.

En 2020, les importants épisodes de sécheresse ayant impacté les Antilles ont poussé les autorités à déclarer la situation de circonstances exceptionnelles pour les filières banane¹⁹, fruits et légumes et élevage à la Martinique et en Guadeloupe. Concernant la filière banane, le dispositif est étendu à la campagne 2021. Concernant les filières fruits et légumes, le dispositif a été mobilisé dans le cadre de la sécheresse de 2020²⁰, ainsi que suite à la crise COVID-19 relativement aux aides à la commercialisation locale et la transformation des fruits et légumes²¹. Le montant atteint 894 321 € dans le cadre de la mesure Diversification Végétale.

En 2021, le dispositif des circonstances exceptionnelles qui avait été activé en 2020 dans les Antilles pour la filière banane a été étendu. Par ailleurs, l'important épisode de sécheresse qui a touché la Guadeloupe entre mai et novembre 2021 a occasionné des dommages pour les productions maraîchères et vivrières, et arboricoles (dont vanille). A ce titre, la situation de circonstances exceptionnelles a été déclarée relativement aux aides à la commercialisation locale des fruits et légumes²².

¹⁶ Avenant n°1 à la Décision DIVA2018-2018, relative à la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles à la Réunion – Tempête tropicale Berguita et Fakir du 29 janvier et 24 avril 2018.

¹⁷ Décision DIVA2018-11, relative à la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles dans les secteurs des fruits et légumes à la Martinique

¹⁸ Décision DIVA2019-12, relative à la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles dans le secteur des fruits et légumes à la Martinique

¹⁹ Décision 2021-GC01, relative à la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles dans les départements de Guadeloupe et de Martinique en application du Programme communautaire POSEI France – Actions en faveur de la filière banane – Sécheresse 2020

²⁰ Décision DIVA2020-12 relative à la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles dans le secteur des fruits et légumes à la Martinique et en Guadeloupe

²¹ Décision DIVA2020-13 relative à la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 pour la commercialisation locale et la transformation des fruits et légumes en Martinique et en Guadeloupe.

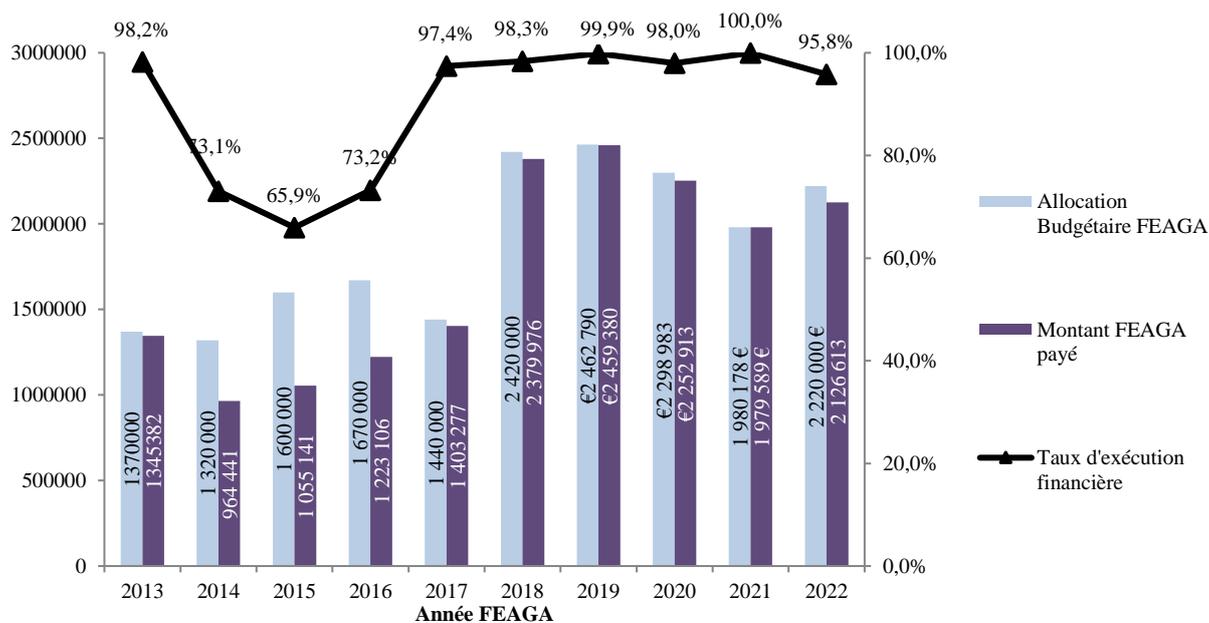
²² Décision DIVA2021-07 relative à la mise en œuvre de circonstances exceptionnelles dans le secteur des fruits et légumes en Guadeloupe.

2.2 Description détaillée de la mise en œuvre du POSEI France par mesure

2.2.1 Mesure 1 : Actions transversales

Un montant de 2 126 613 € a été versé sur le FEAGA 2022 au titre de la mesure 1, sur un montant total de demandes réceptionnées et un budget total alloué de 2 220 000 € (allocation budgétaire révisée d'après la fiche financière notifiée en juillet 2022). Le taux d'exécution est donc de 95,8 %. Les montants versés au titre des actions transversales sont globalement en hausse depuis la campagne 2017, du fait de l'intégration des aides à l'animation et à la gestion du programme des filières végétales et animales, qui faisaient auparavant partie du tome 4 et 5 du POSEI. Les actions transversales comportent en outre les aides relatives à l'assistance technique et aux réseaux de référence.

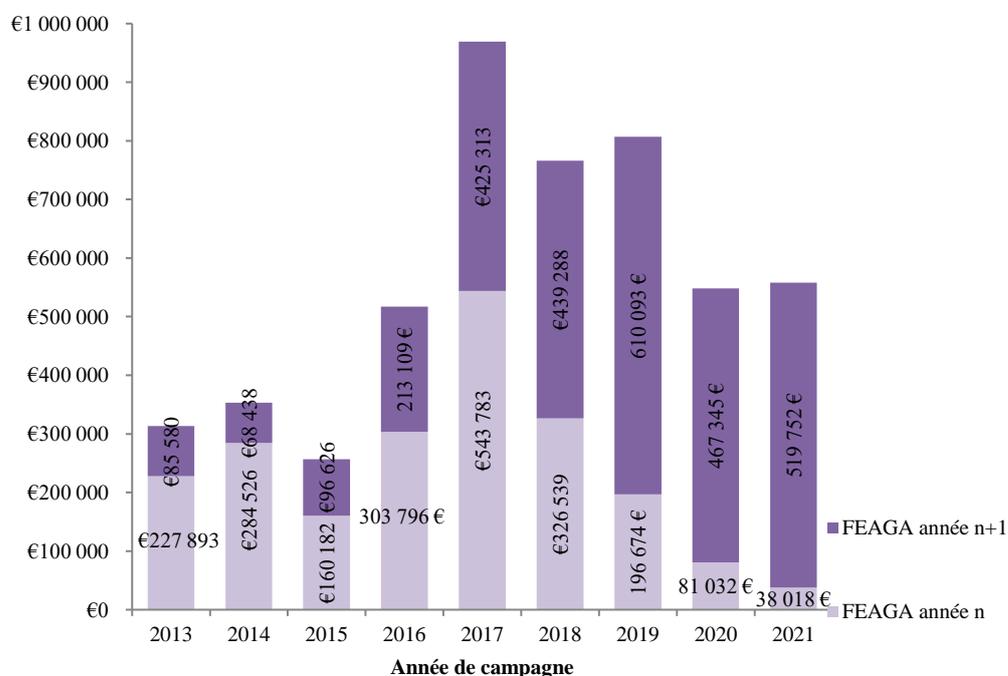
Figure 6 - Exécution financière des actions transversales



Source : ODEADOM

➤ Mise en œuvre financière

Figure 7– Montants versés au titre de l'assistance technique, par année de campagne



Source : ODEADOM

L'assistance technique étant payée « au fil de l'eau », le montant relatif à l'année de campagne POSEI 2021 diffère du montant versé sur le FEAGA 2022.

Les actions financées dans le cadre de l'année de campagne 2021 s'élèvent à 557 770 € au 26/08/2022, dont 38 018 € versés sur FEAGA 2021 et 519 752 € sur FEAGA 2022. Ce montant a augmenté de 9 % par rapport à la campagne 2020. La spécificité de cette action provient en effet de son utilisation fluctuante d'une année sur l'autre en fonction des projets qui se révèlent nécessaires en cours de programmation.

➤ Mise en œuvre physique

A l'instar des années précédentes, l'assistance technique a permis de financer deux types d'actions en 2021 :

1. **L'élaboration du présent rapport annuel d'exécution du programme POSEI France 2021** : son objectif est de présenter à la Commission Européenne la mise en œuvre des mesures du programme POSEI France. En 2021, les dépenses liées au RAE ont atteint 51 440 €.
2. **Les actions liées au système d'information** : en 2021, les dépenses liées à ces actions ont atteint 506 330 €. Elles ont permis de financer deux types de travaux :

- Les travaux de Tierce Maintenance Applicative qui concernent les mises à jour de logiciels liées à des évolutions réglementaires et notamment du programme POSEI.
- La refonte du Système d'Information : l'ODEADOM a lancé cette refonte avec pour objectif de passer à un système d'information organisé et évolutif.

Tableau 7 - Détail de la mise en œuvre de l'assistance technique POSEI 2021

Description des projets	Montants payés
Evolutions et adaptations des systèmes d'information et des applications informatiques	506 330 €
Réalisation du rapport annuel d'exécution du POSEI France	51 440 €
Réunions des comités sectoriels de concertation	0 €
Total	557 770 €

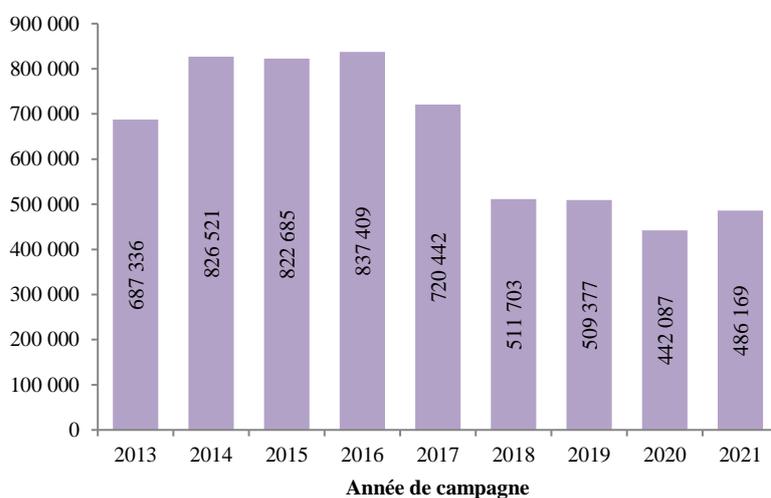
Source : ODEADOM

Les réunions des comités sectoriels de concertation, habituellement financées par l'assistance technique, se sont toutes tenues à distance en conséquence de la crise COVID.

Réseaux de référence

➤ Mise en œuvre financière

Figure 8 – Montants versés par campagne, de 2013 à 2021



RR1-2

Source : ODEADOM

Au titre de 2021, pour un budget alloué s'élevant à 488 000 € (d'après l'allocation budgétaire modifiée de la fiche financière révisée d'avril 2022), 342 602 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 143 567 € pour la partie végétale soit un total de 486 169 €. Le montant total payé augmente de 10,0 % par rapport à 2020, mais recule de 7,5 % en tendance entre 2013 et 2021. Au global, le taux de réalisation atteint ainsi 99,6 %.

Tableau 8 - Exécution financière de la mesure réseaux de référence par action en 2020

Mesure	Bénéficiaire	Détail des actions	Montant en € (avec recours)	Evolution 2020-2021
Réseaux de référence Animal	Institut de l'élevage	Action A : Mise en œuvre des réseaux d'exploitation et assistance technique	174 321	11,0%
		Action B - Elaboration du tableau de bord de suivi de l'évolution des filières animales	168 281	12,6%
		Total Animal	342 602	11,8%
Réseaux de référence Végétal	ACTA	Action A - Mise en œuvre des réseaux de d'exploitation et assistance technique	101 298	-5,2%
		Action B - Coordination et animation technique du programme	42 269	46,9%
		Total Végétal	143 567	5,9%
Total			486 169	10,0%

Source : ODEADOM

➤ **Mise en œuvre physique**

○ **Filières d'élevage**

Tableau 9 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux animal de références en 2021

Indicateurs POSEI	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Total DOM	Evol. 2020-2021
Objectif initial POSEI de suivis d'exploitations	50	30	50	70	na	200	0%
Nombre de suivis d'exploitation réalisés	26	20	31	46	na	123	0%
Taux de réalisation par rapport à l'objectif	52%	67%	62%	66%	na	62%	0%
Nombre de suivis validés	26	20	31	46	na	123	7,9%
Taux de validation des suivis réalisés	100%	100%	100%	100%	na	100%	+ 7 pts
Taux de valorisation (validé/objectif POSEI)	52%	67%	62%	66%	na	62%	+ 5 pts

Source : Institut de l'élevage, réseaux d'élevage DOM

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Réseaux de référence », l'IDELE et l'ODEADOM ont signé en 2014 une convention cadre relative à la mise en place de réseaux de références des filières de diversification animale dans les DOM, portant sur la période 2014-2020. Pour 2021, cette convention-cadre a été tacitement prolongée d'une année dans l'attente de la définition de la nouvelle programmation du POSEI-France.

Sur l'ensemble des cinq départements d'Outre-Mer, 123 dossiers DIAPASON de suivi d'exploitations (60% ruminants et 40% monogastriques) ont été validés en 2021 soit 9 de plus qu'en 2020. Les suivis concernent principalement des exploitations de bovins-viande (41%). Le reste des exploitations est réparti entre les exploitations porcines (18%), bovins-lait (11%), de volailles de chair (15%) et de ponte (4%), puis de petits ruminants (8%) et d'élevages cunicoles (4%).

La convention ODEADOM/Idele signée en septembre 2021 reprend les principes et bases d'organisation du projet ayant prévalu depuis 2016, avec un transfert partiel, en fonction des compétences et de l'expérience disponibles, des fonctions d'animation/coordination locale aux Chambres d'agriculture, maîtres d'œuvre locaux.

Sur l'ensemble des cinq départements d'Outre-mer, le nombre total de 123 suivis engagés, inférieur aux objectifs définis (200), souffre toujours d'une disponibilité insuffisante de conseillers pour la réalisation des suivis, de difficultés de filière limitant la production organisée (production laitière en Martinique, volailles en Guadeloupe, porc en Guyane) ou du turn-over de techniciens en charge de suivis. Le programme a mobilisé 18 conseillers de Chambre d'agriculture et de groupement de producteurs de 14 organisations. Le turn-over au sein des équipes a été limité à 1 agent de suivi à la Réunion. Si la composante partenariale du programme est un de ses éléments importants, c'est aussi celle qui s'avère la plus complexe, tant d'un point de vue conventionnel qu'opérationnel. En 5 ans, 10 conseillers, ayant été en charge de suivis d'exploitation au moins une année, ont ainsi changé de fonction ou quitté leur organisation.

Des 8 missions prévues d'assistance technique de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI de métropole, seules 4 missions ont pu être réalisées, du fait des impossibilités ou limitations de déplacement dues à la pandémie COVID, et aux événements sociaux de fin d'année en Guadeloupe et Martinique. Pour les mêmes raisons, seulement 4 missions inter-DOM des coordinateurs régionaux ou de techniciens en charge de suivi ont pu être réalisées, contre 12 programmées en début d'année.

La Réunion représente 37% des élevages suivis (46 suivis validés), la Martinique, 25% (31 suivis validés), la Guadeloupe 21% (26 suivis validés), et la Guyane 16% (20 suivis validés). Face au manque de visibilité sur les réorganisations toujours en cours au sein de la chambre d'agriculture (CAPAM) et des organisations potentiellement concernées à Mayotte (COMAVI notamment), il a été également décidé d'attendre 2022 pour éventuellement relancer l'action sur ce territoire. Le taux de réalisation global des suivis est de 62%, le plus élevé étant en Guyane et La Réunion (67% et 66%). La non-réalisation de l'objectif en termes de nombre d'exploitations suivies est liée à la difficulté de renouvellement des exploitations sortant du dispositif, face à la réticence générale des producteurs à s'engager dans le réseau. A cette situation s'est ajoutée la crise sanitaire ayant fortement limité le déploiement du dispositif.

Les projections ayant prévalu à l'établissement du budget 2021 n'ont pas été atteintes. Comme par le passé, des producteurs se sont retirés de l'action et quelques nouvelles exploitations ont été identifiées pour les remplacer, dont certaines ont interrompu leur participation après de premiers travaux. De manière générale, le renouvellement et l'augmentation de l'échantillon de fermes membres des RRE restent difficiles, avec des réticences toujours importantes des producteurs vis-à-vis de la mise à disposition de données économiques individuelles. La forte diminution du niveau d'indemnisation des producteurs depuis 2014 ans rend également difficile ce « recrutement » de nouvelles exploitations.

○ **Filières végétales**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Réseaux de références » du chapitre VI du POSEI-France, l'Acta et l'ODEADOM ont signé une convention-cadre relative à la mise en place de Réseaux de Références en productions de Diversification Végétale (RRDV) dans les Départements français d'Outre-Mer (DOM), qui porte sur la période 2014-2020 et a été prolongée par avenant sur l'année 2021. La mise en œuvre du projet s'est poursuivie dans des conditions similaires et selon les mêmes modalités administratives et financières qu'en 2020 dans les trois départements concernés (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), mobilisant conjointement les fonds du POSEI et du FEADER, ainsi que des crédits d'orientation territorialisés de l'ODEADOM.

Le nombre de producteurs adhérents aux réseaux dans ces trois DOM ayant fait l'objet de suivis en 2021 a faiblement augmenté avec 54 producteurs suivis, pour 51 adhérents en fin d'année précédente. Ces

suivis ont permis le suivi de 63 cultures pivot (pour un objectif fixé à 75), et la validation de 55 fichiers de suivi, les autres étant encore incomplets.

A **La Réunion**, le partenariat s'est poursuivi avec l'ARMEFLHOR comme coordinateur local, sur financement du POSEI, et la Chambre d'Agriculture a rejoint l'ARIFEL comme organisme chargé des suivis, sur financement du FEADER. Plusieurs producteurs adhérents aux réseaux de La Réunion ont abandonné le projet pour diverses raisons fin 2020, et leur remplacement a occasionné un renouvellement important du réseau en 2021, avec 10 nouveaux producteurs sur 20. La technicienne de l'ARIFEL a suivi 15 producteurs en 2021. Quant à la Chambre d'Agriculture (avec 2 techniciens), elle en a suivi 3.

En **Guadeloupe**, le projet s'est poursuivi sous la coordination de l'IT2, qui s'est lui-même impliqué, notamment via un stagiaire, dans le recrutement et le suivi de producteurs, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture (mobilisant 2 techniciens). Ainsi, l'IT2 a suivi 7 producteurs, dont 4 pour deux cultures pivot, et la Chambre d'Agriculture a suivi 6 producteurs, dont 4 pour deux cultures pivot. Le réseau compte donc, fin 2021, 13 producteurs adhérents pour 21 cultures pivot suivies. Néanmoins, seuls 13 fichiers de suivi ont pu être validés. L'identification des producteurs manquants se poursuit pour parvenir à 25 cultures pivots suivies.

A la **Martinique**, le partenariat s'est poursuivi comme par le passé avec la Chambre d'Agriculture, qui joue toujours à la fois les rôles de coordinateur local et d'organisme chargé de suivi. 23 producteurs ont été suivis en 2021, dont un pour deux cultures pivots. Des producteurs supplémentaires seront à identifier en 2022 pour remplacer ceux ayant quitté le réseau.

Les contraintes liées à la Covid-19, ainsi que les mouvements sociaux qui ont marqué les Antilles en 2021, ont entraîné l'annulation des déplacements prévus (tant métropole – Outre-Mer qu'inter-DOM) et des restitutions collectives qui étaient prévues à la Martinique et à La Réunion. En revanche, les échanges entre les maîtres d'œuvre nationaux et les partenaires ultramarins se sont poursuivis sans encombre, notamment par le biais de visioconférences, qui ont également permis l'organisation de séances de travail inter-DOM.

Les productions suivies restent inchangées en 2021 :

- Martinique : christophine, igname, orange, tomate de plein champ et patate douce ;
- La Réunion : ananas Queen victoria, Mangue José, fruit de la passion, tomate hors-sol sous-serre et oignon.
- Guadeloupe : ananas Queen et Cayenne, banane plantain, laitue, tomate de plein champs et patate douce.

Structuration des filières végétales et animales de Mayotte

➤ Mise en œuvre financière

L'aide à la structuration des filières agricoles de Mayotte n'a pas été mobilisée en 2021. En 2020, les filières d'élevage avaient perçu 12 766 €. Un premier versement de 16 720 € avait été effectué pour les filières végétales en 2017.

Animation et gestion des filières animales et végétales (hors Mayotte)

➤ Mise en œuvre financière

Tableau 10 – Détail de la mise en œuvre de l’animation et gestion des filières en 2021

	Végétal	Animal	Total
Guadeloupe	46 446	162 500	208 946
Martinique	-	119 507	119 507
Guyane	88 649	162 056	250 705
Réunion	126 233	241 810	368 043
Total	261 328	685 873	947 201

AGAVI

Source : ODEADOM

En 2021, les actions d’animation et de gestion des filières d’élevage, hors Mayotte, ont bénéficié d’un montant total de 685 873 €, soit une baisse de 9 % par rapport à 2020. La Réunion est le principal bénéficiaire de l’aide avec 241 810 €, soit 35 % du montant total, suivi par la Guadeloupe (162 500 €, soit 24 % du montant total), la Guyane (162 056 € ; 24 %) et la Martinique (119 507 € ; 17 %).

Concernant le volet végétal, les actions d’animation et gestion ont bénéficié d’un montant de 261 328 € en 2021. En 2020, le montant versé au titre de cette aide s’établissait à 266 202 €. Entre 2020 et 2021, on observe ainsi un repli des montants versés de 2%, après un recul observé de 13% entre 2019 et 2020. Le principal bénéficiaire du dispositif reste le département de la Réunion, qui concentre 48 % (126 233 €) de l’aide à l’animation et la gestion des filières végétales. Les territoires de la Guyane et de Guadeloupe représentent respectivement 34 % (88 649 €) et 18 % (46 446 €) des montants versés. Les filières végétales de Martinique n’ont pas bénéficié des aides à l’animation et la gestion en 2021.

➤ Mise en œuvre physique

La mise en œuvre de l’action d’animation des filières, hors Mayotte, a bénéficié à 4 interprofessions sur le volet animal, et 3 structures à caractère interprofessionnel sur le volet végétal.

2.2.2 Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane

B1

Mise en œuvre financière

Concernant l'aide POSEI payée en 2021 sur l'exercice FEAGA 2022, l'allocation budgétaire est de 129,1 M€. Le taux d'exécution financière atteint 99,7 %, pour un montant de 126 975 046 € au titre du FEAGA 2022 (dont 2 857 473,26 € de RDF)²³.

La Martinique perçoit 75% de ce montant, soit 95 438 856 € (dont 2 149 963,54 € de RDF), et le montant attribué à la Guadeloupe atteint 31 536 190 € (dont 707 509,72 € de RDF).

Figure 9 – Exécution financière de la Mesure banane, de 2013 à 2021, Guadeloupe et Martinique



Source : ODEADOM

Mise en œuvre physique

L'aide POSEI payée en 2021 a bénéficié à 504 exploitations, soit 2,5% de moins qu'en 2020. Le tonnage commercialisé présenté à l'aide a atteint 184 434 tonnes soit 6,7% de moins que l'année précédente. Le tonnage commercialisé pris en compte pour le calcul de l'aide, correspondant au tonnage commercialisé en 2020 et reconstitués, a atteint 228 590 tonnes soit 10,2% de moins qu'en 2020.

Enfin, la quasi-totalité des exploitations ont touché 100% de leur droit à l'aide en 2021 (99%).

²³ En 2014, le taux de réalisation dépasse 100% car la filière banane antillaise a bénéficié cette année-ci du remboursement de la RDF de l'année 2013.

Le tonnage commercialisé en 2021, et qui sera payé dans le cadre du POSEI 2022 est de 203 126t, en progression de 1,1% par rapport à la campagne de production 2020.

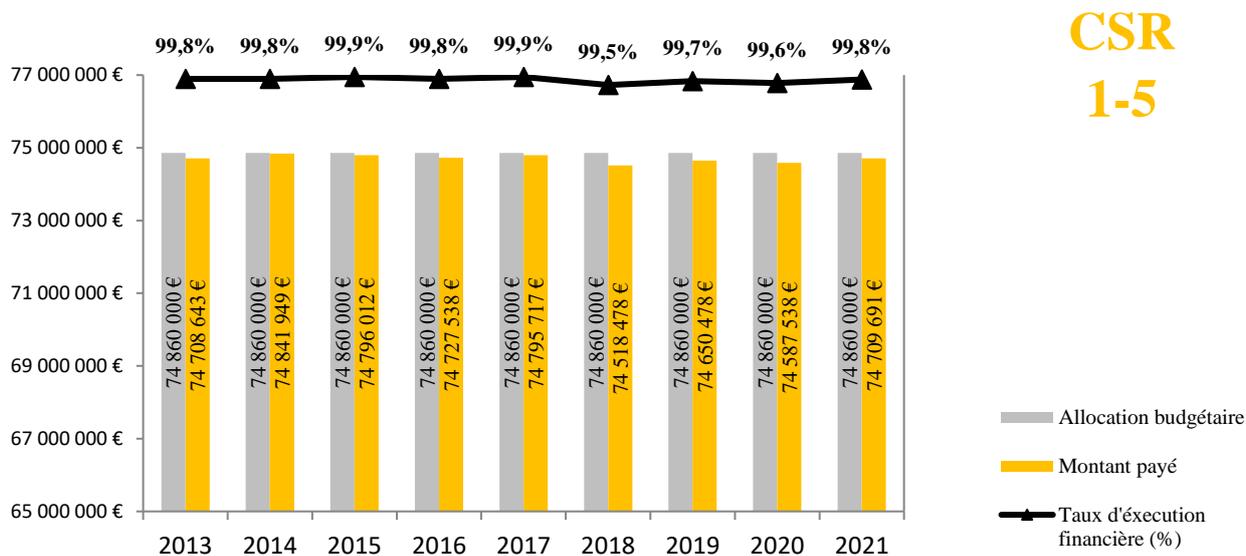
Tableau 11 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure banane en 2021, Guadeloupe et Martinique

Indicateurs		2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Total Antilles	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	504	-2,5%
	Tonnage commercialisé en 2020 présenté à l'aide POSEI 2021 (t)	184 434	-6,7%
	Tonnage commercialisé en 2020 éligible au POSEI 2021 (t)	184 033	-5,1%
	Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide POSEI 2021 (t)	228 590	-10,1%
	% d'exploitations ayant touché 100% de leur droit à l'aide	99%	10,0%
	% d'exploitations ayant touché 80% de leur droit à l'aide	0%	-100,0%
	% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	1%	-50,0%

Source : ODEADOM

2.2.3 Mesure 3 : Actions en faveur de la filière Canne – Sucre – Rhum

Figure 10 - Exécution financière de la mesure canne-sucre-rhum, années 2013 à 2021, tous DOM



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum est de 74 860 000 € en 2021. Elle est stable depuis 2009, après avoir connu une augmentation de 5% en 2008.

Le taux d'exécution financière de la mesure 3 s'établit à 99,8 %, soit un montant total payé de 74 709 691 €.

A ce stade des paiements, l'aide aux industries sucrières concentre 79,2 % des montants payés sur la mesure, l'aide au tonnage de canne livré 13,3 % et l'aide à la transformation de canne en rhum agricole 7,5 %.

Tableau 12 – Montants payés en 2021 par aide, évolution et répartition

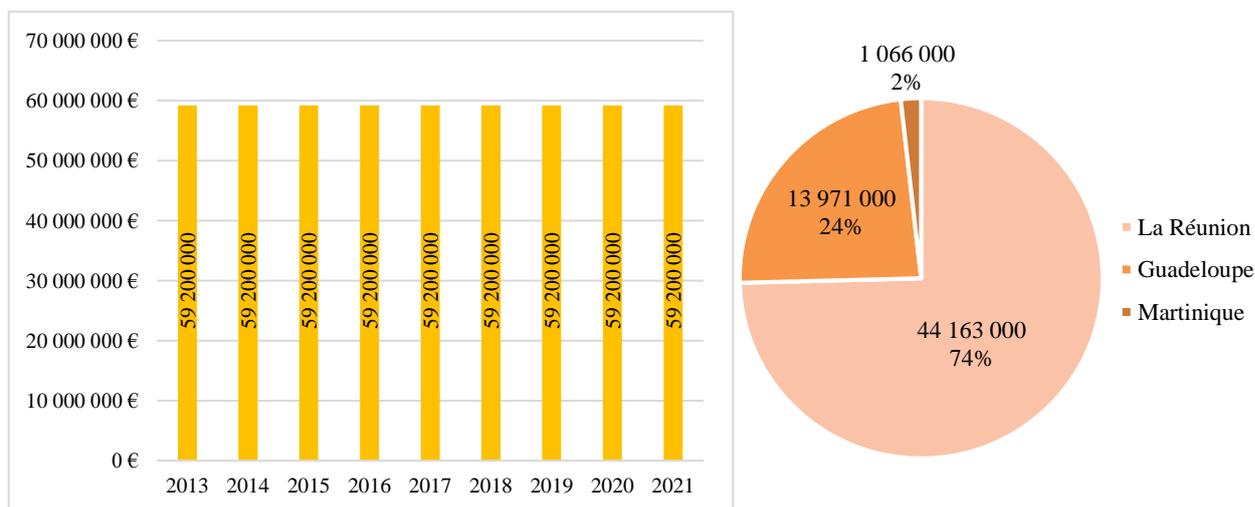
Montants payés tous DOM	Montant payé en €	Evolution 2020-2021 (1 an)	Répartition
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	59 200 000	0,0%	79,2%
ATCL	9 903 299	1,1%	13,3%
Aide à la transformation de canne en rhum agricole	5 606 391	0,2%	7,5%
Montant payé	74 709 691	0,2%	100,0%

Source : ODEADOM

L'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM

➤ Mise en œuvre financière

Figure 11 - Evolution des montants versés au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière et répartition par DOM



Depuis 2010, le montant versé au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM est de 59 200 000€. Près des trois quarts de ce montant sont attribués à la Réunion dont l'enveloppe atteint 44 163 000€. Les 26% restants sont répartis entre la Guadeloupe (24% de l'enveloppe totale, soit 13 971 000€) et la Martinique (2%, soit 1 066 000€).

➤ Mise en œuvre physique

Le nombre de bénéficiaire de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM est stable sur la période 2013-2021, au nombre de 5 dont 2 en Guadeloupe, 2 à la Réunion et 1 en Martinique.

Tableau 13 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière en 2021, tous DOM

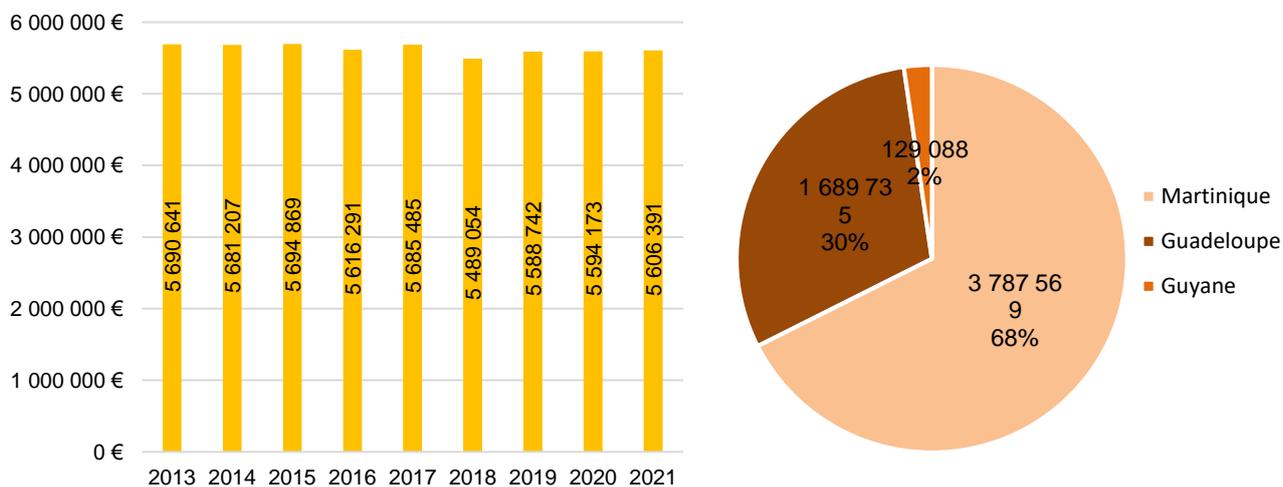
	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de sociétés bénéficiaires	5	0,0%

Source : ODEADOM

L'aide à la transformation du rhum agricole

➤ Mise en œuvre financière

Figure 12 - Evolution des montants versés au titre de l'aide à la transformation du rhum agricole et répartition par DOM



Pour la campagne 2021, les montants versés au titre de l'aide à la transformation de rhum agricole atteignent 5 606 391 €, à raison de 3 787 569 € pour la Martinique, 1 689 735 € pour la Guadeloupe, et 129 088 € pour la Guyane. Cette aide est stable sur la période 2013-2021.

➤ Mise en œuvre physique

En 2021, le nombre de bénéficiaires de l'aide à la transformation de canne en rhum agricole a été versée à 16 bénéficiaires, pour un volume global de 87 476 HAP (+0,4% par rapport à 2020). Ce volume couvre 63,5% du volume total de rhum agricole produit, soit 1 point de plus qu'en 2020. Cette part demeure néanmoins en baisse tendancielle de 3,2%/an sur la période 2013-2021.

En Martinique, le volume de rhum agricole aidé est stable. La part du volume de rhum agricole aidé retrouve un niveau quasiment équivalent à celui de 2018, à 65,1% (contre 62,5% en 2020, soit une progression de 4,1%). L'évolution tendancielle demeure cependant négative avec une baisse de 3,7% par an sur la période 2013-2021.

En Guadeloupe, le volume de rhum agricole aidé atteint 26 472 HAP soit 2,3% de plus qu'en 2020. Cependant, la part du volume agricole aidé poursuit sa baisse entamée en 2019 (en raison de la croissance du volume total de rhum agricole produit qui marque une hausse de 7% entre 2020 et 2021). Ainsi, la part de volume de rhum agricole aidé atteint 61,1% en 2021, soit 4,4% de moins qu'en 2020.

En Guyane, en 2021, le volume de rhum agricole aidé dans le cadre de l'aide à la transformation de canne en rhum agricole baisse de 7,9% par rapport à 2020, à 2 025 HAP. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de baisse globale des quantités de rhum produites en 2021 (-21,7% entre 2020 et 2021). Par conséquent, la part du volume aidé dans le total du volume produit marque un rebond de 9,5 points, s'établissant à 63,6%. L'évolution tendancielle sur une longue période demeure négative avec une baisse de 5,3% par an sur la période 2013-2021.

Tableau 14 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation du rhum agricole, en 2021, tous DOM

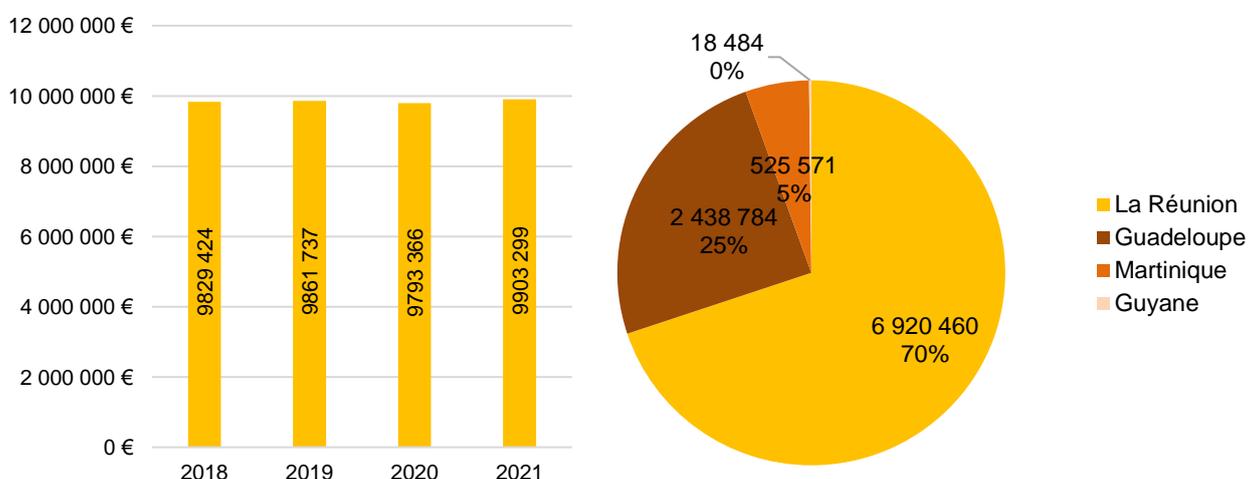
	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de bénéficiaires	16	+6,6%
Volume de rhum agricole aidé (HAP)	87 476	0,4%
Part du volume de rhum agricole aidé (%)	63,5%	1,6%

Source : ODEADOM

L'Aide à la Tonne de Canne Livrée (ATCL)

➤ Mise en œuvre financière

Figure 13 - Répartition par DOM des montants versés au titre de l'ATCL (€)



L'ATCL a été versée pour la première fois sur la campagne 2018²⁴. En 2021, le montant versé atteint 9 884 815 € (+0,9% par rapport à 2020), à raison de 6 920 460 € pour la Réunion, 2 438 784 € pour la Guadeloupe et 525 571 € pour la Martinique. Les montants versés en Guyane ont atteint 18 484 € (-35,7% par rapport à 2020).

➤ Mise en œuvre physique

En 2021, on dénombre un total de 4 635 bénéficiaires de cette aide sur les quatre départements, pour 4 699 demandes enregistrées (soit 9,8% de moins qu'en 2020). L'évolution tendancielle du nombre de bénéficiaires est en baisse de -2,4% par an sur la période 2013-2021.

²⁴ Avant 2018, l'aide était versée au titre de l'aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée.

La quantité totale de canne livrée aidée est stable malgré la baisse du nombre de bénéficiaires (-8,9% par rapport à 2020) ; et le maintien des surfaces en canne.

Tableau 15 - Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'ATCL en 2021, tous DOM

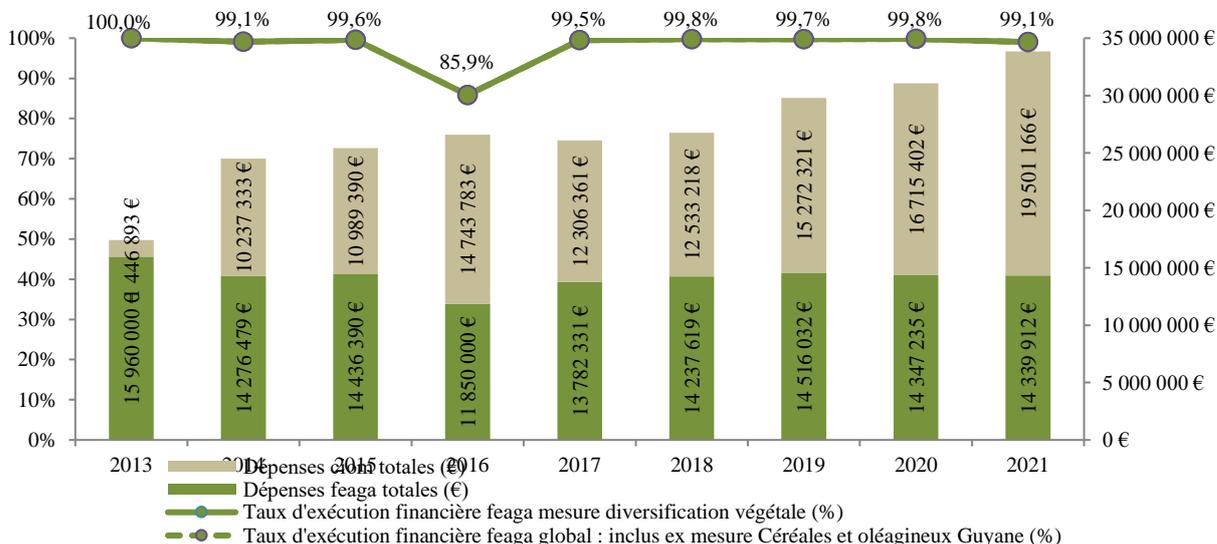
	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de dossiers déposés auprès de la DAAF	4 699	-9,8%
Nombre de bénéficiaires	4 635	-8,9%
Quantité totale de canne livrée aidée (t)	2 259 517	0,3%
Part du volume de canne aidée (%)	98,5%	0,4%

Source : ODEADOM

2.2.4 Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification

DV1

Figure 14 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification de 2013 à 2021



Source : ODEADOM / ASP

Les données relatives à la production de riz irrigué en Guyane relevaient entre 2010 et 2012 de la mesure spécifique "céréales et oléagineux de Guyane" et ne sont prises en compte dans l'historique des montants payés de la mesure diversification végétale qu'à partir de 2013.

Pour l'année 2021, le budget FEAGA 2022 pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification est de 14 475 564 €. Ce budget a été consommé à 99,1%, avec un montant FEAGA payé de 14 339 912 €. Un complément national a par ailleurs été mobilisé à hauteur de 19 501 166€. Les montants payés totaux atteignent donc 33 841 077 €, soit une hausse de 8,9% par rapport à 2020. Sur la période 2013-2021 (années FEAGA 2014-2022), ces montants connaissent une évolution tendancielle annuelle de + 6,1%. Le montant des aides demandées (hors aides surfaciques Mayotte) atteint un record avec 30 487 470 €, soit une augmentation de 8.1% par rapport à l'année précédente.

Tableau 16 – Montants des aides POSEI 2021 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Tous DOM

TOUS DOM	Montants payés	Répartition par aides	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation locale des productions locales	17 404 354 €	51,5%	6,5%
Aides d'accompagnement des filières	5 207 319 €	15,4%	17,4%
Aide à la commercialisation hors région de production	4 514 678 €	13,3%	10,3%
Aides en faveur des productions végétales de Mayotte	3 687 778 €	10,9%	7,0%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	2 354 563 €	7,0%	7,5%
Aides spécifiques à la filière plantes aromatiques à parfum et médicinales	272 158 €	0,8%	26,1%
Aides en faveur des actions de promotion et communication	255 072 €	0,8%	-13,6%
Aide à la production de semences et plants	122 836 €	0,4%	251,9%
Aides spécifiques à la Guyane	22 320 €	0,1%	35,3%
Total des aides payées	33 841 077 €	100,0%	8,9%
dont CIOM	21 841 413 €	64,5%	30,6%
dont FEAGA	11 999 664 €	35,5%	-16,4%

Source : ODEADOM / ASP

L'aide à la **commercialisation locale des productions locales** représente toujours plus de la moitié des aides (51,5% de l'enveloppe, pour un total de 17 404 354 € payés, contre 52,6% en 2020). Le montant augmente de 6,5% par rapport à 2020. La Réunion bénéficie de 63% de cette aide, la Guadeloupe 21%, la Martinique 15% et la Guyane 1%.

Les aides d'accompagnement des filières représentent un montant de 5 207 319 € payés, soit 15,4% du total de la mesure. Cette aide est en hausse de 17,4% en 2021, portée par le dynamisme du dispositif à la Réunion. En effet, ces aides sont à 60% versées à La Réunion (le montant payé y progresse de 12,9% entre 2020 et 2021), 24% à la Guadeloupe (+19,9%), 14% à la Martinique (23,4%) et 1% en Guyane en 2021. Pour rappel, les aides d'accompagnement des filières regroupent les aides à la collecte, au transport, au transport régional (Guadeloupe et Martinique), au conditionnement, à la mise en place des politiques qualité, l'aide au stockage à température dirigée (à la Réunion et la Guadeloupe depuis 2021), ainsi que l'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer. Elles sont liées aux 3 demandes principales citées plus haut.

L'aide à la commercialisation hors région de production représente un montant de 4 514 678 €, soit 13,3% du total de la mesure. A ce stade des paiements, cette aide a progressé de 6,5% entre 2020 et 2021. Plus des deux tiers (67%) de cette aide est consommé par La Réunion, avec une hausse des montants versés de 4,6% sur le territoire par rapport à 2020 (après +6,0% entre 2019 et 2020). La Guadeloupe consomme 19% du budget (+29,0% sur un an après deux années en baisse à -37,8% et -5,0%) et la Martinique 13% (16,3% entre 2020 et 2021). Enfin, un versement de 32 961 € a été effectué au titre de l'aide à la commercialisation hors région de production pour la Guyane, soit une progression marquée de 41,5% sur un an.

Les aides en faveur des productions végétales à Mayotte représentent un montant de 3 687 778 €, soit 10,9% du total de la mesure. Une augmentation de 7,0% de l'aide est observée par rapport à 2020. Les paiements concernent principalement à l'aide à la production des filières végétales (63,3%) et à la fabrication (34,4%), la commercialisation des produits des filières végétales ne représente que 2,3% des aides. Les aides à la promotion, la commercialisation hors région de production à Mayotte et à la production de plats sains n'ont pas été activées en 2021.

L'aide à la transformation représente un montant de 2 354 563 €, soit 7,0% du total de la mesure. Cette aide est en hausse de 7,7% sur un an. A l'instar des aides précédemment évoquées, elle n'a été mobilisée de manière significative qu'à la Réunion (59% du total sur cette mesure) et en Martinique (36% du total sur cette mesure). Cette aide s'élève à 103 648 € (4% du total de l'aide) en Guadeloupe et à 13 755 € versés en Guyane (0,6% du total).

Quatre autres dispositifs représentent chacun moins de 1% des paiements totaux :

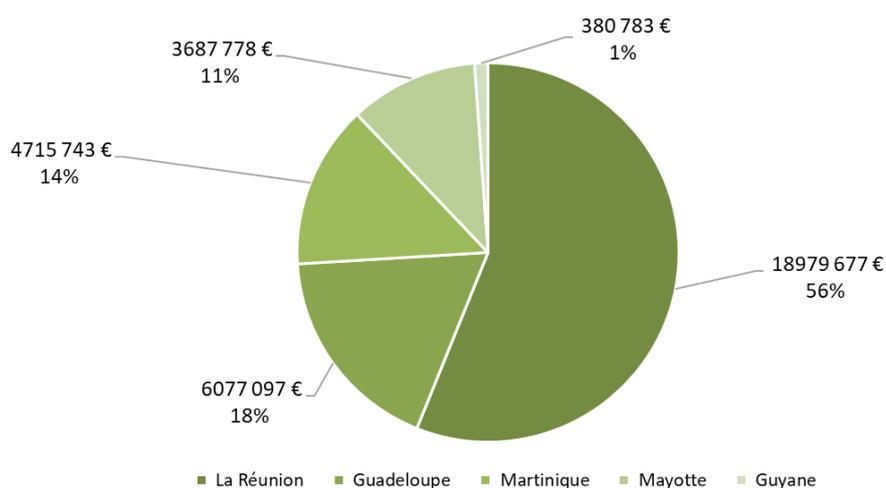
Les aides spécifiques à la filière plantes aromatiques à parfum et médicinales représentent 272 158 € payés, soit 0,8% du montant total de la mesure. La Réunion (86% des montants versés) et la Guadeloupe (14% des montants versés) sont les seuls territoires bénéficiaires de cette aide en 2021. Malgré la hausse de cette année (+26,1%), l'évolution tendancielle annuelle 2013-2021 reste négative de -9,1% par an, en lien avec la baisse tendancielle de la production de vanille verte à la Réunion sur la période en volume et en surface.

Les aides en faveur des actions de promotion et communication représentent 255 072 € en 2021. L'aide a été mobilisée en Guadeloupe (149 507 €, soit 59% des montants versés), à la Réunion (55 357 €, 22%) et en Guyane avec 20% des paiements, soit 50 207 €. L'aide, qui avait été mobilisée en Martinique en 2020 pour 5 000€, ne l'a pas été en 2021. **Les aides à la production de semences et plants** ont été versées pour un montant de 122 836 € au 26/08/22, soit +251,9% par rapport à 2020. La Réunion est le seul département à avoir mobilisé l'aide.

Concernant les aides spécifiques à la Guyane, l'aide à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane a été mobilisée à hauteur de 22 320 € en cette troisième année de réalisation, soit une hausse de 35,3% sur un an. L'aide à la production de riz irrigué n'a pas été mobilisée depuis 2015 en Guyane. D'après l'IFIVEG (Interprofession des Filières Végétales de Guyane), aucun projet n'est attendu dans la filière dans pour les années à venir.

La répartition des aides versées au titre de cette mesure par DOM est donnée ci-dessous :

Tableau 17 – Répartition des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification par DOM



TOUS DOM	Montant payé	Répartition par DOM	Evolution 2020-2021
La Réunion	18 979 677 €	75,7%	11,3%
Guadeloupe	6 077 097 €	24,3%	1,3%
Martinique	4 715 743 €	18,8%	5,9%
Mayotte	3 687 778 €	14,7%	7,0%
Guyane	380 783 €	1,5%	247,9%
Total des aides payées	25 056 773 €	100,0%	8,7%

Source : ODEADOM / ASP

La Réunion est le premier bénéficiaire des aides à la diversification végétale, avec un montant de 19,0 M€, soit 75,7% du montant total, suivie de la Guadeloupe (6,1 M€ ; 24,3%), Mayotte (4,7 M€ ; 18,8%), la Martinique (3,7 M€ ; 14,7%), et la Guyane (0,38 M€ ; 1,5%).

Guadeloupe

➤ Mise en œuvre financière

Tableau 18 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guadeloupe

GUADELOUPE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation locale des productions locales	3 645 375 €	60,0%	-8,1%
Aides d'accompagnement des filières	1 266 825 €	20,8%	19,9%
Aide à la commercialisation hors région de production	874 435 €	14,4%	29,0%
Aides en faveur des actions de promotion et communication	149 507 €	2,5%	-6,2%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	103 648 €	1,7%	-21,8%
Aides spécifiques à la filière PAPAM	37 306 €	0,6%	532,2%
Total des aides payées	6 077 097 €	100,00%	4,0%

Sources : ODEADOM, ASP

En **Guadeloupe**, 6 077 097 € ont été payés au titre du POSEI. Les versements ont augmenté de 4,0% sur un an.

A l'instar des années précédentes, le principal dispositif demeure l'**aide à la commercialisation locale des productions locales** avec 3 645 375 € payés, qui concerne 60,0% du montant total consommé à la Guadeloupe.

L'**aide à l'accompagnement des filières** est de 1 266 825 €, soit en hausse de 19,90% par rapport à 2020. L'essentiel de l'aide correspond à l'aide au conditionnement (54,2%, pour 686 469 €), suivi par l'aide au transport (29,5%, pour 373 410 €) et l'aide à la collecte (12,2%, pour 154 789 €). L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer n'a été mobilisée qu'à hauteur de 52 157 € soit 4,1% de l'enveloppe. L'aide au transport régional et l'aide à la mise en place des politiques qualité n'ont pas été mobilisée depuis respectivement 2020 et 2015.

L'**aide à la commercialisation hors région de production** représente 874 435€, soit une hausse de 29% par rapport à 2020.

Les aides suivantes ont également été mobilisées :

- **Aide en faveur des actions de promotion et communication** : pour cette deuxième année de réalisation, le dispositif a permis le versement de 149 507 €, en baisse de 6,2% sur un an.
- **Aide à la transformation (fruits et légumes)** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 103 648 €, en diminution de 21,8%.
- **Aide spécifique à la filière PAPAM** a été mobilisée à hauteur de 37 306 €.

L'aide à la production de semences et de plants n'a pas été mobilisée en 2021.

➤ Mise en œuvre physique

Tableau 19 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guadeloupe

Guadeloupe - Indicateurs		2021	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation des productions locales	Volume de fruits et légumes aidé (tonnes)	9 121	8,70%
	Volume de fleurs et plantes aidé (1000 tiges)	56	-6,40%
	Nombre de bénéficiaires	204	83,8%
Aide à la collecte	Tonnages aidés	10 319	15,5%
	Nombre de bénéficiaires	116	-8,7%
Aide au transport (à la livraison)	Tonnages aidés	7 176	31,5%
Aide au transport régional (Guadeloupe)	Tonnages aidés	0	-100,00%
	Nombre de bénéficiaires	0	-100,00%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	Tonnages aidés	226	9,2%
	Nombre de bénéficiaires	5	66,7%
Aide au conditionnement	Tonnage aidé	10 441	10,8%
	Nombre de bénéficiaires	4	-25,0%
Aide à la commercialisation hors région de production	Tonnages aidés	1 585	63,00%
	Nombre de bénéficiaires	1	-50,00%
Aide à la transformation	Tonnages aidés	231	25,8%
	Nombre de bénéficiaires	1	0,00%
Aide à la production de semences et plants	Nombre de plants	0	-
	Bénéficiaires	0	-
	Quantités produites aidées (en kg)	0	-
Aide à la production de vanille verte	Nombre de bénéficiaires	0	-
	Surfaces aidées (hectares)	0	-
	Quantités produites aidées (en kg)	2 332	431,1%
Aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales	Nombre de bénéficiaires	1	0,0%

Source : ODEADOM

En **Guadeloupe**, le tonnage retenu au titre de l'aide à la **commercialisation des productions locales** s'élève à 9 121 tonnes de fruits et légumes et à 56 000 tiges de fleurs et plantes. Le volume aidé de fruits et légumes a ainsi augmenté de 8,7% tandis que celui des fleurs et plantes a diminué de 6,4%.

L'**aide au conditionnement** concerne 10 441 tonnes de productions végétales de diversification, en progression de 10,8% par rapport à 2020.

L'aide à la collecte enregistre un tonnage retenu de 10 319 tonnes en 2021. Ce dernier est en hausse de 15,5% par rapport à l'année précédente.

L'aide au transport (à la livraison) a permis d'aider 7 176 tonnes, soit une augmentation de 31,5% par rapport à 2020.

Dans une moindre mesure, les aides suivantes ont également été mobilisées :

- **Aide spécifique à la filière PAPAM** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 2 332 tonnes, en augmentation de 431,1% par rapport à 2020.
- **Aide à la commercialisation hors région de production** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 1 585 tonnes, en augmentation de 63,0% par rapport à 2020.
- **Aide à la transformation (fruits et légumes)** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 231 tonnes, en augmentation de 25,8% par rapport à 2020.
- **Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 226 tonnes, en progression de 9,2% par rapport à 2020.

L'aide au transport régional et l'aide à la production de semences et de plants n'ont pas été mobilisées en 2021.

Guyane

DV5

➤ Mise en œuvre financière

Tableau 20 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guyane

GUYANE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation des productions locales	197 940 €	52,0%	836,0%
Actions d'accompagnement des filières	63 600 €	16,7%	-
Aides en faveur des actions de promotion et communication	50 207 €	13,2%	22,0%
Aide à la commercialisation hors région de production	32 961 €	8,7%	41,5%
Aide à la transformation	13 755 €	3,6%	86,4%
Total des aides payées (hors riz et communes isolées)	358 463	94,1%	285,6%
Aides à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane	22 320,00 €	15,80%	35,30%
Aide à la production de riz irrigué	0 €	0%	nd
Total des aides payées	380 783	100,0%	248%

Sources : ODEADOM, ASP

Les paiements en **Guyane** sont de 380 783 €, soit une hausse de 248% sur un an. Cette augmentation annuelle est expliquée en partie par la régularisation des dossiers de la COPFLEG (2019-2020).

L'aide à la commercialisation locale des productions locales représentent 52,0% du montant total des aides payées en Guyane, soit 197 940 € pour une progression qui fait un bond de 836,0% des montants versés sur un an.

Les aides en faveur des actions de promotion et communication représentent 13,2% du montant total des aides payées en Guyane, soit 50 207 €. Pour cette troisième année de mise en œuvre, l'aide conserve

une part importante des versements de la Mesure 4 en Guyane, et le montant versé progresse de 22,0% sur un an.

L'aide à l'accompagnement des filières représente 16,7% du montant total des aides payées en Guyane, soit 63 600€ alors qu'elle n'a pas été mobilisée l'année précédente.

L'aide à la commercialisation hors région de production atteint 32 961 €, soit 8,7% du paiement de la mesure 4 en Guyane. Le montant de cette aide, qui concerne uniquement la commercialisation de produits transformés vers l'UE, a fortement progressé en un an (+ 41,5%), confortant l'évolution tendancielle annuelle positive de + 10,0% sur la période 2013-2021.

Les aides à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane ont été mobilisées pour la troisième fois en 2021, atteignant un montant de 22 320 €, soit 5,9% des montants versés à la Guyane au titre de la mesure 4. Ce montant progresse fortement sur un an (+35,3%).

L'aide à la transformation a été mobilisée pour un montant de 13 755 €, pour une seule structure. Le montant de l'aide présente une augmentation annuelle de 86,4%, et est en légère progression tendancielle sur la période 2013-2021 (+ 2,2%).

Par ailleurs, aucun paiement n'a été effectué pour **l'aide à la production de riz irrigué**.

➤ Mise en œuvre physique

Tableau 21 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Guyane

Guyane – Indicateurs		2021	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation hors région de production	Tonnages aidés	36	150,0%
	Nombre de bénéficiaires	123	6050,0%
Aide à la commercialisation des productions locales	Volume de fruits et légumes aidé (tonnes)	519	1039,4%
	Volume de fleurs et plantes aidé (1000 tiges)	0	na
	Nombre de bénéficiaires	7	250,0%
Aide à la transformation	Tonnages aidés	55	72,9%
	Nombre de bénéficiaires	1	0,00%
Aide à la collecte	Tonnages aidés	0	na
	Nombre de bénéficiaires	0	na
Aide au transport (ex à la livraison)	Tonnages aidés	206	-
Aide au conditionnement	Nombre de bénéficiaires	0	na
Aides à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane	Nombre de bénéficiaires	15	36,40%

Source : ODEADOM

En Guyane, **l'aide à la commercialisation des productions locales** concerne 519 tonnes de fruits et légumes et aucune demande n'a été déposée concernant les fleurs et plantes. Le volume de fruits et légumes aidé a bondi de 1039,4%.

L'aide à la commercialisation hors région de production est mobilisée à hauteur de 36 tonnes, en augmentation de 150,0% en un an.

L'aide au transport (ex à la livraison) est mobilisée à hauteur de 206 tonnes, ce qui constitue une première.

L'aide à la transformation a concerné un volume de 55 tonnes, soit 72,9% de plus qu'en 2020.

L'aide à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane a été versée à 15 bénéficiaires soit une augmentation de 36,4% par rapport à 2020.

L'aide à la collecte, l'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer, l'aide au conditionnement n'ont pas été mobilisées en 2021.

Martinique

DV7

➤ Mise en œuvre financière

Tableau 22 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Martinique

MARTINIQUE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation locale des productions locales	2 532 205 €	53,7%	-0,9%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	847 334 €	18,0%	8,6%
Aides d'accompagnement des filières	748 668 €	15,9%	23,4%
Aide à la commercialisation hors région de production	587 536 €	12,5%	16,3%
Aides en faveur des actions de promotion et communication	- €	0,0%	na
Aide à la production de semences et plants	- €	0,0%	na
Total des aides payées	4 715 743	100,0%	6,0%

Sources : ODEADOM, ASP

Les aides versées pour la diversification végétale de Martinique s'élèvent à 4 715 743 € en 2021 présentant une progression de 6,0% sur un an.

Le principal dispositif est l'aide à la commercialisation locale des productions locales avec 2 532 205 €. Ce montant connaît un repli de -0,9% par rapport à 2020. De manière tendancielle, le montant payé de l'aide est en hausse de 1,7% depuis 2013.

L'aide à la transformation (fruits et légumes) est en hausse, à 847 334 € (8,6% par rapport à 2020).

Les aides à l'accompagnement des filières, qui représentent un montant versé de 748 668 €, en augmentation de 23,4% par rapport à 2020.

Les versements au titre des aides à la commercialisation hors région de production sont en augmentation de 16,3% soit 587 536 €.

Les aides en faveur des actions de promotion et communication, et à la production de semences et plants n'ont pas été mobilisées en 2021.

➤ **Mise en œuvre physique**

Tableau 23 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Martinique

Martinique - Indicateurs		2021	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation des productions locales	Volume de fruits et légumes aidé (tonnes)	6 552	5,5%
	Volume de fleurs et plantes aidé (1000 unités)	426	10,1%
	Nombre de bénéficiaires	258	279,4%
Aide à la commercialisation hors région de production	Tonnages aidés	1 406	41,7%
	Nombre de bénéficiaires	5	-16,7%
Aide à la collecte	Tonnages aidés	6 751	13,0%
	Nombre de bénéficiaires	179	-2,2%
Aide au transport (ex à la livraison)	Tonnages aidés	4 652	24,0%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	Tonnages aidés	128	-11,7%
	Nombre de bénéficiaires	2	0,0%
Aide au transport régional	Tonnages aidés	nd	na
	Nombre de bénéficiaires	nd	na
Aide au conditionnement	Tonnages aidés	5 834	10,1%
	Nombre de bénéficiaires	6	0,0%
Aide à la transformation	Tonnages aidés	1 992	39,5%
	Nombre de bénéficiaires	3	50,0%

Source : ODEADOM

En **Martinique**, l'**aide à la commercialisation des productions locales** concerne 6 552 tonnes de fruits et légumes et 426 000 tiges de fleurs et plantes. Le volume de fruits et légumes aidé a augmenté de 5,5% tandis que pour les fleurs et plantes, celui-ci a progressé de 10,1%.

L'**aide au conditionnement** concerne 5 834 tonnes de production végétale de diversification, soit 10,1% de plus qu'en 2020.

L'**aide à la collecte** concerne 6 751 tonnes de production végétale de diversification en 2021, en augmentation de 13,0% par rapport à 2020.

L'**aide au transport (à la livraison)** est mobilisée pour 4 625 tonnes de production végétale de diversification soit 13,0% de plus qu'en 2020.

Dans une moindre mesure, les aides suivantes ont également été mobilisées :

- **Aide à la commercialisation hors région de production** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 1 406 tonnes, en augmentation de 41,7% en 1 an.
- **Aide à la transformation** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 1 992 tonnes, en augmentation de 39,5% en 1 an.
- **Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 128 tonnes en baisse de -11,7% par rapport à 2020.

➤ Mise en œuvre financière

Tableau 24 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution, La Réunion

LA REUNION	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2020-2021
Aide à la commercialisation locale des productions locales	11 028 835 €	58,1%	12,7%
Aides d'accompagnement des filières	3 128 225 €	16,5%	12,9%
Aide à la commercialisation hors région de production	3 019 745 €	15,9%	4,6%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	1 389 826 €	7,3%	9,4%
Aides spécifiques à la filière PAPAM	234 852 €	1,2%	11,9%
Aide à la production de semences et plants	122 836 €	0,6%	251,9%
Aides en faveur des actions de promotion et communication	55 357 €	0,3%	-38,3%
Total des aides payées	18 979 677	100,0%	11,3%

Sources : ODEADOM, ASP

Les aides à la diversification végétale représentent un paiement de 18 979 677 € à **La Réunion**, en hausse de 11,3% par rapport à 2020.

Le montant de **l'aide à la commercialisation locale des productions locales** est en hausse sur un an (+12,7%) et atteint 11 028 835 € en 2021. Cela représente 58,1% du montant des aides à la diversification végétale de la Réunion.

Les actions d'accompagnement des filières progressent de 12,9% entre 2020 et 2021 et s'établissent à 3 128 225 €, représentant ainsi 16,5% du total des aides :

- L'aide au conditionnement demeure le principal dispositif aidé avec 1 469 048 € (+ 5,8% en un an) ;
- L'aide au transport (livraison) représente 908 716 € en hausse (9,1%) ;
- L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer progresse à 195 962 € (46,3%) ;
- L'aide à la collecte augmente à 346 604€ (5,2%);
- L'aide au stockage à température dirigée progresse fortement (+137,4%) à 203 023€ ;
- Comme les années précédentes, l'aide à la mise en place de politiques qualité n'a pas été mobilisée en 2021.

L'aide à la commercialisation hors région de production s'élève à 3 019 745 € en 2021, soit 15,9% du montant total perçu par la Réunion au titre de la mesure Diversification Végétale. Ce montant est en hausse de 4,6% sur un an.

L'aide à la transformation progresse sensiblement en 2021 (9,4%) avec un montant de 1 389 826 €, soit 7,3% des montants versés au territoire.

Les aides spécifiques à la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales progressent (11,9%). Le montant versé atteint 234 852 € et représentent 1,2% de l'ensemble des aides dans le département.

Dans une moindre mesure, les aides suivantes ont également été mobilisées :

- **Aides spécifiques à la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales** : l'aide progressent (11,9%). Le montant versé atteint 234 852 € et représentent 1,2% de l'ensemble des aides dans le département.

- **Aide à la production de semences et plants** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 122 836 €, en augmentation de 251,9% en 1 an.
- **Aide en faveur des actions de promotion et communication** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 55 357 €, en diminution de -38,3% en 1 an.

➤ **Mise en œuvre physique**

Tableau 25 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – la Réunion

La Réunion - Indicateurs		2021	Evolution 2020 - 2021
Aide à la commercialisation des productions locales	Volume de fruits et légumes aidé (tonnes)	28 757	5,5%
	Volume de fleurs et plantes aidé (tonnes, 1000 tiges en 2018)	4 180	54,5%
	Nombre de bénéficiaires (dont OP et producteurs de fleurs)	954	65,9%
Aide à la collecte	Tonnages aidés	23 119	5,3%
	Nombre d'OP bénéficiaires	546	31,6%
Aide au transport (ex à la livraison)	Tonnages aidés	18 338	10,1%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	Tonnages aidés	3 263	4,0%
	Nombre de bénéficiaires	19	26,7%
Aide au stockage (Réunion)	Tonnages aidés	4 288	na
	Nombre de bénéficiaires	2	100,0%
Aide au conditionnement	Tonnages aidés	23 145	4,0%
	Nombre de bénéficiaires	9	12,5%
Aide à la commercialisation hors région de production	Tonnages aidés	3 263	4,0%
	Nombre de bénéficiaires	19	26,7%
Aide à la transformation	Tonnages aidés	3 213	-4,0%
	Nombre de bénéficiaires	10	0,0%
Aide à la production de vanille verte	Quantités produites aidées (en kg)	7 785	46,9%
	Nombre de bénéficiaires	2	-98,1%
	Surfaces aidées (hectares)	92	64,2%
Aide à la production de plantes à parfum et médicinales	Quantités produites aidées (en kg)	246	34,3%
	Nombre de bénéficiaires	1	0,0%
	Surfaces aidées (hectares)	9	-28,8%
Aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales (hors tisanes et infusions)	Quantités produites aidées (en kg)	1 376	50,4%
	Nombre de bénéficiaires	3	-40,0%
Aide à la production de semences et plants	Volume (kg)	19 495	40,4%
	Nombre de bénéficiaires	4	100,0%

Source : ODEADOM

A La Réunion, 28 757 tonnes de fruits et légumes et 4 180 000 tiges de fleurs et plantes ont bénéficié de l'**aide à la commercialisation des productions locales**. Le volume de fruits et légumes aidé a augmenté de 5,5% tandis que pour les fleurs et plantes, celui-ci a bondi de 54,5%.

L'**aide au conditionnement** concerne 23 145 tonnes de fruits et légumes, en légère hausse de 4,0%, malgré un bénéficiaire en moins sur un an.

L'**aide à la collecte** est mobilisée pour un volume de 23 119 tonnes en 2021, ce qui est stable par rapport à 2020.

L'aide au transport (à la livraison) a permis de soutenir un volume de 18 338 tonnes, soit une augmentation de 10,1% en 2021.

Dans une moindre mesure, les aides suivantes ont également été mobilisées :

- **Aide au stockage (Réunion)** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 4 288 tonnes et profite à 2 bénéficiaires.
- **Aide à la commercialisation hors région de production** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 3 263 tonnes, en augmentation de 4,0%.
- **Aide à la transformation (fruits et légumes)** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 3 213 tonnes, en diminution de 4,0%.
- **Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 803 tonnes, en augmentation de 49,9%.
- **Aide à la production de vanille verte** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 7 785 kg, en augmentation de 46,9%.
- **L'aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales (hors tisanes et infusions)** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 1 376 kg, en augmentation de 50,4%.
- **Aide à la production de plantes à parfum et médicinales** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 246kg, en augmentation de 34,3%.
- **Aide à la production de semences et plants** : l'aide a été mobilisée à hauteur de 19 495 kg, soit une augmentation des quantités aidées de 40,4%.

Mayotte

DV11

➤ Mise en œuvre financière

Tableau 26 – Montant des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification à Mayotte

MAYOTTE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2020-2021
Aide à la production des filières végétales	2 340 248 €	63,5%	2,3%
Aide à la fabrication des produits des filières végétales	1 261 324 €	34,2%	17,6%
Aide à la commercialisation des produits des filières végétales	86 206 €	2,3%	-0,5%
Aide à la promotion	0 €	0,0%	na
Aide à la commercialisation hors région de production (2020)	0 €	0,0%	na
Aide à la production de plants sains (2020)	0 €	0,0%	na
TOTAL des aides payées	3 687 778	100,0%	7,0%

Source : ODEADOM / ASP

A Mayotte, 3 687 778 € ont été versés au titre de la diversification végétale. Les montants payés augmentent de 7,0% sur un an.

L'aide à la production des filières végétales représente 63,5% des paiements du total des aides (2 340 248 €, +2,3% sur un an).

L'aide à la fabrication des produits des filières végétales représente 34,2% du total des aides (1 261 324 €, + 17,6% sur un an). Il s'agit notamment de fabrication d'aliments prêts à l'emploi pour des animaux d'élevage.

L'aide à la commercialisation représente 86 206 €, soit 2,3 % du montant total., ce montant a baissé de 41,6 % entre 2020 et 2021.

L'aide à la promotion, l'aide à la commercialisation hors région de production et l'aide à la production de plants sains n'ont pas été mobilisées cette année.

➤ **Mise en œuvre physique**

Tableau 27 – Indicateurs de la mise en œuvre des aides 2021 en faveur des productions végétales de diversification et leur évolution – Mayotte

Mayotte - Indicateurs	2021	Evolution 2020-2021
Aide à la production des filières végétales de Mayotte (€)	2 340 248	2,3%
Nombre de bénéficiaires		
<i>Aide de base</i>	<i>1 677</i>	<i>5,1%</i>
<i>Surface supérieure à 0,1 ha et inférieure ou égale à 0,5 ha</i>	<i>nd</i>	<i>na</i>
<i>Surface supérieure à 0,5 ha et inférieure ou égale à 10 ha</i>	<i>nd</i>	<i>na</i>
<i>Surface égale ou supérieure à 10 ha</i>	<i>nd</i>	<i>na</i>
<i>Majoration vanille verte</i>	<i>89</i>	<i>45,9%</i>
<i>Majoration ylang-ylang</i>	<i>66</i>	<i>-1,5%</i>
<i>Majoration Structure collective</i>	<i>57</i>	<i>21,3%</i>
<i>Majoration nouvel installé</i>	<i>4</i>	<i>100%</i>
<i>Majoration produisons autrement</i>	<i>nd</i>	<i>na</i>
Aide à la fabrication des produits des filières végétales	1 261 324 €	17,6%
Nombre de fabricants sur le territoire	nd	n.a.
Nombre de bénéficiaires de l'aide de base	2	100,0%
Quantités aidées pour l'aide de base	8 051	20,1%
Aide à la commercialisation des produits des filières végétales	86 206	-0,5%
Nombre de bénéficiaires	<i>1</i>	0,0%
<i>Aide de base</i>	<i>nd</i>	na
<i>Majorations</i>	<i>nd</i>	na
Quantités aidées (tonnes)	300	5,0%
<i>Aide de base</i>	nd	na
<i>Majorations</i>	nd	na

Source : ODEADOM / ASP

A Mayotte, 1 677 agriculteurs ont bénéficié de **l'aide de base à la production des filières végétales de Mayotte** soit une progression de 5,1%.

La majoration vanille verte concerne 89 agriculteurs, en croissance marqué de 45,9% sur un an.

La majoration ylang-ylang est mobilisée pour 66 agriculteurs en 2021, ce qui est en légère baisse de - 1,5% par rapport à 2020.

La majoration structure collective a permis de soutenir un volume de 57 agriculteurs, soit une augmentation de 21,3% en 2021.

La majoration nouvel installé est mobilisée pour 4 agriculteurs en 2021, ce qui représente 2 agriculteurs de plus par rapport à 2020.

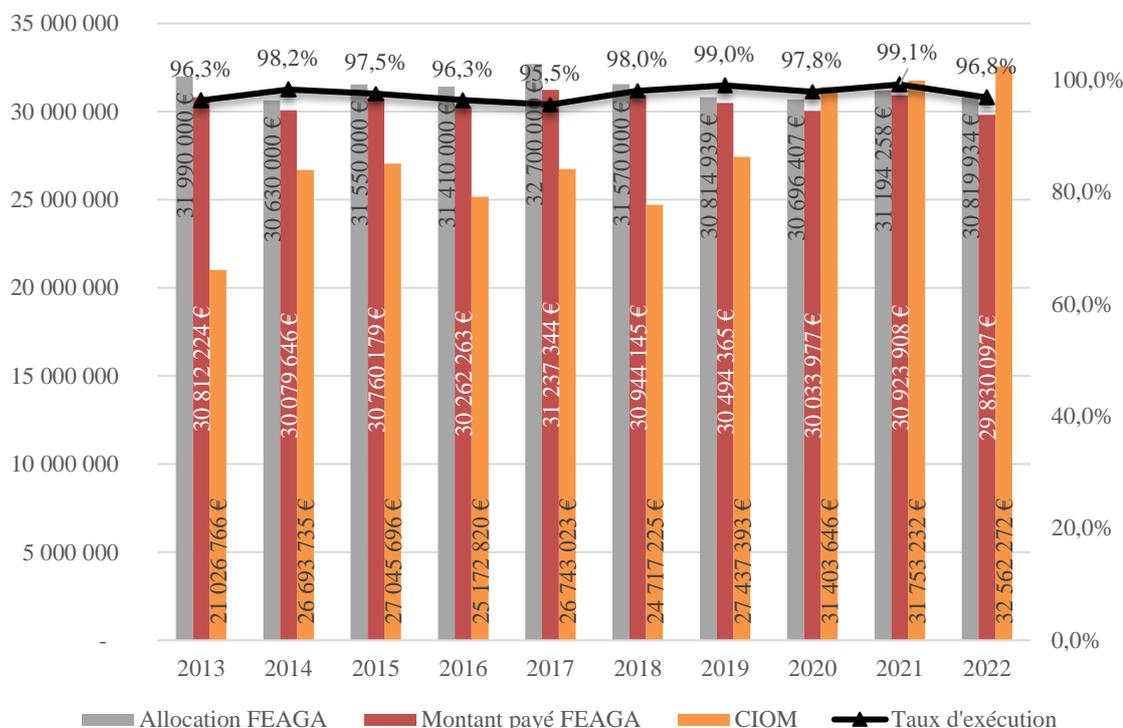
L'aide à la fabrication des produits des filières végétales soutient un bénéficiaire pour 8 051 kg en 2021 soit une hausse de 20,1%.

L'aide à la commercialisation des produits des filières végétales soutient un bénéficiaire pour 300 tonnes en 2021 soit une hausse de 5,0%.

2.2.5 Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales

Bilan de la mise en œuvre

Figure 15 - Exécution financière globale de la mesure en faveur des productions animales en campagne FEAGA de 2013 à 2022



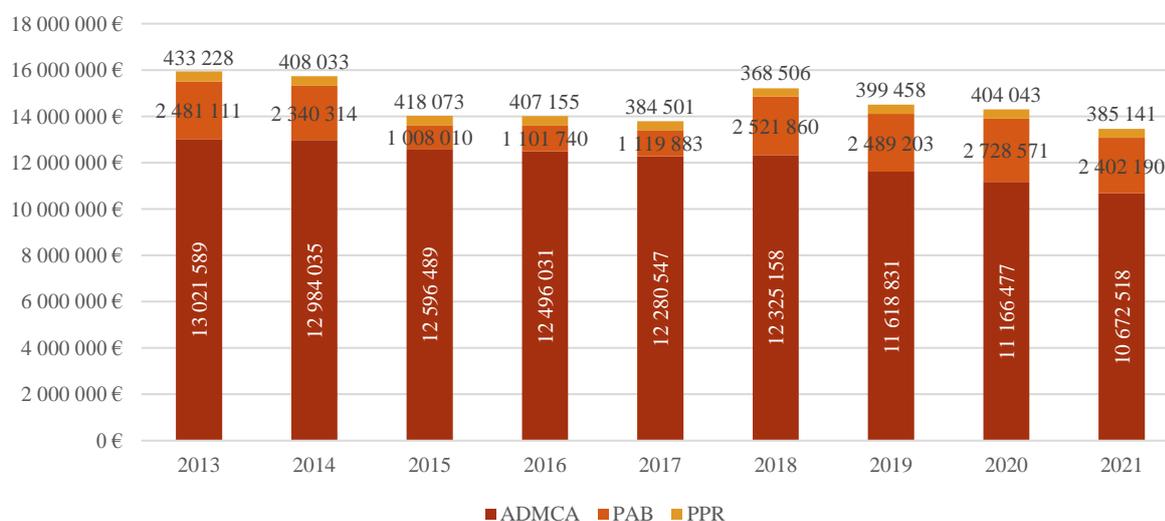
Source : D'après données ODEADOM.

Sur l'année FEAGA 2022, un montant de 62 392 369 € a été versé au titre de la mesure en faveur des productions animales, dont 29 830 097 € payés sur le FEAGA et 32 562 272 € sur le complément national. L'allocation financière FEAGA étant de 30 819 934 € pour l'année 2021 ; le taux d'exécution financière est de 96,8%.

En année FEAGA, cette aide se répartit de la façon suivante entre les différentes actions :

- 13 459 849 € ont été versés au titre des primes animales, ce qui représente 21,6% du montant total de la mesure ;
- 47 492 652 € au titre de la structuration de l'élevage, soit 76,1% du montant total ;
- 1 439 868 € au titre de l'Importation d'Animaux Vivants (IAV), soit 2,3% du montant total.

Figure 16 – Evolution des montants versés par campagne entre 2013 et 2021



Source : ASP, hors RDF

Le **montant** versé dans le cadre des primes animales en 2021 atteint 13 459 849 €, soit 5,9% de moins que l'année précédente.

Tableau 28 – Montants (en €) des primes animales tous DOM en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020

Tous DOM	Montants versés (€) en 2021	% par aides	Evolution 2020-2021 (1 an)
Total	13 459 849	100,0%	-5,9%
ADMCA	10 672 518	79,3%	-4,4%
PAB	2 402 190	17,8%	-12,0%
PPR	385 141	2,9%	-4,7%

Source : ASP, hors RDF

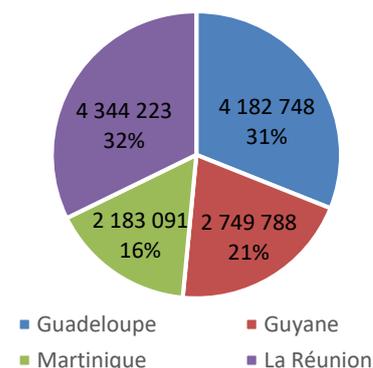
En 2021, les montants versés pour l'**ADMCA** (Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant) atteignent 10 672 518 €, en baisse de 4,4% par rapport à 2020. Le poids relatif de cette aide représente 79,3% des primes animales. Le nombre de bénéficiaires est stable à 1993 en 2021.

Pour la **PAB** (Prime à l'abattage), le montant total payé en 2021 atteint 2 402 190 €, en baisse de 12,0% par rapport à 2020. Son poids relatif dans le total atteint 17,8%. En 2021, la PAB a concerné 1 251 bénéficiaires (- 3.1%).

Les montants payés au titre de la **PPR** (Prime aux Petits Ruminants) atteignent 385 141 € en 2021, en recul par rapport à 2020 (-4,7%). Cette prime représente 2,9% des montants versés dans le cadre des primes animales à ce stade des paiements. En 2021, elle a été versée à 362 bénéficiaires (+54.7% sur un an).

Tableau 29 – Répartition par DOM et évolution des montants payés pour l'action « primes animales » en 2021

Tous DOM	Montants versés (€) en 2021	% par DOM	Evolution 2020-2021 (1 an)
Guadeloupe	4 182 748	31,1%	0,2%
Guyane	2 749 788	20,4%	-11,4%
Martinique	2 183 091	16,2%	-6,0%
La Réunion	4 344 223	32,3%	-7,5%
Tous DOM	13 459 849	100,0%	-5,9%



Source : ASP, hors RDF

Sur un total versé de 13,5 M€, La Réunion est le premier bénéficiaire des primes animales, avec un total de 4,3 M€ versés en 2021, soit 32,3 % du montant total, suivie de près par la Guadeloupe (4,2 M€ ; 31,1 %) puis la Guyane (2,7 M€ ; 20,4%) et la Martinique (2,2 M€, 16,2%). Mayotte n'est pas bénéficiaire de cette action.

➤ Guadeloupe

PA3

- Mise en œuvre financière

Tableau 30 – Montants (en €) des primes animales en Guadeloupe en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020

Guadeloupe	Montants versés (€) en 2021	% par aides	Evolution 2020-2021 (1 an)
Total	4 182 748	100,0%	0,2%
ADMCA	3 681 004	88,0%	0,5%
PAB	437 736	10,5%	-1,9%
PPR	64 008	1,5%	-4,7%

Source : ASP, hors RDF

En Guadeloupe, les montants totaux versés au titre des primes animales en 2021 sont de 4 182 748 € et ont très légèrement augmenté de 0,2% par rapport à 2020.

Plus précisément, par rapport à 2020, les montants versés au titre de ces aides ont progressé de 0,5% pour l'ADMCA, baissé de -1,9% pour la PAB et de -4,7% pour la PPR.

L'ADMCA représente 88,0% des aides versées, la PAB 10,5% et la PPR 1,5%.

- Mise en œuvre physique

Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution - Guadeloupe

Guadeloupe	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de têtes primées	15 327	0,6%
11 425	1,4%	1,5%
1 947	-3,1%	-8,8%
1 955	-0,4%	-0,4%
Nombre de bénéficiaires	2 054	1,1%
1 312	2,3%	2,7%
668	-4,4%	-11,2%
74	51,0%	12,2%

Source : ASP, hors RDF

- **Guyane**

- Mise en œuvre financière

PA4

Tableau 32 – Montants (en €) des primes animales en Guyane en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020

Guyane	Montants versés (€) en 2021	% par aides	Evolution 2020-2021 (1 an)
Total	2 749 788	100,0%	-11,4%
ADMCA	2 212 914	80,5%	-9,2%
PAB	449 472	16,3%	-20,7%
PPR	87 402	3,2%	-14,3%

Source : ASP, hors RDF

En 2021, les aides versées à la Guyane ont diminué de 11,4% et représentent 2 749 788 €.

L'ADMCA, qui représente 80,5% des montants versés, est en recul de 11,4% par rapport à 2020. Les montants versés sont également en baisse marquée pour la PAB (- 20,7%) et pour la PPR (- 14,3%). Ces deux aides représentent respectivement 16,3% et 3,2% des montants totaux.

- Mise en œuvre physique

Tableau 33 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution - Guyane

Guyane	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de têtes primées	12 255	-10,7%
ADMCA	7 428	-8,2%
PAB	2 196	-17,2%
PPR	2 631	-11,7%
Nombre de bénéficiaires	169	0,6%
ADMCA	68	-12,8%
PAB	55	-11,3%
PPR	46	64,3%

Source : ASP, hors RDF

➤ **Martinique**

PA5

- **Mise en œuvre financière**

Tableau 34 – Montants (en €) des primes animales en Martinique en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020

Martinique	Montants versés (€) en 2021	% par aides	Evolution 2020-2021 (1 an)
Total	2 183 091	100,0%	-6,0%
ADMCA	1 797 559	82,3%	-4,9%
PAB	298 256	13,7%	-12,8%
PPR	87 275	4,0%	-1,5%

Source : ASP, hors RDF

En Martinique, les montants versés en 2021 au titre des primes animales représentent 2 183 091 €, en baisse de 6,0% sur un an.

Les montants payés diminuent pour les trois types d'aides : l'ADMCA (- 4,9%), la PAB (- 12,8%) et la PPR (- 1,5%).

- **Mise en œuvre physique**

Tableau 35 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution - Martinique

Martinique	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de têtes primées	9 947	-4,0%
ADMCA	5 759	-3,8%
PAB	1 442	-18,5%
PPR	2 746	5,4%
Nombre de bénéficiaires	603	-5,8%
ADMCA	301	-5,9%
PAB	209	-16,7%
PPR	93	34,8%

Source : ASP, hors RDF

➤ **La Réunion**

PA6

- **Mise en œuvre financière**

Tableau 36 – Montants (en €) des primes animales à La Réunion en 2021, répartition par aide et évolution par rapport à 2020

La Réunion	Montants versés (€) en 2021	% par aides	Evolution 2020-2021 (1 an)
Total	4 344 223	100,0%	-7,5%
ADMCA	2 981 041	68,6%	-6,2%
PAB	1 216 726	28,0%	-11,4%
PPR	146 456	3,4%	0,1%

Source : ASP, hors RDF

Les montants versés à La Réunion en 2021 représentent 4 344 223 €, en baisse par rapport à 2020 (- 7,5%).

Les montants payés diminuent de 6,2% en ce qui concerne l'ADMCA, de 11,4% pour la PAB et en très légère augmentation pour la PPR (+0,1%). Ces trois mesures représentent respectivement 68,6% ; 28,0% et 3,4% du montant total versé au titre des primes animales.

○ **Mise en œuvre physique**

Tableau 37 – Indicateurs de la mise en œuvre des primes animales 2021 et leur évolution – la Réunion

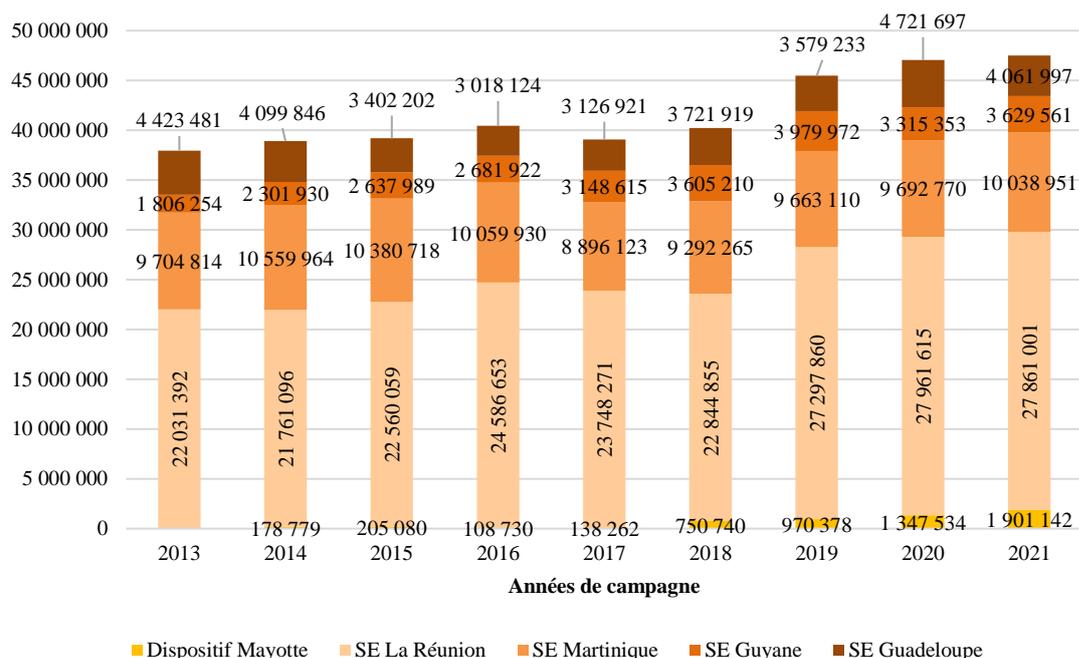
La Réunion	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Nombre de têtes primées	17 881	-5,0%
ADMCA	8 539	-5,7%
PAB	4 974	-9,8%
PPR	4 368	2,6%
Nombre de bénéficiaires	780	14,9%
ADMCA	312	0,0%
PAB	319	14,3%
PPR	149	69,3%

Source : ASP, hors RDF

Structuration de l'élevage

SE1

Figure 17 – Evolution des montants versés au titre de la structuration de l'élevage de 2013 à 2021



Source : ODEADOM

La Réunion a perçu un montant total de 27 876 100 € soit 59% des paiements, suivie de la Martinique (10 038 951 € ; 21% des paiements), de la Guadeloupe (4 061 997 € ; 9%), de la Guyane (3 629 561 € ; 8%), et de Mayotte (1 901 142 € ; 4%).

Tous DOM confondus (hors Mayotte), trois filières bénéficient de l'essentiel des aides, représentant 58,2% du total des paiements : bovins viande (20,5% des paiements en 2021), filière porcine (19,6%) et volailles de chair (18,7%). Les aides inter-filières (12,5% des paiements des actions de structuration de l'élevage) et le projet DEFI à La Réunion (11,4% des paiements) bénéficient également à ces filières.

Tableau 38 – Répartition par filière des paiements des actions de structuration des élevages en 2021

Tous DOM	Montants payés en 2021 (en €)	% par filière	Montants payés en 2020 (en €)	% par filière
Total payé	47 492 652	100,0%	47 038 970	100%
Filière avicole, volailles de chair	8 472 884	17,8%	8 800 881	18,7%
Filière porcine	9 159 464	19,3%	9 235 956	19,6%
Filière bovine viande	9 926 753	20,9%	9 650 675	20,5%
Filière lait	5 587 302	11,8%	5 261 676	11,2%
Inter-filières	5 653 177	11,9%	5 872 254	12,5%
Projet DEFI	5 300 641	11,2%	5 382 331	11,4%
Filière ovine-caprine	688 678	1,5%	781 186	1,7%
Filière avicole, œufs	399 450	0,8%	365 629	0,8%
Filière apicole	229 930	0,5%	144 788	0,3%
Filière cunicole	173 230	0,4%	196 061	0,4%
Dispositif en faveur des productions animales de Mayotte	1 901 142	4,0%	1 347 534	2,9%

Source : ODEADOM

➤ **Guadeloupe**

SE3

- **Mise en œuvre financière**

Tableau 39 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2021 et évolution

Guadeloupe	Montants payés en € 2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	Evolution tendancielle 2013-2021	% par filière
Total payé	4 061 997	-14,0%	0,6%	100%
Filière bovine viande	909 972	-21,4%	-4,8%	22%
Filières ovine et caprine	40 514	4,7%	-21,0%	1%
Filière porcine	2 312 777	-16,3%	7,0%	57%
Filière avicole, volailles de chair	509 058	25,1%	39,4%	13%
Filière avicole, œufs	0	n.a.	n.a.	0%
Filière cunicole	35 027	7,6%	-19,5%	1%
Filière Apicole	11 071	-3,9%	-10,0%	0%
Inter-filières	243 577	-22,1%	-17,8%	6%

Source : ODEADOM

Les montants versés pour l'action structuration de l'élevage en Guadeloupe s'élèvent à 4 061 997 € en 2021. Ils ont reculé de 14,0% par rapport à 2020. L'évolution tendancielle est de 0,6% par an sur la période 2013-2021.

Les filières bovin viande, porcine et apicole ont vu leurs montants baisser par rapport à 2020, respectivement de 21,4%, 16,3% et 3,9%. Inversement, les montants ont progressé de 25,1% pour la filière avicole, 7,6% pour la filière cunicole et 4,7% pour la filière ovine et caprine. La progression observée pour la filière volailles reflète l'augmentation des volumes d'abattages et du taux de découpe, en lien avec la montée en puissance des activités d'une coopérative qui s'est lancée dans une section volailles.

Actions inter-filières

Les actions inter-filières ont mobilisé un montant de 243 577 € en 2021 soit 22,1% de moins qu'en 2020. Leur paiement se répartit de la manière suivante pour l'année 2021 : 66 703 € pour les actions de

communication et de promotion des produits et 176 874 € pour celles liées au transport et au traitement des issues d'abattoirs et des ateliers de transformation.

- **Mise en œuvre physique**

Tableau 40 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2021

Indicateur par filière - Guadeloupe	Nombre de bénéficiaires des aides POSEI	Evolution 2020-2021
Filière bovine viande	126	-5,3%
Filière ovine- caprine	16	14,3%
Filière porcine	20	5,3%
Filière avicole	8	14,3%
Filière apicole	7	40,0%
Filière cunicole	5	0,0%

Source : IGUAVIE

- **Guyane**

SE5

- **Mise en œuvre financière**

Tableau 41 - Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Guyane en 2021 et évolution

Guyane	Montants payés en € 2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	Evolution tendancielle 2013-2021	% par filière
Total payé	3 629 561	9,5%	7,7%	100,0%
Filières bovine et bubaline viande	1 254 056	53,8%	6,3%	34,6%
Filière porcine	802 831	44,6%	-1,3%	22,1%
Filière œufs de consommation	399 450	9,3%	7,4%	11,0%
Filières ovine et caprine	162 874	-20,9%	12,8%	4,5%
Filières avicole, volailles de chair	106 082	78,2%	27,4%	2,9%
Filière porcine	802 831	44,6%	-1,3%	22,1%
Filière apicole	26 861	n.a.	n.a.	0,7%
Inter-filières	877 408	-33,2%	12,0%	24%

Source : ODEADOM

Le montant versé dans le cadre de la structuration de l'élevage en Guyane en 2021 est de 3 629 561 €, en augmentation de 9,5% par rapport à 2020. L'évolution tendancielle annuelle est aussi positive pour la période 2013-2021 avec une progression de 7,7%.

Toutes les filières ont vu leurs montants versés augmenter, la progression la plus forte étant enregistrée par la filière avicole (+78,2%), excepté la filière ovine-caprine, qui représente 4,5% des montants payés en 2021 a vu ses montants perçus diminuer de 20,9% par rapport à 2020.

Les montants payés aux filières bovine et porcine ont progressé respectivement de 53,8% et 44,6%, alimentés par la hausse des aides à l'achat de reproducteurs locaux et à la valorisation par la découpe/transformation dans les élevages bovins, ainsi que les aides à l'incitation à l'organisation et à la spécialisation des ateliers porcins.

La filière apicole bénéficie pour la première année d'aides dans le cadre du POSEI pour un montant de 26 861 € soit 0,7% des montants payés en 2021.

A l'exception de la filière porcine, toutes les aides versées aux filières animales sont en progression tendancielle (2013-2021) sur ce territoire du fait d'un marché en forte croissance.

Les aides inter-filières

Depuis 2012, les actions inter-filières favorisent le développement et la structuration. Cette partie du programme concentre une part significative de l'enveloppe avec 24% du total des paiements (877 408 € en 2021). Les aides inter-filières se décomposent en différentes actions présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 - Les aides inter-filières en 2020 et 2021 en Guyane

Type d'aide	Montant 2020 (en €)	Montant 2021 (en €)
Livraison des viandes et des œufs	254 318	273 548
Amélioration de l'affouragement	243 883	225 350
Campagnes publicitaires et promo	201 562	307 853
Valorisation/acquisition coproduits	0	0
Commercialisation des viandes en RHF	80 474	70 656
Valorisation par la découpe/ transformation	533 746	0*
TOTAL	1 313 983	877 408

**508 166€ ont été alloués aux aides à la valorisation par la découpe/transformation en 2021, mais cette enveloppe n'a pas été comptabilisée dans le budget des aides transversales, contrairement à 2020*

Source : ODEADOM

Les actions campagnes publicitaires et promotion représentent le premier poste des aides transversales (35% du montant total) et ont progressé de 53% entre 2020 et 2021. La livraison des viandes et des œufs est le deuxième poste des aides transversales (31% du montant total) et a progressé de 8% sur un an. Tous les autres postes sont en recul.

Le soutien aux ventes en restauration hors foyer (RHF) poursuit la forte régression entamée en 2020 (- 12% entre 2020 et 2021), sous l'effet continu de la fermeture des structures de restauration collective durant la pandémie Covid.

Les dépenses relatives à l'amélioration de l'affouragement, qui représentent 26% du budget total en 2021, diminuent également (-8%).

- **Mise en œuvre physique**

A date de rédaction du présent rapport, le nombre de structures intermédiaires et éleveurs bénéficiaires des aides n'est pas connu.

➤ Martinique

SE7

○ Mise en œuvre financière

Tableau 43 – Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de Martinique en 2021 et évolution

Martinique	Montants payés en € 2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	Evolution tendancielle 2013-2021	% par filière
Total payé	10 038 951	3,6%	-0,6%	100%
Filière bovine viande	1 041 955	-16,5%	-4,6%	10%
Filière lait	0	-100,0%	-23,0%	0%
Filières ovine et caprine	70 503	47,4%	-22,0%	1%
Filière porcine	1 396 721	0,0%	-6,2%	14%
Filière avicole, volailles de chair	3 742 625	-2,9%	5,2%	37%
Filière cunicole	18 798	-55,9%	-21,1%	0%
Inter-filières	3 768 349	22,0%	0,7%	38%

Source : ODEADOM

Les paiements des aides à la structuration de l’élevage progressent de 3,6% sur un an et s’établissent à 10 038 951 € en 2021. L’évolution tendancielle annuelle reste cependant négative pour la période 2013-2021 avec une régression de 0,6%. Le secteur avicole, principal bénéficiaire de la mesure, qui mobilise au total 37% des paiements ralentit la croissance des paiements car son enveloppe diminue de 2,9% sur un an. La filière bovine suit la même tendance : le montant payé recule de 16,5% et la filière porcine stagne entre 2020 et 2021.

Les baisses relatives de montants payés les plus importantes en 2021 par rapport à 2020 concernant la filière lait (aucun versement en 2021 suite au retrait de l’agrément de la coopérative bovine laitière) et la filière cunicole (-55,9%).

Seule la filière ovine-caprine voit ses montants progresser de 47,4% entre 2020 et 2021, pour s’établir à 70 503€.

Les actions inter-filières, représentant 38% des paiements de l’aide, concernent surtout le soutien des prix (3 156 401 €), et la promotion (569 971 €).

○ Mise en œuvre physique

A date de rédaction du présent rapport, le nombre de structures intermédiaires et éleveurs bénéficiaires des aides n’est pas encore déterminé.

➤ La Réunion

○ Mise en œuvre financière

Tableau 44 - Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de La Réunion en 2021 et évolution

LA REUNION	Montants payés en € 2021	Evolution 2020- 2021 (1 an)	Evolution tendancielle 2013-2021	% par filière
<i>Total payé</i>	27 861 001	-0,4%	3,4%	100,0%
<i>Filière lait</i>	5 653 177	-3,5%	1,0%	20,3%
<i>Filière avicole, volailles de chair</i>	5 568 988	4,5%	8,1%	20,0%
<i>Filière bovine viande</i>	5 266 901	-5,6%	2,1%	18,9%
<i>Filière porcine</i>	4 647 135	2,8%	3,9%	16,7%
<i>Filière ovine-caprine</i>	414 787	-15,1%	12,6%	1,5%
<i>Filière apicole</i>	191 998	44,1%	7,1%	0,7%
<i>Filière cunicole</i>	119 405	-1,2%	8,8%	0,4%
Inter-filières	697 969	27,9%	-10,9%	3%
Projet DEFI	5 300 641	-1,5%	4,2%	19%

Source : ODEADOM

Les aides à la structuration de l'élevage s'établissent à 27 861 001 € en 2021, ce qui représente une évolution annuelle de -0,4%. L'évolution tendancielle annuelle est en revanche légèrement positive pour la période 2013-2021 avec une progression de 3,4%.

Les aides allouées au projet DEFI, qui représentent 19% du budget total, ont reculé de 1,5%. Les filières ayant connu la plus forte croissance sur un an sont : la filière apicole (44,1%), la filière avicole (4,5%) et la filière porcine (2,8%). Toutes les autres filières ont vu leurs montants payés diminuer. Actions inter-filières

En 2021, l'aide inter-filières a financé des actions de communication à hauteur de 697 969 €.

○ Mise en œuvre physique

A date de rédaction du présent rapport, le nombre de structures intermédiaires et éleveurs bénéficiaires des aides n'est pas encore déterminé.

➤ **Mayotte**

○ **Mise en œuvre financière**

SE13

Tableau 45 – Répartition des montants payés par filières de l’action structuration de l’élevage de Mayotte en 2021 et évolution

Mayotte	Montants payés 2021 (en €)	Evolution 2020-2021	Evolution tendancielle annuelle 2016-2021
Total payé	1 901 142	41,1%	42,1%
Aide à la promotion des filières animales	54 347	2,2%	41,9%
Aide à la fabrication des produits des filières animales	865 837	53,2%	44,3%
<i>Volailles et lapins</i>	747 400	46,7%	41,7%
<i>Œufs</i>	51 206	na	na
<i>Lait</i>	67 231	20,9%	70,2%
Aide à la commercialisation des filières animales	980 958	34,5%	40,3%
<i>Volailles et lapins</i>	511 077	40,3%	42,4%
<i>Œufs</i>	440 459	25,9%	36,9%
<i>Lait</i>	29 422	94,9%	74,1%

Source : ODEADOM

, le montant total payé pour le dispositif en faveur des productions animales de Mayotte s’élève à 1 901 142 €, en augmentation de 41% par rapport à 2020. En 2021, pour la première fois, un opérateur de la filière Œufs a bénéficié des aides à la fabrication de produits animaux.

Les aides à la fabrication des produits animaux ont progressé de 53,2% entre 2020 et 2021, pour atteindre un montant de 865 837 €. Les aides à la commercialisation ont quant à elles progressé de 34,5% et atteignent un montant de 980 958 €, dont 52% ont été alloués à la commercialisation des viandes de volailles et de lapins, 45% à la commercialisation des œufs et 3% à la commercialisation du lait. Enfin, des aides à la promotion des filières animales sont attribuées pour un montant de 54 347 €.

○ Mise en œuvre physique

Tableau 46 – Indicateurs de réalisation de l’action structuration de l’élevage de Mayotte en 2021

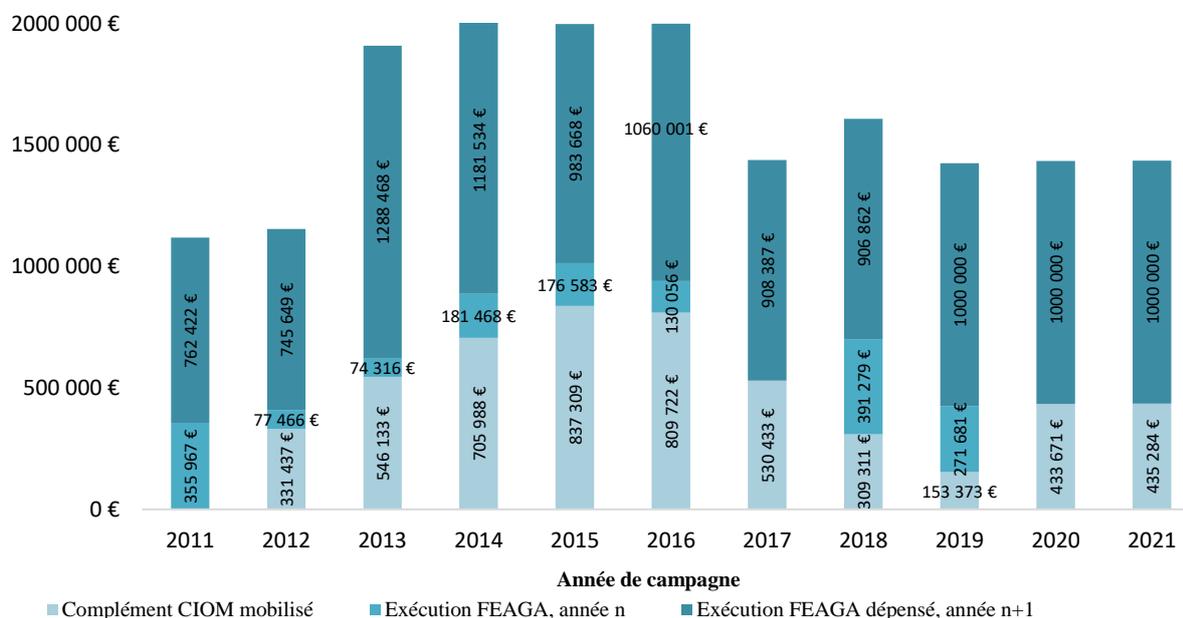
Mayotte - Indicateurs			2021	Evolution 2020-2021 (1 an)
Aide à la commercialisation des filières animales	Œufs	Nombre de bénéficiaires	1	0%
		Quantité (unités)	14 681 972	26%
		dont quantité ayant bénéficié d'une majoration (unités)	nd	/
	Volailles/Lapins	Nombre de bénéficiaires	2	0%
		Quantité (kg de carcasse)	199 939	43%
	Lait	Nombre de bénéficiaires	1	0%
		Quantité (vl de lait)	18 903	1%
Total	Nombre de bénéficiaires	4	0%	
Aide à la fabrication des produits animaux	Œufs	Nombre de bénéficiaires	1	/
		Quantité (unités)	853 432	/
		dont quantité ayant bénéficié d'une majoration (unités)	nd	/
	Volailles/Lapins	Nombre de structures	2	0%
		Quantité (kg de carcasse)	212 455	50%
	Lait	Nombre de bénéficiaires	1	0%
		Quantité (vl de lait)	20 926	-25%
	Total	Nombre de structures	4	33%

Source : ODEADOM

En 2021, les filières œufs et volailles mahoraises confirment la poursuite d’une dynamique très positive de structuration, alimentée par le recrutement d’agriculteurs, et la mise en œuvre de divers projets d’outils de production. Le volume de volailles bénéficiant d’une aide à la fabrication de produits animaux progresse de 50% par rapport à 2020, tandis que la quantité d’œufs soutenus par une aide à la commercialisation augmente de 26% pour atteindre 14 681 972 unités. Pour la première fois, des aides à la fabrication sont allouées à la filière œufs, bénéficiant à l’utilisation de 853 432 unités pour la fabrication d’ovoproduits.

➤ Mise en œuvre financière

Figure 18 – Montants versés au titre de l'aide à l'importation d'animaux vivants, de 2011 à 2021 (en €)



Source : ODEADOM

Les paiements des aides de cette action se répartissent sur deux exercices FEAGA (n et n+1 pour les actions de l'année n). Ces paiements sont complétés sur fonds nationaux depuis 2010.

Pour l'année de réalisation 2021, aucun montant n'a été dépensé sur le budget FEAGA 2021, 1 000 000 € ont été dépensés sur le budget FEAGA 2022 et 435 284 € sur le complément national. Le montant total payé au titre de la campagne 2021 à ce stade des paiements s'élève donc à 1 435 284 €, et reste donc stable par rapport à celui de la campagne 2020 (+0,1 %). L'évolution tendancielle sur la période 2013-2021 indique une baisse moyenne de 5,2 % par an.

A l'instar des années précédentes, les aides IAV concernent essentiellement les **volailles et œufs à couver** qui regroupent 95 % du montant total payé au titre des IAV, soit 1 364 637 €. Le montant des aides à la filière des œufs à couver poursuit son augmentation entre 2020 et 2021 (+19,8 %) après une hausse de 12,1 % entre 2019 et 2020, et atteint un montant de 599 280 €. Cette filière représente 42 % du total des versements en 2021. Il est à noter que pour la première fois en 10 ans, la Guadeloupe n'a reçu aucune aide pour l'importation d'œufs à couver, en raison de l'arrêt d'activité de l'unique structure qui détenait un couvoir. Les sommes mobilisées pour l'achat des poussins reculent en 2021 (-7,3 %) après une baisse de 5,5 % en 2020 pour atteindre 765 357 €, soit 53 % du montant total des paiements au titre des IAV.

Les montants alloués au développement de la **filière porcine** ont fortement chuté de 70,6 % en 2021 par rapport à 2020. Ils représentent 2 % des montants des aides IAV 2021, soit près de 3 points de moins par rapport à 2020.

La **filière bovine, bubaline** connaît quant à elle une légère hausse de 33,3 % des montants versés en 2021, due à la reprise des importations en Guyane après l'interruption de 2020. Au total, le montant de l'IAV pour cette filière s'élève à 28 800 €, soit 2 % des aides IAV versées.

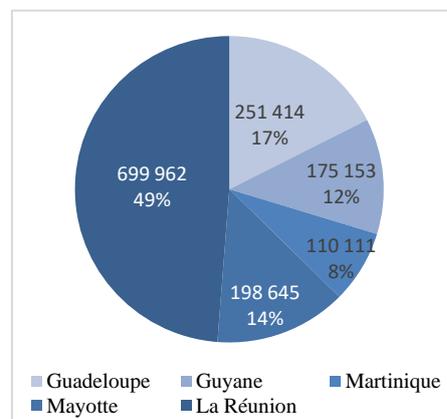
Les montants versés à la filière **cunicole** augmentent en 2021 et s'élèvent à 14 187 €, ce qui représente une hausse de 57,2 % par rapport à 2020.

Après l'absence d'importations en 2020, la filière ovine-caprine a perçu 5 100 € d'aides en 2021.

Les filières **équine/asine et apicole** n'ont touché aucune aide en 2021.

Tableau 47 - Répartition des montants payés des aides IAV par DOM, en 2021 (données en campagne POSEI)

2021	Montants en €	Répartition par Dom	Evolution 2020-2021
Tous DOM	1.435.284	100,0%	0,1%
Guadeloupe	251.414	17,5%	4,1%
Guyane	175.153	12,2%	-13,5%
Martinique	110.111	7,7%	-8,5%
Mayotte	198.645	13,8%	53,6%
La Réunion	699.962	48,8%	-5,4%



Source : ODEADOM

En 2021, les aides IAV ont majoritairement été sollicitées par La Réunion qui concentre 49 % de ces aides (soit 699 962 €), suivie de la Guadeloupe, de Mayotte, de la Guyane, et de la Martinique, qui représentent respectivement 17 %, 14 %, 12 % et 8 % des aides. Les départements de Mayotte et de Guadeloupe connaissent une augmentation des montants versés (respectivement +53,6 % et +4,1 %) tandis que la Guyane, la Martinique, et la Réunion marquent respectivement une baisse de 13,5 %, 8,5 % et 5,4 % des montants versés, comparés à 2020. La hausse des aides IAV en Guadeloupe s'explique par la progression de celles dédiées à la filière volailles, comme en témoigne la reprise d'activité du groupement avicole guadeloupéen depuis 2019, intégrant une coopérative de producteurs et un abattoir associé. A Mayotte, ce sont les importations d'œufs à couver qui ont fortement stimulé la consommation des aides (+86,6 % des montants sur un an), en corollaire de l'augmentation des volumes produits par la filière volailles de chair.

IAV4

En Guadeloupe, les montants attribués à la filière porcine (18 600 €) et cunicole sont en baisse respectivement de 25,3% et 18,1% pour l'année 2021 tandis que les aides à l'importation de poussins sont en augmentation de 8,9 %. Les filières bovins, bubalins, ovins, caprins, chevaux et ânes, et la filière apicole n'ont déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2021. Pour la première fois depuis 2013, aucun montant n'a été versé pour l'importation d'œufs à couver.

IAV5

En **Guyane**, le montant d'aide versé (175 153 €) recule de 13,5 % par rapport à 2020. Aucune aide n'a été perçue pour les filières ovins, caprins, œufs à couver, apicole, chevaux et ânes. Les aides sont en baisse de 10,9 % entre 2020 et 2021 pour la filière volailles de chair et atteignent 151 393 €, suivant une évolution de même ampleur concernant le nombre de poussins importés (303 270 en 2021). La filière bovins, bubalins a reçu une aide de 19 800 € pour l'importation de 11 animaux et la filière porcine un montant de 3 960 € pour le même nombre d'animaux.

IAV6

En **Martinique**, le montant des aides versées au titre des IAV (110 111 €) est en recul de 8,5 % par rapport à 2020, l'évolution tendancielle de 2013-2021 demeurant négative (-26 %). Les importations de bovins, bubalins sont plus modestes qu'en 2020, avec 5 animaux importés (12 en 2020) pour un montant

attribué de 9 000 €. Les importations de porcs s'interrompent en 2021. En revanche, celles de lapins rebondissent et retrouvent un niveau équivalent à 2016, avec 7 fois plus d'animaux importés qu'en 2020, pour 5 711 € (+401%). Les importations de volailles repartent à la hausse, avec une progression de 15,7%, à la fois des montants versés (90 300 €) et du nombre d'animaux concernés (188 125). Après un premier épisode d'importations en 2019, la filière ovine, caprine a de nouveau importé 17 animaux en 2021 pour un montant de 5 100 €. La filière œufs à couver n'a déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2021.

IAV7

Les aides versées à **La Réunion** reculent modérément par rapport à 2020, avec un total de 699 962 € (en baisse de 5,4 %). La hausse des aides reçues par les filières œufs à couver (+4,3 %) et lapins (+13,9 %) ne suffit pas à compenser la baisse des montants perçus par la filière volailles suite à une diminution de 17,6 % des montants versés à la filière par rapport à 2020.

IAV8

Le montant versé en 2021 à **Mayotte** (198 645 €) augmente fortement de 53,6 %, principalement du fait du quasi-doublement des aides à l'importation d'œufs à couver qui atteignent 180 570 € (+86,6 % sur un an), tandis que les aides à l'importation de poussins sont en net recul de 44,5 %, pour un montant payé de 18 075 €. Ce dernier recul s'explique par les travaux menés sur la poussinière du principal opérateur importateur de poussins (AVIMA) pendant une partie de l'année 2021, avant une reprise des importations en 2022.

➤ Mise en œuvre physique

En 2021, la Guyane et la Martinique ont bénéficié des aides IAV pour l'importation de bovins, bubalins : respectivement 11 et 5 animaux. En 2020, seule la Martinique avait perçu des aides pour l'importation de 12 animaux. Tandis qu'en 2020 la filière ovins, caprins n'avait bénéficié d'aucune aide dans les 5 territoires, en 2021 17 animaux ont été importés en Martinique.

La filière œufs à couver repart nettement à la hausse, grâce au dynamisme des importations mahoraises (+97,2 % en nombre d'œufs), qui compensent l'interruption des importations en Guadeloupe (les importations d'œufs à couver y sont nulles pour la première fois depuis 2012) et le recul à la Réunion (-2,7 %).

La filière volailles (poussins) est la seule bénéficiant des aides IAV dans les 5 territoires. Le nombre total de poussins importés en 2021 est en diminution (-7,02 %), lié aux dynamiques observées en Guyane, à la Réunion et à Mayotte, tandis que les Antilles repartent à la hausse (respectivement +8,9% pour la Guadeloupe et +15,7% pour la Martinique).

Les importations pour la filière porcine sont en net recul, liées à l'absence d'importations en Martinique en 2021, et la forte diminution du nombre d'animaux en Guyane (-10,9%) et en Guadeloupe (-25,3%).

En Guadeloupe, les importations de lapins ont plus que doublé entre 2020 et 2021 (+112,5 %).

Tableau 48 – Indicateurs de réalisation des aides IAV en 2021, tous DOM

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Tous DOM	Evol. 2020-2021 (tous DOM)
Bovins, bubalins	Nombre de têtes	0	11	5	0	0	16	33%
	Nombre de bénéficiaires	0	1	1	0	0	2	100%
Ovins, caprins	Nombre de têtes	0	0	17	0	0	17	na
	Nombre de bénéficiaires	0	0	1	0	0	1	na
Porcins	Nombre de têtes	62	11	0	0	0	73	-71%
	Nombre de bénéficiaires	2	1	0	0	0	3	-50%
Œufs à couver	Nombre de têtes	0	0	0	381 661	867 423	1 249 084	14%
	Nombre de bénéficiaires	0	0	0	1	2	3	-25%
Volailles (poussins)	Nombre de têtes	482 360	303 270	188 125	36 150	548 228	1 558 133	-7%
	Nombre de bénéficiaires	2	3	2	3	3	13	18%
Lapins	Nombre de têtes	204	0	404	0	598	1 206	78%
	Nombre de bénéficiaires	1	0	1	0	1	3	0%
Total	Nombre de têtes	482 626	303 292	188 551	417 811	1 416 249	2 808 529	+1,3 %
	Nombre de bénéficiaires	5	5	5	4	6	25	0 %

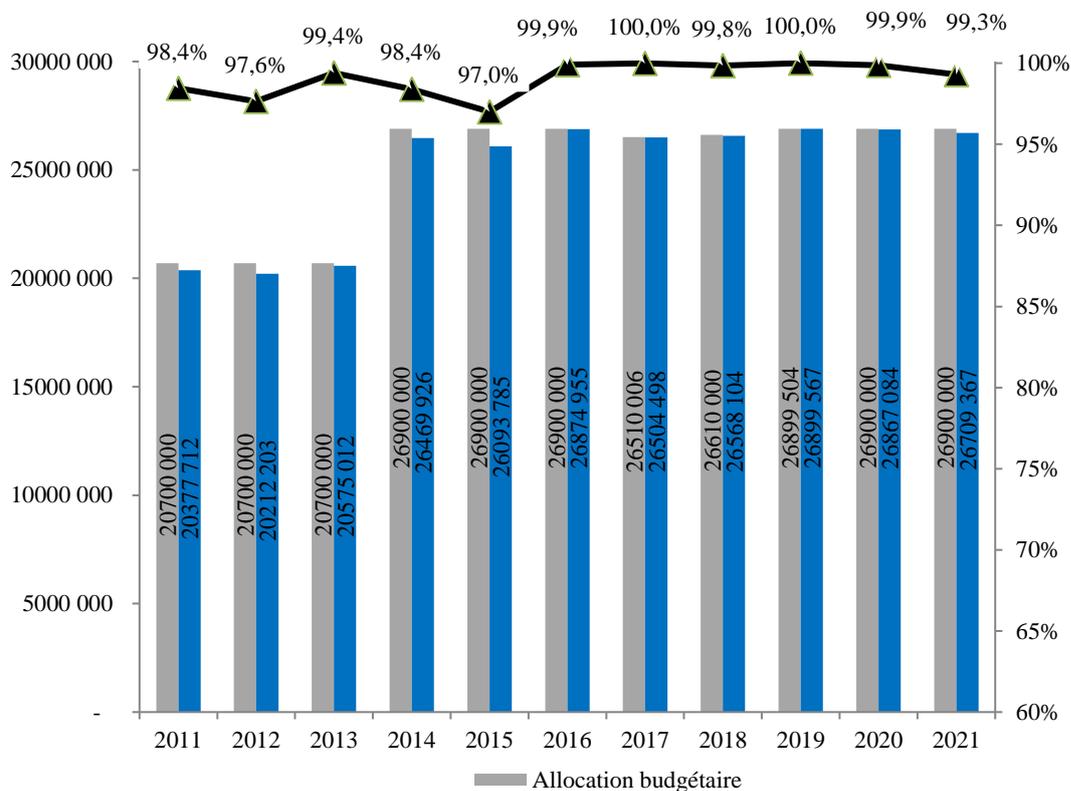
Source : ODEADOM

2.2.6 Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement

Bilan financier du RSA

RSA 1-2

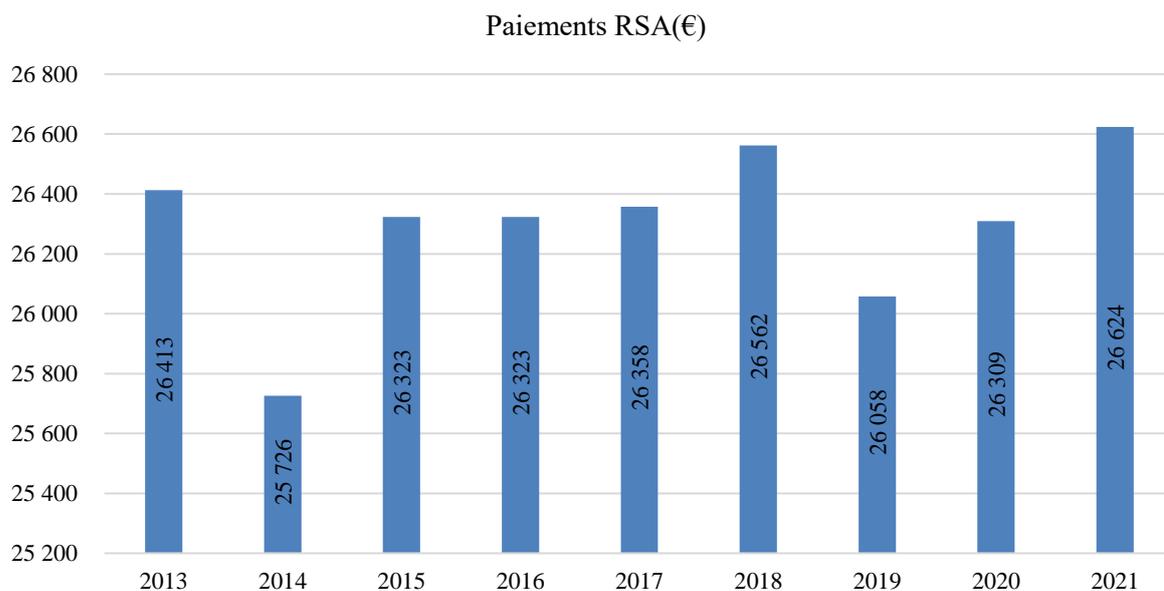
Figure 19 - Exécution financière du RSA, en euros



Source : ODEADOM

Sur l'année FEAGA 2021, un montant de 26 709 367 € a été versé au titre du RSA. Cette aide étant payée au fil de l'eau, ce montant se répartit entre des versements relatifs au POSEI 2019, à hauteur de 2 719 €, au POSEI 2020 à hauteur de 4 991 745 €, et au POSEI 2021, à hauteur de 21 714 903 €. L'allocation budgétaire étant de 26 900 000 €, le taux d'exécution du FEAGA 2021 pour cette mesure est de 99,3 %.

Figure 20 - Evolution des montants payés au titre du RSA, par campagne de 2012 à 2021



Source : ODEADOM

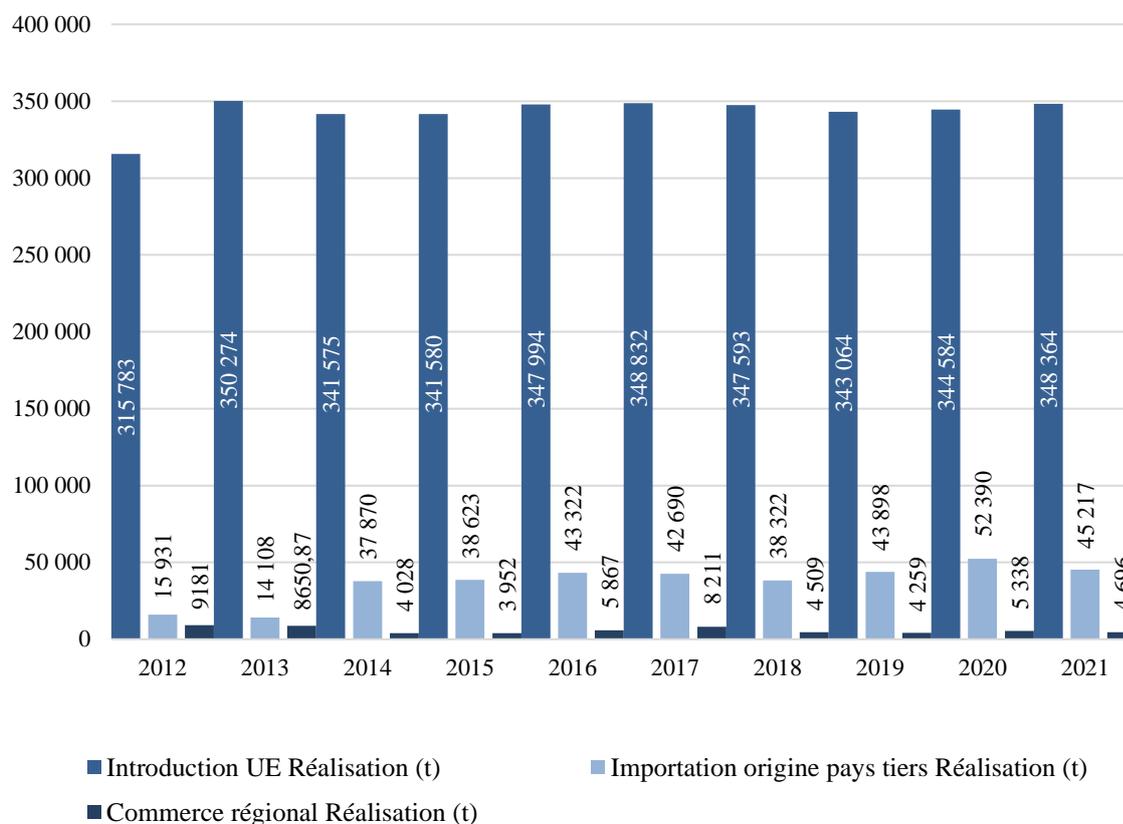
Pour l'année de réalisation (POSEI) 2021, le montant total payé au titre de la campagne s'élève à 26 624 341 € soit 1 % de plus qu'en 2020.

Le RSA reste un dispositif très concentré : en 2021, 47 opérateurs ont bénéficié de cette mesure (soit 3 opérateurs de moins par rapport à 2020) mais près de 95 % de l'ensemble des aides payées ont été perçues par 15 opérateurs (parmi lesquels 2 ont reçu 60 % de ce montant).

Bilan physique du RSA

La figure suivante présente l'évolution globale du RSA en termes de quantités introduites (UE), importées de pays tiers et réexpédiées depuis 2012 :

Figure 21 - Bilan quantitatif global du RSA (tonnes)



RSA 3

➤ Bilan quantitatif des introductions (origine UE)

En 2021, 88,9 % des volumes ayant bénéficié du RSA étaient des introductions et concernaient 47 bénéficiaires. Les volumes introduits sont en légère hausse par rapport à 2020, avec 348 364 t, soit une hausse de 1,1 % sur un an.

Le bilan prévisionnel après réallocations était de 352 157 t, soit un taux de réalisation de 98,92% en hausse de 0,22 points par rapport à 2020.

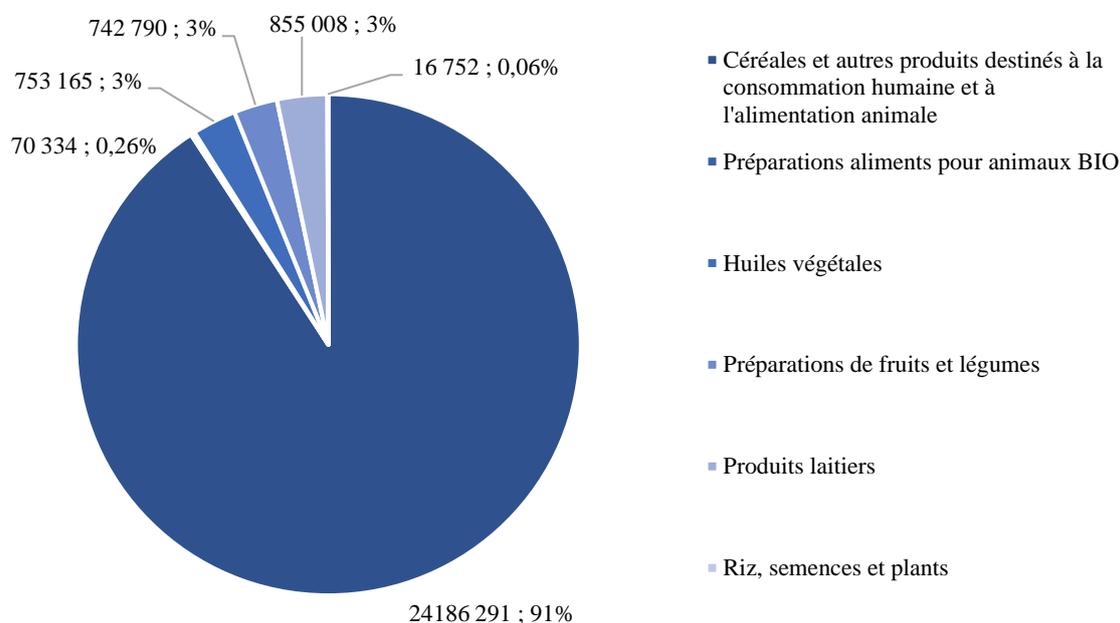
La part de l'enveloppe RSA demeure relativement stable pour chaque DOM par rapport à la programmation 2020. La Réunion conserve une large part des introductions (origine UE), avec 57,9 % des aides destinées (et 59,8% des volumes, stable sur un an) contre seulement 23,4 % des bénéficiaires du dispositif, part également stable sur un an.

Comme lors de la campagne précédente, on observe la situation inverse en Guyane, où les bénéficiaires représentent 42,6 % du total du dispositif RSA, mais ne perçoivent que 7,8 % des aides (et 4,4% des volumes).

Les aides versées concernent essentiellement les « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale », qui mobilisent 24 186 291 € en 2021, soit 91 % du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM hormis Mayotte, reflète les priorités de

la mesure RSA du POSEI France, qui vise principalement à diminuer les coûts de production et d'importation des aliments pour animaux afin de soutenir l'élevage local. La répartition des montants des introductions par catégorie de produits est représentée dans la figure suivante.

Figure 22 - Introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2021 (en euros)



Source : ODEADOM

➤ Bilan quantitatif et financier des importations (origine Pays Tiers)

**RSA
4-5**

En 2021, 45 217 t de marchandises ont été importées de pays tiers, soit une baisse de 13,7 % par rapport à 2020, portant le taux de réalisation par rapport au bilan prévisionnel à 22 % (contre 25 % en 2020). Ce taux de réalisation demeure supérieur au taux de réalisation moyen observé entre 2012 et 2021 qui est de 19 %.

Les achats mahorais et réunionnais représentent la quasi-totalité des importations, avec respectivement 27 155 t (60 % des achats, en baisse de 10,6 % sur un an) et 17 617 t (39 %, en baisse de 17,5 % sur un an). Les achats de la Martinique et de la Guadeloupe ont atteint respectivement 384 t et 61 t et aucune importation de marchandises n'a été enregistrée en Guyane en 2021.

A l'image des années précédentes, les exonérations concernent essentiellement le « Riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine (Mayotte) » qui représentent 56% du total des importations. Les autres catégories « Riz, semences et plants » et « Céréales et autres produits » représentent respectivement 19 % et 10 % du total des volumes importés.

➤ **Bilan des réexportations ou réexpéditions de produits ayant bénéficié du RSA**

Dans le cadre du RSA, les opérateurs peuvent réexporter – réexpédier des produits ayant bénéficié du RSA (aide ou exonération de droits de douanes) sous réserve de certaines conditions :

- Article 13 du Règlement d'exécution (UE) n°180/2014 de la Commission : avec remboursement de l'aide perçue
- Article 15 du Règlement d'exécution (UE) n°180/2014 de la Commission : sans remboursement de l'aide perçue mais dans la limite des quotas et destinations prévus aux annexes II et VI du R (UE) n°180/2014 modifiées par le R (UE) n° 1282/2014.
- **Réexportations ou réexpéditions avec remboursement de l'aide perçue (article 13 du R (UE) n°180/2014) :**

En 2021, 770,9 t de produits ont été réexportées ou réexpédiées, soit une baisse de 13% par rapport à 2020.

Seules la Guadeloupe (55 %), avec 427 t, La Réunion (40%) avec 312 t et la Martinique (4 % du tonnage réexpédié), avec 32 t, réexportent ou réexpédient des produits après remboursement de l'aide perçue. Cela s'explique par la consommation de la totalité du quota de réexportation sans remboursement. Les réexportations peuvent s'opérer vers des destinations hors réglementation (article 15 du Règlement (UE) n°180/2014).

Mayotte et la Guyane n'effectuent pas de réexportations de produits. Elles ne possèdent d'ailleurs pas de contingents au titre de l'article 15 du règlement précité.

- **Réexportations ou réexpéditions sans remboursement de l'aide perçue (article 15 du R (UE) n°180/2014)**

Depuis 2007, les quotas prévus pour les réexportations dans le cadre du commerce régional concernent essentiellement deux catégories de produits : les aliments pour animaux et la farine de froment. En 2021, des réexportations de maïs travaillé ont en plus été enregistrées depuis la Réunion.

Ainsi en 2021, 3 677 t de produits pour l'alimentation animale et 221 t de farine de froment ont été réexportées sans remboursement de l'aide perçue, soit 99 % des réexportations totales sans remboursement de l'aide perçue (s'élevant à 3 925 t).

Seules la Guadeloupe (3 % du tonnage réexporté) et la Réunion (97 % du tonnage réexporté) réexportent au titre de l'article 15 en 2021.

Bilan physique du RSA par DOM

Depuis l'introduction de Mayotte dans le dispositif, on observe peu d'évolutions de la mesure RSA, que ce soit au niveau des données prévisionnelles ou des données de réalisation.

Les seules modifications notables sont liées aux opportunités que peuvent avoir les opérateurs en modifiant leurs opérations (introduction, importation ou réexportation).

Les introductions sont largement privilégiées par les opérateurs d'outre-mer. En effet, les taux de réalisation des achats depuis l'UE oscillent entre 92 % et 100 % selon les DOM, alors que les

importations depuis les pays tiers ne dépassent pas 16 % en 2021 (à La Réunion) à l'exception de Mayotte où les approvisionnements extérieurs atteignent 63 % du bilan prévisionnel.

Les introductions de céréales et autres produits destinés à la consommation humaine et à l'alimentation animale sont majoritairement bénéficiaires de la mesure RSA, et comptent pour 94,8 % des volumes et 90,8 % des aides totales versées pour le soutien aux introductions. La mesure constitue ainsi un réel soutien aux filières animales en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion. A Mayotte, l'aide soutient les introductions et importations de produits à destination de l'alimentation humaine : riz, produits laitiers, huiles et viandes et poissons. En 2021, aucune introduction de riz, de viande, poissons ou préparations fruits et légumes n'a été enregistrée à Mayotte.

➤ Guadeloupe

En 2021, les **introductions** atteignent 60 310 t, soit un niveau stable sur un an (- 0,1 %), et représentent un taux de réalisation de 99% identique à 2020.

A l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits constituent pratiquement la totalité des volumes introduits en 2021, avec 58 808 t (contre 58 699 t en 2020), soit 97,5% du volume total des introductions

Le volume des **importations** en provenance de pays tiers se replie fortement de 46 % par rapport à 2019, pour atteindre 61 t, pour un taux de réalisation de seulement 0,2 %. L'ensemble de ces achats correspond aux préparations de fruits et légumes.

En 2021, 128 t de farine de froment (même quantité en 2020) ont été **réexportées** dans le cadre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. La Guadeloupe a également réexporté 427 t de produits avec remboursement préalable de l'aide perçue (au titre de l'article 13), dont 405 t concernent les céréales destinées à l'alimentation animale et humaine.

➤ Guyane

En 2021, les **introductions** atteignent 15 425 t, en hausse (+4 %) par rapport à 2020, poussant le taux de réalisation de la Guyane à 92 %, contre 91 % en 2020.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 95,6 % de ces volumes introduits (soit 14 742 t). Concernant les volumes de moindre importance, les produits laitiers pèsent pour 1,8 % des introductions en Guyane (276 t) ; les aliments pour animaux Bio représentent la même part (278 t) ; les préparations de fruits et légumes 0,7 % (102 t) et les huiles végétales 0,2 % (26 t).

La spécificité guyanaise vient du nombre important de bénéficiaires (21, soit 45% du nombre total de bénéficiaires) avec des introductions faibles en volume. Le nombre de bénéficiaires est en légère baisse en 2021. La plupart sont en effet des exploitations individuelles introduisant des produits pour une utilisation en propre.

A l'instar des années précédentes, aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2021.

La Guyane n'a pas fait de réexportation, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

➤ Martinique

En 2021, les **introductions** atteignent 55 793 t soit une hausse de 7,5% des volumes par rapport à 2020.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité de ces introductions (96,4 % en 2020), tout comme les années précédentes. Des achats de produits laitiers (1 307 t), de préparations de fruits et légumes (372 t) et d'huiles végétales (356 t) constituent le reste des introductions.

En 2021, 258 t de riz, semences et plants et 126 t de préparations de fruits et légumes ont par ailleurs été importés de pays tiers.

La Martinique n'effectue pas de réexportation au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. Au titre de l'article 13 du Règlement (UE) n°180/2014, 31,7 t (dont 24,5 t de produits laitiers) ont été réexportés avec remboursement de l'aide.

➤ La Réunion

En 2021, les **introductions** atteignent 208 327 t, soit un volume stable par rapport à 2020 (-0,2 %). La Réunion est ainsi de loin le principal bénéficiaire des aides RSA, représentant 59,8 % des volumes d'introduction réalisés pour seulement 10 bénéficiaires.

À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine constituent en 2021 l'essentiel des volumes (96,3 %).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers baisse de manière marquée pour la, pour atteindre 17 617 t, soit une diminution de 17,5 %. Ces volumes importés ne représentent cependant que 16 % du bilan prévisionnel (contre 20% en 2020). Le riz et les huiles végétales et les céréales constituent respectivement 46,9 %, 23,1% et 26,9 % des volumes importés.

Les **réexportations** « **contingentées** » (au titre de l'article 15) atteignent 3 798 t en 2021, exclusivement à destination de pays tiers, soit une baisse de 12,1 % par rapport à 2020. Ces volumes représentent 32 % du plafond fixé par l'UE. Les aliments pour animaux constituent presque l'intégralité de ces volumes (96,8 %), et la farine de froment et les huiles végétales représentant 2,4% et 0,8 %.

La Réunion a également réexporté (au titre de l'article 13) 312 t d'autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine en 2021, contre 207 t en 2020.

➤ Mayotte

Les **introductions** à Mayotte atteignent 8 510 t, soit 96 % du bilan prévisionnel, ce qui représente une diminution de 1,7% du tonnage introduit par rapport à 2020. Les introductions se répartissent essentiellement entre les produits laitiers (58,0 % ; 4 933 t), les céréales et autres produits (25,7 % ; 2 185 t) et les huiles végétales (16,4 % ; 1 392 t).

Mayotte est le principal bénéficiaire des exonérations de frais de douanes pour les produits importés, avec 60 % des volumes importés dans les DOM en 2021 (contre 58 % en 2020). Les **importations** atteignent en effet 27 155 t (- 10,6 % par rapport à 2020). Elles concernent principalement les catégories de produits spécifiques à Mayotte : « riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine » (93,8 %), « Viandes et poissons » (5,1%) et « huiles végétales » (0,8 %). Mayotte n'effectue pas de **réexportations**, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

3 Performance du programme

3.1 État d'avancement des mesures et des actions par rapport aux objectifs et priorités spécifiques du programme et aux objectifs généraux du régime POSEI

3.1.1 Indicateurs nationaux et objectifs spécifiques du programme

Mesure 1 : Actions transversales

➤ Rappel des objectifs et indicateurs de chaque action

Objectifs	Actions
Apporter des moyens et des outils pour satisfaire les besoins de tous les acteurs dans la mise en œuvre du programme	Assistance Technique à la mise en œuvre du programme
Appuyer le développement des filières de production animale et végétale à travers l'élaboration de réseaux de référence	Réseaux de référence
Appuyer la réalisation d'actions collectives permettant de coordonner, valoriser et mesurer l'efficacité des actions mises en place par les filières	Animation et gestion du programme dans les filières de diversification animale et végétales (hors Mayotte)
Améliorer la structuration de la filière de diversification en soutenant l'existence des démarches interprofessionnelles	Structuration des filières agricoles de Mayotte

➤ Etat d'avancement des indicateurs de performance

- **Objectif : Apporter des moyens et des outils pour satisfaire les besoins de tous les acteurs dans la mise en œuvre du programme**

Cet objectif est assigné à l'action transversale de l'Assistance Technique.

L'Assistance technique à la mise en œuvre du programme est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la réalisation et au suivi du programme POSEI France. Les projets financés dans le cadre de cette action sont généralement des prestations contractualisées avec l'organisme payeur. Pour donner suite à un appel d'offre à concurrence, les projets sont publiés après expression et analyse d'un besoin par les autorités gestionnaires du POSEI France. Les dépenses d'assistance technique sont payées au fil de l'eau.

Les dispositions de l'article 9 du Règlement (UE) n°179/2014, qui plafonnent à 1% du montant total du programme le financement de cette sous-mesure, sont respectées.

L'assistance technique s'organise autour de cinq axes :

Renforcer les capacités de gestion, de suivi et de contrôle relatives au programme : favoriser la maîtrise des modalités de gestion, de suivi et de contrôle. Pour cela, une urbanisation du système d'information est mise en place pour gérer l'ensemble des dispositifs du programme en conformité avec les exigences réglementaires ;

Renforcer l'évaluation du programme à travers l'élaboration du Rapport Annuel d'Exécution du programme POSEI France ;

Favoriser les échanges d'expériences : instaurer un réseau des acteurs du programme dans un souci d'échange et de partenariat. Cela se traduit notamment par l'organisation de réunion(s) regroupant les représentants des professionnels des filières concernées de chaque DOM ainsi que les représentants des autorités gestionnaires du POSEI ;

Assurer la communication et la promotion autour du programme : actions spécifiques et ponctuelles de communication et de vulgarisation autour de la mise en œuvre du programme POSEI, afin que les bénéficiaires effectifs et potentiels des aides existantes en soient mieux informés.

Réaliser des études de secteurs ou de filières : financement d'études en fonction de la conjoncture et si cela s'avère nécessaire.

Pour satisfaire les besoins des acteurs dans la mise en œuvre du programme, le dispositif d'assistance technique a permis de financer :

- Des systèmes d'information et des applications informatiques ;
- La réalisation du présent rapport, visant à souligner la mise en œuvre physique et financière du programme POSEI 2021, ainsi qu'à établir l'adéquation de son déploiement avec ses objectifs ;

En 2021, les réunions des comités sectoriels, qui permettent aux professionnels d'une part de partager les difficultés dans la mise en œuvre du programme, et d'autre part de souligner les attentes quant à son évolution se sont tenues exclusivement à distance, n'occasionnant pas de dépense dans le cadre de l'assistance techniques. Elles ont porté sur l'actualité des marchés et des filières et sur les modifications du POSEI 2022.

En donnant les moyens à l'organisme payeur de réaliser le RAE, d'organiser la concertation professionnelle nécessaire à la bonne exécution du POSEI France et de développer le système d'information dédié à la mise en paiement des aides dudit programme, l'action a rempli ses objectifs.

- **Objectif : Appuyer le développement des filières de production animale et végétale à travers l'élaboration de réseaux de référence**

Les réseaux de référence visent à mettre en place des dispositifs permettant l'élaboration et la collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions afin d'appuyer :

- Le développement des filières (stratégies, politiques d'installation, accompagnement des structures) ;
- La politique communautaire en faveur des RUP (justification des surcoûts ainsi que la définition et l'alimentation des indicateurs de suivi).

○ **Productions animales**

RR3

Les références technico-économiques issues des suivis d'exploitation et portant sur 20 systèmes d'élevage ont été valorisées et largement diffusées sous diverses formes²⁵ selon les priorités locales et les filières, telles que des plaquettes²⁶ et fiches de synthèse²⁷ téléchargeables sur le site de l'ODEADOM ou dans l'espace web spécifique www.reseaux-elevage-dom.fr. Elles ont aussi alimenté le développement d'une nouvelle version de l'outil numérique BoviTropic, application web pour l'auto-évaluation de la productivité en élevage bovin viande dans les Départements d'Outre-mer.²⁸

Ces valorisations ont été complétées par deux documents de diffusion restreinte (disponibles auprès de l'ODEADOM) :

- Sur demande de la DAAF 972 et de l'AMIV : « Simulations de l'évolution de la rémunération de la main d'œuvre familiale de 2019 à 2022 en production de volailles de chair en Martinique selon différentes options de niveau d'aides à la production », 13 pages
- Tableaux détaillés et harmonisés des résultats technico-économiques et coût de production Cas-Type Objectif et Exploitation Standard de 18 systèmes d'élevage dans les DOM : Bovins-Lait (3 systèmes), Bovins-viande (8 systèmes), Porcs (3 systèmes), Poules Pondeuses (2 systèmes), Volailles de Chair (1 système) et Lapins (1 système), 39 pages

○ **Productions végétales**

En 2021, la poursuite de la crise sanitaire de la Covid-19 ainsi que les mouvements sociaux dans les Antilles ont réduit les possibilités de déplacement, entraînant l'annulation des restitutions collectives autour du projet de mise en place des réseaux de références qui étaient prévues à la Martinique et à la Réunion. Néanmoins, les actions soutenues ont notamment permis :

- la réalisation, par l'Acta, d'un bilan intermédiaire portant sur la première phase de mise en œuvre 2014- 2020, faisant état des points forts et des points de vigilance pour la poursuite du projet,
- l'élaboration méthodologique d'une première version de module optionnel pour le traitement des cultures conduites en association dans le cadre des suivis d'exploitation,
- la co-construction des premiers prototypes de cas-types pour 3 cultures-pivots, qui doivent encore être soumis aux producteurs pour finalisation. Les cas-types constituent en effet la finalité du projet des réseaux de référence en productions de diversification végétales. Pour chaque culture-pivot dans un contexte donné, ils doivent représenter un itinéraire technique culturel, à construire à partir des suivis réalisés sur plusieurs années enrichis d'expertises croisées, et de travaux de modélisation (par opposition à des travaux statistiques). Les effets des conjonctures annuelles (économiques, sanitaires, météorologiques) seront pondérés afin d'assurer la représentativité pluriannuelle des cas-

²⁵ Compte-rendu technique d'exécution du programme d'actions 2021 « Réseaux de références en Elevage » - A. Villaret, IDELE, 2022

²⁶ Exemple : Plaquette « Résultats et références technico-économiques systèmes porcs naisseur/engraisseur Guadeloupe et Martinique, conjoncture 2020 », 12 pages

²⁷ Exemple : « Résultats économiques d'une exploitation Standard Systèmes Poulets standards et Poulets lourds plein-air à la Réunion, conjoncture 2020 »

²⁸ www.bovitropic.fr

types, selon des critères à définir. Cette co-construction nécessite l'établissement d'un cadre méthodologique rigoureux et reproductible pour toutes les cultures-pivots²⁹.

- **Objectif : Appuyer la réalisation d'actions collectives permettant de coordonner, valoriser et mesurer l'efficacité des actions mises en place par les filières (hors Mayotte)**

Pour répondre à cet objectif, la mise en œuvre de l'action d'animation des filières, hors Mayotte, a bénéficié à 3 structures à caractère interprofessionnel sur le volet végétal et 4 interprofessions sur le volet animal. L'action a permis de passer des conventions avec des porteurs de projets.

L'aide aux actions d'animation et de gestion des filières d'élevage et végétale est mobilisée pour la réalisation d'actions collectives qui sont les suivantes :

- **Animation interprofessionnelle de filière pour la mise en œuvre du programme :**

En 2021, cette action a soutenu le fonctionnement interne des interprofessions (organisation de réunions, gestion administrative et financière), l'appui à la structuration des Organisations Professionnelles, des échanges entre l'ensemble des acteurs de la profession organisée sur des thématiques diverses (labellisation « RUP », HVE, suivi du potentiel de marché), des rencontres et réflexions avec les acteurs de l'aval pour la structuration des débouchés, etc.

- **Gestion du programme :**

En 2021, cette aide a été mobilisée pour l'animation de réflexions au sein des filières sur les éventuelles modifications à apporter au programme POSEI (réunions préparatoires aux comités sectoriels), le reversement des aides décidées par les organismes payeurs aux bénéficiaires, la transmission d'informations sur les aides POSEI auprès des bénéficiaires, la rédaction des bilans interprofessionnels pour évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre etc.

- **Pilotage des actions horizontales du programme :**

En 2021, l'action a permis de financer des prestations de services par les interprofessions d'élevage guyanaise et réunionnaise pour la préfiguration et la mise en place d'observatoires économiques de la consommation locale. Ces études contribueront à une meilleure connaissance du marché et de l'évolution des attentes des consommateurs afin de renforcer l'adéquation de l'offre des filières locales. En Martinique, un travail a été engagé autour de la définition d'un règlement d'usage pour un logo commun à toute l'agriculture martiniquaise (« produits Pays »), afin de valoriser le savoir-faire et l'origine des produits labellisés. A la Réunion, les campagnes de communication autour du programme interprofessionnel DEFI se sont poursuivies, avec notamment la diffusion d'un spot télévisé.

- **Objectif : Améliorer la structuration de la filière de diversification en soutenant l'existence des démarches interprofessionnelles à Mayotte**

Le dispositif visant à la structuration des filières agricoles mahoraises comprend une **aide à l'animation et à la gestion des filières végétales et animales de Mayotte**, qui a pour objectif d'améliorer la coordination et le suivi des actions menées par chaque filière ; d'évaluer les effets du programme sur les filières et de s'assurer de sa bonne application et de tenir à disposition des acteurs les données nécessaires à la prise de décision.

²⁹ Compte-rendu technique d'exécution du programme d'actions RRDV-DOM pour l'année 2021, Acta

En 2021, aucune demande d'aide n'a été déposée pour cette sous-mesure malgré une allocation financière de 60 000€. L'aide a été mise en place récemment, suspendue en 2018, et avait marqué un modeste taux de réalisation en 2020 (75,8 %).

➤ Conclusion

L'Assistance Technique a permis d'apporter des moyens et outils pour satisfaire la mise en œuvre du programme, via le financement de mesures d'adaptation des systèmes d'informations et des applications informatiques. De plus, l'Assistance Technique a financé la réalisation du présent rapport.

Les Réseaux de Référence, en soutenant les travaux menés par les comités sectoriels, ont permis d'appuyer le développement des filières animales et végétales et de développer des références par filière. La mise en place des Réseaux de Référence pour les filières végétales s'est poursuivie à la Réunion et dans les Antilles, mais n'a toujours pas permis de renouer les relations avec les partenaires de Guyane. Les contraintes liées à la Covid-19, ainsi que les mouvements sociaux qui ont marqué les Antilles en 2021, ont entraîné l'annulation des déplacements prévus et des restitutions collectives qui étaient prévues à la Martinique et à La Réunion. Malgré ces perturbations, le dispositif a alimenté la diffusion de nombreux supports d'information (plaquettes, fiches de synthèse) sur les références technico-économiques des 20 systèmes d'élevage suivis, ainsi que le développement de cadres méthodologiques pour l'élaboration des premiers prototypes de « cas-types » pour plusieurs cultures-pivots dans les filières végétales. La couverture du dispositif demeure toutefois insuffisante en Guyane et à Mayotte.

Les aides à l'animation et la gestion du programme ont permis la mise en place de conventions entre structures interprofessionnelles. Ces conventions validées chaque année en comité national POSEI ont pour but de définir les objectifs, ainsi que les programmes de travail permettant de les atteindre. Ils s'inscrivent dans les plans de filières élaborés suite aux Etats Généraux de l'Alimentation et aux stratégies de filières. En 2021, ces aides ont notamment permis de mener des réflexions collectives et des actions de communication visant à diversifier les débouchés et promouvoir les productions locales, notamment par le développement de démarches de qualité ou de mentions valorisantes, et d'accroître la connaissance des attentes des populations vis à vis des productions locales

L'interruption des paiements au titre de l'aide à la structuration des filières de Mayotte semble indiquer des difficultés à stabiliser la mobilisation de ce dispositif et l'atteinte des objectifs associés dans ce département.

Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane

➤ Rappel des objectifs et indicateurs

B2

Les indicateurs retenus pour chacun des objectifs de la mesure 2 sont détaillés dans le tableau suivant :

Objectifs	Indicateurs de performance
1. Maintenir une masse critique d'exploitations et de tonnage	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide- Tonnage annuel commercialisé- Superficies en bananes
2. Garantir des revenus équitables aux planteurs	<ul style="list-style-type: none">- Prix unitaire à la tonne de bananes destinées à l'export (prix wagon départ)- Prix unitaire à la tonne de bananes destinées à la vente locale
3. Favoriser un système de gestion durable	<ul style="list-style-type: none">- Superficies bananières mises en jachère- QSA (Quantités de substances actives)- Taux de sole bananière avec couverture permanente du sol- Taux d'azote organique dans la fertilisation

➤ Etat d'avancement des indicateurs de performance

○ Maintenir une masse critique d'exploitations et de tonnage

Le nombre d'exploitations bananières poursuit sa baisse tendancielle observée depuis 10 ans

Le nombre de planteurs bénéficiaires de l'aide en 2021 (aide s'appuyant sur les volumes commercialisés en 2020) s'établit à 504 sur les deux départements antillais. Cet effectif est en baisse de 2,5% entre 2020 et 2021, maintenant la tendance à la baisse observée depuis 10 ans. Entre 2013 et 2021, l'évolution tendancielle annuelle reste négative avec un recul tendanciel de 2,1%. Ce recul tendanciel du nombre de planteurs traduit une concentration de la production auprès de producteurs de plus en plus importants en termes de volumes de production.

La taille moyenne des exploitations de banane passe de 13,4 ha/exploitation à 14,1 ; soit une progression de près de 5% sur un an. A la Martinique, la hausse est de 5,1%, pour atteindre 15,3 ha / exploitation, et en Guadeloupe, la progression est légèrement plus marquée (+6,4%), pour atteindre 11,7 ha / exploitation. Cette hausse s'explique en partie par le recul des surfaces en jachères (-11,9% en Martinique et -4,3% en Guadeloupe), conjointement avec la hausse des surfaces en production en Guadeloupe (+10,2%) et la baisse du nombre d'exploitations à la Martinique (-5,4%).

330 exploitations bénéficiant de l'aide sont enregistrées en Martinique (soit 19 de moins par rapport à 2020). L'île comptabilise ainsi 65,5% des exploitations bananières antillaises. La Guadeloupe compte quant à elle 174 structures bénéficiant de l'aide en 2021, soit 6 de plus qu'en 2020. L'évolution tendancielle du nombre d'exploitations bananières depuis 2013 demeure en recul pour les deux départements (-2,1% pour la Guadeloupe, -2,0 % pour la Martinique).

La tendance générale observée aux Antilles est donc une disparition progressive des petits planteurs au profit des planteurs de taille intermédiaire. Cela s'explique en partie par la pyramide des âges (population vieillissante) et par une tendance à un exode croissant des jeunes qualifiés. Les grandes

exploitations ont tendance à récupérer les parcelles productives des exploitants partant en retraite, ce qui explique la hausse moyenne de la taille des exploitations dans les deux départements. Ce phénomène est davantage observé en Martinique (70% de la production est réalisée par 30% des planteurs) qu'en Guadeloupe où il existe une meilleure répartition entre les grosses structures et les exploitations de taille intermédiaire.

Dans l'ensemble, la filière reste caractérisée par un effectif de structures importantes qui reste stable et un nombre croissant d'exploitations de taille intermédiaire (production de 300 à 500 tonnes). Bien que fragilisé par les deux cyclones Matthew (Septembre 2016) et Maria (Septembre 2017), par les épisodes de sécheresse de 2019, 2020 et 2021 (en Guadeloupe), et par le contexte pandémique du Covid ces 2 dernières années, ce pool de producteurs de taille intermédiaire ne subit pas d'érosion et dans l'ensemble, ces exploitations tendent à se consolider. Les arrêts de production des plus petits planteurs ne sont pas liés aux événements climatiques mais sont souvent la conséquence d'impossibilités techniques ou d'une rentabilité insuffisante pour une transmission.

Hausse des surfaces de production en 2021 pour la troisième année consécutive

Le rebond des surfaces plantées en banane qui s'observe depuis 2018 se poursuit en 2021 à l'échelle des Antilles. Les superficies progressent de 2,3% par rapport à 2020, et atteignent 7 089 ha en 2021. En tendance entre 2013 et 2021, la surface bananière demeure cependant en repli de 2,7%.

La hausse globale des surfaces est portée par la progression observée en Guadeloupe, où les surfaces en culture atteignent 2 037 ha (+ 10,2% entre 2020 et 2021), tandis que la situation demeure relativement stable à la Martinique avec 5 052 ha (-0,6%). La hausse en Guadeloupe s'explique par la poursuite des opérations importantes de replantations opérées depuis les incidents climatiques de 2016 et 2017, ayant fortement fait reculer les surfaces en production. En revanche, la tendance demeure en repli sur les deux départements, où l'évolution sur la période 2013-2021 s'établit respectivement à -2,4 % et -2,8%.

L'évolution différenciée entre les deux territoires s'explique également par les importants épisodes de sécheresse de 2019 et 2020 qu'ont connu les deux départements. La Martinique a été plus impactée que la Guadeloupe, et la campagne de culture et de plantation a été fortement perturbée. Ainsi, le dispositif de circonstances exceptionnelles a été déployé pour 2020 et 2021. Ces épisodes de sécheresse ont limité la plantation au cours de 2020, d'où la relative stabilité des surfaces observée en Martinique, impactant davantage les volumes de production en 2021. La Guadeloupe a été moins impactée par les sécheresses de 2019 et 2020 mais elle a été touchée par la sécheresse sur le 2^{ème} semestre 2021³⁰ sans que cela n'impacte durement la production bananière.

D'une année à l'autre, les évolutions de surfaces sont liées à la mise en culture de surfaces en jachère, et de réorientation de certaines superficies vers d'autres cultures dans un système de rotation. Ainsi, les surfaces en jachère représentent 20% des surfaces de banane aux Antilles en 2021, lorsqu'elles représentaient 49% en 2019 et 22% en 2020. En Guadeloupe, la hausse globale des surfaces en culture s'explique par la remise en production des surfaces en jachères. Ainsi, ces dernières se replient de 4,3% entre 2020 et 2021, au bénéfice des surfaces en production. La situation est différente à la Martinique, avec des surfaces en jachère également en repli marqué de 11,9%, mais où les surfaces en production sont restées stables. Les surfaces en jachère bananière ont été réorientées vers d'autres cultures, comme la canne à sucre, et s'inscrivent davantage dans une logique de rotation de cultures

³⁰ Le cumul des précipitations annuel affiche des déficits de l'ordre de 20 à 30% sur le mois de Mai et se classe au 2^{ème} rang des mois de Mai les plus secs en Guadeloupe depuis 1961 (Source : INSEE).

Rebond des volumes commercialisés en 2021

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par deux tempêtes tropicales majeures (Matthew en Septembre 2016 et Maria en Septembre 2017) qui ont impacté de manière significative la production de bananes des Antilles. De plus, la sécheresse ayant impacté la campagne de plantation de 2019 a montré ses conséquences sur les volumes commercialisés en 2020.

La production de la campagne 2020, base de l'aide payée en 2021, a donc été marquée par :

- Une baisse du nombre d'exploitations bénéficiaires en Martinique (-5,4%) et au contraire une hausse en Guadeloupe (6 exploitations supplémentaires par rapport à 2020);
- Une surface plantée en banane en hausse de 0,4 % en Martinique et 25,6 % en Guadeloupe entre les campagnes de commercialisation 2019 et 2020, s'expliquant principalement par un retour à la production après les intempéries de 2016 et 2017 ;
- Une production commercialisée éligible à l'aide en 2020 en baisse sur les Antilles (de 5,1 %) par rapport à 2019 avec une hausse de 23,5 % en Guadeloupe et une baisse de 13,1% en Martinique.

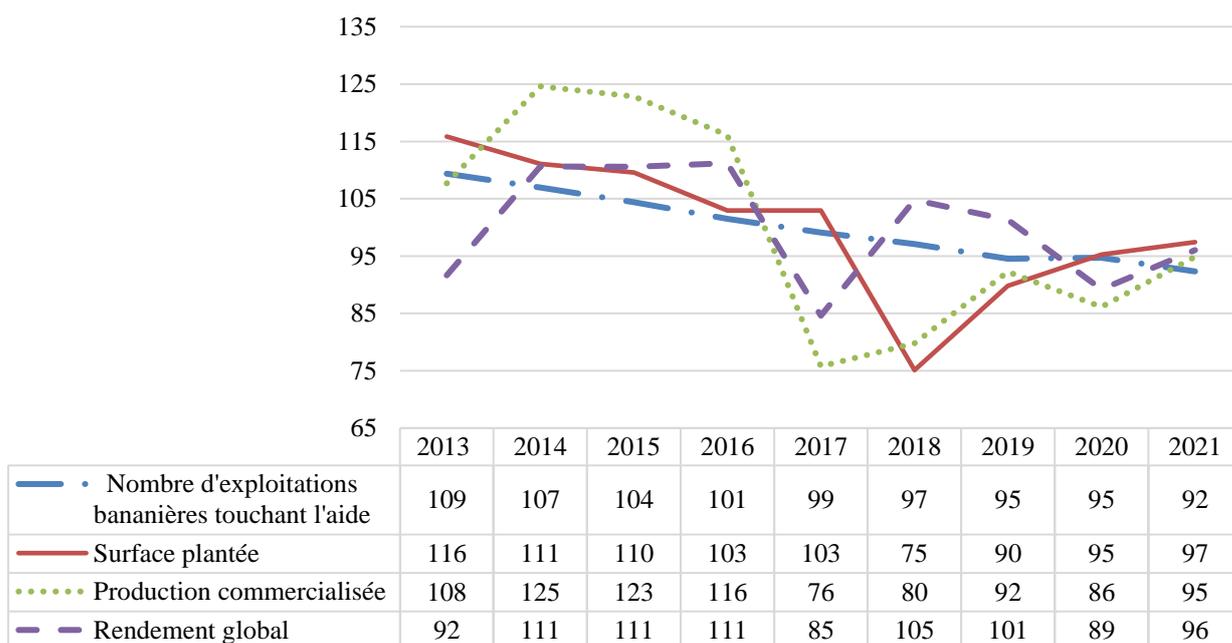
En 2021, l'activité bananière s'est globalement bien maintenue, avec des volumes commercialisés en hausse malgré la sécheresse et les perturbations :

- En Martinique, l'année 2021 a été marquée par l'aggravation de la pandémie, débouchant aux Antilles sur d'importants mouvements sociaux en fin d'année, d'où un problème de disponibilité de main d'œuvre pour entretenir ou récolter les parcelles et une désorganisation à la fois des débouchés locaux mais également des moyens de transport locaux ou à l'export. D'un point de vue sanitaire, l'absence de saison sèche en début d'année et de fortes précipitations en fin d'année a eu pour effet de lisser l'évolution de la cercosporiose noire mais pas de la contenir. Malgré ce contexte, la production martiniquaise a progressé en volume par rapport à 2020.
- En Guadeloupe, malgré les périodes de sécheresse de 2020 et 2021 et les mouvements sociaux de fin d'année, la production progresse encore et se rapproche des niveaux d'avant le passage de l'ouragan Matthew en 2016.

La campagne 2021 renverse la tendance par rapport à l'année précédente, avec une tendance à la hausse. Les volumes commercialisés présentés à l'aide progressent et atteignent 203 126 tonnes soit une hausse de 10,1 % sur l'ensemble des Antilles par rapport à 2020. Le tonnage commercialisé en Guadeloupe atteint 59 731 tonnes (14,4 % par rapport à 2020) et celui de la Martinique 143 394 tonnes (8,4 % par rapport à 2020).

Malgré la sécheresse qui a sévit en 2021 au Antilles, impactant plus significativement la Guadeloupe, la production a gagné en volume, sans pour autant rattraper les tonnages de 2016, avant les évènements climatiques de 2016.

Figure 23 – Evolution des surfaces et productions de banane entre 2013 et 2021 en indice



Sources : ODEADOM, DAAF (les indices sont calculés sur la base 100 = valeur moyenne de chaque série sur la période 2013-2021)

Dispositif cercosporiose noire :

La cercosporiose, demeure une problématique majeure pour la filière banane aux Antilles. Maladie apparue en 2010-2012, la cercosporiose noire est plus virulente que la cercosporiose jaune, et est aujourd'hui observée dans les deux départements antillais.

Les rendements constatés dans les plantations touchées par la cercosporiose noire sont inférieurs à ceux constatés dans les plantations où la maladie ne s'est pas développée. L'impact de la maladie s'avère plus prégnant depuis la campagne 2020 du fait de l'interdiction ou de la restriction d'emploi de certaines substances actives fongicides dès la fin 2019. Dans ce nouveau contexte, la perte moyenne de rendement pour un producteur conventionnel aux Antilles peut atteindre 25%.

En 2020, un dispositif a été mis en place pour tenir compte de cette baisse de rendement effective. Ce dispositif consiste à réajuster la référence de production du producteur qui s'inscrit dans une démarche individuelle de lutte contre la cercosporiose noire. Ainsi, le producteur qui entre dans cette démarche, individuelle, est autorisé à mettre en réserve 12,5% maximum de sa référence individuelle (RI). Les tonnages mis en réserve par le producteur lui restent acquis mais ne sont pas payés.

Ce dispositif a concerné 494 producteurs en 2021 (dont 331 en Martinique et 163 en Guadeloupe), soit la quasi-totalité des exploitations bananières touchant l'aide (504 en 2021). En 2022, 476 exploitations en seront bénéficiaires.

Tableau 49 - Nombre de bénéficiaires du dispositif cercosporiose noire

Dispositif cercosporiose noire	2021	2022
Nombre de planteurs Guadeloupe	163	160
Nombre de planteurs Martinique	331	316
Nombre de producteurs Antilles	494	476

Source : ODEADOM

Les épisodes de sécheresse de 2019, 2020 et 2021 ont limité la propagation de la maladie, mais localement des parcelles ont pu être touchées, impactant les récoltes de 2020 et 2021.

La principale voie de lutte contre la cercosporiose sur laquelle la filière se concentre est la recherche variétale et les techniques de mutagenèse. Des travaux sont menés en partenariat avec un laboratoire israélien, pour la création de plants résistants à la maladie par technique de mutagenèse. La réglementation européenne et nationale ne permet pas aujourd'hui d'utiliser ces plants en agriculture, mais la profession attend des évolutions sur le sujet, et des premiers plants sont attendus pour l'année 2024.

○ **Garantir des revenus équitables aux agriculteurs**

L'objectif de garantie d'un revenu équitable aux agriculteurs, tel que défini dans le programme POSEI, est un élément central pour la filière. Les représentants des filières de Guadeloupe et Martinique attestent que l'aide POSEI perçue est un complément indispensable aux recettes des producteurs.

Dans le cas des petites exploitations, l'ouvrier principal est le chef d'exploitation et l'aide POSEI constitue un complément essentiel à son revenu.

Dans le cas des grandes exploitations, l'aide apportée par le POSEI permet de compenser le différentiel entre leur coût de main d'œuvre et celui observé dans les bassins de production de la banane dollar ; elle permet donc de garantir une production compétitive.

Néanmoins, alors que 80% des volumes de banane produits dans Antilles sont commercialisés via la GMS, une évolution profonde du marché s'opère. Depuis 2020, les acteurs majeurs de la GMS négocient des prix lissés à l'année auprès des opérateurs de la banane au niveau mondial. Les opérateurs transnationaux cherchent à centraliser leur acte d'achat de banane, qui demeure principalement un produit d'importation. Un grand nombre d'enseignes centralisent l'ensemble de leurs achats, pour tous leurs magasins (parfois à l'échelle européenne). Ces achats se négocient à prix constant pour tous les pays concernés. Les représentants de la filière indiquent que les prix sont ainsi tirés à la baisse. En 2020, les effets ont été peu visibles, du fait de la période de confinement ayant entraîné une hausse des prix dans le secteur de la GMS, les autres secteurs de la distribution étant à l'arrêt. La baisse des prix est plus visible en 2021. Les professionnels craignent que cette érosion des prix se poursuive dans les années à venir, avec une baisse de leur pouvoir de négociation par rapport aux opérateurs situés en zone de production où la banane se négocie en dollar, à niveau plus bas. A terme, la baisse des prix négociés se répercutera sur les revenus des producteurs de banane.

Dans ce contexte, une voie de démarcation envisagée par la filière est le développement de la production biologique. La profession estime que la banane biologique permettrait de dégager 40 centimes d'euro de plus au kilo par rapport à un produit conventionnel. La production AB demeure cependant très limitée, avec des difficultés pour trouver des canaux de distribution (cf. focus sur le dispositif bio dans le paragraphe suivant concernant la gestion durable des exploitations). Une autre voie en réflexion dans la filière est celle de la stratégie commerciale et de la segmentation, afin de renforcer la différenciation de la banane antillaise face à ses concurrentes.

Tableau 50 - Evolution des prix unitaires de la banane entre 2013 et 2021 (EUR / T)

PRIX EXPORT (EUR/T)											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Antilles	554	563	590	610	524	528	625	624	596	-4,5%	1,0%
Martinique	559	567	594	616	523	538	629	632	601	-4,9%	1,0%
Guadeloupe	542	553	579	595	528	478	609	602	584	-3,0%	0,8%

PRIX MARCHÉ LOCAL (EUR/T)											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Antilles	360	372	342	316	303	379	410	367	375	2,2%	1,1%
Martinique	423	424	418	413	436	434	432	434	454	4,6%	0,8%
Guadeloupe	287	284	262	241	177	249	356	290	254	-12,4%	0,5%

PRIX MOYEN (EUR/T)											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Antilles	551	560	585	603	516	524	620	616	590	-4,2%	0,9%
Martinique	557	565	591	613	521	536	625	628	598	-4,9%	1,0%
Guadeloupe	535	547	565	577	499	468	602	586	573	-2,2%	0,7%

Source : ODEADOM

Le prix moyen de la tonne de bananes atteint 590 €/T en 2021, soit un repli de 4,2% en un an sur l'ensemble des deux départements.

Cette baisse est plus marquée en Martinique avec un prix moyen de 598 €/T soit -4,9% par rapport à 2020 ; avec 454 €/T sur le marché local et 601 €/T sur le marché export. La baisse du prix moyen en Martinique est principalement liée à la baisse du prix sur le marché export. En Guadeloupe, la baisse est moindre sur le prix moyen qui atteint 573 €/T soit 2,2% de baisse par rapport à 2020. Cette baisse sur le prix guadeloupéen est plus marquée sur le marché local (254 €/T soit -12,4% par rapport à 2020) que sur le marché export (584 €/T soit -3,0% par rapport à 2020).

○ **Favoriser un système de gestion durable**

En 2007, une série d'évènements d'ordre économique, technique mais aussi climatique fragilise la filière banane dans les Antilles françaises. Cela a nécessité la mise en œuvre d'un plan de soutien, le Plan Banane Durable 1 (PBD1) de 2008 à 2013, dans une perspective de durabilité économique, sociale et environnementale. Ce plan, doté d'un budget initial de 170 millions d'Euros dont 40% d'aides publiques, a fait l'objet d'une évaluation ex-post en 2014³¹. Cette expertise avait le double objectif d'établir un bilan de sa mise en œuvre et de proposer des pistes de réflexions pour l'après PBD1 (poursuite du dispositif sur la prochaine période de programmation 2014-2020).

Ce programme sectoriel s'était fixé comme objectifs de :

- Limiter les impacts de la production de banane sur l'environnement ;

³¹ <https://agriculture.gouv.fr/evaluation-du-plan-banane-durable-1-resultats-et-perspectives-analyse-ndeg83>

- Capitaliser sur les aspects sociaux, notamment de valoriser et de maintenir le nombre d’emplois dans la filière ;
- Maintenir une filière de production qui est un des moteurs de l’économie locale.

Dans l’ensemble, il apparaît que le PBD1 a apporté une réponse globalement pertinente aux enjeux de la filière banane et a eu des effets positifs non seulement sur la filière banane mais aussi sur l’agriculture des Antilles. D’un point de vue technique, il a notamment permis d’aboutir à :

- La création de l’Institut Technique de la banane (ITBAN) en 2008, devenu ensuite l’IT2 (Institut Technique Tropical) qui a fortement contribué à la diffusion d’innovations, parmi lesquelles la sélection d’une variété de bananier résistante à la cercosporiose noire (CIRAD 925) et l’homologation en production bananière de produits phytosanitaires, dont trois biopesticides;
- L’appui à la diffusion de la certification par le référentiel Banagap. En Martinique, 27% des planteurs sont certifiés, représentant 80% de la production, et en Guadeloupe 30% le sont, soit 69% de la production.

En matière environnementale, les progrès en termes de réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires sont indéniables. Cependant, les auteurs de l’évaluation indiquent des résultats différents entre les deux îles.

Sur le volet socio-économique, l’évaluation du PBD1 a montré que près d’un tiers des dépenses réalisées dans le cadre du plan concernent les investissements agricoles (hangars, vitro-plants, voiries, etc.). Plus de 80% des planteurs ont bénéficié d’une ou plusieurs mesures FEADER (aides à l’investissement, ICHN et MAE), toutes intégrées au PBD1. De même que sur le volet environnemental, la dynamique est cependant contrastée entre les deux îles.

L’évaluation conclut sur le fait que, globalement, « le PBD1 a contribué au redressement de la filière et à la relance de la production, bien que celle-ci n’ait pas encore retrouvé son niveau du début des années 2000. Par ailleurs, les mesures semblent avoir eu un effet d’entraînement limité comparativement à celui du POSEI, qui constitue l’un des piliers économiques des exploitations antillaises ».

A la suite de ce bilan, la filière a souhaité renouveler la démarche et a lancé un « Plan Banane Durable 2 » (PBD 2) sur la période 2014-2020. Ce PBD 2 a été prolongé jusqu’à fin 2022 et une réflexion est en cours pour un nouveau plan à compter de 2023.

Le PBD 2 s’articule autour de 6 objectifs opérationnels :

- Renforcer la performance économique de la filière,
- Assurer une maîtrise durable des bio-agresseurs,
- Assurer une maîtrise durable des impacts environnementaux,
- Améliorer les performances sociales et sociétales,
- Valoriser la banane de Guadeloupe et de Martinique sur les marchés,
- Acquérir, partager et transférer l’innovation et les connaissances.

Toutefois, sa mise en œuvre opérationnelle reste tributaire de l’exécution des plans de développement ruraux (PDR) dont l’autorité de gestion est désormais confiée au Conseil Régional de la Guadeloupe et à la Collectivité Territoriale de Martinique.

A partir du versement de l’aide POSEI Banane 2017, basée sur la campagne de production 2016, pour être éligible à l’aide, chaque planteur a l’obligation d’adhérer à une organisation de producteurs (OP) qui s’engage dans la mise en œuvre du Plan Banane Durable 2 pour la période 2014-2022. Il s’agit d’un engagement collectif de la part de l’OP.

Avec le nouveau Plan Banane Durable 2 (2014-2022), la filière banane continue ses efforts en matière de préservation de l'environnement, notamment en limitant l'utilisation des intrants chimiques (développement des apports de fertilisants organiques, mise en place de couverts végétaux, réduction des produits phytopharmaceutiques chimiques).

Le tableau ci-dessous présente les valeurs collectées pour les indicateurs du PBD identifiés dans le cadre du POSEI entre 2015 et 2021, avant-dernière année de réalisation du programme si l'on considère les deux années de prolongation (2021 et 2022):

- **La Quantité de Substances Actives** : Après sa baisse très marquée entre 2019 et 2020, cet indicateur poursuit sa tendance mais de façon moins forte avec une baisse de 3,2% entre 2020 et 2021 pour l'ensemble des Antilles. Il passe de 2,84 kg/ha/an à 2,67 kg/ha/an, sachant que le seuil-plafond objectif fixé pour 2020 à 5 kg/ha/an avait déjà été franchi en 2020. Cette baisse est essentiellement due à la diminution observée en Guadeloupe (-9,2% par rapport à 2020) alors que cet indicateur est en hausse légère en Martinique (+2,6% par rapport à 2020). Cette évolution différenciée est principalement liée à une pression plus limitée de la cercosporiose en Guadeloupe, du fait de la sécheresse qui a sévit sur le territoire en 2021. Plusieurs paramètres peuvent en effet influencer la Quantité de Substances Actives, en particulier les incidents climatiques (cyclones) et les conditions météorologiques (une année humide expose les feuilles à une plus grande sensibilité à la cercosporiose).
- **Le taux de sole bananière avec couverture permanente du sol** : Ce taux a augmenté de 42,7 points entre 2015 et 2021 atteignant 63,5% en 2021, pour un objectif 2020 fixé à 25%. L'objectif fixé pour 2020 était déjà largement atteint, et ce depuis 2017. La filière a su faire évoluer ses pratiques de manière à atteindre cet objectif de résultats visé par le PBD2 : l'approche volontariste des producteurs et la prise de conscience du bénéfice des couverts végétaux (enracinement du bananier, limitation de l'érosion, meilleure tenue du bananier, amélioration de la vie du sol, conservation de l'humidité) porte ses fruits. Cette pratique tend à se généraliser, ce qui suppose à l'échelle de la filière une maîtrise de cet enherbement en termes de gestion mécanique et de surcoût.
- **Taux d'azote organique dans la fertilisation** : Sur la période 2015-2021, cet indicateur est en hausse sur les Antilles de 17,4 points, avec une croissance de 11,8 points en Martinique et de 26,4 en Guadeloupe. En moyenne sur les deux départements, le taux enregistré en 2021 est de 23,8%, pour un objectif en 2020 de 10%.

Tableau 51 – Suivi des indicateurs du PBD2 par année de campagne POSEI

	ANTILLES							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur objectif en 2020
QSA ou Quantité de substances actives (kg/ha/an)	5,82	5,06	5,9	5,35	5,51	2,84	2,67	5
Taux de sole bananière avec couverture permanente du sol	20,8%	21,8%	32,8%	41,3%	36,4%	58,9%	63,5%	25%
Taux d'azote organique dans la fertilisation	6,4%	6,8%	10,6%	8,9%	9,9%	15,5%	23,8%	10%
	MARTINIQUE							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur objectif en 2020
QSA ou Quantité de substances actives (kg/ha/an)	5,32	4,42	5,36	4,67	5,6	2,87	2,99	5
Taux de sole bananière avec couverture permanente du sol	27,0%	25,3%	38,4%	41,7%	35,3%	54,7%	59,3%	25%
Taux d'azote organique dans la fertilisation	3,3%	3,1%	8,2%	7,4%	8,3%	12,0%	15,1%	10%
	GUADELOUPE							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur objectif en 2020
QSA ou Quantité de substances actives (kg/ha/an)	7,24	6,99	7,24	7,7	5,16	2,75	2,04	5
Taux de sole bananière avec couverture permanente du sol	5,0%	12,8%	17,4%	40,2%	38,9%	69,0%	73,5	25%
Taux d'azote organique dans la fertilisation	13,5%	16,6%	17,3%	13,0%	13,9%	23,0%	39,9%	10%

Source : ODEADOM

Dispositif bio : Il a été mis en place en 2018 pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent se convertir en AB et leur garantir 100% de leur droit à l'aide POSEI malgré une diminution de leur rendement. Il permet de mettre des RI de côté en vue de majorer artificiellement l'aide perçue.

Ce dispositif a bénéficié à 12 planteurs en 2021 (soit 7 de plus qu'en 2020) pour un volume de 2 584 tonnes et devrait bénéficier à 16 planteurs en 2022.

Tableau 52 - Nombre de bénéficiaires du dispositif bio et volumes concernés par année POSEI

		Dispositif bio	2020	2021	2022
Guadeloupe	Nombre de planteurs		2	7	12
	Volumes bio (t)		264	707	2 990
Martinique	Nombre de planteurs		3	5	4
	Volumes bio (t)		1 753	1 877	1 664
Antilles	Nombre de planteurs		5	12	16
	Volumes bio (t)		2 017	2 584	4 655

Source : ODEADOM

*Les données de volume ne prennent pas en compte les quantités reconstituées AP2020 et AP2021

En 2021, le dispositif bio a été ouvert à la conversion progressive : les producteurs peuvent déposer un plan de conversion sur 5 ans pour la même variété de banane en bio et en conventionnel (Cavendish). Ce nouveau type d'accompagnement constitue pour la filière une voie de développement du bio après l'échec commercial de la variété CIRAD 925. Cependant, aucun planteur n'a élargé à ce dispositif de la conversion progressive en 2021. Les producteurs élargissent plus massivement au dispositif dérogatoire lié à la cercosporiose plutôt qu'au dispositif bio étant donné le manque de visibilité et de garantie de valorisation pour le marché de la banane bio antillaise.

➤ Conclusion

L'objectif du programme visant au **maintien d'une masse critique d'exploitations et de tonnages** s'appuie sur 3 indicateurs :

- Le nombre d'exploitations bananières touchant l'aide ;
- Le tonnage annuel commercialisé ;
- La superficie en banane.

Suivant la baisse tendancielle **du nombre de planteurs** de bananes bénéficiant de l'aide, qui couvre environ 99% des planteurs des Antilles, leur nombre diminue de 2,5% entre 2020 et 2021, passant de 517 à 504. Les surfaces moyennes de ces producteurs poursuivent leur tendance à la hausse pour la troisième année consécutive, témoignage d'une reprise du rythme de plantation après les deux cyclones de 2016 et 2017 qui avaient fortement endommagé les cultures. Après une année de ralentissement en 2020, la production commercialisée marque un rebond, malgré la sécheresse qui a sévit, notamment en Guadeloupe. Les évolutions de surface et du nombre d'exploitations, ainsi que le dispositif cercosporiose mis en place en 2020, témoignent du soutien qu'apporte le programme POSEI aux planteurs, contribuant ainsi au maintien de la filière aux Antilles.

L'objectif de **garantir un revenu équitable aux planteurs** s'appuie sur le suivi des prix unitaires de la banane sur le marché local et à l'export. Le manque de données de suivi et/ou d'études récentes sur le revenu des planteurs de bananes rend complexe l'analyse de cet objectif. Les représentants des filières locales affirment néanmoins que l'aide apportée par le POSEI est un complément indispensable aux revenus des planteurs, permettant le maintien des exploitations et une compétitivité accrue sur le marché mondial, dans un contexte de négociation de prix de plus en plus tendu avec la grande distribution.

Enfin, l'objectif de **favoriser un système de gestion durable** repose sur le suivi des indicateurs du PBD 2, ainsi que sur le suivi de la superficie bananière mise en jachère. Le programme PBD 2 arrivant initialement à son terme en 2020 a été prolongé jusqu'à fin 2022. Les indicateurs de taux de sole bananière avec couverture permanente du sol et de QSA, dépassent largement les objectifs fixés sur les deux départements. Cette situation illustre les efforts faits par la filière afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux liés à leur activité. L'indicateur de taux d'azote organique dans la fertilisation a également progressé depuis 2018, du fait de campagnes de plantation importantes suite aux dégâts dans les parcelles liées aux cyclones de 2016 et 2017. L'évolution tendancielle de la superficie en jachère est stable sur la période 2013-2021 ; avec une fluctuation variable d'une année sur l'autre. Cet indicateur constitue une variable d'ajustement pour la filière ; il dépend des événements climatiques et de l'étalement nécessaire de la production. C'est pourquoi, depuis les cyclones de 2016 et 2017, la surface de jachère tend à se replier, au bénéfice des surfaces en production. Ainsi, l'aide POSEI étant octroyée aux planteurs ayant signé ce PBD, le programme contribue donc directement et favorablement à une gestion durable de la filière. En outre, le dispositif bio mis en place en 2018 contribue également à inciter au développement de la conversion des surfaces et à la production de bananes AB.

Mesure 3 : Actions en faveur de la filière Canne – Sucre – Rhum

➤ Rappel des objectifs et indicateurs

Les indicateurs retenus pour chacun des objectifs de la mesure 3 sont détaillés dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Indicateurs
Permettre le maintien et l'adaptation de l'industrie du sucre et de la culture de canne à la baisse du prix du sucre	Aide au maintien de l'activité sucrière	<ul style="list-style-type: none"> - Superficies en canne - Part de la SAU cannière dans la SAU totale - Production de canne - Production de canne destinée aux sucreries - Volumes de sucre produits - Productivité en sucre/ha³² - Prix interprofessionnel de la canne de référence
Compenser l'impact des coûts de transports des cannes	Aide au tonnage de canne à sucre livré dans les centres de réception	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de canne à sucre livré dans les centres de réception
Maintenir la valorisation de la canne par la production de rhum agricole	Aide à la transformation de la canne en rhum agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Volumes de rhum agricole aidé - Volume total de rhum

La stratégie globale de la mesure est le maintien de la filière dans un environnement délicat où :

- Le différentiel de compétitivité s'est accru entre les industries sucrières continentales et celles des DOM ;
- Le contexte est incertain pour les distilleries (concurrence des pays tiers, définition des spiritueux).

Le soutien à la production de sucre est essentiel au maintien de l'ensemble de la filière, particulièrement à La Réunion et en Guadeloupe : c'est le principal débouché de la canne pour l'essentiel des surfaces.

L'économie des intrants, des entreprises de coupe et de nombreux autres auxiliaires de production dépend de la poursuite de la production de canne, quelle que soit par ailleurs sa destination finale (sucre/rhum de sucrerie ou rhum agricole).

Le soutien à la production de rhum agricole est essentiel au maintien d'emplois dans les départements des Antilles et en Guyane. Aux Antilles, ce soutien participe à l'équilibre d'ensemble de la filière canne-sucre-rhum.

³² La productivité moyenne des surfaces de canne en sucre est calculée comme la quantité de sucre produite par la surface totale de canne à sucre du département, rapportée à la part des surfaces orientées vers la production de rhum (excluant ainsi les surfaces orientées vers la production de rhum agricole)

Le soutien à la tonne de canne livrée en centre de réception est transversal, il s'applique à tous les tonnages de canne saine, loyale et marchande, quelle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique, fourrage).

Dans les DOM, l'objectif est le maintien de la production, contrairement à la métropole où le régime d'aide à la filière sucre est découplé.

Les objectifs spécifiques de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont déclinés à travers 3 types d'aides :

Action 1 - Aide au maintien de l'activité sucrière : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. In fine, l'aide doit permettre au minimum de maintenir la filière sucre des DOM qui constitue un pilier de l'agriculture locale.

Action 2 - Aide au tonnage de canne à sucre livré dans les centres de réception : soutenir les agriculteurs pour la production des tonnages de canne à sucre qui sont livrés aux industriels (usines sucrières et distilleries) dans les centres de réception de la canne. L'aide répond à l'objectif de soutien logistique dans un contexte de concurrence faible sur le marché du transport et d'envolée des prix des carburants, des pneus et d'amortissement nécessairement court du matériel roulant en situation insulaire et tropicale (corrosion, voiries difficiles...).

Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole : soutenir les distilleries de rhum agricole des DOM, qui font face à des coûts très importants (matières premières, salaires, dépollution...), tout en ayant à supporter la concurrence de distilleries des pays ACP et tiers. L'aide vise à compenser l'écart de compétitivité entre distilleries des DOM et distilleries de pays tiers dans des limites acceptables.

CSR2 CSR3 CSR4 CSR5

➤ Etat d'avancement des indicateurs de performance

- Permettre le maintien et l'adaptation de l'industrie du sucre et de la culture de canne à la baisse du prix du sucre

Guadeloupe :

La **Guadeloupe** poursuit la tendance à la baisse de la production de cannes amorcée en 2017 avec des aléas climatiques importants qui ont impacté les volumes de canne produits. Deux raisons majeures expliquent la baisse enregistrée en 2021 : d'une part, la sécheresse du deuxième semestre qui a fortement impacté la Guadeloupe ; et d'autre part en raison des conséquences de l'incident industriel de Marie Galante³³. En 2021, la production de cannes a ainsi baissé de 5,9% par rapport à 2020, mais cette baisse ne concerne que les cannes destinées aux sucreries (-7,5% entre 2020 et 2021 ; soit 448 119 tonnes) alors que le volume de cannes destinées aux distilleries a augmenté de 5,3% entre 2020 et 2021, atteignant 74 998 tonnes.

Les raisons de cette évolution différenciée des volumes selon la destination des cannes peut s'expliquer de la manière suivante :

³³ Une partie de la récolte a pu être transféré à Gardel pour qu'elle soit traitée, mais l'autre partie de la récolte est restée sur pieds.

- Les distilleries ayant une campagne plus courte, elles disposent le plus souvent des volumes dont elles ont besoin. Après deux années exceptionnelles où les volumes de cannes destinées aux distilleries ont été hauts, la filière ayant eu besoin de constituer des stocks de rhums vieux, les niveaux étaient redescendus à un niveau normal en 2019 et 2020. L'année 2021 marque une hausse des volumes ; dans un contexte climatique pourtant peu favorable ;
- Les sucreries, quant à elles, ont une campagne plus longue et sont donc davantage impactées par le manque de canne disponible en fin de campagne, d'autant plus lorsque les distilleries ont absorbé un volume plus important que l'année précédente comme ce fût le cas en 2021. Globalement, la filière manque de volume pour répondre à la demande.

Ce faible tonnage de cannes produit en 2021 est le second plus mauvais résultat de la décennie, bien loin de la très bonne campagne de 2017 lors de laquelle plus de 770 000 tonnes avaient été récoltées. La richesse saccharimétrique enregistrée en 2021 atteint 8,99%, la même que celle de 2020.

La baisse observée dans le volume de production est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans une année où la surface cannière avait évolué positivement avec une augmentation de 3,0% par rapport à 2020, à 11 675 ha (source : DAAF Guadeloupe).

Globalement, le niveau de production de canne reste cependant relativement stable en évolution tendancielle entre 2013 et 2021 (-1,1%).

L'interprofession, en lien avec le Centre Technique de la Canne et du Sucre, poursuit son programme de recherche et développement, d'une part pour pallier la disparition de certaines molécules chimiques herbicides et d'autre part pour maintenir et dynamiser les surfaces implantées en canne. Si la SAU totale de la Guadeloupe a chuté ces dernières années, la part de la canne dans la SAU totale a, quant à elle, progressé : en 2000, elle représentait 30% de la SAU ; elle atteint près de 39% en 2020, d'après les dernières données du recensement agricole. Cette tendance risque de se poursuivre dans les années à venir grâce à un potentiel estimé par l'interprofession à 4 000 ha supplémentaires pouvant être consacrés à la canne.

En Guadeloupe, la **production de sucre** reste dominante, avec 85,6 % de la canne destinée à l'industrie sucrière en 2021. La production est assurée par deux sucreries : l'usine de Gardel au Moule, qui est couplée à une centrale électrique thermique bagasse-charbon, et la Sucrerie-Rhumerie de Marie-Galante, située à Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante. Gardel broie plus de la moitié des tonnages de canne produite sur la Guadeloupe continentale. La seconde unité est de plus petite taille et dotée d'équipements plus anciens.

Conséquence d'une récolte cannière en baisse et malgré la sécheresse en principe favorable au rendement sucrier³⁴, la production de sucre est en recul de 4,1% par rapport à 2020 atteignant 43 799 tonnes équivalent sucre blanc. Par voie de conséquence, la productivité moyenne des surfaces recule également à 4,38 tonnes équivalent sucre blanc/ha (-5,3% sur un an).

Pour faire face à la baisse du prix du sucre à raffiner (conséquence de la fin des quotas sucriers en 2017), la filière poursuit son positionnement sur le marché des sucres spéciaux. Environ 19 000 tonnes de sucres spéciaux ont été produits en 2021. Le projet de production de canne en agriculture biologique (AB), qui regroupe une soixantaine d'exploitations et 150 ha, se poursuit (le lancement est prévu pour 2024). En diversifiant l'offre (sucres spéciaux, recherche de gamme certifiée AB, nouveau packaging, etc.), les

³⁴ La sécheresse provoque un stress hydrique à la canne, bénéfique au rendement sucrier.

sucreries des DOM cherchent ainsi à s'assurer des débouchés plus rémunérateurs sur le marché libéralisé.

Guyane :

En **Guyane**, la canne à sucre est exclusivement destinée à la production de rhum agricole, aucune unité de production sucrière n'étant implantée en Guyane.

Depuis Mars 2020, la filière subit les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. Des difficultés pour faire venir des techniciens venant de l'extérieur sur des problématiques mécaniques ainsi que des complications pour l'acheminement des pièces détachées ont été soulignées, provoquant des dysfonctionnements.

A ce contexte défavorable, s'est ajoutée une pluviométrie néfaste pour les rendements et la filière fait état d'une mauvaise campagne. La **récolte de canne** en Guyane s'établit à 7 137 tonnes en 2021, soit une baisse de 11,5 % par rapport à la campagne précédente. Sur le long terme, la production de canne est en moyenne en hausse de 4,4% par an en tendance, sur la période 2013-2021.

Cette hausse tendancielle des récoltes provient notamment d'un travail de fond de la filière pour l'accompagnement des petits planteurs, permettant ainsi de fournir toujours davantage de volume à l'unique distillerie du département, tout en pérennisant ces petites plantations. En 2021, la filière a poursuivi ses efforts en matière de formation des planteurs sur la qualité.

La surface cannière est stable à 130 ha (soit 10ha de plus qu'en 2019), avec une croissance tendancielle de 1,4% par an sur la période 2013-2021. En 2020, la sole cannière guyanaise représentait moins de 0,5 % de la SAU du département³⁵.

Martinique :

En Martinique, après la baisse de tonnage historique observée en 2019 en raison d'une forte sécheresse et malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la campagne sucrière 2021 poursuit sa tendance à la hausse **de la production de canne** de 2,2% avec un volume atteignant 209 981 tonnes, proche du volume de 2017. Malgré le contexte climatique peu favorable (sécheresse ; rendements plus difficiles à maintenir), la filière a su maintenir sa production. Sur les 10 dernières années, la tendance demeure légèrement positive avec une croissance annuelle de la production de 1,1% entre 2013 et 2021.

Dans un contexte de **surfaces plantées en canne** relativement stables depuis 2012 autour de 4 000 ha (3 916 ha en 2021 soit 0,9% de plus qu'en 2020), le rendement moyen a légèrement progressé de 1,3% passant de 53,0 t / ha en 2020 à 53,6 t / ha en 2021.

Après la baisse significative enregistrée en 2019, **la production de sucre** poursuit sa remontée, avec 1263 tonnes équivalent sucre blanc en 2021 (contre 1 194 t en 2020 et 547 t en 2019), soit une augmentation de 5,8% sur un an. La production sucrière a mobilisé 17,7% de la canne produite, soit 37 212 tonnes (-3,9% sur un an). Malgré la hausse enregistrée en 2021, le niveau de production reste loin des 2 188 tonnes équivalent sucre blanc de 2013.

Conséquence de la hausse globale de la production, la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre progresse en 2021, à 1,82 tonnes équivalent sucre blanc/ha, soit une hausse de 14 % sur un an. Cependant, l'évolution tendancielle depuis 2012 demeure négative à -7,9% par an en moyenne.

³⁵ Les données de SAU pour 2021 ne sont pas disponibles.

En sous-activité chronique, avec des tonnages insuffisants, la pérennité de la filière sucre et de la sucrerie demeure compromise. Pour augmenter la production, la SICA Canne-Union souhaite accompagner les producteurs de canne en les aidant à replanter environ 600 ha par an, à renouveler le matériel et à moderniser les exploitations. La filière reste attentive à utiliser tous les leviers possibles pour maintenir une amélioration continue des processus de production et de transformation.

Dans l'ensemble, le volume de cannes broyées est inférieur à la demande globale de la Martinique qui est de 280 000 tonnes. Malgré la sécheresse de 2021, la campagne cannière s'est correctement déroulée. La récolte demeure toutefois inférieure aux attentes ; l'enherbement des parcelles pèse toujours sur cette dernière en raison de l'interdiction d'usage de certains herbicides.

La Réunion :

A la Réunion, après un peu plus de cinq mois de campagne, les tracteurs et les cachalots se sont arrêtés et les dernières cannes ont été réceptionnées à l'usine du Gol le 10/12/21. Le tonnage récolté est légèrement plus élevé qu'en 2020 mais reste considéré comme faible.

Plusieurs raisons sont avancées pour éclairer cette mauvaise récolte :

- Un contexte climatique peu favorable : la sécheresse assez forte entre Mai et Octobre 2020 et assez longue en jours cumulés d'absence de pluie est la 2^{ème} période la plus sèche sur l'île de la Réunion depuis 49 ans. De forts déficits de pluie ont notamment été enregistrés au nord-est de l'île, sur des zones très productives. Cet épisode a impacté les plantations de cannes pour la campagne 2021. En outre, trois épisodes cycloniques ont balayé la Réunion en 2021, impactant aussi les cannes et la récolte.
- Une sous-exploitation foncière en lien avec le fait que 2021 était la dernière année de la Convention Canne. Les fins de période sont souvent associées à une forme d'appréhension des planteurs qui se traduit par un ralentissement de leurs investissements et de leur activité. La conséquence est une érosion des surfaces plantées plus marquée qu'habituellement, avec un grand nombre de parcelles sous exploitées.
- La perte de molécules herbicides induisant des problématiques d'enherbement sans que soient trouvées des réponses adaptées à chaque contexte.

En conséquence de ce contexte défavorable, la production de canne atteint 1 553 631 tonnes en 2021, réparties entre 807 415 tonnes pour Bois Rouge et 746 216 tonnes pour Le Gol. Ce volume reste légèrement supérieur à celui de 2020 (+1,8%) mais demeure en baisse tendancielle de -2,0% par an sur la période 2013-2021.

La SAU globale de l'île est relativement stable (autour de 42 000 ha) ; les filières d'élevage évoluent peu mais la diversification végétale se développe légèrement. Dans ce contexte, la surface cannière s'érode de manière constante d'1,2% par an, ce qui donne lieu à un travail important pour tenter de maintenir la sole cannière (notamment le programme Agripéi 2030 qui vise à la stabiliser autour de 22 000 ha).

La surface cannière enregistrée en 2021 passe sous la barre des 22 000 ha. Elle atteint 21 500 ha (soit 3,8% de moins qu'en 2020) et 51% de la SAU globale. Cette contraction, principalement attribuée à une

sous exploitation d'un grand nombre de parcelles, explique en partie la baisse du volume de canne récolté.

Le nombre d'exploitations demeure relativement stable (2 730 en 2021) ; la plupart ayant une surface moyenne de 8 ha. La tendance est celle de la diversification des exploitations : la canne, production pivot pour les exploitations, est complétée par d'autres productions (élevage et maraîchage notamment).

Dans l'ensemble, la filière s'est montrée résiliente face à la crise sanitaire du Covid-19. Il demeure quelques difficultés d'approvisionnement à des niveaux individuels (outils de coupe, retards de pièces, augmentation des coûts...) ; mais malgré ces perturbations, la continuité totale des activités au niveau de l'outil industriel a été assurée.

La canne réunionnaise trouve comme débouché principal l'industrie sucrière. Deux usines produisent du sucre : Bois-Rouge au Nord-Est de l'île, et le Gol au Sud-Ouest, avec un potentiel de production d'environ 1 million de tonnes traitées chacune. Toutes deux sont couplées à des centrales thermiques bagasse-charbon. Les deux usines utilisent des technologies différentes et produisent une gamme de sucre variée.

La **production de sucre**, qui avait marqué un rebond en 2019 sans pour autant retrouver le niveau des années antérieures, poursuit la baisse entamée en 2020 avec un volume de 156 961 tonnes équivalent sucre blanc en 2021 soit -6,2% par rapport à 2020. Sur la période 2013-2021, cette production affiche un repli de -3,2% par an. Cette chute de la production est principalement attribuée à la baisse de la richesse saccharimétrique qui est tombée à 13,11% en 2021 (elle était de 13,75% en 2020) ; en partie en lien avec les fortes pluies du mois d'Août 2021.

La production de sucre est partagée entre sucre blanc (environ 55% de la production) et sucres spéciaux (45%). Les sucres spéciaux réunionnais représentent 30 % du marché total en UE.

Après un rebond en 2019, la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre est en baisse pour la deuxième année consécutive, à 7,28 tonnes équivalent sucre blanc/ha en 2021, soit une baisse de 2,5% sur un an et une baisse annuelle de 2,1% en moyenne depuis 2013.

Avec 2 sucreries et 13 centres de réception, l'industrie sucrière réunionnaise est la plus développée de tous les DOM. En 2021, le montant total des investissements réalisés par les deux sucreries sur la campagne 2021-2022 est stable par rapport aux années précédentes avec une enveloppe entre 9 et 12 M€ partagée de manière équitable entre les 2 sucreries.

Ces investissements sont principalement liés à des contraintes réglementaires environnementales, et des besoins en nouveaux équipements pour améliorer la performance, la productivité et la qualité des outils.

○ **Compenser l'impact des coûts de transports des cannes**

L'aide au tonnage de canne livrée dans les centres de réception a remplacé l'aide au transport de la canne en 2018.

En 2021, elle a concerné 99% des volumes de canne **en Guadeloupe**, pour un montant payé de 2 438 784 €, soit une augmentation de +1,3 % par rapport à 2020. Le nombre de bénéficiaires de l'aide s'établit à 2 041 bénéficiaires. Le montant moyen estimé par tonne de canne s'améliore ; il est de 4,71 €/t, alors qu'il était de 4,42€/t en 2020.

En **Martinique**, étant donné la hausse de la production, les volumes de **cannes livrées** aidés en 2021 ont progressé de 1,1% par rapport à 2020, atteignant 206 837 tonnes. La part de la production bénéficiant

de l'ATCL est de 98,5% du volume total de cannes récoltées sur l'île. Le montant total des aides versées³⁶ pour le compte de la programmation 2021 est de 525 571 €, soit 2,0% de plus qu'en 2020. L'aide moyenne à la tonne s'établit à 2,54 €/t, en augmentation de 0,9% par rapport à 2020. Le nombre de bénéficiaires du dispositif s'établit à 146 planteurs.

A la **Réunion**, le volume de **canne livrée aidée** s'établit à 1 531 132 tonnes en 2021 (+2,2% par rapport à 2020). La part de volume de canne aidée atteint ainsi 98,6% (+0,4 pt sur un an). Le montant de l'ATCL s'établit à 6 920 460 €, soit une croissance de 1,2% par rapport à 2020. Avec un volume sensiblement à la hausse, le montant de l'aide perçu par tonne de canne livrée baisse de 1,0% par rapport à 2020, s'établissant en moyenne à 4,52 €/t. Le nombre de bénéficiaires est de 2 428.

A titre illustratif, le coût moyen du transport en 2021 était de 6,83 €/t en Guadeloupe³⁷. D'après les professionnels, c'est un coût globalement stable sur ces dernières années. En Guadeloupe, l'aide moyenne au tonnage de canne livré couvre 69% du coût du transport. Ce taux s'est donc amélioré par rapport à 2020 étant donné que le montant d'aide moyen a progressé dans un contexte de stabilité du coût moyen du transport.

○ **Maintenir la valorisation de la canne par la production de rhum agricole**

En **Guadeloupe**, le **rhum agricole** est produit par 8 distilleries, dont 3 sont implantées à Marie-Galante. Une distillerie ne produit plus suite à un problème foncier. Sur ces 8 distilleries, deux commercialisent moins de 2000 HAP et trois commercialisent entre 2000 et 3500 HAP. Les autres, de plus grande taille, commercialisent entre 8 000 et 14 500 HAP. En 2021, 8 distilleries ont été bénéficiaires de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

Après une baisse importante en 2019 (-20%), les volumes de production sont en hausse depuis 2020. En 2021, ils ont augmenté de 7%, à 43 349 HAP.

Après 2 années de baisse, la part des rhums agricoles dans l'ensemble de la production de rhum marque un rebond de 3,4 points passant de 46,5% en 2020 à 49,9% en 2021. La production de rhum agricole a tendance à progresser sur la période 2013-2021 (+0,9% par an). Il est à noter que le rhum de Guadeloupe dispose d'une Indication Géographique Protégée.

En 2021, la production de rhum **guyanais**, exclusivement agricole, atteint 3 185 HAP, en baisse de 21,7% par rapport à 2020. Elle est réalisée par une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. Cette baisse du volume de rhum produit est liée à des problèmes de maintenance et de pièces détachées qui n'ont pas pu être acheminées ; ainsi que des rendements en baisse à cause d'une mauvaise pluviométrie.

La progression tendancielle annuelle de cette production sur la période 2013-2021 s'élève à 3,0 % par an, résultat des investissements réalisés par la distillerie en 2015, visant à augmenter la productivité de l'usine (qui auparavant était plus faible qu'aux Antilles), et des efforts de structuration de la filière.

La majorité de la production est destinée au marché local. L'augmentation tendancielle des ventes suivant celle de la production, le marché local se développe, profitant notamment des mesures visant à sa protection. Cependant, la filière signale des rendements moindres en 2021 (entre 85 et 90 litres de

³⁶ Aide au Tonnage de Canne à Sucre Livrée (ATCL)

³⁷ Source : IGUACANNE

rhum par tonne de canne écrasée au lieu de 110 litres de moyenne par tonne de canne écrasée), en raison de la pluviométrie et des défaillances de matériels qui n'ont pu être résolues.

En **Martinique**, la production de rhum mobilise 82,3% de la production de canne en 2021. Les volumes de canne livrés aux distilleries agricoles sont en hausse de 3,6% entre 2020 et 2021, avec 172 769 tonnes. L'évolution annuelle moyenne reste positive, à 2,3% par an sur la période 2013-2021.

Après une forte hausse en 2020 (+20,3%), la **production totale de rhum** marque de nouveau un repli de -4,4% à 103 492 HAP. La tendance observée depuis 2013 est positive avec une hausse moyenne tendancielle de 2,8% par an. La filière est portée par la production de **rhum agricole**, assurée par 8 distilleries et bénéficiant d'une AOC « Rhum de la Martinique ». En 2021, cette production de rhum agricole suit la même tendance que la production totale de rhum, affichant un léger repli sur un an de 4,0% à 90 609 HAP. Cependant la part de rhum agricole par rapport à la production totale de rhum de l'île tend comme les années précédentes à diminuer sur la période 2013-2021 (-1,9 points), mais elle affiche une légère progression entre 2020 et 2021 avec 87,6 % en 2021, contre 87,2% en 2020. Globalement, la filière souligne les gros efforts d'investissements des industriels pour sortir des volumes satisfaisants malgré des conditions difficiles (sécheresse, mouvements sociaux). Ainsi les rendements se sont bien maintenus (100 litres de rhum par tonne de canne broyée).

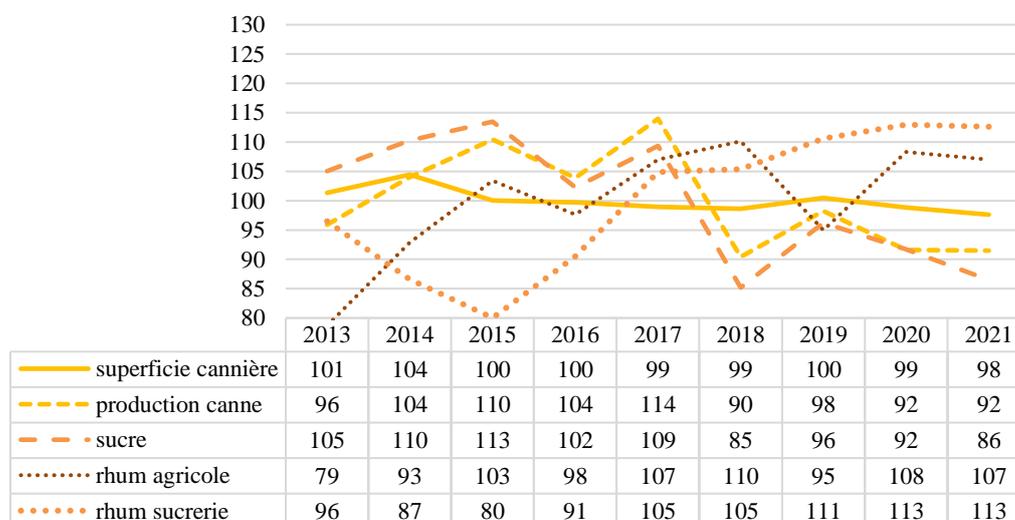
La **production de rhum réunionnais** est constituée presque exclusivement de rhum de mélasse ou rhum de sucrerie. La mélasse issue de la production de sucre est vendue aux trois distilleries industrielles de l'île (Savanna, Rivière du Mat et Isautier). Le rhum de La Réunion dispose d'une Indication Géographique Protégée « Rhum de la Réunion ».

La production de rhum en 2021 progresse de 2,8% par rapport à 2020 à 131 737 HAP. L'évolution tendancielle sur la période 2013-2021 est positive, de 4,3% par an. Alors que la production de rhum agricole demeure anecdotique (elle représente 0,4% de la production totale de rhum et n'est produite que par une seule distillerie), les fabrications de rhum de sucrerie se maintiennent à des niveaux historiquement hauts. Le rhum agricole réunionnais n'est pas éligible à l'aide à la transformation dans le cadre du POSEI, du fait de son processus de fabrication.

○ **Conclusion**

CSR1

Figure 24 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum dans les DOM entre 2013-2021, en indice



Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF

Les indices sont calculés sur la base 100 pour la valeur moyenne de chaque série

Les principaux indicateurs de performance relatifs à la mesure 3 visent à suivre les volumes de production, les volumes aidés et les surfaces implantées, à l'échelle de l'ensemble des DOM et des départements.

En 2021, la superficie de canne régresse légèrement par rapport à 2020 (-1,2 %) et se replie par rapport à la moyenne de ces 9 dernières années (de 2,4 %).

Après la baisse de près de 7% en 2020, la production de canne est stable en 2021, à 2 293 866 tonnes. Les tendances sont contrastées dans les départements, mais la Réunion étant le principal producteur (67,7% de la production de canne en 2021), elle contribue significativement à l'évolution globale à l'échelle des quatre départements.

Il en est de même pour la production de sucre dont la production baisse de 5,7% entre 2020 et 2021 ; en lien avec la baisse de 6,2% de la Réunion qui produit 77,7% du sucre de l'ensemble des DOM. Sur le long terme, la production de sucre est en repli tendanciel de 3,0% par an, en lien avec la baisse tendancielle de 1,5% par an des récoltes de canne depuis 2013.

De même, la Réunion est un acteur majeur dans l'industrie du rhum, produisant 70 % du rhum de sucrerie et 41 % de la quantité totale de rhum produit par l'ensemble des DOM. Par ailleurs, la fabrication globale de rhum est en hausse tendancielle de 4,3 % par an sur la période 2013-2021 sur ce territoire.

La filière rhum agricole est quant à elle davantage implantée en Martinique et en Guadeloupe, avec respectivement 66% et 31% des volumes produits en 2021. Entre 2020 et 2021, la production de rhum agricole a baissé de -4,0% en Martinique mais elle a progressé de 7% en Guadeloupe. Ces évolutions différenciées s'inscrivent dans une tendance moyenne à la hausse sur la période 2013-2021 : +2,4 % en Martinique et +2,9 % en Guadeloupe.

Si de manière tendancielle, on observe un repli global des récoltes de canne (-1,5 % par an sur la période 2013-2021) et, donc, des volumes de sucre produits (-3,0 % par an), l'importance de la mesure 3 pour le maintien de la filière est très largement admise par les bénéficiaires de celle-ci. Seules les productions de rhum totale et agricole ont progressé de manière tendancielle entre 2013 et 2021 (respectivement de 3,2 % et de 2,6%). Au demeurant, si le programme ne permet pas de faire progresser certains indicateurs, il limite leur érosion.

Au regard de l'évolution à long terme des surfaces sous canne, des volumes récoltés, des volumes de sucre produits et des volumes de rhum agricole distillés, **le soutien du POSEI contribue largement à l'atteinte des objectifs de la mesure 3**. Les fluctuations observées sont principalement liées aux conséquences d'évènements conjoncturels et/ou climatiques.

Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification

➤ Rappel des objectifs et indicateurs de performance

Objectif	Aides principales	Indicateurs
Accroître les quantités produites dans le respect de l'équilibre des marchés	Aide à la commercialisation locale des productions locales	- Volumes totaux produits - Tonnages aidés - Taux de couverture des besoins locaux
	Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	
	Aides à la production des filières végétales de Mayotte	
Améliorer la structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement) ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées reconnues	Aides à la mise en marché	- Nombre de producteurs adhérents aux OP ou GPPR ou autres structures collectives organisées - Quantités de produits aidés pour chaque aide
	Aides à la collecte	
	Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	
	Aide au transport	
	Aide au conditionnement	
	Aides à la production des filières végétales de Mayotte (majoration Structure collective)	
	Aides à la commercialisation des produits des filières végétales de Mayotte (majoration Structure collective)	

Objectif	Aides principales	Indicateurs
Mettre en place des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et améliorer la qualité des productions en incitant les producteurs à s'engager dans des démarches de certification de leurs produits	Aide à la mise en place des politiques de qualité	- Tonnage aidé en bio / HVE
	Aide à la production de riz irrigué	
	Aide à la commercialisation dans les communes isolées	
Favoriser la diffusion de plants permettant de limiter le recours aux intrants chimiques phytosanitaire et de résister aux maladies	Aide à la production de semences et plants	- Tonnages aidés
Elargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés, telles la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, grossistes restauration hors foyer	Aides à la mise en marché	- Tonnages aidés pour chaque aide - Nombre de bénéficiaires
	Aide complémentaire de soutien a la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	
	Aide au transport (livraison)	
	Aide au conditionnement	
	Aide au stockage à température dirigée	
	Aides en faveur des actions de promotion et communication	
	Aide à la fabrication de produits des filières végétales de Mayotte	
Maintien et développement de la production de vanille et PAPAM, diversification de l'offre et élargissement des débouchés	Aides spécifiques à la filière PAPAM)	- Quantités produites aidées pour chaque aide - Nombre de bénéficiaires pour chaque aide
	Aides à la production des filières végétales de Mayotte (majorations ylang-ylang, vanille)	

➤ Etat d'avancement des indicateurs de performance par DOM

- **Accroître les quantités produites dans le respect de l'équilibre des marchés**

Guadeloupe

D'après les données AGRESTE (statistique agricole annuelle), l'ensemble de la production de fruits et légumes poursuit son érosion en Guadeloupe avec une évolution tendancielle de -0,4% par an entre 2013 et 2021. En 2021, les volumes de fruits se reprennent de 17,4% à 4 521 t sur un an contrairement aux volumes de légumes frais (y compris melons) qui diminuent de 2,4% sur un an pour atteindre 27 020 t. En 2021, les principales productions sont le melon (6 080 t, + 14,1% entre 2020 et 2021), la pastèque (4 512 t, + 32,0%), la tomate (3 928 t, - 8,9%), le concombre (2 619 t, -35,2%), et l'ananas (2 515 t, + 6,4%). Au regard de l'objectif 1 qui vise à accroître les quantités produites dans le respect de l'équilibre des marchés, l'objectif n'est ainsi que partiellement atteint. Si l'on note une hausse tendancielle pour certaines productions, et plus largement dans le secteur des légumes, l'ensemble de la production de fruits et légumes est en léger repli. Les conflits sociaux liés au sujet de la vaccination auxquels a fait face la Guadeloupe n'ont pas été sans conséquences. Les difficultés d'écoulement dans les collectivités hospitalières ou encore les blocages routiers ont engendré une forte désorganisation affectant fortement les entreprises. L'année 2021, a été aussi marquée par une sécheresse longue et intense sur la Guadeloupe occasionnant de lourdes pertes de productions sur l'ensemble des cultures. Il est à noter en ce sens que les circonstances exceptionnelles pour la Guadeloupe ont été activées au titre de la campagne 2021.

Au regard de l'évolution tendancielle des volumes de production et des volumes de fruits et légumes aidés pour la commercialisation locale en Guadeloupe (-0,2% par an sur 2013-2021), on peut ainsi conclure que les aides de cette mesure ont permis une meilleure assise des OP guadeloupéennes sur le marché local, en termes de volumes commercialisés.

Guyane

D'après les données AGRESTE, les principales productions de diversification végétales en Guyane en 2021, hors banane, sont les agrumes (22 100 t), l'ananas (7 000 t), les letchis, longanis et ramboutans (3 500 t pour ces trois produits) et les concombres (1 000 t). La production tendancielle entre 2013 et 2021 des fruits poursuit une croissance de 4,7% par an. L'évolution tendancielle des volumes de production de fruits et légumes aidés pour la commercialisation locale en Guyane est en augmentation (+8,2%) tout comme la production de fruits. Le taux d'approvisionnement en Guyane en fruits et légumes est de 87%.

Ainsi le POSEI contribue à accroître les quantités produites en Guyane.

Martinique

D'après les données AGRESTE, les principales productions légumières et fruitières de la Martinique en 2021 sont la tomate (3 410 t, +753% sur un an), le melon (2 815 t, +95,4% sur an), les salades (1 850 t, +77,4% sur an), la christophine (1 421 t, +9,1%), la goyave (316 t, -69,1%) et l'ananas (315 t, -66,2% sur an). L'ensemble de la production des légumes frais, y compris les melons, rebondit de 58,8% par rapport à l'année précédente, en lien avec la baisse enregistrée en 2020 en raison de l'épisode de sécheresse important cette année-là. A l'inverse, les volumes de fruits sont en baisse de -60,0% par rapport à 2020. L'évolution tendancielle 2013-2021 montre une légère augmentation de la production des légumes frais de 3,2% par an ; et une diminution en fruit de 1,3% par an. Le taux d'approvisionnement aux Antilles est de 54% en légumes et a diminué depuis 2013 (il était alors de 57%).

L'évolution tendancielle des volumes de production de fruits et légumes aidés pour la commercialisation locale en Martinique est en augmentation (1,8% par an entre 2013 et 2021) cependant la production de fruits et légumes est stable sur la période (+0,0% par an entre 2013 et 2021). Par ailleurs, les tonnages aidés ainsi que le nombre des bénéficiaires sont à la hausse sur la quasi-totalité des aides. Il en résulte que l'objectif qui vise à accroître les quantités produites dans le respect de l'équilibre des marchés est ainsi partiellement atteint.

La Réunion

D'après les données AGRESTE, les principales productions de fruits et légumes à La Réunion sont l'ananas (20 398 t, +50,4% sur an), la tomate (18 588 t, +5,7%), le chou (8 712 t, +35,8%), les agrumes (7 881 t, -4,6%) et les salades (4 155 t, +288,2%). L'évolution des volumes de fruits à la Réunion est en baisse tendancielle entre 2013 et 2021 avec -1,2% par an tandis que pour les légumes la progression est de 0,8% par an. Il en résulte une légère augmentation de +0,1% par an en tendance entre 2013 et 2021 pour la production de fruits et légumes à la Réunion.

En 2021, les importations de fruits baissent légèrement de -1,2% pour atteindre 21 975 tonnes. Après une année 2020 exceptionnelle concernant l'importation des légumes frais, elles s'élèvent à 17 300 tonnes en 2021, soit une baisse de 6,5%³⁸.

Les volumes aidés de fleurs et plantes affichent un rebond de 54,5% sur un an, atteignant 4 180 000 tiges. La tendance à long terme demeure en hausse (+13,5% par an sur la période 2013-2021). Les volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre de la commercialisation des productions locales sont en hausse de 5,5% en 2021 par rapport à 2020 pour atteindre 28 757 t, ainsi qu'en hausse tendancielle annuelle de 6,2% sur la période 2013-2021. Ainsi, la part des volumes aidés progresse dans un contexte d'érosion globale de la production de fruits et légumes. En ce sens, l'aide du POSEI contribue à l'objectif de maintien des quantités produites.

Mayotte

Les productions de diversification végétale relèvent pour l'essentiel de la production vivrière, maraîchère et des arbres fruitiers. Ce secteur est essentiellement destiné à l'autoconsommation³⁹.

D'après les données Agreste :

- La production fruitière en 2021 (hors banane) est majoritairement représentée par l'ananas (167 t), la mangue (113 t) et l'orange (70 t).
- La production légumière en 2021 concerne principalement les choux (180 t), les concombres et cornichons (84 t) et les tomates (62 t).

Depuis 2014, on note une augmentation globale du nombre de bénéficiaires de l'aide à la production des filières végétales de Mayotte, de 4,8% par an en tendance entre 2014 et 2021. En 2021, le nombre de bénéficiaires progresse pour atteindre 1 685 (contre 1 596 en 2020).

En 2021, les surfaces soutenues ont connu une hausse de 3,6% par rapport à 2020 et atteignent 2 535 ha, poursuivant ainsi la tendance à la hausse observée depuis 2014 (+5,9% par an entre 2014 et 2021).

³⁸ https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_imports_2012_2021_cle89ae33.pdf

³⁹ DAAF Mayotte « Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions Ultrapériphériques », 2017
http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/5_prog_posei_2017_tome5_mayotte_def2017_cle8e2747.pdf

De plus, l'attractivité du dispositif se maintient en 2021, comme vu précédemment. Ces tendances soulignent que l'aide participe à soutenir le revenu d'un nombre croissant d'agriculteurs et plus largement le développement des filières végétales mahoraises.

- **Améliorer la structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché, ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées et reconnues ;**

Guadeloupe

Quatre organisations de producteurs (OP) sont reconnues en Guadeloupe :

- Caraïbes Melonniers : 26 adhérents
- SICAPAG (SICA des producteurs d'ananas de Guadeloupe) : 71 adhérents,
- SICA LES ALIZES : 12 adhérents,
- SICACFEL (SICA Caribéenne de fruits et légumes) : 34 adhérents.

Les acteurs de la filière sont fédérés au sein de l'interprofession IGUAFLHOR. Le nombre d'OP bénéficiaires reste stable (4) sur toute la période 2013-2021. Le nombre d'adhérents aux OP est stable sur la période, soit environ 140 adhérents en 2021. Concernant les volumes de production aidés de fruits et de légumes commercialisés sur le marché local par les OP, on note une hausse de 8,7% par rapport à 2020 pour à peu près retrouver le niveau de 2019, avec un volume qui atteint 9 121 t en 2021. De manière tendancielle entre 2013 et 2021, ces volumes sont à la baisse de 0,2% par an. Concernant les fleurs et plantes, on note en également un repli des volumes aidés de 6,4% par rapport à 2020, avec 56 000 tiges. La tendance sur le long terme est également à la baisse (- 11,7% par an entre 2013 et 2021).⁴⁰ Les volumes aidés dans le cadre de l'aide au transport (livraison) atteignent 7 176 t et progressent annuellement de 315%, pour une tendance à long terme de 0,4% par an sur la période 2013-2021. L'aide au conditionnement en Guadeloupe a été mobilisé par 4 opérateurs en 2021, comme les années précédentes, pour un volume aidé de 10 441 t (10,8% sur un an).

L'aide à la collecte a permis le soutien de 10 319 t de produits, soit une hausse par rapport à l'année précédente de 15,5%, cependant sur le long terme, il s'agit d'une baisse de -1,5% par an en tendance sur la période 2013-2021. L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer est en hausse de 9,2% avec 226 tonnes aidées.

En l'état actuel, l'objectif d'améliorer la structuration de la filière demeure partiellement atteint. Néanmoins le POSEI contribue au maintien de la filière végétale guadeloupéenne.

⁴⁰ Le nombre de bénéficiaires de l'aide à la commercialisation des productions locales n'est pas disponible.

Guyane

La Guyane compte 4 structures organisées reconnues :

- Structure Collective 1 (zone Ouest Guyane) : 32 adhérents en 2021
- Structure Collective 2 (zone Guyane et littoral) : 7 adhérents
- Structure Collective 3 (zone Iracoubo) : 8 adhérents
- Structure Collective 4 (zone Guyane) : 19 adhérents

Quatre organisations de producteurs (OP) sont reconnues en Guyane regroupées au sein de l'Interprofession des Filières Végétales de Guyane (IFIVEG).

Les volumes de production aidés de fruits et de légumes commercialisés sur le marché local par les OP sont de 519 tonnes soit une augmentation de 1039,4% par rapport à 2020. Ainsi l'évolution tendancielle annuelle est à la hausse (8,2% par an entre 2013 et 2021).

L'aide au transport (livraison) a été mobilisé pour 206 tonnes pour la première fois, et l'aide au conditionnement n'a, une nouvelle fois, pas été mobilisée.

En cette troisième année de mise en œuvre, les aides à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane ont été versées à 15 bénéficiaires (contre 11 en 2020). Cette aide participe au développement agricole local et vise à compenser les contraintes liées à la production et à la mise en marché des denrées alimentaires. Les représentants de la filière ont souligné l'importance d'un tel dispositif. En effet, les producteurs de l'ouest guyanais, historiquement inscrits dans une agriculture vivrière, tendent à se professionnaliser et à se regrouper. Le dispositif sera donc un réel atout en vue de la structuration de ces nouveaux opérateurs se spécialisant dans la production de tubercules.

Ainsi, conclure uniquement sur les chiffres amènerait à penser que le POSEI ne joue pas un rôle déterminant dans l'amélioration de la structuration de la filière alors qu'au contraire, des démarches sont engagées en ce sens au sein du département. Cependant, l'importante superficie du territoire de la Guyane et les freins techniques à l'expansion de la production rend ce processus complexe.

Martinique

Depuis 2019, la filière fruits et légumes martiniquaise s'organise autour de l'interprofession AMAFEL (Interprofession martiniquaise des fruits et légumes de Martinique). AMAFEL regroupe 4 des 7 OP agréées du territoire, ainsi que 3 transformateurs et une enseigne de la grande distribution. Sur le territoire martiniquais, 7 OP sont présentes :

- GIE MHM (Maraîchers horticoles de Martinique) : 32 adhérents en 2021,
- SCA Ananas Martinique : 25 adhérents,
- SCA Vergers et Jardins Tropicaux : 39 adhérents,
- SICA 2M - SICA des Maraîchers de Martinique (anciennement association Caraïbes Exotiques avant 2016) : 64 adhérents,
- Coopérative Horticole de Martinique (CHM) : 39 adhérents.
- Château-Gaillard : 9 adhérents,
- Caraïbes Melonniers : 5 adhérents.

Sur le long terme, le nombre d'OP reste relativement stable. En 2021, 31% de la production de Martinique était passé par les OP soit 7 061 tonnes.

Concernant les volumes de production locale commercialisés dans les OP, on observe une augmentation des volumes de fruits et légumes aidés à 6 552 t (5,5% sur un an). Sur le long terme, ces tonnages sont en hausse (1,8% de manière tendancielle entre 2013 et 2021). Concernant les volumes de fleurs et plantes, on observe une légère hausse des volumes aidés : 426 milliers de tiges, soit une progression de 10,1% sur un an. Sur le long terme, la tendance est cependant à la baisse (-5,1% par an) comme le nombre de bénéficiaires étant seulement de 13 en 2021 soit une baisse de 80,9% sur un an. Les volumes aidés dans le cadre de l'aide au transport (livraison) atteignent 4 652 t et augmentent annuellement de 24,0%, pour une tendance à long terme de 4,6% par an sur la période 2013-2020. De même, les volumes collectés (6 751 t en 2021) augmentent, de 13,0% sur un an, et en hausse tendancielle sur la période 2013-2021 (2,1% par an).

L'aide au conditionnement en Martinique a été mobilisée par 6 opérateurs en 2021, comme en 2020, pour un volume aidé de 5 834 t (10,1% sur un an).

Ainsi, les résultats associés à l'objectif de structuration de la filière et d'organisation de la mise en marché sont plutôt limités en Martinique : on observe une augmentation des volumes collectés et livrés par rapport à 2020 mais une baisse du nombre de bénéficiaires ; de même on note une tendance globalement à l'augmentation des volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales malgré une nette baisse du nombre de bénéficiaires.

La Réunion

La Réunion compte 10 structures organisées reconnues :

- Anafruit : 126 adhérents en France,
- Association des vergers de l'Ouest : 10 adhérents,
- TERACOOOP (anciennement VIVEA/Les Avirons) : 162 adhérents,
- SCA Terre Bourbon : 5 adhérents,
- SCA Fruits de La Réunion : 132 adhérents,
- SCA Ananas Réunion : 54 adhérents,
- SCA Myresi : 16 adhérents,
- SCA Fruits et légumes de Bourbon : 22 adhérents,
- SICA De la Terre Réunionnaise : 198 adhérents,
- UPROBIO : 31 adhérents.

Le nombre de structures demeure à 10, après la reconnaissance de UPROBIO comme OP à partir du 1^{er} janvier 2019. Le nombre d'adhérents, qui atteint 756 au total en 2021, est en progression tendancielle annuelle de 8,9% entre 2013 et 2021 (+6,2% sur un an). Environ 35% de la production du territoire passe par les OP.

Concernant les volumes de production locale commercialisés dans les OP, on observe une hausse marquée des volumes de fruits et légumes aidés sur la période 2013-2021 de 6,0% en tendance annuelle pour atteindre 28 757 t en 2021 (+5,5% sur un an). Les volumes de fleurs et plantes progressent également de 54,5% sur un an et atteignent 4 180 000 tiges, correspondant au niveau le plus haut atteint sur les dix dernières années. Sur le long terme, la tendance est augmentation (13,5% par an entre 2013 et 2021). Les volumes aidés dans le cadre de l'aide au transport (livraison) atteignent 18 338 t et progressent annuellement de 10,1%, pour une tendance à long terme de 6,4% par an sur la période 2013-2020. Les volumes collectés sont stables par rapport à l'année précédente (23 119 t en 2021) avec une évolution tendancielle à la hausse sur la période 2013-2021 (+3,7%/an). L'aide au conditionnement à la Réunion a été mobilisée par 9 opérateurs en 2021, pour un volume aidé de 23 145 t (4,0% sur un an).

Ainsi, les résultats associés à l'objectif d'organisation de la mise en marché témoignent d'une structuration avancée à la Réunion : on note une tendance globalement en hausse des volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales (6,2% de manière tendancielle entre 2013 et 2021) ainsi qu'une augmentation des volumes collectés et livrés aidés par rapport à 2020.

Mayotte

La production est en cours de structuration avec l'émergence de coopératives ou d'associations de producteurs. En 2021, la Coopérative des agriculteurs du centre (COOPAC) regroupe une vingtaine d'adhérents participant à la mise en marché de 200 produits. Cette structure fédère plus de la moitié de la production formelle de Mayotte. De plus, un programme d'incitation à l'adhésion aux structures collectives a aussi été mis en œuvre. Toutefois, seulement 0,4% des fruits et légumes frais est intégré au circuit formel de commercialisation.

L'incitation à la structuration, au travers de la majoration « Structure collective », montre de fortes difficultés de mise en œuvre avant 2017, avec un nombre de bénéficiaires très variable d'une année à l'autre. Après un fort recul en 2017 (8 bénéficiaires seulement), la tendance est à la hausse depuis et 57 bénéficiaires ont touché l'aide en 2021 soit une progression de 21,3% sur l'année. En ce sens, le programme POSEI permet de stimuler la structuration de la filière végétale à Mayotte.

- **Mettre en place des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et améliorer la qualité des productions en incitant les producteurs à s'engager dans des démarches de certification de leurs produits**

L'aide à la mise en place des politiques qualité n'a pas été activée dans les DOM en 2021.

D'ici 2030, en France et donc a fortiori les DOM, les restaurants des collectivités devront s'approvisionner à 50% en produits sous signe de qualité, dont 20% en bio d'après un décret de « loi EGAlim. En Guyane, le choix a été fait de ne pas développer le HVE car cela représente un coût trop conséquent. Les interprofessions animales et végétales de Guyane, respectivement INTERVIG et IFIVEG, ont la volonté de se concentrer sur le développement de la filière locale via le label RUP qui valoriserait l'origine des produits et répondrait aux exigences de la loi EGAlim.

Notons que la qualité est conditionnée par les pouvoirs publics à l'interdiction de l'utilisation de certains intrants, par rapport à d'autres pays où ces mêmes produits restent utilisés en grande quantité. En effet les produits importés de pays tiers n'ont pas les mêmes exigences sanitaires, d'où une concurrence a priori déloyale.

L'aide à la production de semences et plants participe à l'objectif de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et d'amélioration de la qualité des productions. En Martinique, un certificat est requis pour les plants depuis 2017, ce qui bloque certaines productions et notamment celle des plants d'agrumes. Cette aide est mise en place uniquement à La Réunion.

Les productions bio sont valorisées dans le cadre de l'aide à la commercialisation locale des productions locales. Ainsi en 2021, 2 990 tonnes ont bénéficié du soutien du POSEI soit 6,7% de la production totale aidée. Cette majoration AB concerne essentiellement la Réunion (85%, 2 556 tonnes, 8,9% de la production aidée) puis la Martinique (8,9%, 264 tonnes, 4,4% de la production aidée), la Guadeloupe (4,7%, 140 tonnes, 1,5% de la production aidée), et dans une moindre mesure la Guyane (1,0%, 28,5 tonnes, 8,9% de la production aidée).

La Réunion est un territoire modèle pour l'engagement dans les démarches de qualités. Le POSEI a permis d'améliorer l'aspect technique grâce à des cahiers des charges portant sur des démarches qualité. Les résultats ont été rapides sur la démarche de l'agriculture raisonnée avec 100 agriculteurs qui se sont

engagés dès la première année. De plus, selon l'OP TERRACOOOP (certifiée GIEE), la quasi-totalité des agriculteurs sont HVE2 ou bio grâce au POSEI.

- **Favoriser la diffusion de plants permettant de limiter le recours aux intrants chimiques phytosanitaire et de résister aux maladies**

L'aide à la production de semences et plants a été sollicitée en 2021, uniquement à la Réunion. Ainsi 19 495 kg de semences et 7 595 plants ont bénéficié du soutien du POSEI (+ 40,4% de semences sur un an), auprès de 4 opérateurs (contre seulement 2 en 2020).

A la Réunion, il y a un véritable enjeu en matière de plants et semences sains. En effet, l'utilisation de semences saines ne présentant aucun symptôme de mildiou, gale, rhizoctone ou flétrissement bactérien est primordiale car ces maladies sont transmissibles par les semences. Le POSEI a permis de maintenir l'activité de production de semences locales (ail et oignon). Mais selon les professionnels interrogés, les volumes produits restent insuffisants.

- **Elargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés, telle la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, grossistes restauration hors foyer**

Guadeloupe

Concernant la structuration de l'aval de la filière, les volumes aidés à l'exportation, dans le cadre de l'aide à la commercialisation hors région de production sont en nette hausse, après une diminution en 2020 : +63,0% à 1 585 t. Le nombre de bénéficiaires est stable à 2. Sur le long terme, les tonnages aidés correspondants connaissent une baisse tendancielle de 6,3% par an entre 2013 et 2021.

Par ailleurs, l'aide à la transformation été mobilisée pour un volume de 231 t pour un bénéficiaire, soit une augmentation de 25,8% par rapport à 2020, et une hausse tendancielle de 1,0% par an sur la période 2013-2021. Les représentants de la filière soulignent l'intérêt de développer les aides à la transformation, car le développement du secteur est considéré par l'interprofession comme un levier majeur à mobiliser dans les années à venir. De plus, les transformateurs étant aujourd'hui exclus de certains dispositifs (comme les circonstances exceptionnelles), le soutien à la transformation paraît indispensable. Le soutien du POSEI s'inscrit ainsi entièrement dans les objectifs fixés par les opérateurs pour développer la transformation sur l'île.

Au regard des évolutions tendancielle des volumes aidés dans le cadre des aides à la transformation et à la commercialisation hors région de production, le programme POSEI semble avoir un effet encore limité sur l'aval de la filière guadeloupéenne. La hausse observée des tonnages aidés s'explique par un retour à une situation avant confinement de 2020 qui a fortement affecté l'activité des opérateurs de l'île, avec la fermeture du débouché de la restauration collective et commerciale. Au demeurant, les opérateurs considèrent que le programme POSEI a effectivement soutenu l'activité de l'aval de la filière fruits et légumes en 2021, et occupe une place majeure dans leurs activités.

Le bilan en termes de structuration de l'aval et d'élargissement des débouchés pour les productions locales est plutôt favorable en 2021. Cette tendance se confirme par des actions fédératrices de promotion générique qui permettent à la production locale d'être en phase avec l'évolution des pratiques de consommation. De plus, le maintien des montants versés au titre des actions de promotion et communication montre une dynamique positive sur le territoire en termes de valorisation des productions locales. Au-delà du POSEI, les représentants de la filière ont engagé une démarche visant à la création d'une marque collective. Cette marque, ouverte aux 4 OP, vise à mettre en avant les productions locales de qualité, assurer la traçabilité des produits et assurer aux consommateurs l'absence

de traces de chlordécone. Cette marque collective sera structurante pour la filière fruits et légumes et sera ouverte à tous. Elle est actuellement en création après une phase de test en 2021.

Guyane

L'aide à la transformation, qui reste limitée en Guyane (seulement 3,6% des aides végétales versées à la Guyane, mais en progression de 86,4% sur un an), est perçue comme un levier important pour les années à venir sur le territoire. Les représentants de la filière attendent en effet un développement du secteur, en particulier s'agissant du wassaï, ce fruit étant très consommé en Guyane et au Brésil.

L'aide en faveur des actions de promotion et de communication est en hausse sur les 3 années de sa mise en place (+22,0% sur un an).

L'aide à la commercialisation hors région de production a soutenu la vente de 36 tonnes de marchandise (soit une hausse de 150,0% par rapport à 2020) auprès de 2 bénéficiaires. Les volumes aidés retrouvent une évolution tendancielle positive sur la période 2013-2021 (12,5%).

Martinique

La dynamique de la structuration de l'aval de la filière martiniquaise varie, quant à elle, en fonction des débouchés. Concernant la transformation, on observe une augmentation de 5,5% des volumes aidés par rapport à 2020, avec un tonnage qui atteint 1 192 t en 2021. Cette hausse s'inscrit dans une tendance à long terme plutôt positive, avec des volumes aidés transformés en augmentation tendancielle de 1,8% par an sur la période 2013-2021. L'année 2021 fut très particulière pour les opérateurs de la transformation, qui ont montré des difficultés à écouler leurs productions à cause des mouvements sociaux. Cependant, le nombre de bénéficiaires passe de 2 en 2020 à 3 en 2021.

Par ailleurs, les volumes aidés dans le cadre de l'aide à la commercialisation hors région de production repartent à la hausse en 2021, après la chute observée en 2020, pour atteindre 1 406 t, soit une hausse annuelle de 41,7%. La tendance entre 2013 et 2021 demeure légèrement positive (+1,7% par an). Le nombre de bénéficiaires s'établit à 5 en 2021.

La structuration de l'aval de la filière de diversification végétale martiniquaise présente donc des résultats encourageants de manière tendancielle. Au demeurant, 2020 a marqué un point d'arrêt au développement de la structuration de l'aval, pour des raisons conjoncturelles et économiques. Ainsi, la dynamique générale observée les années précédentes a été freinée en 2020, mais se poursuit en 2021.

La Réunion

Les débouchés mobilisés par les OP suivent globalement la même tendance que les volumes commercialisés localement. Le secteur de la transformation a bénéficié d'un soutien pour 3 213 t (- 4,0% par rapport à 2020, + 4,8% de manière tendancielle sur la période 2013-2021) et la commercialisation hors région de production pour 3 263 t (+ 4,0% sur un an ; + 2,4% sur 2013-2021). De même, les dispositifs de soutien au transport et au conditionnement ont permis de soutenir respectivement 18 338 t (+ 10,1% sur un an ; + 6,4% en tendance) et 23 145 t (4,0% ; + 2,4%). Le programme POSEI tend ainsi à soutenir une dynamique positive en termes de structuration de l'aval de la filière fruits et légumes à la Réunion.

Cette aide permet la structuration commerciale de la filière, nécessaire en raison de la petite taille des exploitations à la Réunion qui limite les économies d'échelles, indique TERRACOOP. La structuration permet ainsi d'atteindre d'autres marchés, ce qui est rendu possible grâce au POSEI.

Mayotte

En aval de la filière, les aides à la fabrication soutiennent également un volume croissant de produit, à raison de 8 051 t en 2021 contre 4 120 t en 2015. Grâce à cette progression, le nombre de bénéficiaires, passe à 2 en 2021.

Cependant, l'aide à la commercialisation a permis de soutenir un volume moindre de produits en 2021, jusqu'à 167 t (- 41,4% sur un an), auprès d'un bénéficiaire.

- **Maintien et développement de la production de vanille et PAPAM, diversification de l'offre et élargissement des débouchés**

Guadeloupe

Le soutien à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire ou de PAPAM a bondi en 2021 pour atteindre 2 332 kg soit 431,1% sur un an.

La Réunion

La filière vanille regroupe plus d'une centaine de producteurs et s'organise au travers de plusieurs coopératives, préparateurs ou transformateurs (SCA Provanille, La Vanilleraie, Royal Bourbon Industries) qui assurent la transformation de la vanille et sa commercialisation. La production est répartie sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe. Dans le cadre de l'aide à la production de vanille, 7 785 kg de production ont été aidés en 2021, pour 92 ha, auprès de 2 organisations de productions. Les volumes et surfaces aidés sont en forte hausse sur un an (respectivement 46,9% et 64,2%) mais ne compensent pas la tendance long terme à la baisse (- 10,3% et - 9,2% par an entre 2013 et 2021). Le recul global de la production de vanille sur l'île s'explique notamment par l'arrêt de la production chez certains agriculteurs, la culture de la vanille souffrant de délais de culture extrêmement longs, et d'une concurrence de la part des pays voisins (Madagascar, Comores).

La production de géranium et des autres huiles (vétiver, baie rose, ...) est regroupée dans la Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB), créée afin d'organiser au mieux les conditions de production. Elle regroupe la quasi-totalité des producteurs et assure l'encadrement technique, la collecte des produits et leur commercialisation sur les marchés extérieurs. Concernant les plantes à parfum et médicinales, les volumes aidés sont en baisse tendancielle sur la période 2013-2021 (- 13,8% par an). Ce recul est notamment lié à la sensibilité de la culture des PAPAM aux aléas climatiques, et à la difficulté d'atteindre la rentabilité pour ces productions mobilisant beaucoup de main d'œuvre (la récolte manuelle est la technique la plus répandue). Cependant, 2021 marque un rebond avec des quantités produites aidées qui atteignent 246 kg, soit une hausse de 34,3% sur un an.

L'aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales a permis de soutenir la production de 1 376 kg de produits (hors tisanes, 50,4% sur un an) auprès de 3 bénéficiaires. La tendance à long terme est cependant en repli (- 3,2% par an également, sur la période 2013-2021). Le POSEI a donc permis de soutenir principalement la filière vanille à la Réunion sur la dernière décennie, tandis que les autres filières PAPAM (vétiver, citronnelle, géranium) semblent peiner à se développer dans le cadre de ce programme. L'année 2020 avait marqué une reprise d'activité du soutien du POSEI sur le volet de la transformation, une tendance qui s'est confirmée en 2021.

Mayotte

L'Ylang-ylang a longtemps été l'une des principales cultures à Mayotte. D'après un état des lieux de la filière Ylang à Mayotte mené par la DAAF⁴¹, l'Ylang-ylang est cultivé par des petits producteurs qui y consacrent des parcelles souvent supérieures à 1 hectare. La surface totale cultivée, ainsi que le nombre d'arbres diminuent d'années en années (132 ha en 2017⁴² contre 143 ha en 2010). La filière souffre du vieillissement des agriculteurs, du défaut d'entretien des parcelles, du mauvais état sanitaire des plantations et du manque d'intérêt lié à la faiblesse des revenus tirés de cette activité.

Par ailleurs, les majorations visant à inciter les productions de niche (vanille et Ylang-Ylang) évoluent faiblement en termes de nombre de bénéficiaires. En moyenne entre 2014 et 2021, l'évolution tendancielle sur la période du nombre de bénéficiaires s'élève à -2,3% pour la vanille et à -2,6% par an pour l'Ylang-Ylang. A ce titre, l'atteinte de l'objectif de structuration de l'amont de ces deux filières demeure encore limitée.

➤ Conclusion

Les filières de diversification végétale demeurent actives et dynamiques au sein du paysage agricole des DOM. L'évolution de la production est structurelle (baisse du nombre de producteurs et repli de la SAU dans les Antilles et à la Réunion), mais est également soumise aux événements conjoncturels affectant la production (cyclones, ouragans, sécheresse, inondations). A travers les mesures en faveur des productions végétales de diversification, **le programme POSEI contribue à son objectif de maintenir, voire d'accroître, les quantités produites**. Ainsi, à l'échelle des Antilles, la production de légumes se maintient avec une très légère baisse de -0,7% en tendance par an entre 2013 et 2021 ; en revanche la production de fruits se replie en tendance de -1,3% par an entre 2013 et 2021 en Martinique et de -3,0% par an entre 2013 et 2021 en Guadeloupe⁴³. Ces données soulignent qu'à ce stade, dans les Antilles, le programme POSEI permet de maintenir la production mais ne permet pas d'atteindre l'objectif affiché d'accroissement des productions des marchés, perturbées par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, et soumises à des pressions sanitaires fortes. De plus, 2021 ayant été une année compliquée pour les opérateurs en termes de commercialisation (conflits sociaux, difficultés d'écoulement dans les collectivités hospitalières, les blocages routiers...), certains opérateurs ont revu à la baisse leurs volumes de production. En ajoutant la sécheresse, l'évolution observée entre 2020 et 2021 ne reflète pas l'évolution de fond dans le secteur, 2021 ayant été, une nouvelle fois, une année atypique.

En 2021, le nombre d'adhérents d'OP ou de structures collectives a progressé de 61 unités (+ 5,8%), s'établissant à 1112, contre 1051 en 2020, Cette progression est portée par le dynamisme d'adhésion aux OP à la Réunion. L'évolution positive, à long terme, des volumes aidés dans le cadre de la commercialisation locale est, elle aussi, un indicateur positif : le volume de fruits et légumes aidé progresse de 3,2% en tendance sur 2013-2021 (+8,2% pour le volume de fleurs et plantes sur la même période).

L'objectif de structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché, ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées et

⁴¹ DAAF Mayotte « Etat des lieux de la filière Ylang à Mayotte », 2017 http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Mars_-Etat_des_lieux_Ylang_74_cle8b51bf.pdf

⁴² Memento de la Statistique Agricole – Mayotte, DAAF, 2018, données 2017

⁴³ DISAR, Agreste, SAA provisoire 2021

reconnues est pleinement atteint à la Réunion avec une nette hausse des volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales. Pour les autres territoires, le constat est plus mitigé, la structuration de la filière montre ses limites. Le POSEI a tout de même, permis d'augmenter les volumes produits, et a fortiori les volumes écoulés sur le marché local. Une tendance encourageante pour le dispositif d'aide aux communes isolées mis en place en 2019 est à noter pour la Guyane. La situation à Mayotte rend encore difficile une mise en œuvre d'ampleur du dispositif. En effet, la filière souffre d'un manque de professionnalisation, avec des exploitations agricoles de petite taille n'ayant pas toujours de comptabilité, et limitant ainsi l'accès aux aides publiques. Par ailleurs, une faible part de la production de l'île est intégrée à un circuit formel de commercialisation, et ne permettant pas à la majeure partie des volumes d'être éligibles au dispositif POSEI.

L'objectif du programme visant à améliorer la qualité des productions - en incitant les producteurs à s'engager dans des démarches de certification de leurs produits - est au ralenti. En effet, le dernier versement au titre de l'aide à la mise en place des politiques qualité a été effectué en 2015. Le programme POSEI n'a donc pas, par cette aide spécifique, atteint son objectif d'accompagnement de la certification auprès des bénéficiaires. Les données concernant les volumes aidés dans le cadre de l'aide à la commercialisation, certifiés Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale n'étant pas disponibles, il n'est pas possible à ce stade de les comparer aux volumes totaux de fruits et légumes bio ou HVE. Il peut néanmoins être souligné qu'à la Réunion, les volumes de fruits et légumes bio ou HVE passent de 2 186 t en 2020 à 2 556 t en 2021. Cependant, à la Martinique, ces volumes passent de 400 t en 2020 à 265 t en 2021. Le programme contribue donc, par un système de bonification, à l'amélioration de la qualité de la production végétale ultramarine.

Concernant l'aval des filières végétales, les données montrent des évolutions contrastées en tendance sur la période 2013-2021, tant en termes de volumes aidés et qu'en nombre de bénéficiaires. Les évolutions sont positives concernant les tonnages pour la plupart des dispositifs comme l'aide à la commercialisation locale des productions locales (3,9% par an en évolution tendancielle annuelle), y compris l'aide à la transformation (10,1% sur un an, à 5 492 t). Ainsi, au regard des données de réalisation, le POSEI semble avoir eu un impact positif en 2021 dans la lignée des années précédentes par rapport à **l'objectif d'améliorer le positionnement des produits locaux dans l'aval des filières végétales, et de développer le commerce entre OP, transformateurs et restaurateurs.**

L'exécution du POSEI vise également à **faciliter l'accès aux intrants** (semences et plants notamment) ce qui est mis uniquement en action à la Réunion où cela a stimulé l'activité des semences locales (ail et oignon).

L'objectif **d'élargissement des circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés, telle la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, grossistes restauration hors foyer** présente des résultats encourageants par le maintien des aides. Les opérateurs indiquent que celles-ci sont essentielles car les économies d'échelles sont limitées dans les DOM.

L'objectif d'augmentation des productions de vanille montre des limites dans l'exécution du programme POSEI, avec des quantités produites aidées de vanille verte en baisse tendancielle (- 9,8% en évolution tendancielle entre 2013 et 2021). Le soutien à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, et de plantes aromatiques, à parfum, et médicinales montre également des difficultés à se déployer pleinement, avec une tendance sur la période 2013-2021 à la baisse : les montants versés sont en repli tendanciel de 2,9% et les quantités produites aidées de 4,0%. Le bilan demeure ainsi mitigé sur le long terme.

Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales

➤ Rappel des objectifs et indicateurs

Actions	Objectifs	Indicateurs
Primes animales	Augmenter la production de viande bovine, ovine et caprine	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de têtes primées par type de prime, et au total - Nombre de bénéficiaires par prime et au total - Taux de couverture des besoins locaux (indicateur communautaire n°3) - Evolution du cheptel en UGB
	Améliorer la structuration des filières par l'incitation à l'abattage	
Structuration de l'élevage	Améliorer la production locale en qualité et en quantité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de têtes par filière - Nombre d'éleveurs par filière - Nombre d'éleveurs adhérents par filière - Production par filière - Production des interprofessions par filière - Importations de viande par filière - Taux de couverture du marché local par filière - Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs par filière - Nombre de bénéficiaires des aides POSEI par filière - Nombre d'emplois directs des filières organisées - Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs - Nombre de bénéficiaires (éleveurs + structures) des aides POSEI Structuration de l'élevage - Nombre de structures
	Inciter les éleveurs à s'organiser, en adhérant à des organisations professionnelles pérennes	
	Produire de la valeur ajoutée localement par la transformation des produits	
	Favoriser la structuration des filières en amont comme en aval en répondant aux attentes des transformateurs, distributeurs, restaurateurs et consommateurs	
IAV	Développement de la production locale des différentes filières d'animaux de boucherie par la fourniture d'animaux reproducteurs de race pure et de race commerciale pour les porcins	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animaux importés aidés par filière - Evolution des cheptels de chacune des filières considérées en UGB
	Soutien à la production de viandes de volailles et de lapins via celui des importations d'œufs à couver, de poussins d'un jour et de géniteurs lapins	
	Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles (chevaux et ânes pour les centres équestres et les ranchs pour les touristes).	

➤ Etat d'avancement des indicateurs de performance

○ Action « Primes animales »

Entre 2020 et 2021, le nombre de têtes primées recule dans 3 des 4 DOM (de -10,7% en Guyane à -4,0% en Martinique) ; l'évolution est légèrement positive en Guadeloupe (+0,6%). Cette tendance est celle que l'on observe pour le dispositif ADMCA. La PAB est en baisse dans les 4 DOM et les aides PPR enregistrent une baisse légère de 101 têtes (réparties entre la Guadeloupe et la Guyane). L'ampleur des contractions enregistrées en 2021 suivent les tendances long terme sur 2013-2021. A ce stade, il est donc difficile d'interpréter les données relatives aux Primes animales pour analyser la contribution de ce dispositif à l'objectif d'amélioration de la production animale dans les DOM.

Le nombre de bénéficiaires des primes animales recule entre 2020 et 2021 en Martinique (-5,8%) ; il progresse très légèrement en Guyane (+0,6%) et en Guadeloupe (+1,1%) et plus significativement à la Réunion (+14,9%), tiré par les bénéficiaires des aides PPR (+69,3% sur un an). Le nombre de bénéficiaires des aides PPR progresse significativement dans les 4 DOM. Ces évolutions semblent indiquer un rôle non-négligeable du POSEI dans le soutien au dynamisme des filières réunionnaises, et des difficultés plus marquées dans les autres DOM en dépit des aides apportées.

○ Action « Structuration de l'Élevage »

Bilan de l'action « Structuration de l'élevage de la Guadeloupe »

Tableau 53 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2021 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - Guadeloupe	Production en 2021 (tec, tonnes de miel, œufs en unités)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021	Nombre de bénéficiaires des aides POSEI	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Filière bovine viande	1 305	-4,1%	26%	-4,3%	126	-6,0%
Filière ovine- caprine	4,9	-12,6%	0,4%	-13,5%	16	-5,6%
Filière porcine	1118	-1,4%	21%	-1,5%	20	-0,5%
Filière avicole	1 438	6,3%	13%	10,4%	8	34,7%
Filière cunicole	11,4	-17,3%	27%	-11,9%	5	-3,1%
Filière apicole	95	4,6%	23%	-4,7%	7	-3,1%
Filière œufs de consommation	nd	nd	nd	nd	0	nd

Source : IGUAVIE, Agreste.

En 2021, il existe un abattoir agréé multi-espèces en Guadeloupe qui couvre les filières porcines, bovines, petits ruminants et, depuis 2019, volailles : l'abattoir départemental du Moule, géré par la SAS GESTAG. Pour rappel, l'abattoir privé de Sainte-Rose (entreprise Cochon Pays Guadeloupe), spécialisé dans l'espèce porcine et détruit par un incendie en septembre 2013 a redémarré son activité en 2020.

En 2021, la Guadeloupe comptait quatre abattoirs privés pour les filières volailles et lapin, dont trois étaient adhérents de l'IGUAVIE : Ferdys Volaille, Cunigua, et l'abattoir AGC Volailles dont l'actionnaire principal est le provendier GMA. Il existe également 5 tueries connues sur l'île.

L'existence de 10 groupements d'éleveurs sur les filières animales, dont l'encadrement administratif et technique reste fragile, nécessite d'évoluer vers une structuration plus efficiente. Ainsi, en 2021, s'est créée la structure Alyans élevage Gwadeloup, qui regroupe les plus petites filières avec la SICA Myel Peyi Gwadeloup (miel), Cunigua (lapins), et Cabricoop (caprins).

Il est à noter que le principal atelier de découpe de viande bovine du département (ex SODEVIA) a été repris par la société KARUDEV au troisième trimestre 2021.

Filière bovin viande

La Guadeloupe demeure en 2021 le DOM possédant le cheptel bovin le plus important avec un effectif déclaré de 41 558 têtes. Il s'agit d'un élevage traditionnel, avec de petites exploitations (7 têtes par détenteur).

La filière est atomisée et faiblement structurée, avec moins de 10% des éleveurs adhérents à une Organisation de Producteurs (soit 550 personnes). Paradoxalement, les volumes d'abattages à l'échelle départementale ont reculé de 7,7% entre 2020 et 2021, tandis que les abattages des adhérents à l'interprofession ont progressé de 17% ; ils représentent 29% des volumes abattus en 2021, un niveau stable depuis 2013. Ces dynamiques opposées s'expliquent par le redémarrage de l'activité des groupements organisés après des difficultés d'organisation pendant le premier confinement de 2020. La tendance de long terme pour la production et les effectifs bovins en Guadeloupe demeure toutefois à la baisse, confrontée à des difficultés d'attractivité et de renouvellement des exploitations, comme en témoigne la baisse tendancielle annuelle du nombre de détenteurs immatriculés de 4,6% sur la période 2013-2021.

Les importations sont stables par rapport à 2020, établissant le taux de couverture du marché local à 26% en 2021.

Par ailleurs, trois années de sécheresse consécutives ont fragilisé la disponibilité en fourrage et la santé des animaux.

Filière ovine et caprine

L'élevage de petits ruminants est traditionnellement important en Guadeloupe, avec un nombre élevé de petits détenteurs. C'est un type d'élevage très familial, dans lequel perdurent des pratiques coutumières et rituelles de consommation.

Toutefois, le volume d'abattages pour l'année 2021 est de 4,9 tec, en augmentation de 16,7% par rapport à 2020. Les abattages réalisés par les adhérents de Cabricoop augmentent de 13,4% entre 2020 et 2021, du fait de l'accroissement du poids moyen des animaux de la coopérative qui passe de 13,85 à 15,35 kg.

Les importations s'élèvent à 1 146 tec en 2021, en recul de 11,3% par rapport à 2020. Le taux de couverture du marché reste anecdotique (0,4% en 2021).

Filière porcine

La filière porcine de Guadeloupe voit ses abattages augmenter de 4,9% sur un an (à 1 118 tec en 2021), conséquence de la remise en production de truies depuis 2019 par les OP. En 2017 et 2018, elles avaient dû réduire leur cheptel de truies reproductrices compte tenu des difficultés à écouler leur production. Les volumes de 2021 laissent présager une reprise à la hausse, à condition de trouver de nouvelles capacités d'écoulement.

L'essentiel de la production porcine au niveau du département, soit 97%, provient des groupements adhérents à l'IGUAVIE, représentés par Cooporg et Karukera Porc, ce qui illustre un niveau élevé de structuration pour cette filière. La stratégie des fournisseurs de cette filière est tournée vers la création de valeur ajoutée par la valorisation de la production en produits découpés ou transformés. Ainsi en 2021, 90% du tonnage abattu par les OP ont été découpés ou transformés.

Les importations de porcs sont en recul de 6,2% par rapport à 2020. Conjuguées à la hausse de la production locale, elles contribuent à une augmentation du taux de couverture du marché local, de 19,3% en 2020 à 21,1% en 2021.

Filière avicole

La volaille est la viande la plus consommée en Guadeloupe, pour un volume moyen de 27,34 kg par habitant et par an. Cette filière reste cependant relativement atomisée, avec 4 abattoirs agréés, et 5 tueries privées connues en 2020 pour lesquelles les données concernant l'abattage des animaux sont difficiles à obtenir. L'aviculture constitue une activité complémentaire pour de nombreux producteurs non adhérents d'une organisation, et les volumes d'abattages réalisés en dehors du cadre de l'interprofession sont estimés prépondérants dans la production totale (80%). Les deux structures de production organisées sont l'APLG et la coopérative porcine COOPORG, qui a créé une section Volailles fin 2018 et dont l'objectif de production est de 3 000 poulets/semaine. La coopérative a intégré de nouveaux producteurs et relancé l'activité de la structure associée en charge des ateliers d'abattage et de découpe, qui rencontre encore des difficultés financières pour rentrer dans ses frais de redémarrage. Une réflexion est en cours pour une nouvelle structure d'abattage de plus grande capacité mais les incertitudes du groupement sur les débouchés freinent ce projet, en raison de la forte concurrence du marché de dégagement à bas prix (ailes, pilons congelés).

Les abattages d'animaux pratiqués par les adhérents de l'interprofession sont en augmentation de 17,2% entre 2020 et 2021, atteignant 238 tec en 2021, en raison de la montée en puissance des activités de Cooporg, section volaille.

Les importations sont en diminution, avec 9 398 tec importées en 2021, soit une baisse de 15% par rapport à 2020 et une diminution de 2,5% en tendanciel entre 2020 et 2021. Le taux de couverture du marché local s'établit à 13% en 2020, progressant de trois points par rapport à 2020.

Filière cunicole

Les volumes abattus sont en hausse pour la deuxième année consécutive (+37% entre 2020 et 2021) pour atteindre 11 tec en 2021. La coopérative Cunigua, qui s'occupe uniquement de la partie production, a poursuivi en 2021 sa réorganisation technique (renouvellement des femelles, amélioration du taux de mortalité), l'objectif étant de retrouver voire dépasser les niveaux d'abattage de 2015 (16 tonnes). La filière cunicole est une petite filière, fragilisée par une consommation en baisse, le non-renouvellement des adhérents et les départs à la retraite. 2 adhérents ont quitté la Cunigua entre 2020 et 2021.

Les importations sont en augmentation de 19% entre 2020 et 2021, mais la hausse des volumes abattus porte le taux de couverture du marché local à 27% (+3 pts par rapport à 2020).

Filière apicole

La mise en place de l'aide à la filière apicole date de 2010. La filière est aujourd'hui structurée autour de l'OP SICA MIEL PEYI GWADLOUP, qui fédère près de la moitié des ruches. Les données sur le nombre de tonnes de miel produites proviennent de l'association de producteurs APIGUA. En 2021, la production de miel est stable et s'élève à 95 tonnes, avec une augmentation tendancielle de 4,6% sur la période 2013-2021. Le taux de couverture est très volatile d'une année à l'autre, tributaire de niveau des importations et des aléas climatiques. En 2021, le taux de couverture est de 23%, soit une hausse de deux points par rapport à 2020, sous l'effet de la baisse des importations.

Le miel de Guadeloupe a déjà été primé plusieurs fois au concours général agricole du salon de l'agriculture.

Bilan de l'action « Structuration de l'élevage de la Guyane »

Tableau 54 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guyane en 2021 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières – Guyane	Production en 2021 (tec, œufs en unités)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Filière bovine et bubaline viande	548	4,8%	17%	2,3%
Filières ovine et caprine	11	13,5%	3,9%	12,9%
Filière porcine	527	4,7%	13%	-1,8%
Filière avicole et cunicole	496*	nd	4%*	nd
Filière œufs de consommation	24 200 000	4,0%	100%	0,0%

**Estimations INTERVIG*

Sources : DAAF Guyane, Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE) de Guyane, INTERVIG

En 2021, la région dispose de 2 abattoirs, l'un à Rémire (Cayenne) doté d'un potentiel maximum de 1 200 tonnes par an, l'autre à Mana, de bien plus petite capacité, qui forme, avec l'atelier de transformation des productions végétales amazoniennes, le pôle agroalimentaire de l'Ouest. Leurs équipements ont été modernisés en 2021 sous l'effet de la reprise économique. Le développement de la filière animale en Guyane continue de faire face aux contraintes structurelles que représentent, d'une part la faible couverture de savane sur le territoire et, d'autre part, l'accès au foncier.

En 2021, la crise Covid a sévèrement touché les filières animales guyanaises, plus tardivement qu'en métropole. Les restrictions d'activité et de déplacement se sont prolongées, forçant notamment la fermeture des restaurants et de la restauration collective, habituellement principaux débouchés du marché de la viande. La réduction des échanges avec l'extérieur a aussi conduit à de lourds problèmes d'approvisionnement des exploitations durant plusieurs mois et provoqué l'augmentation des prix des produits agroalimentaires (aliments du bétail et céréales), qui ont fragilisé les filières monogastriques.

Nonobstant, les éleveurs ont fait preuve de résilience, et la baisse de la production totale est restée relativement contenue, hormis dans la filière bovine. En effet, la consommation locale a pallié la fermeture des restaurants. L'interprofession s'est montrée réactive dans l'adaptation à ces circonstances exceptionnelles pour assurer l'écoulement de la production : mise en place d'un dispositif de livraison de paniers, actions multipliées de promotion et de communication au sein du « mois de la viande locale » pour valoriser les viandes en GMS, dans les restaurants labellisés et en vente directe en prévision des fêtes de Noël, organisation d'un premier e-salon de l'élevage ayant rassemblé 2 200 visiteurs.

En matière de structuration et professionnalisation de la filière, un important travail a été mené avec le soutien du ministère de l'Agriculture et en lien avec le Plan de résilience autour d'un programme de développement interprofessionnel à horizon 2030 orienté vers l'amélioration de la souveraineté alimentaire guyanaise. Une nouvelle instance de concertation (le comité de filière) a été créée pour l'occasion, permettant de fédérer les producteurs guyanais, y compris des structures non adhérentes à Intervig. Celles-ci ont déclaré leur intention de rejoindre prochainement l'interprofession.

L'enjeu prioritaire des filières animales guyanaises de gagner en autonomie sur l'alimentation du bétail s'est trouvé exacerbé par la pandémie. Un accord interprofessionnel est en cours de formalisation sur le sujet, avec la perspective de mise en place d'une filière locale de production de céréales et d'un circuit d'approvisionnement en matières premières en provenance des pays limitrophes.

Par ailleurs les besoins en viandes augmentent en lien avec la dynamique démographique, en particulier pour les viandes de volailles et de porc, et les taux de couverture de la production locale ont un important

potentiel de progression d'après l'interprofession locale : 2,5% pour les petits ruminants, 4% pour la volaille, 13% pour le porc et 17% pour le bovin.

Filière bovine

La production de bovins allaitants en Guyane est très extensive, ce qui s'explique notamment par le faible potentiel fourrager des prairies plantées ou semées. Le chargement standard des élevages guyanais est de 0,9 UGB /ha en 2020⁴⁴. En tendancieriel sur 2013-2021, le nombre d'éleveurs diminue (-3,4%) tandis que le nombre de têtes reste stable (+0,3%).

Le tonnage abattu en 2021 diminue de 13,4% par rapport à 2020, passant de 633 à 548 tec. En 2019, 84% de ce tonnage était issu d'éleveurs organisés. Pour 2021, cette donnée n'a pas été fournie.

Les importations de viande bovine s'élèvent en 2021 à 2 622 tec selon INTERVIG, en nette hausse de 46,3% par rapport à 2020. Le taux de couverture du marché, qui atteint 17% en 2021, recule de 6,4 points par rapport à 2020. Depuis 2019, la filière rencontre des difficultés sur ses volumes de production, qui peinent à répondre à la demande locale. Cette tension s'est accentuée depuis 2020, et s'explique par la lenteur des cycles de production bovine en Guyane, et l'augmentation rapide de la demande locale pour la viande bovine en lien avec la croissance de la population. En 2021, les élevages ont en outre été fragilisés par une pluviométrie record. La filière doit donc répondre à des enjeux d'amélioration technique (productivité des vaches) et de gestion des pâturages, les bovins étant essentiellement alimentés à l'herbe.

Filière ovine-caprine

D'après Intervig, 80% du volume déclaré de viande ovine & caprine est produit par 20% des éleveurs déclarés. Elle connaît une diminution de 13,1% de ses tonnages abattus sur l'année 2021 (11 tec). Les importations (278 tec) sont toujours très importantes au regard du volume des abattages contrôlés. Ainsi, le taux de couverture du marché reste très bas, et recule de presque un point à 4%. Sur le long terme, il tend cependant à remonter.

Filière porcine

En 2021, la filière porcine guyanaise rencontre des difficultés structurelles et conjoncturelles car la principale structure ne peut plus prétendre aux aides. Ses adhérents ont rejoint d'autres coopératives. L'activité de l'outil de transformation associé, qui assurait notamment l'approvisionnement des marchés publics a en conséquence connu des difficultés.

La production 2021 atteint 527 tonnes, soit un niveau proche de l'année précédente (-1,5%). L'objectif d'augmentation de la capacité de production est donc reporté à 2022/2023. Le plan de développement porté par la filière à horizon 2030 ambitionne d'importants progrès dans la professionnalisation et la performance technique des ateliers, dans le sens d'une meilleure souveraineté alimentaire. En 2021, les importations augmentent de 23,4% par rapport à 2020, faisant reculer le taux de couverture de 2 points à 13,3.

Filière avicole et cunicole

La volaille représente 70% de la consommation de viande en Guyane. La filière avicole est atomisée avec un certain nombre d'ateliers d'abattage privés.

⁴⁴ UGB bovins viande / SAU des exploitations de bovins viande – source : RA 2020

Elle bénéficie du POSEI via des aliments finis importés aidés par le RSA. Elle est néanmoins confrontée aux mêmes difficultés que la filière porcine, liées à la forte hausse des coûts du fret et des aliments en 2020 et 2021, et à la fermeture des restaurants pendant la majorité de l'année 2021.

La production locale s'est toutefois maintenue à 496 tonnes, soit une diminution contenue de 5% par rapport à 2020, soutenue par une consommation locale dynamique. Elle continue de pâtir d'une forte concurrence de l'importation de produits congelés, mais de nouveaux débouchés devraient se créer dans la cadre de la restauration collective, pour répondre aux objectifs de la loi Egalim.

La production d'œufs est en revanche mieux organisée autour de quelques producteurs importants, adhérents de la coopérative CACG, qui peuvent commercialiser auprès des grandes et moyennes surfaces. La Coopérative avicole CACG compte ainsi 20 adhérents, dont 18 producteurs d'œufs. La production a atteint environ 24 millions d'œufs en 2021 selon les estimations d'INTERVIG et demeure la seule à couvrir 100% des besoins locaux. Les œufs produits au Surinam voisin constituent un marché informel, en concurrence avec la production locale structurée. La CACG porte un projet de développement d'une unité de transformation qui représente une opportunité de valorisation supplémentaire et donc de croissance pour la filière locale, par la fabrication d'œufs liquides et d'œufs durs.

Bilan de l'action « Structuration de l'élevage de la Martinique »

Tableau 55 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Martinique en 2021 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - Martinique	Production en 2021 (tec, litres de lait)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Filière bovine viande	705	-4,83%	16%	-3,6%
Filière lait	88 520	-16,46%	1%	-12,3%
Filières ovine et caprine	32	-9,27%	3%	-7,3%
Filière porcine	1 098	-0,62%	25%	-0,3%
Filière avicole (volailles de chair)	1 683	-0,69%	15%	1,7%
Filière cunicole	6	-22,05%	30%	-5,0%

Source : Interprofession AMIV, DAAF

L'existence de coopératives dans toutes les filières est encore aujourd'hui considérée comme un atout majeur du secteur de l'élevage en Martinique, même si la professionnalisation entraîne une certaine sélection dans le milieu agricole, les plus petits éleveurs peinant à répondre aux exigences sanitaires et environnementales.

En 2021, le contraste entre le secteur des ruminants (bovin viande, bovin lait et ovin-caprin) et le secteur des élevages hors sol (porc, volaille, lapin) perdure pour la Martinique. De nombreux facteurs expliquent cette évolution : les contraintes du foncier sur l'île impliquant une rareté et une cherté des terres, les aléas climatiques, mais aussi la durée d'engraissement des ruminants, la contamination des bovins au chlordécone ainsi que les habitudes alimentaires. Ces différents facteurs amènent à une baisse tendancielle des productions de ruminants depuis de nombreuses années. Des besoins apparaissent pour le soutien à l'amélioration technique des élevages de races endémiques (Martinik pour les ovins, et Brahman pour les bovins) afin d'accompagner la remise à niveau du cheptel par une sauvegarde de la population d'animaux reproducteurs de race locale.

L'investissement dans des porcheries et des poulaillers respectant les normes en vigueur, ainsi que la progression de la technicité et des performances pour ces filières, entraînent un développement régulier

de l'activité hors sol. Cependant, la politique de dégageant de produits surgelés en provenance de l'Union européenne à très bas prix vers les DOM reste un obstacle essentiel dans la poursuite d'une croissance régulière de ces activités.

Le handicap principal des filières animales en Martinique est le coût de production qui dépend largement du coût alimentaire. Bien que ce dernier soit subventionné en partie par le dispositif RSA du programme POSEI, c'est surtout la mutualisation de certains moyens qui peut garantir une meilleure optimisation des coûts de production. Cet enjeu s'est particulièrement exacerbé en 2021 avec l'augmentation des coûts du fret et les surcoûts induits pour les filières monogastriques sur les aliments du bétail.

Un projet de construction d'une nouvelle usine de production d'aliments du bétail a été initié, pour une mise en service envisagée fin 2022. L'approvisionnement local continue d'être fortement concurrencé par les importations de produits finis de métropole, sur des critères de régularité et de qualité que les éleveurs attendent pour garantir la performance de leurs animaux.

Un projet est en réflexion pour développer un terminal céréalier dans le port de Guyane qui permettrait de fabriquer des aliments en Guyane et de les commercialiser dans toutes les Caraïbes. Ce modèle nécessiterait l'intérêt de la part des coopératives d'éleveurs martiniquaises et guadeloupéennes pour un fonctionnement mutualisé : silos coopératifs pour le stockage sur le port, achats groupés via des plateformes conjointes etc.

En 2021, la pandémie a également eu des répercussions en matière de disponibilité de la main d'œuvre dans les unités d'abattage et de découpe.

Filière bovine

La grande majorité des détenteurs de bovins en Martinique est constituée de particuliers non professionnels. En 2021, les abattages totaux de bovins ont chuté de 16,6% pour atteindre 705 tec. Ce déclin s'explique par l'effet combiné de sécheresses répétées depuis 2019 (baisse de performance de reproduction des ruminants, écarts au vêlage), l'important problème de contamination au chlordécone des bovins pâturant dans le Nord et Centre de l'île, où les pollutions bananières sont les plus fortes, et l'affaiblissement du nombre d'inséminations artificielles depuis 2018 causé par l'arrêt de l'activité de la coopérative en charge. L'activité a été relancée courant 2020 par le Groupement de Défense Sanitaire mais peine à retrouver les niveaux antérieurs (312 inséminations bovines en 2021 contre environ 2000 annuelles par le passé). Ces problèmes contribuent aux difficultés de recrutement de nouveaux éleveurs, et à l'arrêt d'activité des existants, découragés par les surcoûts associés aux délais d'évacuation naturelle du chlordécone dans les organismes bovins (4 à 6 mois).

Par ailleurs la profession pâtit d'un manque de terres pour les pâtures, du fait de la forte pression foncière que connaît l'île. Dans ces conditions, la reprise des exploitations et la sauvegarde du cheptel représente le principal défi de la filière bovine.

La part de l'abattage par les adhérents à l'organisation de producteurs augmente de 2 points par rapport à 2020 et atteint 42% en 2021.

Les importations ont progressé de 16,2%, portant le taux de couverture du marché local à 16% (-5 pts par rapport à 2020).

Concernant la production de lait de vache, qui n'émerge plus aux aides POSEI et qui se situe à 88 520 litres en 2021, elle se redresse sur un an (+32,1%) après avoir fortement baissé en 2020 (- 67 %) mais demeure en baisse structurelle de 16,5% sur la période 2013-2021. La filière lait est en difficulté depuis les années 2000. Une relance de cette filière est tentée à travers le projet d'élevage collectif de la coopérative Madivial (en gestion d'une ferme collective d'environ 40 vaches) qui vise à produire des

génisses laitières localement pour assurer le renouvellement du troupeau, qui dépend aujourd'hui exclusivement de l'importation de vaches. La filière s'organise essentiellement autour des débouchés industriels (fabrication de yaourts). En 2021 toutefois, Madivial a mis en place un système de vente directe depuis un camion réfrigéré itinérant (sur le mode du « Drive »).

Filière des petits ruminants (ovins-caprins)

La filière affiche une production stable de 32 tec en 2021, dont 10 tec produites par les adhérents de la coopérative. La production de la coopérative est en forte diminution tendancielle sur la dernière décennie (-17,4% sur 2013-2021), liée à des difficultés de gestion et d'encadrement pour une structure de petite dimension fédérant une multiplicité d'éleveurs (66 au total). Par ailleurs la performance des élevages a souffert des épisodes de sécheresse répétés depuis 2019. La filière rencontre aussi d'importants problèmes de prédatations de chiens errants et divagants, obligeant les éleveurs à effectuer des investissements, qu'ils ne sont pas toujours en mesure de supporter. La priorité de la filière est donc la sauvegarde de la production.

Les importations sont en baisse de 9% entre 2020 et 2021. Le taux de couverture du marché local se maintient à 3%.

Filière porcine

Entre 2020 et 2021, les abattages effectués par les adhérents des interprofessions progressent de 3,3%, tandis que la production totale stagne (-0,6%).

La production organisée représente 91% de la production locale, en hausse de 4 points par rapport à 2020. Les élevages cumulent les fonctions de naissance et d'engraissement, ce qui évite les problèmes sanitaires liés au transport des animaux. Les éleveurs sont en moyenne plus jeunes que dans les autres filières animales.

Les importations de porc sont de 3 225 tec en 2021, soit en augmentation de 4,7% par rapport à 2020. Ainsi, le taux de couverture du marché local par la production locale diminue de 1 point et atteint 25% en 2021. Le principal enjeu de cette filière, selon l'interprofession (AMIV) réside dans sa capacité de renouvellement, considérant les obstacles financiers à l'installation. En effet, la modernisation des exploitations requiert des investissements conséquents, chiffrés à hauteur d'un million d'euros). Par ailleurs, les représentants de la filière identifient des besoins en matière de dispositifs de traitement des effluents et des déchets en sortie d'abattoir.

Filière avicole

La production de volailles de chair atteint 1 683 tec en 2021 (+10,1% par rapport à 2020), et représente donc la seule production en augmentation. Son développement s'appuie sur une structuration et une professionnalisation croissante de la filière, et des investissements conséquents (bâtiments modernes et aux normes, formation des éleveurs etc.). Les produits bénéficient d'efforts en matière de promotion et de commercialisation, étant valorisés à travers une gamme étendue jusqu'aux plats préparés. La coopérative Madivial s'engage en outre dans une démarche de labellisation de sa viande de volailles avec le logo RUP.

Le taux de couverture du marché progresse pour atteindre 15%. La filière a encore supporté d'importants surcoûts sur l'importation des poussins et œufs à couvrir, ainsi que sur les aliments, causés par l'augmentation du coût du fret.

A l'instar de la filière porcine, la filière avicole doit répondre à des enjeux de renouvellement, contraint par les obstacles financiers à l'installation.

Filière cunicole

Le marché de la viande de lapin, dont la consommation est en baisse constante depuis 2014, repose aujourd'hui sur 6 éleveurs adhérents à la coopérative. La filière a subi une profonde réforme suite aux réglementations européennes en faveur du bien-être animal. Les races très performantes ont été abandonnées au profit de races plus rustiques, pour une production moins importante mais de meilleure qualité. Les volumes abattus reculent encore pour atteindre 6 tec en 2021 (- 1 tonne par rapport à 2020). Les importations sont en revanche en forte hausse (quasiment multipliées par 5) ce qui fait reculer le taux de couverture du marché local à 30% (40 pts en moins sur un an).

Bilan de l'action « Structuration de l'élevage de La Réunion »

Tableau 56 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de La Réunion en 2021 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - La Réunion	Production en 2021 (tec, litres de lait)	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021	Nombre d'adhérents à une OP	Evolution tendancielle annuelle 2013-2021
Filière bovine viande	1 667	0,67%	27,00%	2,9%	297	-0,21%
Filière lait	16 788 000	-1,20%	nd	nd	51	-4,77%
Filières ovine et caprine	132	nd	8%	nd	83	5,32%
Filière porcine	12 153	2,35%	57,00%	6,6%	137	-1,73%
Filière avicole (volailles de chair)	20 436	3,12%	46%	1,6%	160	2,97%
Filière cunicole	154	-5,88%	51,00%	-0,8%	17	-3,64%
Filière apicole	201	9,13%	nd	nd	25	nd

Sources : Interprofessions ARIBEV et ARIV, OVICAP, COOPEMIEL, DAAF Réunion

Dans la continuité de l'année 2020, les filières animales réunionnaises, structurées et organisées depuis plus de 40 ans, ont su tirer profit de la situation particulière de 2021 pour répondre de façon dynamique aux besoins du marché local au regard des conditions liées à la fluctuation des habitudes de consommation (fermeture de restaurants, couvre-feux, demande de produits locaux, approvisionnement importé perturbé). Le contexte post-Covid s'est avéré très favorable aux productions locales. La Réunion n'a pas encore atteint l'autosuffisance alimentaire (plus de la moitié de la consommation est satisfaite par des viandes importées) mais il est à noter qu'en 2021, les volumes de la plupart des denrées alimentaires importées sont en retrait par rapport à l'année précédente, offrant un gain significatif de part de marché pour la plupart des filières animales locales, et notamment les filières porcine (+3% des volumes de production sur un an) et avicole chair (+7%).

Les enjeux des filières animales réunionnaises sont d'autant plus d'actualité en 2021 :

- Une croissance très rapide de la demande du marché et des installations à prévoir avec un manque de visibilité sur les perspectives de la demande à moyen terme
- Une hausse des coûts du fret pour l'importation d'animaux vivants et de matières premières destinées à l'alimentation animale à mettre au regard de la protection du pouvoir d'achat des réunionnais. La réactivation de la modulation interprofessionnelle en septembre 2021 a notamment permis de préserver le revenu des éleveurs tout en limitant l'impact pour le consommateur.

Filière bovin viande

En 2021, les abattages de viande bovine sont en retrait de 8% (1 667 tec), le cheptel ayant connu une forte décapitalisation sous l'effet combiné des méventes de 2019, des mesures sanitaires d'éradication

de la leucose, et de l'écoulement rapide des stocks accumulés pendant la crise covid de 2020 pour répondre à la forte demande locale. En 2021, la priorité des éleveurs est de préserver un maximum de femelles pour la reproduction des troupeaux et la filière n'est pas en capacité de fournir plus d'animaux à l'abattage.

Le recul des importations (-2,5% entre 2020 et 2021) ne suffit pas à compenser la chute des volumes abattus, portant le taux de couverture du marché local à 27% (-1,7 pt par rapport à 2020).

Filière bovin lait

En 2021, la filière laitière poursuit sa trajectoire à la baisse avec un recul des volumes de production laitière (-2% à 16,8 millions de litres) et des effectifs d'éleveurs. L'arrêt de certaines exploitations laitières explique ce résultat et la mise en œuvre du plan global de maîtrise sanitaire réduit momentanément les effectifs du cheptel laitier.

Le contrat de filière Lait 2030 met l'accent sur l'accompagnement technique et financier des exploitations afin de garantir leur pérennité et inciter de nouveaux éleveurs à rejoindre la filière, tout en répondant aux attentes quantitatives et qualitatives des industriels. La SICALAIT porte notamment un grand plan de réinvestissement avec un important volet technique sur la gestion du fourrage.

Les importations de poudre de lait poursuivent leur diminution et la filière laitière couvre ainsi 36,1% des besoins des industriels laitiers, rattrapant le niveau de 2018.

Filière ovine et caprine

En 2021, les effets de la crise Covid n'ont pas notablement affecté l'activité de l'interprofession Ovicap, qui commercialise essentiellement auprès des boucheries traditionnelles. Ses volumes d'abattage, qui ne représentent qu'environ 30% de la production totale, sont en baisse et atteignent 40 tec en 2021. Ovicap l'explique par le départ de plusieurs adhérents suite à la mise en vigueur du nouveau fonctionnement de cotisation au quota, adopté par la structure, qui vise à dynamiser la production en fixant un seuil minimum de 20 brebis ou chèvres recensées par éleveur. Ces départs ont été en partie compensés par l'arrivée de nouveaux éleveurs qui devraient entrer en production en 2022. Par ailleurs trois bâtiments d'élevage se sont achevés en 2021, permettant d'augmenter les capacités par adhérent.

La situation économique de la filière a encore été fragilisée par une hausse importante des coûts de production (aliment, engrais, frais vétérinaires et de reproduction) qui a été répercutée par une augmentation du prix d'achat de la coopérative aux éleveurs et donc du prix de vente aux bouchers. Les taxes d'abattage ont également continué de croître entre 2020 et 2021. La SICA Ovicap poursuit l'étude d'un projet de création d'un abattoir spécialisé ovins-caprins pour répondre à cette problématique. Un autre projet initié en 2021 porte sur le développement d'un atelier de valorisation de la laine, pour exploiter les déchets de tonte destinés à des usages de rembourrage.

En 2021, la filière ovine-caprine ne répond que très partiellement à la demande du marché local. Les importations, en baisse de 10,5% par rapport à 2020, portent le taux de couverture du marché local à 7,9%, soit à peine un point de plus qu'en 2020.

Filière porcine

La filière porcine enregistre une légère progression de sa production de 1,7% par rapport à 2020, pour atteindre 12 153 tec, liée à l'amélioration de la productivité des élevages (ajustement de l'alimentation, optimisation du cycle d'engraissement). La conjoncture de la crise Covid a été favorable à la filière

porcine, avec une demande du marché local affirmée pour les viandes Péi. Elle a également gagné des parts de marché face aux importations, qui ont reculé de 12,8% entre 2020 et 2021, portant le taux de couverture du marché local à 57% (+4 points par rapport à 2020). Il s'agit d'une filière bien structurée, qui s'appuie sur des démarches certifiées et normées, comme en témoigne la perspective de labellisation RUP. Une augmentation des volumes d'abattage est anticipée dans les années à venir, liée à la mise en production de nouvelles installations récemment établies.

Filière volailles de chair

Cette filière poursuit une belle dynamique de croissance, avec une progression significative de 4,4% des volumes d'abattage de volailles de chair entre 2020 et 2021 (20 436 tec), encore plus marquée chez les adhérents des interprofessions (+6,8%). Elle continue de répondre à la demande croissante du marché local pour des viandes Péi et de gagner des parts de marché face à l'importation en recul (-9,5%), portant le taux de couverture à 46%. L'interprofession prédit toutefois un tassement de cet essor face aux obstacles soulevés par le dimensionnement insuffisant des outils de traitement des déchets d'abattoir, et des capacités du couvoir en amont. Les bâtiments d'élevage risquent aussi d'arriver à saturation sans l'installation d'éleveurs supplémentaires.

Filière cunicole

La baisse du niveau de production s'est poursuivie plus modérément en 2021 (-3,8% par rapport à 2020), conjointement à une augmentation de 8,1% des importations. Le taux de couverture de la production locale diminue conséquemment de 2 points sur un an. La filière cunicole est en difficulté avec des départs à la retraite d'éleveurs non remplacés, liés à un important déficit d'attractivité du métier depuis 3 ans. En 2021, la filière a mené plusieurs actions de sensibilisation et d'information sur le métier, auprès de la chambre agricole, du lycée professionnel et des banques. Elle a mis au point en 2022 un plan de relance de la filière, avec une priorité portée sur le bien-être animal pour anticiper la fin de l'élevage en cage en 2027. Elle se fixe un objectif à 25 éleveurs pour assurer la viabilité de l'abattoir.

Filière apicole

La production apicole des adhérents de la Coopémiel augmente de 39,8% entre 2020 et 2021 pour atteindre 46 tonnes, marquant une campagne relativement bonne. La filière est vieillissante et les nouvelles adhésions ne compensent pas les départs à la retraite en 2021. Avec le soutien du conseil départemental, la Coopémiel a lancé un site internet et réalisé des vidéos promotionnelles pour informer le public sur la profession et les services de la coopérative. Elle porte également un projet de création d'une nouvelle miellerie, de pair avec la modernisation de ses outils d'extraction, de conditionnement et de stockage. Mais son tarif d'achat auprès de ses adhérents demeure moins attractif que les prix pratiqués sur le marché extérieur, malgré la subvention apportée par les aides POSEI. La filière bénéficiant déjà d'une demande régulière et d'un marché auprès de plusieurs enseignes de grande distribution, son principal enjeu se situe dans l'amplification de son offre.

Projet DEFI

Les paiements concernent la mise en marché et commercialisation des produits des filières bovines, porcines, volailles et lapins. Le projet DEFI a été lancé en 2011 à la suite des Etats Généraux de l'Outre-Mer sur le développement endogène des économies locales. Il s'inscrit sur une période de dix ans et vise à gagner en moyenne dix points de part de marché pour les productions locales. Il incite les consommateurs à choisir les productions réunionnaises grâce à une baisse des prix ciblée sur une centaine de produits locaux. Par ce biais, DEFI vise à développer les productions locales et les emplois au détriment des importations, la Réunion étant également un marché de dégagement pour la viande métropolitaine. Le projet DEFI est le fruit d'une action concertée de l'ensemble des acteurs interprofessionnels des filières animales. Il repose sur des actions de commercialisation (la baisse des

prix ciblée), d'aide à la croissance maîtrisée de la production (subvention des éleveurs installés sur 5 ans) et de la communication autour des produits et de la marque DEFI.

Bilan de l'action « Dispositif POSEI Mayotte en faveur des productions animales »

Tableau 57 – Indicateurs de réalisation du dispositif en faveur de la production animale de Mayotte entre 2016 et 2021

Mayotte - Indicateurs			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021 (1 an)	
Aide à la commercialisation des filières animales	Œufs	Nombre de bénéficiaires	2	2	2	2	1	1	0%	
		Quantité (unités)	6 525 541	2 693 698	6 400 000	8 367 451	11 664 800	14 681 972	26%	
		dont quantité ayant bénéficié d'une majoration (unités)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	
	Volailles/Lapins	Nombre de bénéficiaires	2	1	1	1	2	2	0%	
		Quantité (kg de carcasse)	5 571	22 072	90 000	111 140	139 685	199 939	43%	
	Lait	Nombre de bénéficiaires	0	0	0	0	1	1	0%	
		Quantité (vl de lait)	0	0	0	0	18 787	18 903	1%	
	Total	Nombre de bénéficiaires	4	3	3	3	4	4	0%	
	Aide à la fabrication des produits animaux	Œufs	Nombre de bénéficiaires	0	0	0	0	0	1	na
			Quantité (unités)	0	0	0	0	0	853 432	na
dont quantité ayant bénéficié d'une majoration (unités)			0	0	0	0	0	nd	na	
Volailles/Lapins		Nombre de structures	2	2	2	1	2	2	0%	
		Quantité (kg de carcasse)	15 557	25 397	90 000	111 766	141 531	212 455	50%	
Lait		Nombre de bénéficiaires	0	0	0	0	1	1	0%	
		Quantité (vl de lait)	0	0	0	0	27 805	20 926	-25%	
Total		Nombre de structures	2	2	2	1	3	4	33%	

Source : DAAF Mayotte

Les filières animales mahoraises poursuivent leur structuration autour des opérateurs industriels, laissant présager une forte augmentation de la capacité de production dans les années à venir.

Filière œufs

Dans la filière Œufs, la société OVOMA (centre de conditionnement des œufs) a bénéficié pour la première fois des aides POSEI à la fabrication au titre de la campagne 2021. Son activité s'appuie sur la production d'AVIMA, ferme avicole moderne et intensive de poules pondeuses. Les deux poulaillers d'AVIMA ont gagné en capacité opérationnelle en 2021 (capacité totale de 50 000 poules pondeuses, avec un taux de ponte proche de 90%) et un troisième bâtiment d'élevage en volière est en cours de construction. Sa mise en place opérationnelle en 2022 préfigure une augmentation de 50% de la capacité de production d'AVIMA/OVOMA. L'opérateur doit également envisager avant 2025 une conversion

de ses deux premiers bâtiments de poules pondeuses en cages vers un système au sol pour mise aux normes de la loi Egalim, et porte un projet de transformation de sa poussinière pour 2022. La filière œufs mahoraise confirme donc sa dynamique approchant de l'auto-suffisance (près de 90% des œufs consommés sont produits localement), avec d'importants débouchés commerciaux dans la restauration collective et en GMS.

Filière volaille de chair

La filière volailles de chair a vu l'inauguration d'un nouvel abattoir par le principal groupement AVM en 2021, qui se fixe un objectif à terme de 1 500 tonnes de production annuelle, et dépasse déjà les 200 tonnes en 2021. La production locale de qualité d'AVM (poulet à 60 ou 80 jours) ne représente encore qu'une part marginale du marché, dominé par les importations d'ailes de poulets congelées du Brésil.

Le groupement le plus récent (Voyama, 7 adhérents), constitué en 2019, écoule sa production via l'atelier d'abattage de petite capacité du lycée agricole et porte également un projet de construction d'abattoir à l'horizon 2023-2024.

Les structures de la filière sont bien imbriquées, comptant également l'entreprise Ekwali Couvoir qui porte un projet d'extension de sa capacité de couvaison (couvoirs et éclosiers), et Ekwali nutrition. Les projections de la DAAF conjecturent ainsi une nette augmentation du poids de l'approvisionnement local en volailles dans la consommation mahoraise, escompté à 10% à l'horizon 2030 versus environ 2-3% actuellement.

Filière bovin lait

La filière bovin lait est en phase de consolidation et son évolution encore incertaine. La récente coopérative laitière UZURI WA DZIA avait bénéficié pour la première fois des aides POSEI à la fabrication et à la commercialisation au titre de la campagne 2020. En 2021, ses volumes de lait bénéficiant d'une aide à la fabrication ont reculé de 25%, sous l'effet de variations conjoncturelles. Elle doit faire face à des difficultés financières et administratives, liées notamment au frein de l'accès au foncier pour ses adhérents, et au manque de moyens humains pour l'animation. Elle projette de faire évoluer son business plan pour produire des yaourts aromatisés à la vanille de Mayotte.

En bref, les filières avicoles mahoraises confirment en 2021 une dynamique de structuration et production en progression rapide. La poursuite de cet élan demeure toutefois fragile financièrement face aux perspectives d'augmentation des coûts de production : coût de la main d'œuvre et coût de l'alimentation animale pour les poules pondeuses et volailles de chair, dont la forte inflation a déjà affecté les éleveurs en 2021. Le maintien compétitif de la production locale en hausse est donc en partie conditionné, selon la DAAF, à la capacité de soutien des aides POSEI (RSA, IAV, aides à la fabrication et à la commercialisation), dont les taux de consommation ne cessent d'augmenter.

○ **Action « Importation d'Animaux Vivants »**

En 2021, la reprise des importations de 11 bovins en Guyane témoigne des efforts de la filière pour augmenter la performance des cheptels et stimuler la capacité de production face à une demande locale en augmentation. De l'avis de l'interprofession guyanaise, la filière bénéficie des retombées de sa restructuration, mais les effectifs importés demeurent marginaux relativement aux besoins du territoire. Dans les autres territoires, l'absence – ou le très faible nombre - d'animaux importés par la filière bovine signale les contraintes structurelles qui pèsent sur le développement de cette production (difficulté d'accès aux ressources foncières pour le pâturage, contamination des sols et des animaux au chlordécone, absence de filières d'alimentation locales, décapitalisation du cheptel bovin laitier à la Réunion résultant de l'épidémie de leucose,).

Le niveau des importations aidées d'œufs à couver à la Réunion et à Mayotte, où les quantités importées ont doublé en un an, et de poussins dans les cinq territoires, traduisent la contribution des aides IAV au développement significatif des filières volailles dans les DOM. La structuration croissante et les investissements conséquents de ces filières (bâtiments modernes et aux normes) se reflètent dans la hausse des volumes de production. Les conséquences de la crise Covid en matière de difficultés d'approvisionnement et d'augmentation des coûts du fret aérien se sont néanmoins poursuivies voire accentuées en 2021, perturbant particulièrement les importations de poussins, comme en témoigne la baisse du nombre d'animaux importés entre 2020 et 2021 en Guyane, à la Réunion et à Mayotte.

Les difficultés de transport aérien durant la crise Covid ont également freiné les importations de porcs en Martinique (aucune importation après 78 animaux importés en 2020) et en Guyane (11 animaux en 2021, contre 90 en 2020), où les professionnels anticipent par conséquent un retard de 2 ans sur le développement de la capacité de production de la filière. En Martinique, 69 reproducteurs porcins sont programmés à l'IAV pour 2022 en report de l'année 2021.

➤ Conclusion

Augmentation de la production

En 2021, les filières monogastriques, et particulièrement volaille de chair, ont confirmé une dynamique positive de développement dans la majorité des DOM. L'augmentation des volumes abattus de volailles sur un an (+4% à la Réunion, +10% en Martinique, +20% en Guadeloupe) s'inscrit aussi dans la durée, avec une croissance tendancielle globale entre 2013 et 2021. A Mayotte, le volume des carcasses de volailles ayant bénéficié de l'aide la fabrication a doublé sur un an et la structuration croissante de la filière autour des ambitions portées par ses deux principaux groupements laisse présager une nette augmentation du poids de l'approvisionnement local en volailles dans la consommation mahoraise dans les prochaines années, selon les projections de la DAAF. La production porcine se maintient en Martinique (évolution tendancielle annuelle de -0,6%) et tend à reculer sur la durée en Guadeloupe (évolution tendancielle de -1,4% par an) mais enregistre un redressement dans ce département en 2021 sous l'effet d'une reprise d'activité de la filière. En Guyane et à la Réunion, les abattages totaux ont progressé respectivement de 41% et 19% depuis 2013.

Concernant les ruminants, les aides en faveur des productions animales soutiennent les filières dans leurs efforts de maintien de la production. L'évolution tendancielle des productions de viande bovine et de lait de vache depuis 2013 est structurellement négative en Guadeloupe et Martinique, où les problématiques foncières de pollution des sols au chlordécone et les aléas climatiques (sécheresses) alimentent l'érosion des cheptels et du nombre de détenteurs. A la Réunion, la production de viande bovine reste stable (+0,7% en évolution tendancielle annuelle des volumes d'abattage entre 2013 et 2021) et celle de lait tend à reculer (-1,2% par an) sous l'effet de la décapitalisation du cheptel dans le cadre des mesures sanitaires d'éradication de la leucose. Seule la Guyane affiche une progression régulière de ses volumes de production de viande bovine (+4,8% en tendance annuelle), mais la filière doit poursuivre sa structuration pour répondre à la demande locale en croissance. A Mayotte, le POSEI contribue directement à la consolidation de la filière laitière bovine récemment structurée autour d'une coopérative d'éleveurs, qui bénéficie des aides à la structuration de l'élevage depuis 2020. En 2021, ses volumes de lait bénéficiant d'une aide à la fabrication ont reculé de 25%, sous l'effet de variations conjoncturelles.

Le niveau des importations aidées d'œufs à couver à la Réunion et à Mayotte, où les quantités importées ont doublé en un an, et de poussins dans les cinq territoires, traduisent la contribution des aides IAV au développement dynamique des productions de volailles dans les DOM. La structuration croissante et les

investissements conséquents de ces filières (bâtiments modernes et aux normes) se reflètent dans la hausse des volumes de production. Les conséquences de la crise Covid en matière de difficultés d'approvisionnement et d'augmentation des coûts du fret aérien se sont néanmoins poursuivies voire accentuées en 2021, perturbant particulièrement les importations de poussins, comme en témoigne la baisse du nombre d'animaux importés entre 2020 et 2021 en Guyane, à la Réunion et à Mayotte.

Les interruptions de trafic aérien et la hausse du coût du fret ont également contraint au report des importations d'animaux pour le renforcement des cheptels de porcs en Martinique (aucune importation après 78 animaux importés en 2020) et en Guyane (11 animaux en 2021, contre 90 en 2020), où les professionnels anticipent par conséquent un retard de 2 ans sur le développement de la capacité de production de la filière.

Amélioration des performances des éleveurs

Les interprofessions des Antilles et de la Réunion rapportent des efforts notables de la part des filières pour augmenter la part de la découpe et transformation dans la totalité des volumes qu'elles commercialisent, afin de répondre aux attentes du marché. Au sein des filières réunionnaises adhérentes à l'ARIBEV-ARIV, cette part a gagné 4 points entre 2018 et 2021, passant de 49% à 53%. En Guadeloupe, 81% du tonnage de volaille de chair abattu par les OP ont été découpés ou transformés, ce qui représente 9 points de plus par rapport à 2020. Dans les filières ovins-caprins et bovins viande, le poids moyen des animaux abattus a progressé respectivement de 11% et 5% entre 2020 et 2021. Le développement des filières monogastriques dans l'ensemble des DOM s'appuie sur une structuration croissante, des investissements matériels conséquents (bâtiments modernes et aux normes) et un niveau de formation adéquat des éleveurs sur la conduite de leur exploitation (fonctionnement des ateliers, formulation de l'alimentation, stations d'engraissement et de maternité...). Aux Antilles, la filière ovine-caprine souffre en revanche d'un manque d'encadrement technique et de suivi des éleveurs, lié à l'atomisation de la filière et l'insuffisance des moyens dédiés dans les groupements professionnels. Les filières ruminantes accusent depuis quelques années des baisses de performance en matière de reproduction des cheptels, causées par les impacts des épisodes de sécheresse. Elles portent des réflexions sur la valorisation de races locales mieux adaptées au climat et aux contraintes environnementales.

Amélioration de la structuration des filières

L'évolution moyenne sur 2013-2021 de la part des interprofessions dans les abattages de bovins est positive en Martinique et en Guyane, stable à la Réunion, et négative en Guadeloupe, tandis que le nombre d'adhérents aux OP guadeloupéennes est le seul à afficher une tendance positive (+3%, contre -2,2% en Martinique et -0,2% à la Réunion, données non disponibles en Guyane). A la Réunion, le recul récent du poids de la production maîtrisée s'explique notamment par la mise en place du PGMSB⁴⁵, et la sortie des APDI⁴⁶, qui génère une augmentation des abattages hors filière à l'abattoir entre 2020 et 2021. **Les aides en faveur des productions animales ont donc globalement permis, si ce n'est de développer les filières bovines en dehors de la Guyane, de limiter l'érosion de la production organisée dans les autres DOM.**

L'activité des filières ovines-caprines antillaises est en recul, du fait de difficultés rencontrées par les structures coopératives de ces deux départements : l'évolution tendancielle annuelle du nombre d'adhérents sur 2013-2021 est négative (-1% en Guadeloupe, -4% en Martinique), tout comme la part

⁴⁵ Plan Global de Maîtrise Sanitaire en filière Bovine

⁴⁶ Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infestation

des abattages organisés. En revanche, la production organisée des petits ruminants à la Réunion s'est fortement structurée depuis 2012 autour de la coopérative OVICAP, dont le nombre d'adhérents est en progression tendancielle de 5,3% par an depuis 2013.

Le nombre d'adhérents des interprofessions porcines est en diminution sur la période 2013-2021 (de 2% en moyenne tendancielle annuelle à la Réunion à 3% dans les Antilles), mais la part de la production organisée dans les abattages totaux se maintient, à l'exception de la Guyane où elle progresse. Les données de structuration de la filière avicole ne sont pas connues en Guadeloupe et Guyane, où ces filières demeurent très atomisées, avec un nombre important d'acteurs privés. La part de la production organisée y est estimée entre 20 et 25%. Depuis fin 2018, la filière guadeloupéenne bénéficie de la reprise des activités d'une coopérative avicole, qui affiche une montée en puissance de ses volumes abattus, mais peine encore à sécuriser ses débouchés sur le marché local. En Martinique, la filière avicole demeure bien structurée et fortement professionnalisée (l'essentiel des abattages déclarés sont assurés par les groupements), comme en témoigne les efforts de la filière pour la diversification des gammes commercialisées et les importants investissements de modernisation dans les exploitations. Le niveau de structuration continue de se renforcer à **la Réunion**, où le nombre d'adhérents à une organisation de producteurs est en augmentation moyenne annuelle de 3% entre 2013 et 2021 ; leurs abattages ont près de doublé sur cette période, faisant passer la part de la production organisée de 64 à 89% en 8 ans.

Adaptation aux évolutions des besoins du consommateur

Aux Antilles, les interprofessions rapportent les efforts engagés par les filières volaille et porc pour la diversification de leurs débouchés et la création de valeur ajoutée, par la valorisation de la production en produits découpés et transformés (charcuterie, plats préparés). La progression des taux de découpe en Guadeloupe (90% des tonnages de porcs et 81% des tonnages de volailles abattues par les OP en 2021) en témoigne. Ces productions demeurent toutefois fortement concurrencées sur le marché local par les produits de dégageant.

A la Réunion, les filières animales poursuivent leurs efforts qualitatifs en produisant des denrées répondant aux cahiers des charges DEFI Qualité Responsable, dont la part dans l'ensemble des produits interprofessionnels progresse de 75 à 82% entre 2018 et 2021, notamment dans les filières bovin lait et cunicole. Par ailleurs, afin de mieux répondre aux attentes du marché, les filières augmentent leurs efforts sur la part de la découpe et transformation dans la totalité des volumes qu'elles commercialisent en gagnant 4 points (passant de 49% en 2018 à 53% en 2021).

Au-delà de l'accompagnement vers la qualité de la production et son homogénéité grâce aux grilles de notation des lots DEFI Qualité Responsable et vers le développement de produits transformés locaux et de qualité grâce à l'aide à la transformation, des actions transversales interprofessionnelles pour garantir au consommateur des produits d'élevage réunionnais de qualité ont aussi été menées sur les axes suivants :

- accompagnement et valorisation des exploitations inscrites dans la démarche « agroécologique » (voir objectif suivant) ;
- démarche de labellisation/certification des produits (Logo RUP pour la filière volaille en 2021), des exploitations (HVE) et/ou du modèle de développement interprofessionnel, sur le modèle de la démarche nationale « agri-éthique » rattachée à la réglementation du commerce équitable France.

Prise en compte des nouvelles demandes sociétales en matière de bien-être animal, respect de l'environnement et qualité des produits

Les indicateurs à disposition pour évaluer le niveau de prise en compte des nouvelles demandes sociétales en matière de bien-être animal, respect de l'environnement et qualité des produits dans les filières d'élevage sont très hétérogènes selon les territoires, et globalement limités. A la Réunion, les indicateurs de suivi du plan d'action agroécologique défini par l'interprofession dans le cadre de son programme Défi Responsable 2018-2025 sont toutefois positifs. Plus de 72% des éleveurs ont été formés aux pratiques agroécologiques en 2021 (soit +21 points en trois ans), et plus de 51% d'entre-eux sont engagés dans une démarche de gestion de l'eau en 2021 (+36 points en trois ans). **Les aides POSEI contribuent directement à cet engagement des filières vers davantage de durabilité**, puisqu'elles alimentent une partie du revenu versé aux éleveurs dont 10% est désormais conditionné au respect d'une grille de notation agroécologique, qui comprend 5 thématiques : gestion des espaces, formation aux pratiques agro-écologiques et sensibilisation aux bonnes pratiques ; protection sanitaire des animaux et de l'exploitation, et bien-être animal ; maîtrise de l'énergie et production d'énergies renouvelables, tri, recyclage et valorisation des déchets ; préservation de la ressource en eau et maîtrise des consommations. En 2021, 43% des éleveurs réunionnais ont atteint la note seuil pour recevoir 100% de cette « part agroécologique ». En Martinique et en Guyane, les filières ont mené plusieurs travaux pour le développement et l'agrément de démarches de qualité : label RUP inscrit dans les exigences de la loi EGALIM, LABEL'BOV (reconnaissance de la viande bovine de race traditionnelle Brahman et la viande de mouton de race Martinik pour la préservation des races menacées), produits de marque « Parc naturel régional de Martinique » (viande d'agneau, porc créole en perspective). En Martinique, une démarche portée par la coopérative porcine envisage de promouvoir et valoriser l'élevage de porc en liberté. L'agriculture biologique peine en revanche à se développer dans la majorité des territoires, par manque d'attractivité du marché.

Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement

➤ Rappel des objectifs et indicateurs

Objectifs	Indicateurs de performance
1. Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité, diversifiées, et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie, afin de distribuer des rations équilibrées. Les résultats attendus par DOM sont une augmentation des volumes de production animale	<ul style="list-style-type: none"> - évolution du cheptel en UGB dans les DOM (indicateur commun n°4b) - évolution production du tonnage de viande en tec ((indicateur commun 4c); - quantité d'aliments pour le bétail produite dans les DOM par les entreprises bénéficiaires ;
2. Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres	
3. Permettre aux industries de transformation des DOM, l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine ;	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'employés des opérateurs RSA ; - nombre d'employés des industries agro-alimentaires des DOM ; - nombre d'entreprises bénéficiaires du RSA. - volume des produits transformés sur place intégrant des matières premières ayant bénéficié du RSA (hors farine). - quantité de produits réexportés en tonnes par DOM ; - quantité de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits.
4. Permettre le développement de productions maraîchères et horticoles nouvelles à partir de plants et semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> - volume importé/introduit ayant bénéficié du RSA.

➤ Etat d'avancement des indicateurs de performance

- **Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité, diversifiées, et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie, afin de distribuer des rations équilibrées & Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres**

Le volume d'aliments pour le bétail fabriqué par les 5 provendiers ayant répondu à l'enquête a progressé de 3,2% entre 2020 et 2021 passant de 328 936 tonnes à 339 593 tonnes. Les volumes d'aliments ont progressé chez chaque provendiers bénéficiaires du RSA, ceux -ci ayant augmenté entre 1,3% et 15,6% par rapport à 2020.

Contrairement aux volumes d'aliments, les effectifs prévisionnels d'animaux élevés dans les DOM ont diminué entre 2021 et 2020 passant de 255 952 UGB à 251 438 UGB soit une baisse 1,76 %. Cette évolution n'est pas uniforme dans tous les DOM : les effectifs d'animaux ont légèrement progressé à Mayotte (+1,4%) tandis qu'ils ont chuté en Guadeloupe (-4,2%) et à la Réunion (-2,0%). Cette baisse

s'explique par une chute importante des effectifs de bovins à la Réunion en lien avec la mise en place du plan sanitaire contre la leucose. Tous DOM, la baisse des effectifs demeure en deçà de celle observée au niveau métropolitain (-2,5%).

Tableau 58 : Evolution des effectifs d'animaux élevés dans les DOM en UGB

Territoire	Filière	2020 D	2021 P	Evolution 2021/2020
01 Guadeloupe	Espèce bovine	50 941	48 290	-5,2%
	Espèce porcine	7 632	7 632	0,0%
	Espèce caprine	2 083	2 083	0,0%
	Espèce ovine	286	286	0,0%
	Ensemble volailles	4 355	4 295	-1,4%
	Lapines reproductrices	20	20	0,0%
	Total		65 317	62 606
02 Martinique	Espèce bovine	20 911	21 103	0,9%
	Espèce porcine	4 409	4 411	0,0%
	Espèce caprine	675	676	0,1%
	Espèce ovine	1 491	1 492	0,1%
	Ensemble volailles	4 862	4 862	0,0%
	Lapines reproductrices	20	20	0,0%
	Total		32 367	32 564
03 Guyane	Espèce bovine	23 355	23 355	0,0%
	Espèce porcine	1 833	1 833	0,0%
	Espèce caprine	472	472	0,0%
	Espèce ovine	644	644	0,0%
	Ensemble volailles	1 530	1 530	0,0%
	Lapines reproductrices	20	20	0,0%
	Total		27 854	27 854
04 La Réunion	Espèce bovine	38 691	35 613	-8,0%
	Espèce porcine	33 705	33 961	0,8%
	Espèce caprine	2 724	2 634	-3,3%
	Espèce ovine	878	738	-16,0%
	Ensemble volailles	36 070	36 871	2,2%
	Lapines reproductrices	100	100	0,0%
	Total		112 168	109 916
06 Mayotte	Espèce bovine	14 680	15 587	6,2%
	Espèce porcine	5	3	-36,4%
	Espèce caprine	1 160	497	-57,1%
	Espèce ovine	101	111	10,2%
	Ensemble volailles	2 279	2 279	0,0%
	Lapines reproductrices	20	20	0,0%
	Total		18 244	18 498
Tous DOM	Espèce bovine	148 578	143 949	-3,1%
	Espèce porcine	47 583	47 839	0,5%
	Espèce caprine	7 114	6 362	-10,6%
	Espèce ovine	3 400	3 271	-3,8%
	Ensemble volailles	49 096	49 837	1,5%
	Lapines reproductrices	180	180	0,0%
	Total		255 952	251 438

Source : SSP Agreste - Calcul des UGB à partir des effectifs de la Statistique agricole annuelle

Le volume de viande produite par DOM a progressé de 3,6% entre 2020 et 2021 en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion passant de 40 160 tec à 41 603 tec. Cette évolution s'explique principalement par la progression des abattages de porcs en Guadeloupe et de volailles à la Réunion qui ont plus que

compensé la baisse des tonnages de bovins. Les données pour la Guyane et Mayotte ne sont pas connues pour les années 2020 et 2021.

Tableau 59 : Evolution du volume de viande produit par DOM en des tonnes équivalent carcasse

Territoire	Filière	2020 D	2021 P	Evolution 2021/2020
01- Guadeloupe	Bovins (tec)	1 613	1 518	-5,9%
	Porcins (tec)	1 018	1 410	38,5%
	Caprins (tec)	32	34	6,5%
	Ovins (tec)	10	18	79,6%
	Volailles (tec)	737	737	0,0%
	Lapins (tec)	69	69	0,0%
	Total	3 479	3 786	8,8%
02- Martinique	Bovins (tec)	548	706	28,9%
	Porcins (tec)	1 223	1 224	0,1%
	Caprins (tec)	6	6	12,7%
	Ovins (tec)	24	23	-1,3%
	Volailles (tec)	1 623	1 573	-3,1%
	Lapins (tec)	27	14	-47,2%
	Total	3 449	3 547	2,8%
03- Guyane	Bovins (tec)			
	Porcins (tec)			
	Caprins (tec)			
	Ovins (tec)			
	Volailles (tec)			
	Lapins (tec)			
	Total			
04- La Réunion	Bovins (tec)	1 817	1 710	-5,9%
	Porcins (tec)	11 675	11 764	0,8%
	Caprins (tec)	107	102	-4,7%
	Ovins (tec)	35	30	-16,4%
	Volailles (tec)	19 444	20 510	5,5%
	Lapins (tec)	153	154	0,7%
	Total	33 231	34 269	3,1%
06-Mayotte	Bovins (tec)			
	Porcins (tec)			
	Caprins (tec)			
	Ovins (tec)			
	Volailles (tec)			
	Lapins (tec)			
	Total			
Tous DOM hors Guyane et Mayotte	Bovins (tec)	3 977	3 934	-1,1%
	Porcins (tec)	13 916	14 398	3,5%
	Caprins (tec)	145	142	-1,5%
	Ovins (tec)	69	70	2,5%
	Volailles (tec)	21 804	22 820	4,7%
	Lapins (tec)	249	237	-4,6%
	Total	40 160	41 603	3,6%

Source : SSP-Agrete, Statistique agricole annuelle

- **Permettre aux industries de transformation des DOM, l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine**

Parmi les 40 entreprises bénéficiant du RSA (exploitations agricoles incluses) ayant répondu à l'enquête dont les résultats ont pu être exploités, le nombre d'employés directement impliqués dans l'activité s'est

élevé à 992 ETP. A cela s'ajoute 1046 ETP employés par les opérateurs bénéficiant du RSA mais non impliqués dans l'activité en bénéficiant. En 2020, les 31 opérateurs ayant répondu à l'enquête employaient 684 ETP attachés aux activités bénéficiaires du RSA.

Les données relatives au nombre d'employés de l'industrie agroalimentaire sont partielles et ne permettent un suivi annuel. En 2018, le nombre d'employés des IAA s'élevait à 7 906 ETP pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2021). A titre d'illustration, l'emploi au sein des seuls opérateurs transformateurs bénéficiant du RSA au sein de ces trois DOM et ayant répondu à l'enquête s'est élevé à 795 ETP en 2021.

Le nombre d'entreprises bénéficiaires du RSA s'est élevé à 47 en 2021 soit 3 de moins qu'en 2020.

A l'exclusion de la farine, le volume de produits transformés dans les DOM ayant bénéficié du RSA s'est élevé à 480 515 tonnes en 2021 parmi les 22 opérateurs bénéficiaires ayant répondu à l'enquête (hors meuniers).

En 2021, 13 654,9 tonnes ont été réexportées ou réexpédiées avec et sans remboursement de l'aide perçue contre 5084 tonnes en 2020 soit une progression de 168%.

Ainsi, 770,9 t de produits ont été réexportées ou réexpédiées après remboursement de l'aide perçue en 2021, soit une baisse de 13% par rapport à 2020. Seules la Guadeloupe (55%), La Réunion (40%) et la Martinique (4 %), réexportent ou réexpédient des produits.

Par ailleurs, 3 925 tonnes ont été réexportées sans remboursement de l'aide perçue en 2021 ; cela concernant principalement des produits d'alimentation animale (3 677 t) et de la farine de froment (221 t).

- **Permettre le développement de productions maraîchères et horticoles nouvelles à partir de plants et semences certifiées**

Les volumes de plants certifiés bénéficiant du RSA sont passés de 111 t en 2020 à 174 tonnes en 2021. Ces importations sont le fait d'un seul opérateur.

Le RSA joue un rôle plus ou moins important selon les filières considérées.

- Avec plus de 300 000 tonnes de matières premières importées chaque année bénéficiant du RSA, le dispositif joue un rôle majeur dans l'approvisionnement des filières animales. Le RSA permet de compenser entre environ 48% des surcoûts supportés par les producteurs du fait de leur éloignement, leur insularité et de l'étroitesse de leur marché. Ce dispositif permet l'acheminement de matières premières diversifiées et d'assurer la production d'aliments adaptés aux besoins des éleveurs locaux. La fourniture d'aliments du bétail adaptés aux besoins constitue la base nécessaire au développement des effectifs d'animaux et des volumes de viande produits dans les DOM.
- Le RSA joue un rôle significatif dans l'approvisionnement de certaines matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire et à l'alimentation humaine. D'après l'enquête 2021, le RSA permet de compenser particulièrement les surcoûts supportés pour l'importation de céréales (54%) et d'huiles (24%) et dans une moindre mesure les produits laitiers (15%) et les préparations de fruits et légumes. Par ailleurs le RSA a un impact positif sur le maintien des effectifs salariés au sein des entreprises bénéficiaires avec près de 992 ETP associés aux activités bénéficiaires.

- Le rôle du RSA est plus difficilement mesurable concernant le développement des productions maraichères et horticoles nouvelles dans la mesure où un seul opérateur en bénéficie pour cette activité.

3.1.2 Répercussion du Régime Spécifique d'Approvisionnement

Conformément à l'annexe IX du règlement d'exécution (UE) 2018/920 modifiant le règlement d'exécution (UE) n°180/2014 en ce qui concerne certaines dispositions relatives aux contrôles, aux notifications et aux rapports annuels, le dispositif RSA doit être accompagné d'un système de contrôle et de mesures correctrices le cas échéant. Au-delà des contrôles réalisés par l'ODEADOM, une analyse complémentaire a été incluse dans le questionnaire envoyé aux bénéficiaires du POSEI 2020.

RSA - Contrôles menés par l'ODEADOM

Le programme de contrôles sur place 2021, portant pour le RSA sur le POSEI 2020, prévoyait le contrôle sur place de 2 opérateurs, dont 1 concerné par l'obligation de répercussion.

Le contrôle sur place a conduit à remettre en cause une partie de l'aide perçue par le bénéficiaire contrôlé (de l'ordre de 10%), pour défaut de répercussion sur des produits peu transformés, les marges brutes pratiquées pour ces produits étant largement supérieures à la marge moyenne de l'entreprise.

Analyse de la répercussion de l'avantage octroyé – enquête complémentaire

Un questionnaire adapté à l'activité des opérateurs a été transcrit dans la décision d'application nationale. Celui-ci a vocation à recueillir les coûts et les marges pratiquées par chacun des opérateurs. Ce questionnaire a une double visée, à la fois disposer des données de base et de la méthodologie de répercussion adoptée par les opérateurs en fonction de leur activité, pour approfondissement éventuel, et également consolider l'enquête réalisée pour l'élaboration du RAE.

Les coûts couvrent la distance, la discontinuité de l'espace, l'irrégularité d'approvisionnement, la difficulté d'écoulement ainsi que l'étroitesse des marchés, ils sont déclinés en indicateurs. Cette nouvelle procédure en phase d'expérimentation est amenée à évoluer en fonction des résultats et des retours obtenus. Le questionnaire a ainsi fait l'objet d'adaptations pour disposer de davantage d'éléments concernant les calculs de marge pour les opérateurs tenus de répercuter (transformateurs à destination de l'alimentation animale et revendeurs).

Les résultats principaux obtenus sont présentés ci-dessous. Pour analyser la répercussion, l'approche choisie consiste à analyser les marges réalisées par les opérateurs sur les produits les plus aidés par le RSA et à les comparer à la marge moyenne des entreprises tous produits confondus sur la même catégorie de produits. Dans une logique de répercussion, la marge des produits percevant du RSA devrait

être en théorie inférieure à la marge « tous produits de la même catégorie » (produits percevant du RSA ou non) des entreprises.

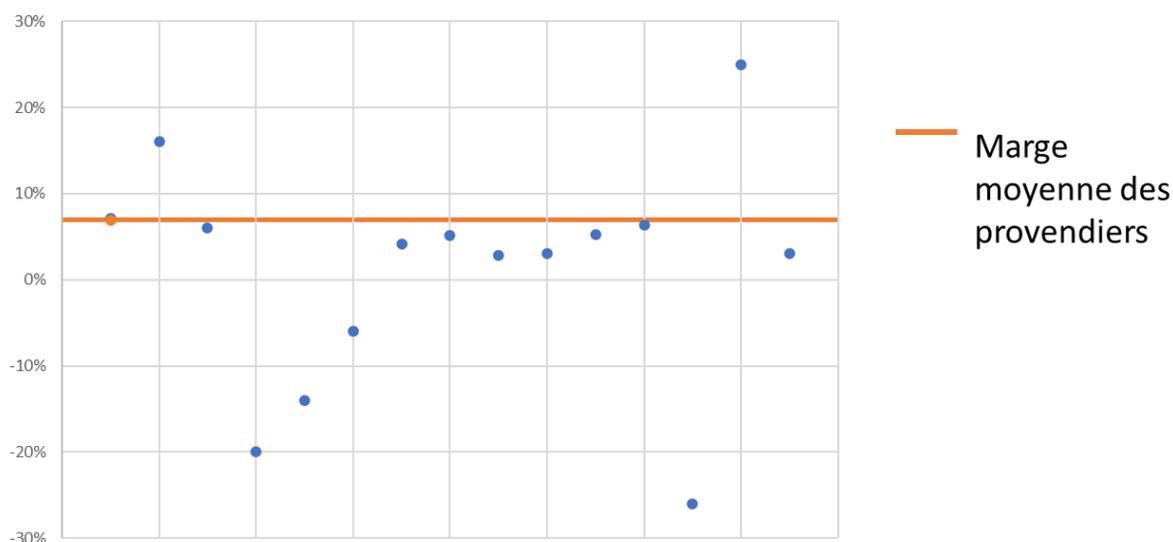


Figure 25 - Comparaison graphique des marges brutes des produits destinés à l'alimentation animale les plus aidés par le RSA à la marge moyenne des entreprises sur leur activité de provenderie.

La marge brute moyenne de l'activité provenderie bénéficiant du RSA (figure 25) s'est élevée à 7,5% en moyenne en 2021. Cette moyenne s'appuie sur les réponses des 5 provendiers qui ont communiqué les marges brutes de 15 produits représentant 51 506 tonnes d'aliments soit 15% des volumes totaux commercialisés par les provendiers bénéficiaires du RSA en 2021. Les valeurs sont assez hétérogènes selon les produits mais la majorité des produits bénéficiaires (13 sur 15) présentent des marges brutes inférieures à la moyenne. Seuls deux produits aidés par le RSA ont une marge supérieure à la valeur moyenne. Plusieurs entreprises présentent des marges négatives du fait du contexte fortement inflationniste sur les matières premières que les opérateurs n'ont pas pu répercuter aux clients.

Concernant la revente (figure 26), l'alimentation animale est revendue avec une marge brute moyenne de 16%. Les valeurs sont également hétérogènes mais une majorité des produits bénéficiant du RSA (11 sur 15) présentent des marges brutes inférieures à la moyenne.

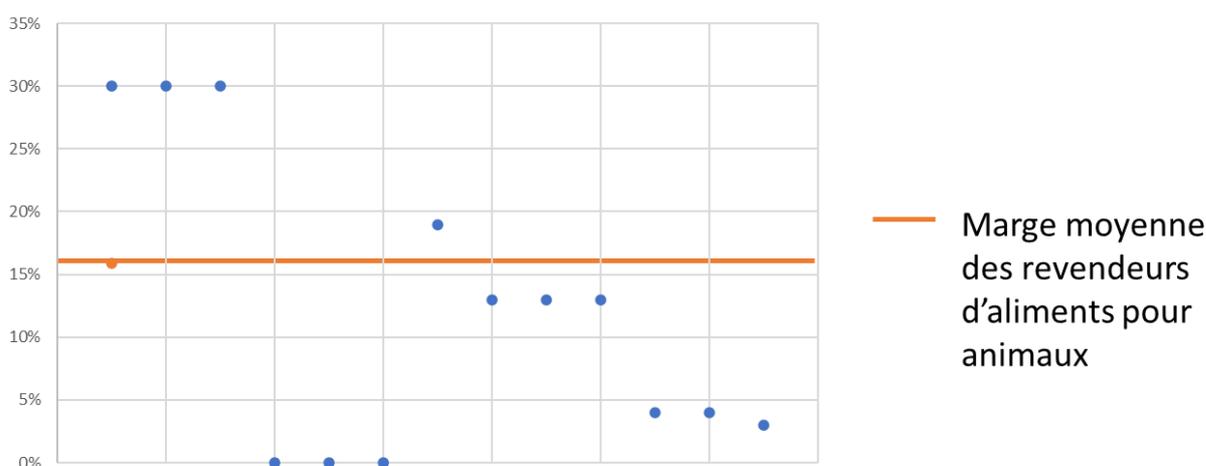


Figure 26 - Comparaison des marges des produits les plus aidés par le RSA à la marge moyenne des revendeurs d'alimentation animale sur la même catégorie de produits

3.1.3 Analyse de la proportionnalité des aides du régime spécifique d’approvisionnement par rapport aux surcoûts

L’analyse des surcoûts s’est basée sur la réalisation d’une enquête auprès de l’ensemble des bénéficiaires du RSA et une série d’entretiens qualitatifs auprès de plusieurs bénéficiaires.

Analyse des surcoûts par DOM

L’enquête annuelle RSA a permis de collecter 47 réponses auprès des 75 opérateurs (agriculteurs, revendeurs et transformateurs) ayant bénéficié du RSA (48 via l’aide directe et 26 via l’exonération des droits de douane) pour l’année 2021. Parmi les réponses reçues, 41 ont pu être exploitées et sont réparties comme suit : 6 réponses d’agriculteurs et 35 réponses de revendeurs et transformateurs. Les réponses de l’enquête couvrent 94% des montants payés et 83% des opérateurs ayant bénéficié de l’aide directe du RSA. Un opérateur pouvant avoir plusieurs activités bénéficiant du RSA, les 41 questionnaires valides représentent *in fine* 48 couples activité/opérateur.

Cette enquête a permis de recueillir les surcoûts liés à l’ultrapériphéricité relatifs à chaque DOM et à chaque filière⁴⁷, déclinés en trois composantes :

- Les surcoûts liés à l’éloignement (ou surcoûts d’acheminement) : ils sont liés à la distance des DOM avec le territoire métropolitain et le marché communautaire. Cet éloignement implique un allongement des délais d’acheminement, une circulation plus difficile de l’information ainsi que l’existence d’infrastructures de transport adéquat. Ces surcoûts incluent :
 - Coût de transport (portuaire, aéroportuaire)
 - Fret
 - Assurance
- Les surcoûts liés à l’insularité : ceux-ci sont liés à la « discontinuité de l’espace, à l’irrégularité d’approvisionnement, à la difficulté d’écoulement »⁴⁸. Ces surcoûts incluent :
 - Frais de transport interne
 - Frais de déchargement multiples (portuaires, aéroportuaires)
 - Taxes et douanes éventuelles
 - Coûts de stockage et freintes
- Les surcoûts liés à la petite taille des marchés des DOM : l’étroitesse des marchés locaux réduit la capacité à bénéficier d’économies d’échelles à l’instar des opérateurs métropolitains. Cela tend à augmenter les coûts d’investissement, de stockage et de fabrication. Dans le cadre de l’enquête, seuls les coûts de livraison aux clients finaux ont été pris en compte. Du fait de l’absence de références nationales comparables, aucun surcoût n’a pu être calculé sur cette composante.

Comme spécifié dans le règlement (UE) n°2018/920, ces surcoûts sont calculés uniquement pour les produits destinés à la transformation ou les intrants agricoles. Compte-tenu du faible nombre d’opérateurs répondants par DOM (5 DOM), par filière (7 filières) et par catégorie d’opérateurs (agriculteur, revendeur, transformateur), les surcoûts moyens ont été consolidés à la fois par filière, tous DOM confondus et regroupant les revendeurs et transformateurs afin de préserver le secret statistique.

⁴⁷ Les 7 principales filières sont : céréales pour alimentation animale ; céréales pour alimentation humaine ; huiles végétales ; préparations de fruits et légumes à l’exclusion de produits contenant des fruits tropicaux ; produits laitiers ; riz, semences et plants et autres produits bénéficiant du RSA.

⁴⁸ Matrice des surcoûts POSEI 2020– Tome 4 p.28

Les moyennes pondérées des surcoûts calculés pour chaque activité sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 60 - Surcoûts pondérés moyens des revendeurs et transformateurs bénéficiaires par filière tous DOM en €/tonne (n=48)

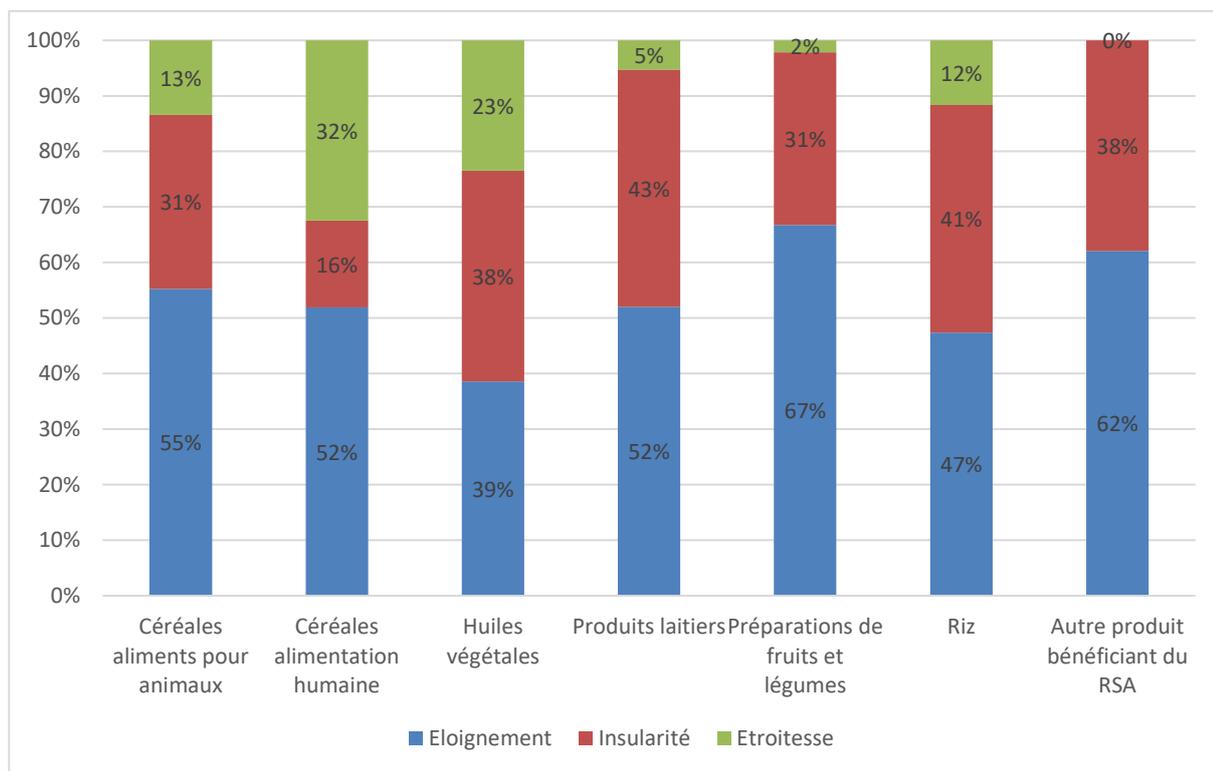
Filières	Surcoût moyen pondéré	Nombre de couples activité/opérateur
Céréales pour la consommation animale	117	13
Céréales pour l'alimentation humaine	130	5
Huiles végétales	217	3
Produits laitiers	307	7
Préparations de fruits et légumes à l'exclusion des produits contenant des fruits tropicaux	379	9
Riz	153	7
Autres produits bénéficiant du RSA	413	4

Source : Enquête bénéficiaires RSA 2021.

D'après la base des réponses reçues et valides, l'analyse pondérée des différentes composantes (cf. figure suivante) montre une répartition des surcoûts variable selon les filières.

- L'éloignement représente le plus important type de surcoûts, constituant entre 30% et 67% des surcoûts calculés.
- Les surcoûts liés à l'insularité représentent environ un tiers des coûts additionnels et constituent le second poste pour toutes les filières à l'exclusion du riz et des huiles végétales.
- La part de la composante « étroitesse » est moins significative et varie entre 2% et 45% des surcoûts. Toutefois elle est significative pour les céréales alimentation humaine et les huiles végétales.

Figure 27 – Composition des surcoûts des revendeurs et transformateurs liés à l’importation de denrées et intrants agricoles par filière, tous DOM (n=35).



Source : Enquête bénéficiaires RSA 2021.

En approfondissant l’analyse par sous-type de surcoût pour les revendeurs et transformateurs, on observe les résultats suivants :

- Les frais au départ sont des postes importants pour les huiles végétales (26%) et les produits laitiers (22%). Ces frais sont moins significatifs pour les autres filières.
- La part du fret - incluant mise à FOB⁴⁹, assurances, transitaires, surfret (BAF / IFP⁵⁰...) et les frais financiers sur fret - est le premier poste de surcoût. Le fret représente entre 34% et 58% du surcoût total selon les filières. L’éloignement des DOM par rapport à la métropole et à l’UE et explique le poids majeur que revêt cette composante. Par ailleurs le coût du fret et notamment des containers a particulièrement augmenté en 2021 dans un contexte de pénurie de transport maritime généralisé.
- Les frais de débarquement (incluant déchargement, manutentionnaires, dockers, droits de port, stationnement, transport port-usine, dépotage...) représentent une part significative des coûts d’acheminement ; entre 8% et 22% selon les types de produits.

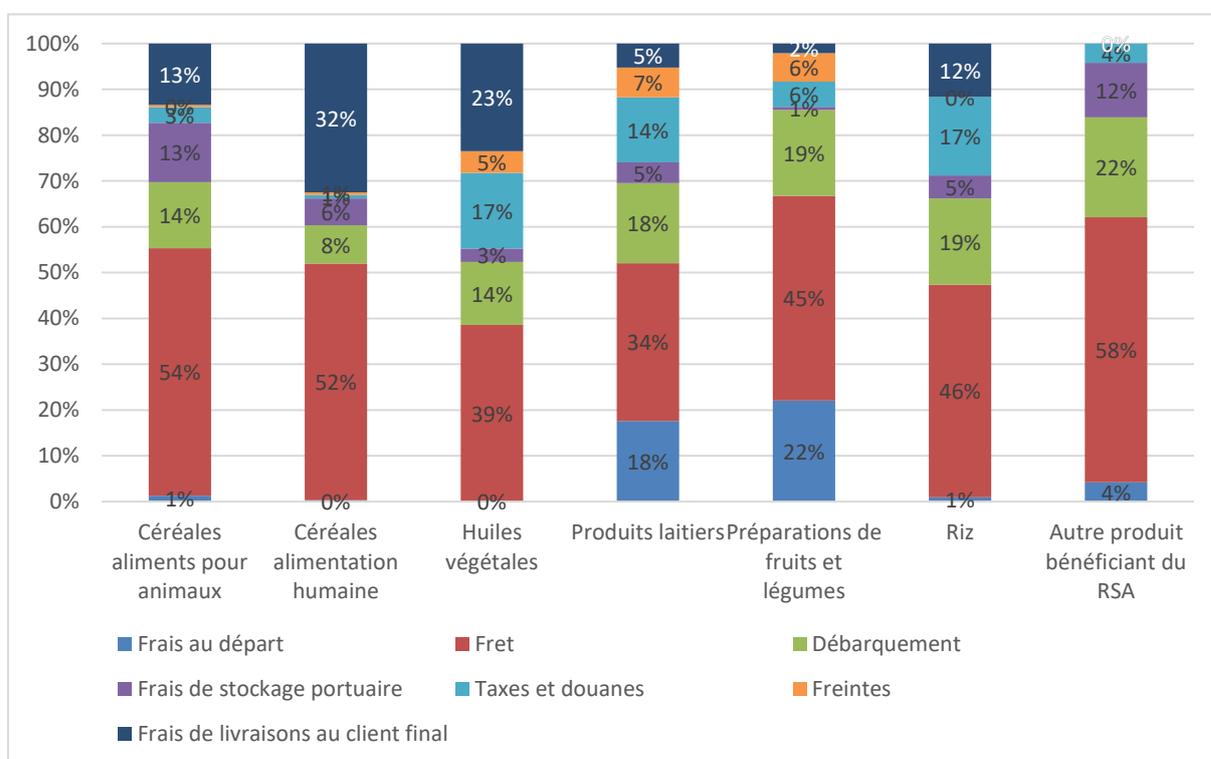
⁴⁹

Free on board : « incoterm » signifiant qu'une marchandise est achetée ou vendue sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférents et sans les assurances.

⁵⁰ Bunker adjustment factor / interim fuel participation : **surfret** dû à l'ajustement des prix du carburant.

- Les frais de stockage portuaire (incluant les frais financiers afférents) constituent des postes de coûts significatifs variant entre 5% (riz) à 13% (céréales pour l'alimentation animale et autres produits).
- Les taxes et douanes sont des postes de coûts significatifs pour certaines filières. Ceux-ci varient entre 1% pour les céréales destinées à l'alimentation animale et 17% pour le riz et l'huile.
- Les freintes dues aux multiples opérations de manutention varient entre 1% et 7% selon les filières.
- Les frais de livraison au client final des activités analysées peuvent compter pour une part importante du surcoût total : c'est le cas notamment des filières céréales à destination de la consommation animale (14%) et humaine (32%) ainsi que pour les huiles végétales (23%). Ces frais s'expliquent par la topographie et la difficulté de circulation dans certains DOM.

Figure 28 - Composition détaillée des surcoûts des revendeurs et transformateurs liés à l'importation de denrées et intrants agricoles par filière, tous DOM (n=34).



Source : Enquête bénéficiaires RSA 2021.

Les différences constatées d'un DOM à l'autre et au sein d'une même gamme de produits peuvent s'expliquer par les raisons suivantes :

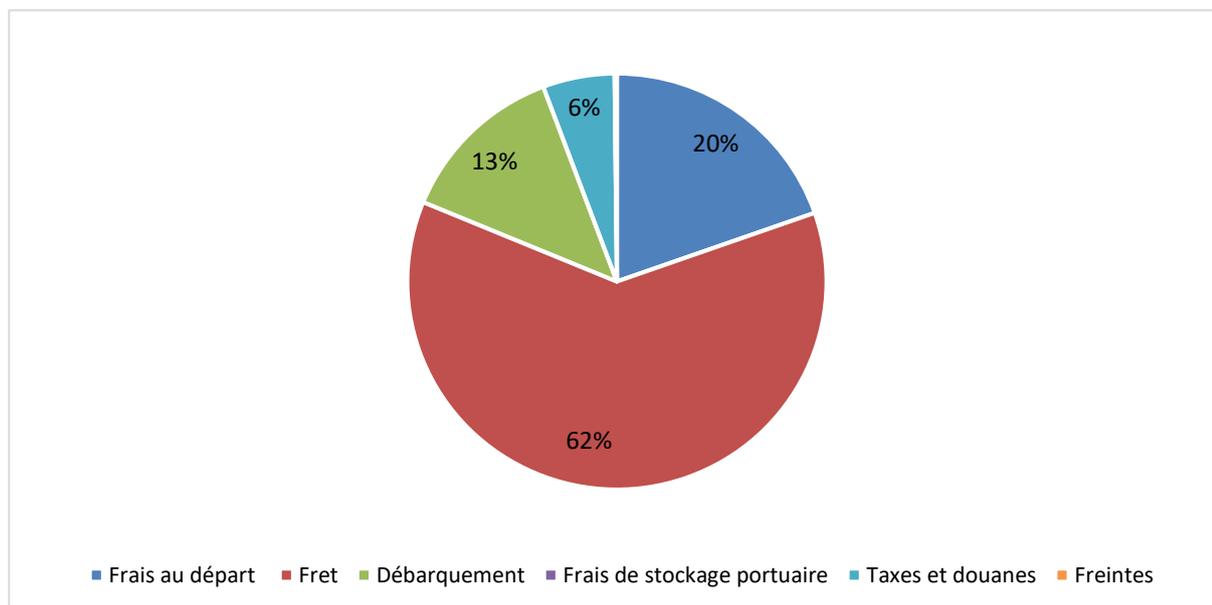
- Le positionnement des DOM par rapport aux routes commerciales existantes ainsi que les coûts liés aux infrastructures portuaires peuvent expliquer des surcoûts variables selon les DOM.
- La difficulté de transport interne liée au relief de certains DOM peut impacter le coût d'acheminement des matières premières jusqu'à l'usine ainsi que la livraison des produits jusqu'au client final.

- La spécificité de certains produits importés peut nécessiter des moyens et/ou des conditions de transports particulières (congélation, frais, vrac) et des niveaux de freintes plus ou moins élevés. Ainsi le coût moyen du fret des produits frais et congelés (notamment les préparations à base de fruits et légumes et les produits laitiers) est supérieur aux produits en vrac sec (céréales pour l'alimentation animale et humaine).

L'analyse de la composition des surcoûts au sein de la catégorie agriculteurs repose sur un nombre limité de réponses. Le RSA vient soutenir les agriculteurs réalisant des opérations d'importation d'aliments pour le bétail. Toutes les réponses reçues et validées proviennent de Guyane. Le coût moyen pondéré du transport des aliments pour animaux est estimé à 93€/tonne répartis comme suit (cf. Figure 29). Le fret représente près de 62% des coûts ; les frais au départ plus d'un quart et les frais de débarquement 8%.

Les coûts liés à l'éloignement constituent ainsi 89% des coûts de transport.

Figure 29 - Composition détaillée des surcoûts des agriculteurs liés à l'importation de denrées et intrants agricoles par filière, tous DOM (n=6).



Source : Enquête bénéficiaires RSA 2021

Limites

L'analyse des surcoûts repose sur une enquête détaillée envoyée à l'ensemble des bénéficiaires permettant de distinguer par DOM et par catégorie d'opérateur, les différents postes de coûts additionnels associés à l'acheminement des matières premières et la livraison des produits jusqu'au client final. Cette méthode présente plusieurs limites à cause d'une part de la difficulté pour certains bénéficiaires de réaliser des extractions analytiques précises correspondants aux postes de surcoûts et d'autre part du fait de la nature des nomenclatures et termes internationaux (incoterms) régissant les achats de matières premières au niveau mondial. En effet, la comptabilisation des charges dans le système comptable des bénéficiaires dépend de l'incoterm utilisé qui selon la conjoncture et les négociations peut inclure ou non l'embarquement, le fret, le dépotage, la livraison finale dans les locaux de l'acheteur etc. Les données collectées sont fidèles aux pratiques des entreprises mais cette réalité implique pour certains répondants de faire des estimations ou de présenter seulement des exemples représentatifs pour certaines matières premières. Les résultats sont à considérer avec précaution pour les activités où le nombre de répondant à l'enquête est le plus faible.

3.1.4 Les indicateurs communs aux États membres

Des premières données ont été fournies pour ces indicateurs dans le rapport annuel d'exécution POSEI France 2010. Afin d'améliorer et de compléter ces données, un groupe de travail relatif à ces indicateurs a été mis en place au niveau national. L'orientation retenue de recourir aux statistiques publiques et l'appui méthodologique des services statistiques du ministère chargé de l'agriculture ont permis d'obtenir des indicateurs plus robustes d'un point de vue statistique. La démarche entreprise explique les écarts entre les données relatives à ces indicateurs fournies dans les RAE POSEI France 2010 et suivants.

Objectif a) garantir l'approvisionnement des régions ultrapériphériques en produits essentiels à la consommation humaine ou à la transformation et en tant qu'intrants agricoles en allégeant les surcoûts liés à leur ultrapériphéricité, sans porter préjudice aux productions locales et à leur développement **IC 1-15**

- **Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement**

Les taux de couverture globaux (tous produits) du RSA sur les besoins d'approvisionnement sont restés stables autour de 35% depuis 2016 à l'échelle de l'ensemble des DOM. En 2021 ce taux diminue légèrement à Mayotte (-4 points de pourcentage) et connaît une hausse dynamique aux Antilles, en Guyane et à la Réunion (respectivement +5, +8 et +4 points de pourcentage).

Le taux de couverture du RSA sur les besoins en céréales reste globalement très élevé dans tous les DOM, bien qu'il soit sous la barre des 90% à la Réunion depuis 2016 et également en Guyane en 2021.

- **Indicateur 2 : Ecart de prix à la consommation pour les produits aidés par le RSA entre la Guyane et la France** **IC16**

La Réunion subit une forte augmentation des prix à l'importation entre 2020 et 2021 (14,1%), conjointement à une hausse des prix à l'exportation de 12,6% des mêmes produits pour l'ensemble de la France.

Selon les DOM et les aliments concernés, les écarts de prix à la consommation entre DOM et métropole se situent entre 65,84 €/T (à La Réunion pour l'aliment vaches laitières) et 428,85 €/T (en Guyane, pour l'aliment poulet de chair finition standard)⁵¹.

⁵¹ Données du RAE 2020, les données actualisées n'étant pas disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

Objectif b) pérenniser et développer, dans une optique durable, les filières de diversification animale et végétale des régions ultrapériphériques, y compris la production, la transformation et la commercialisation des produits locaux

Objectif c) préserver le développement et renforcer la compétitivité des filières agricoles traditionnelles des régions ultrapériphériques, y compris la production, la transformation et la commercialisation des productions et produits locaux

➤ **Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés**

IC17-23

Les DOM présentent des niveaux de couverture des besoins d’approvisionnement par la production locale très variables d’un produit à l’autre et d’un DOM à l’autre. Pour un certain type de culture (sucre et banane), les DOM sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout destinés à l’exportation. En revanche, les DOM sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait.

Légumes :

Globalement, les taux de couverture des légumes sont assez élevés.

La tomate est le produit le plus représentatif de la production légumière des DOM. La production locale en tomate fraîche est suffisante pour les besoins de La Réunion pour lesquels les importations sont faibles. Sur la période 2007-2021 on observe en revanche une diminution notable du taux de couverture de l’approvisionnement local en tomates par la production locale aux Antilles (-10 points) et en Guyane (- 42 points), les taux de couverture de cette dernière ayant décroché en 2020 et 2021. En 2021, les exportations de tomates fraîches sont nulles pour la Guyane et représentent 27 tonnes pour les Antilles et 12 tonnes pour La Réunion.

Contrairement aux autres DOM, le melon est un produit d’exportation pour les Antilles qui en exportent 2 535 tonnes en 2021. Le niveau d’exportation retrouve celui de 2019 après une chute de 34% en 2020.

NB : Les melons sont comptabilisés dans les légumes car il s’agit d’un produit demandant des installations ainsi qu’un savoir-faire pour les cultiver de même nature que les légumes.

La Réunion reste auto-suffisante en poivrons et piments avec un taux de couverture de 99% en 2021 et une évolution pour la période 2007-2021 de 6 points. Pour la Guyane, le taux de couverture diminue à 78%. La tendance baissière se poursuit dans les Antilles (-37 points pour la période 2007 – 2021), amenant le taux de couverture à 37%.

Fruits :

Les taux de couverture en fruits sont également très élevés, davantage encore que ceux des légumes.

La production de bananes en Guyane et à La Réunion suffit à fournir la demande locale. Leur production excédentaire aux Antilles en 2021 (3 372%) est principalement destinée à l’exportation. L’ananas de la Réunion est lui aussi un produit d’exportation. Ainsi, 2 189 tonnes d’ananas ont été exportées depuis l’île en 2021. Ces 2 fruits sont des produits clés de l’agriculture ultramarine française, ainsi que les mangues / goyaves et goyaviers pour la Guyane et la Martinique.

Pommes de terre :

Les pommes de terre ne sont pas répertoriées au sein des légumes, car elles sont comptabilisées dans les grandes cultures par les sources statistiques, au même titre que les céréales et les oléagineux.

A La Réunion, les pommes de terre sont un produit phare de la production, bien que le taux de couverture ne soit que de 42% et qu'il ait connu une perte de 36 points depuis 2007, contrairement aux autres DOM où il n'y a pas de production existante.

Canne à sucre, sucre et rhum :

La production de canne à sucre est destinée à la transformation locale en sucre brut et/ou en rhum.

La production de sucre de La Réunion est destinée à l'exportation (145 802 tonnes exportées en 2021). Cependant, cet important taux de couverture est à relativiser : en effet, les DOM ne produisent pas de sucre raffiné et doivent donc en importer.

La production en sucre de la Guyane est nulle, la totalité de la canne à sucre étant destinée à la fabrication de rhum agricole. Le sucre représente cependant un produit d'exportation pour les Antilles qui en exportent 38 630 tonnes en 2021.

Le sucre de canne brut et le rhum sont des produits d'exportation.

Viandes :

Le taux de couverture en viandes est faible. C'est en Guyane qu'il est le plus faible (4% en 2021), suivie des Antilles avec un taux de couverture de 11%. A La Réunion, il est plus élevé et atteint 38% en 2021. La production alimente essentiellement les besoins locaux, l'exportation étant quasiment nulle.

Lait entier :

Il n'y a pas de livraison de lait de vache aux industriels pour la Guyane. En 2021, la production en lait de La Réunion couvre 71% des besoins des industriels, contre 76% en 2020, et seulement 1% aux Antilles.

➤ **Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM**

IC 24

Les données de SAU pour l'année 2021 n'étant pas disponibles à la date de rédaction du présent rapport, le paragraphe qui suit s'appuie sur les données consolidées du Recensement Agricole 2020, mises à disposition sur les sites internet des DAAF de chaque DOM. Les surfaces agricoles utiles des exploitations ont diminué entre 2012 et 2020 de 11,2% en Martinique mais se stabilisent en Guadeloupe avec une évolution de 1,4%. Elles diminuent sur le long terme depuis 2000. A la Réunion, la SAU a diminué de 10,5% depuis 2012. A l'inverse, la SAU a fortement augmenté en Guyane (+38,2% entre 2012 et 2020). La diminution de la SAU des exploitations aux Antilles est liée à la pression foncière mais également à la déprise agricole, malgré la hausse moyenne de la surface par exploitation, qui ne comble pas la chute du nombre d'exploitants dans les territoires.

Le nombre d'exploitations agricole se stabilise en Guadeloupe et en Guyane avec respectivement une évolution de 6,3% et 4,5% entre 2012 et 2020 tandis que les autres RUP poursuivent leur diminution du nombre d'exploitations de -11,5% pour la Martinique et -20,3% sur la période pour la Réunion.

Sur 2012-2020, la taille moyenne des exploitations augmente dans la même mesure en Guyane ainsi qu'à la Réunion (respectivement 20,5% et 17,5%) tandis qu'elle diminue en Guadeloupe (-4,7%). Elle augmente aussi en Martinique, mais dans une plus modeste mesure (7,5%).

➤ **Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM**

IC 25-28

La Martinique affiche une stagnation globale du cheptel à +0.6% entre 2020 et 2021. Elle présente une légère augmentation de son cheptel bovin.

La Guadeloupe perd 4,2% de son cheptel global, principalement en raison des diminutions du nombre de bovins (-5,2%) et de volailles (-1,4%).

La Réunion casse sa dynamique de hausse avec une diminution de son cheptel global (-2,0%) entre 2020 et 2021, due à une forte baisse d'ovins (-16,0%), de bovins (-8,0%) et de caprins (-3,3%). Cependant les effectifs de porcins et de volailles augmentent (respectivement 0,8% et 2,2%).

A Mayotte, seules les données du recensement agricole 2010 sont disponibles.

➤ **Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP**

IC 29-30

Conformément aux souhaits des services de la Commission européenne, la liste des produits a été complétée par rapport au RAE POSEI France 2011, en lien avec l'indicateur 3. Les produits (ou groupe de produits) suivis sont :

- Pour tous les DOM :
 - o La canne à sucre (hors Mayotte) ;
 - o La banane ;
 - o La tomate ;
 - o Le lait de vache (livré aux laiteries) (hors Mayotte) ;
 - o Les viandes (hors Mayotte) : dont bovines, porcines, caprines, ovines, les volailles et les lapins ;
- Pour la Guadeloupe : ananas et melon ;
- Pour la Martinique : goyave et goyavier, ananas, melon et cristophine ;
- Pour la Guyane : mangue, ananas, citrons/limes/combavas, poivrons et piments ;
- Pour La Réunion : pommes de terre ;
- Pour Mayotte : goyave et goyavier, ananas, melons, cristophine, pomme de terre et poivrons et piments.

Guadeloupe :

Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre et la banane. L'évolution annuelle moyenne depuis 2013 reste positive pour le melon (+3,9%), pour la banane (+1,5%), et pour l'ananas (0,4%) et passe positive pour la canne à sucre (+2,0%) mais demeure négative pour la tomate (-1,6%).

Concernant les produits carnés, les productions principales en Guadeloupe concernent la viande bovine (1 518 tonnes produites en 2021) et porcine (1 410 tonnes produites en 2021). La tendance est à la baisse sur la période 2013-2021 (-4,0% pour les bovins et -1,3% pour les porcins).

Guyane :

Le SSP indique que les données de tonnages pour la Guyane présentent des évolutions anormales qui sont probablement liées à des erreurs de collecte en 2020 et 2021. Ainsi, les analyses qui suivent portent sur les dernières données disponibles (jusqu'à 2019).

Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre, l'ananas et la banane. La production de canne à sucre reste stable entre 2018 et 2019, avec une variation annuelle moyenne sur 2011-2019 de -1,8% et il en est de même pour la production d'ananas (1,7% sur 2011-2019). La production bananière est constante entre 2018 et 2019, portant une variation moyenne annuelle à +1,2% sur la période 2011-2019.

Martinique :

Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre et la banane. L'évolution annuelle moyenne depuis 2013 reste positive pour la canne à sucre (+3,2%). La production de banane augmente quant à elle de 6,5% entre 2020 et 2021.

La Réunion :

La canne à sucre représente la production locale la plus importante (1 553 631 tonnes produites en 2021). Elle enregistre une hausse de 1,8% entre 2020 et 2021, pour une évolution annuelle moyenne négative de -0,4% sur la période 2013 – 2021.

Mayotte :

Le SSP indique que les données de tonnages pour Mayotte présentent des évolutions anormales qui sont probablement liées à des erreurs de collecte en 2020 et 2021. Ainsi, les analyses qui suivent portent sur les dernières données disponibles (jusqu'à 2019).

Le principal produit agricole local de Mayotte est l'ananas, avec une production de 3 750 tonnes en 2019 qui a augmenté de 8,1% depuis 2016 (première année d'historique).

➤ **Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux**

IC 31-42

Les produits transformés dans les RUP françaises suivis dans le cadre du présent indicateur sont le sucre, le rhum agricole et les produits laitiers. Les données quantitatives de production pour les industries des viandes transformées ne sont pas disponibles dans les DOM.

Guadeloupe :

Les données ne sont pas disponibles pour la production de produits transformés à partir de produits agricoles locaux en 2021.

Guyane :

Les données ne sont pas disponibles pour la production de produits transformés à partir de produits agricoles locaux en 2021.

Martinique :

Les données disponibles en 2021 relatives aux produits transformés à partir de produits agricoles locaux concernent les laits fermentés aromatisés ou aux fruits, avec une production égale à 4 502 tonnes (-1,5% par rapport à 2020), ainsi que les desserts lactés, qui présentent une production totale de 882 tonnes en 2020 (+0,7% par rapport à 2019).

La Réunion :

Les données ne sont pas disponibles pour la production de produits transformés à partir de produits agricoles locaux en 2021.

Mayotte :

Les données ne sont pas disponibles pour la production de produits transformés à partir de produits agricoles locaux en 2021.

➤ **Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM**

IC 43-47

Sur la période 2013-2021, l'emploi agricole diminue plus fortement aux Antilles qu'en métropole et cela surtout en Martinique, où il enregistre une chute de -11,3% de 2013 à 2021. Il est en augmentation et en Guyane (+62,8%) sur la même période.

➤ **Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP**

La valeur du cheptel ne peut être calculée car le prix unitaire de chaque type d'animal ne fait pas l'objet de relevés.

➤ **Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP**

IC 48-49

Les valeurs commerciales des produits agricoles sont calculées pour établir les comptes régionaux de l'agriculture par le SSP.

Les plantes industrielles correspondent essentiellement à la production de canne à sucre, au prix de livraison de la canne à la distillerie ou la sucrerie.

Les fruits comprennent la banane d'expédition.

Le total de la valeur commerciale des différents produits agricoles décomptés dans le tableau IC48 correspond à la valeur de la production agricole des RUP.

➤ **Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux**

IC 50-55

L'estimation de la valeur de la production des industries agroalimentaires (IAA) n'est pas disponible dans la mesure où il n'y a pas de suivi des prix « sortie usine » pour les produits susceptibles d'intéresser les services de la Commission européenne. Ainsi, afin de suivre la valeur des produits transformés, l'indicateur choisi est la valeur de la production transformée vendue.

La valorisation de l'enquête statistique communautaire ProdCom dans les DOM permet de fournir des données pour les industries du rhum et du sucre.

L'enquête annuelle laitière fournit quant à elle des données relatives aux produits laitiers.

Notons que la diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85% du total. Pour les DOM, il résulte de cette règle qu'un grand nombre d'informations statistiques sont sous secret statistique. Ainsi, un nombre limité de données est publié.

➤ **Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP** **IC 56-65**

La valeur ajoutée détermine la richesse créée et constituée par le travail du personnel et par l'entreprise elle-même. La variable utilisée pour cet indicateur est la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) dont le mode de calcul est précisé dans le document tableaux du présent RAE.

Le retraitement sous ce format des données INSEE, par le Service Statistique et Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture, n'a été effectué qu'à partir de l'année 2009. Il n'y a donc pas de données similaires pour les années antérieures. En outre, les données relatives aux années postérieures à 2009 sont annuelles et disponibles à n+2, voire n+3.

3.2 Adéquation, limites et améliorations de la stratégie poursuivie

De manière globale, la contribution du POSEI est considérée par les acteurs locaux comme fondamentale au maintien de l'activité agricole des filières ciblées. Le succès de la mise en œuvre stratégique repose sur les 5 objectifs suivants, tels que définis dans le programme POSEI (voir annexe 6.1) :

- **Objectif d'amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'importation de substitution (produits végétaux et animaux) :**

Les filières de diversification végétale demeurent actives et dynamiques au sein du paysage agricole des DOM. L'évolution de la production est structurelle (baisse du nombre de producteurs et repli de la SAU dans les Antilles et à la Réunion), mais est également soumise aux événements conjoncturels affectant la production (cyclones, ouragans, sécheresse, inondations). A l'échelle des Antilles, la production de légumes se maintient avec une très légère augmentation de 0,7% en tendance par an entre 2013 et 2021 ; en revanche la production de fruits se replie en tendance de -3,3% par an entre 2013 et 2021 en Martinique et de -0,6% par an entre 2013 et 2021 en Guadeloupe⁵². Ces données soulignent qu'à ce stade, dans les Antilles, le programme POSEI permet de maintenir la production mais ne permet pas d'atteindre l'objectif affiché d'accroissement des productions des marchés, perturbées par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, et soumises à des pressions sanitaires fortes. De plus, 2021 ayant été une année compliquée pour les opérateurs en termes de commercialisation (conflits sociaux, difficultés d'écoulement dans les collectivités hospitalières, les blocages routiers...), certains opérateurs ont revu à la baisse leurs volumes de production. En ajoutant la sécheresse, l'évolution observée entre 2020 et 2021 ne reflète pas l'évolution de fond dans le secteur, 2020 ayant été, une nouvelle fois, une année atypique. Considérant les taux de couverture des productions légumières, ils sont élevés pour la Guyane (87% pour les produits frais en 2021 selon l'indicateur communautaire n°3), Mayotte (88% pour les produits bruts d'après l'ODEADOM⁵³) et la Réunion (entre 68% et 79% en 2021 selon l'IEDOM et l'IC n°3) mais restent faibles aux Antilles (52% en produits frais selon l'IC n°3, entre 26 et 39% pour la Martinique et 43 et 55% pour la Guadeloupe pour les produits bruts selon l'ODEADOM). Pour les fruits, la Guyane et Mayotte se distinguent par de très bons taux de couverture (87% pour les produits frais en Guyane en 2021 selon l'IC n°3, environ 94% pour les produits bruts selon les estimations de l'ODEADOM) et la Réunion affiche également des taux satisfaisants (entre 58% selon l'IEDOM et 71% y compris bananes selon l'IC n°3) tandis que la couverture des Antilles est plus faible (31% pour les produits bruts en Martinique et 44% en Guadeloupe selon l'ODEADOM). En termes d'évolution,

En termes d'évolution, la tendance est à la stabilité pour les taux de couverture en légumes pour l'ensemble des DROM (hormis Mayotte où la tendance est à la baisse), selon l'ODEADOM. Concernant les fruits, la tendance est à la baisse aux Antilles et stable à La Réunion.

Les DOM présentent des taux de couverture par les productions animales très variables d'un produit à l'autre et d'un DOM à l'autre. Ils demeurent globalement dépendants de l'approvisionnement extérieur

⁵² DISAR, Agreste, SAA provisoire 2021

⁵³ « La couverture des besoins alimentaires dans les DROM - Observatoire des économies agricoles ultramarines 01/03/2021 »

pour leur consommation de viandes et de lait, bien qu'à des degrés différents selon les DOM et les filières. Selon l'indicateur communautaire n°3, le taux d'approvisionnement en viandes en 2021 varie de 4% en Guyane, à 11% dans les Antilles et 38% à la Réunion. Certaines productions animales se distinguent en couvrant une part significative de la consommation locale, telles que les œufs dans l'ensemble des DOM, avec des taux de couverture supérieurs à 80% (100% en Guyane ; 80% en Guadeloupe) ou les viandes porcines et volailles de chair à la Réunion (respectivement 57% et 46%) selon les données recueillies auprès des professionnels. La production locale de volaille de chair tend à progresser face aux importations dans l'approvisionnement de tous les territoires sur la dernière décennie, à l'exception de la Guyane. Les répercussions de la pandémie en 2020 et 2021 en matière de perturbation du trafic ainsi que d'inflation des coûts du fret et des matières premières importées (dont les aliments, et animaux vivants) ont souligné d'importants enjeux autour de l'autonomie des filières, notamment monogastriques.

Concernant l'emploi agricole, les données du recensement agricole et enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (en unités de travail annuel total) présentent une évolution hétérogène entre les Antilles et les autres DOM. Entre 2013 et 2021, l'emploi agricole diminue fortement en Martinique (-11,3%) et à La Réunion (-11,8%). L'emploi agricole subit une érosion de moindre ampleur sur la même période en Guadeloupe (-5,5%). En revanche, il progresse fortement en Guyane (+62,8%), conjointement à une augmentation sensible de la SAU des exploitations agricoles.

Le bilan concernant ce premier point est donc mitigé : si l'on observe bien un développement intéressant des volumes de production et de l'emploi agricole en Guyane, ainsi que pour certaines filières réunionnaises, les résultats aux Antilles ne sont pas satisfaisants en termes d'évolution de l'emploi et des volumes totaux de production. Si le POSEI n'a pas atteint cet objectif sur ces territoires, il a cependant certainement contribué à en limiter la décroissance.

- **Objectif de renforcement de la durabilité et de la résilience des entreprises et des filières :**

Le suivi des indicateurs du Plan Banane Durable 2 (2014-2022) montre que la filière banane continue ses efforts en matière de préservation de l'environnement, notamment en limitant l'utilisation des intrants chimiques (développement des apports de fertilisants organiques, mise en place de couverts végétaux, réduction des produits phytopharmaceutiques chimiques entre 2015 et 2021). **L'aide POSEI étant octroyée aux planteurs ayant signé ce PBD, le programme contribue donc directement et favorablement à une gestion durable de la filière.** En outre, le dispositif bio mis en place en 2018 contribue également à inciter au développement de la conversion des surfaces et à la production de bananes AB. L'impact du programme POSEI semble toutefois limité sur le déploiement de certaines pratiques vertueuses, telles que l'augmentation des surfaces en jachères et la conversion progressive des surfaces en agriculture biologique.

Concernant les filières de diversification végétale, les analyses montrent que **l'objectif du programme visant à améliorer la qualité des productions - en incitant les producteurs à s'engager dans des démarches de certification de leurs produits - est au ralenti.** En effet, le dernier versement au titre de l'aide à la mise en place des politiques qualité a été effectué en 2015. Cependant les volumes aidés dans le cadre de l'aide à la commercialisation, certifiés Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale ont augmenté dans tous les départements pour lesquels les données 2020 sont disponibles. En particulier, en 2020, les volumes de fruits et légumes aidés pour le commerce local ont fortement progressé à la Réunion, qui compte pour 65% des fruits et légumes aidés dans le cadre de ce dispositif. Dans ce département, les volumes de fruits et légumes bio ou HVE passent de 2 186 t en 2020

à 2 364 t en 2021. Cependant, à la Martinique, ces volumes passent de 400 t en 2020 à 56 t en 2021⁵⁴. **Le programme contribue donc par un système de bonification à l'amélioration de la qualité de la production végétale ultramarine.**

Les indicateurs à disposition pour évaluer le niveau de prise en compte des nouvelles demandes sociétales en matière de bien-être animal, respect de l'environnement et qualité des produits dans les filières d'élevage sont très hétérogènes selon les territoires, et globalement limités. A la Réunion, les indicateurs de suivi du plan d'action agroécologique défini par l'interprofession dans le cadre de son programme Défi Responsable 2018-2025 sont toutefois positifs. Plus de 72% des éleveurs ont été formés aux pratiques agroécologiques en 2021 (soit +21 points en trois ans), et plus de 51% d'entre eux sont engagés dans une démarche de gestion de l'eau en 2021 (+36 points en trois ans). Les aides POSEI contribuent directement à cet engagement des filières vers davantage de durabilité, puisqu'elles alimentent une partie du revenu versé aux éleveurs dont 10% est désormais conditionné au respect d'une grille de notation agroécologique, qui comprend 5 thématiques : gestion des espaces, formation aux pratiques agro-écologiques et sensibilisation aux bonnes pratiques ; protection sanitaire des animaux et de l'exploitation, et bien-être animal ; maîtrise de l'énergie et production d'énergies renouvelables, tri, recyclage et valorisation des déchets ; préservation de la ressource en eau et maîtrise des consommations. En 2021, 43% des éleveurs ont atteint la note seuil pour recevoir 100% de cette « part agroécologique ». En Martinique et en Guyane, les filières ont mené plusieurs travaux pour le développement et l'agrément de démarches de qualité : label RUP inscrit dans les exigences de la loi EGALIM, LABEL'BOV (reconnaissance de la viande bovine de race traditionnelle Brahman et la viande de mouton de race Martinik), produits de marque « Parc naturel régional de Martinique » (viande d'agneau, porc créole en perspective). En Martinique, une démarche portée par la coopérative porcine envisage de promouvoir et valoriser l'élevage de porc en liberté. En Guyane et aux Antilles, l'agriculture biologique peine en revanche à se développer, par manque d'attractivité du marché.

- **Objectif de développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine » :**

Les indicateurs de performance relatifs au dispositif de diversification végétale ont montré que l'objectif de structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché, ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées et reconnues est pleinement atteint à la Réunion avec une nette hausse des volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales. Pour les autres territoires, les résultats en termes de structuration des filières fruits et légumes n'auraient pas été atteints de la même manière. Le POSEI a permis d'augmenter les volumes produits, et a fortiori les volumes écoulés sur le marché local. Une tendance encourageante pour le dispositif d'aide aux communes isolées mis en place en 2019 est à noter pour la Guyane. La situation à Mayotte rend encore difficile une mise en œuvre d'ampleur du dispositif. En effet, la filière souffre d'un manque de professionnalisation, avec des exploitations agricoles de petite taille n'ayant pas toujours de comptabilité, et limitant ainsi leur accès aux aides publiques. Par ailleurs, une faible part de la production de l'île est intégrée à un circuit formel de commercialisation, et ne permettant pas à la majeure partie des volumes d'être éligibles au dispositif POSEI.

⁵⁴ Données provisoires au 26/08/2022

Les objectifs de performance relatifs au soutien en faveur de la production sucrière, ont montré que si de manière tendancielle, on observe un repli global des récoltes de canne (-1,5 % par an sur la période 2013-2021) et, donc, des volumes de sucre produits (-3,0 % par an), l'importance de la mesure 3 pour le maintien de la filière est très largement admise par les bénéficiaires de celle-ci. Seules les productions de rhum totale et agricole ont progressé de manière tendancielle entre 2013 et 2021 (respectivement de 3,2 % et de 2,6%). Au demeurant, si le programme ne permet pas de faire progresser certains indicateurs, il limite leur érosion. Au regard de l'évolution à long terme des surfaces sous canne, des volumes récoltés, des volumes de sucre produits et des volumes de rhum agricole distillés, **le soutien du POSEI contribue donc largement à l'atteinte des objectifs de la mesure 3**. Les fluctuations observées sont principalement liées aux conséquences d'évènements conjoncturels et/ou climatiques

- **Objectif de consolidation et la pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente**

Au regard de la progression des surfaces cannières et des volumes de rhum, cet objectif est partiellement réalisé. En 2021, la superficie de canne régresse légèrement par rapport à 2020 (-1,2%) mais sa progression sur le long terme demeure positive (de 2,4% par an entre 2013 et 2021 d'après les données du recensement agricole). A la Réunion, acteur majeur dans l'industrie du rhum et notamment du rhum de sucrerie, la fabrication globale de rhum est en hausse tendancielle de 4,3% par an sur la période 2013-2021. Aux Antilles, où la filière est portée par la production de rhum agricole, celle-ci s'inscrit aussi dans une tendance moyenne à la hausse sur la période 2013-2021 : respectivement +2,4% en Martinique et +2,9% en Guadeloupe.

Cependant, s'agissant des productions de canne à sucre et de sucre, pour lesquelles les volumes décroissent sur la dernière décennie de respectivement 1,5% et 3,0% par an, le programme n'a pas permis de réaliser entièrement l'objectif de développement de la filière. Les évolutions de production de canne et de sucre sont liées au soutien du programme POSEI, mais sont également tributaires des conditions de cultures et des aléas météorologiques, pouvant faire varier de manière significative les niveaux de production d'une année à l'autre. En particulier, l'année 2021 ayant été marquée par de fortes pluies au mois d'Août à la Réunion, ce facteur est avancé pour expliquer le repli continu de la production de sucre (-6,2% par rapport à 2020), attribué à la baisse de la richesse saccharimétrique des cannes. La Réunion étant le principal producteur (67,7% de la production de canne et 77,7% du sucre de l'ensemble des DOM en 2021), elle contribue en effet significativement à l'évolution globale à l'échelle des quatre départements.

Si de manière tendancielle, on observe un repli global des récoltes de canne et, donc, des volumes de sucre produits, l'importance de la mesure 3 pour le maintien de la filière est très largement reconnue par les bénéficiaires de celle-ci. Seules les productions de rhum totale et agricole ont progressé de manière tendancielle entre 2013 et 2021 (respectivement de 3,2% et de 2,6%). Au demeurant, si le programme ne permet pas de faire progresser certains indicateurs, il limite leur érosion.

Au regard de l'évolution à long terme des surfaces sous canne, des volumes récoltés, des volumes de sucre produits et des volumes de rhum agricole distillés, **le soutien du POSEI contribue ainsi largement à l'atteinte de l'objectif de consolidation et la pérennisation du développement de la filière canne à sucre**. Les fluctuations observées sont principalement liées aux conséquences d'évènements conjoncturels et/ou climatiques.

- **Objectif de création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles**

L'indicateur communautaire 5d indique l'évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des DOM, les dernières données disponibles étant celles de 2020. Ces données montrent qu'entre 2019 et 2020, la valeur ajoutée a progressé dans l'ensemble des secteurs à l'exception de la fabrication de sucre (-9%) en lien avec un contexte conjoncturel peu favorable à la Réunion ; et dans une moindre mesure l'industrie laitière (-2%). L'ensemble des industries alimentaires indiquent une légère baisse (-1%).

L'indicateur communautaire 4d suit les produits transformés suivants dans les RUP françaises : le sucre, le rhum agricole et les produits laitiers. Les données de production ne sont toutefois pas disponibles sur la dernière décennie, hormis en Martinique pour celles relatives concernant les laits fermentés aromatisés ou aux fruits, avec une production en repli de 2% par an sur la période 2013-2021, ainsi que les desserts lactés, qui présentent une hausse tendancielle de 1% par an sur la même période. D'après les analyses menées sur la mesure 5, la production organisée de lait de vache martiniquaise est quasi-exclusivement destinée à la fabrication industrielle de yaourts. La filière lait est en difficulté structurelle depuis les années 2000 malgré le soutien du POSEI (baisse tendancielle des volumes produits de 16,5% par an sur la période 2013-2021) mais une relance est tentée en Martinique à travers le projet d'élevage collectif de la coopérative Madivial qui s'efforce d'améliorer la réponse aux attentes quantitatives et qualitatives des acteurs industriels. La production de lait de vache se redresse en 2021 (+32,1%). A Mayotte, la filière laitière se structure depuis 2018 autour de la coopérative « Uzuri wa dzia » qui se charge de la collecte du lait, de sa transformation en lait caillé et de sa commercialisation. En raison de la valeur cérémonielle et culturelle associée à ce produit, le lait caillé est proposé aux consommateurs à des prix très rémunérateurs, autour de 5 euros le litre, soit un prix largement supérieur aux produits importés. Cette compétitivité hors-prix assure un débouché sur lequel s'appuyer pour élargir la gamme de production aux yaourts aromatisés, laits pasteurisés et aux fromages. Les aides à la fabrication et commercialisation des filières animales de Mayotte contribuent depuis 2020 à la consolidation de cette production de valeur ajoutée, qui s'insère dans un marché de niche et dont l'évolution est encore incertaine.

Comme détaillé dans l'analyse de l'objectif précédent, au regard de l'évolution à long terme des volumes de rhum agricole distillés (en hausse tendancielle de 2,6% par an depuis 2013) et des volumes de sucre produits (en repli de 3,0% par an, sous l'influence d'événements conjoncturels et/ou climatiques), le soutien du POSEI contribue à consolider et pérenniser la création locale de valeur ajoutée dans la filière canne à sucre, a minima en limitant l'érosion de la production de canne et sucre, voire en soutenant la progression de la production de rhum.

4 Gestion du programme

4.1 Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du POSEI 2021 et avancées

Les parties relatives à l'exécution physique et financière des différentes mesures ont permis de mettre en évidence différentes difficultés dans la mise en œuvre de certains dispositifs.

A l'instar des années précédentes, des difficultés ont été relevées concernant la réalisation des réseaux de références pour les filières animales. Le dispositif souffre toujours d'une disponibilité insuffisante de conseillers pour la réalisation des suivis de terrain, de difficultés à intégrer des éleveurs volontaires pour mettre à disposition des données économiques individuelles, et du turn-over des techniciens en charge de suivis.

La mise en œuvre du programme POSEI en 2021 a été localement impactée par la crise sanitaire COVID-19 et ses répercussions (mouvements sociaux aux Antilles fin 2021). Par ailleurs, dans le cadre du dispositif des Réseaux de Référence sur le volet végétal, tous les déplacements et restitutions collectives ont été annulés, ayant pour conséquence une limitation de l'efficacité du dispositif. Les périodes de restriction de déplacement, souvent décalées temporellement entre la métropole et les DOM, ont complexifié l'organisation des échanges entre l'ODEADOM et les professionnels.

La hausse des coûts du fret et des matières premières (intrants, aliments, animaux vivants) ainsi que les difficultés d'approvisionnement se sont maintenues en 2021, impactant les aides aux importations d'animaux vivants et le RSA. Les professionnels ont sollicité une revalorisation du montant unitaire et de l'enveloppe de l'aide à l'importation d'animaux vivants, qui n'a pas été accordée.

De manière générale, concernant les départements de Mayotte et de la Guyane, il a été mentionné par les professionnels que la difficulté majeure pour la mise en œuvre du POSEI repose sur le faible niveau de professionnalisation du secteur. Les bénéficiaires du POSEI sont intégrés à des réseaux professionnels établis et bien identifiés, mais une très large partie du secteur agricole demeure de très petite taille économique, souvent vivrier, et sont hors champs pour bénéficier du dispositif.

En termes d'avancées, l'enquête annuelle RSA a été renouvelée en 2021 sur le modèle de 2020, de manière à pouvoir mieux évaluer la répercussion de l'avantage octroyé par les bénéficiaires, via une approche basée sur les marges brutes. Le taux de retour a progressé ce qui montre que l'exercice a été mieux compris.

L'année 2021 a aussi été marquée par la dématérialisation totale des demandes d'aides à la structuration de l'élevage. Une plateforme permet désormais le dépôt des dossiers en ligne, la transmission d'erreurs manifestes et de pièces manquantes, ainsi que la déclaration des reversements. La mise en place d'une plateforme de télédéclaration est également envisagée pour la gestion des aides à la diversification végétale.

4.2 Données de contrôle

CT1-15

Les statistiques de contrôles de l'année de production 2021 incluses dans le présent document concernent l'ensemble des aides du POSEI. Le détail des contrôles est présenté dans le tome tableau du RAE.

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014, l'ODEADOM réalise deux types de contrôles : contrôles administratifs et contrôles sur place avant paiement.

MFPAL – Contrôles menés par l'ODEADOM – partie SIGC

Les contrôles administratifs ont été réalisés de façon exhaustive. Ils ont porté sur la totalité des 5 204 demandes d'aides présentées. Ils ont permis de déceler 78 irrégularités correspondant à un montant total de 58 204 € (soit 0,04 % du montant demandé, pour 0,03 % en 2020).

Compte tenu des contraintes sanitaires encore actives à la période de réalisation des contrôles sur place du SIGC, les dispositions dérogatoires accordées par les règlements n°725/2021 et n°1216/2022 ont été utilisées, en particulier la possibilité d'abaisser le taux de contrôle minimum à 3% au lieu de 5%.

Ainsi, les contrôles sur place avant paiement ont porté sur 257 demandes d'aide (soit 4,94 % du total des demandes, 3,36 % en 2020), représentant 6,45 % des montants demandés (7,60 % en 2020). Les bénéficiaires contrôlés ont été sélectionnés de façon aléatoire pour 23 % d'entre eux, et sur analyse de risque pour 77 % d'entre eux.

Des anomalies ont été relevées pour 31 des demandes d'aide contrôlées sur place, soit dans 12 % des cas (contre 13 % en 2020). Les irrégularités ont représenté :

- Pour la partie de l'échantillon déterminée par analyse de risque (23 anomalies) : 15 643 €, soit un taux d'erreur de 0,19 % (0,94 % en 2020) ;
- Pour la partie de l'échantillon déterminée de façon aléatoire (8 anomalies) : 31 663 €, soit un taux d'erreur de 5,70 % (0,16 % en 2020).

Le taux d'erreur sur l'échantillon aléatoire est considéré comme non significatif, dans la mesure où le montant des irrégularités est issu à 95% d'un même dossier. Toutefois, le taux de contrôle a été augmenté dans le programme de l'année suivante, pour les deux sous-mesures SIGC, soit fin 2022 (au titre du programme de contrôles pour l'année 2022) pour la banane et début 2023 (au titre du programme de contrôles 2023) pour l'aide à la tonne de canne livrée.

Des contrôles sur place complémentaires, dits « transversaux », ont été réalisés sur des points de contrôle spécifiques :

- vérification du protocole de réception des cannes en distillerie ou en sucrerie,
- vérification du respect du prix minimum d'achat des cannes en distillerie,
- vérification du reversement effectif de l'aide banane par l'organisation de producteurs aux bénéficiaires finaux.

Aucune irrégularité n'a été relevée suite à ces contrôles.

MFPAL – Contrôles menés par l’ODEADOM – partie hors SIGC

Les contrôles administratifs ont porté sur la totalité des 216 demandes d’aides présentées. Ils ont permis de déceler 66 irrégularités correspondant à un montant total de 340 400 € (soit 0,35 % du montant demandé, pour 1,35% en 2020).

Les contrôles sur place avant paiement ont porté sur 27 demandes d’aides (soit 12,50 %, ce taux étant de 9,83 % en 2020), représentant 66,81 % du montant total demandé (63,56 % en 2020). Les demandes d’aide contrôlées sur place correspondent à 19 bénéficiaires, sélectionnés de façon aléatoire pour 5 d’entre eux, sur analyse de risque pour 9 d’entre eux, les 5 autres correspondant à une population contrôlée de façon exhaustive.

Des anomalies ont été relevées pour 13 des demandes d’aide contrôlées sur place. Les irrégularités ont représenté :

- Pour la partie de l’échantillon déterminée sur analyse de risque : 53 392 €, soit un taux d’erreur de 0,08 % (4,24 % en 2020) ;
- Pour la partie de l’échantillon déterminée de façon aléatoire : 25 836 €, soit un taux d’erreur de 2,63 % (0,01 % en 2020).

Les taux d’erreur constatés ont amené à augmenter le taux de contrôle dans le programme de l’année suivante pour deux sous-mesures (Actions transversales, Aide à l’importation d’animaux vivants).

Il convient de préciser que le contrôle sur place pour la sous-mesure Aide à l’importation d’animaux vivants est intervenu fin 2022. A ce jour, le montant des irrégularités est un montant maximum, avant échange contradictoire.

Notons également qu’un contrôle sur place programmé sur analyse de risque a été annulé, les taux de contrôle requis étant atteints.

MFPAL - Contrôles menés par l’ASP

MFPAL - Contrôles menés par l’ASP

Les contrôles administratifs ont été réalisés de façon exhaustive. Ils ont porté sur la totalité des 6 767 demandes d’aides présentées. Ils ont permis de déceler 218 irrégularités correspondant à un montant total de 21 548 €, soit un taux d’erreur de 0,16 %.

Les contrôles sur place avant paiement ont porté sur 2.75% des bénéficiaires qui représentent 4% du montant total demandé. Les 166 demandes d’aide contrôlées sur place ont été déterminées de façon aléatoire pour 23% d’entre elles, et sur analyse de risque pour 77% d’entre elles.

Des anomalies ont été relevées sur 57 des 186 demandes d’aide contrôlées sur place. Les irrégularités ont représenté :

- Pour la partie de l’échantillon déterminée par analyse de risque : 22 987 €, soit un taux d’erreur de 5.13% ;
- Pour la partie de l’échantillon déterminée de façon aléatoire : 18 666 €, soit un taux d’erreur de 2.27%.

5 Modifications

5.1 Mesure 1 : Actions transversales

Après modification de la fiche financière FEAGA 2022, au titre du Programme POSEI 2021, et conformément aux dispositions de l'article 38 du R(UE) n°180/2014, l'allocation financière de la mesure 1 « Actions transversales » est de 2 220 000 €.

5.2 Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane

Chaque année, le programme POSEI est révisé. Des modifications peuvent y être apportées en fonction des demandes des opérateurs et des événements spécifiques de la campagne précédente ayant impacté significativement les filières agricoles.

2021	Aucune modification de l'aide. Seuls certains coefficients techniques ont été revus sur la base des éléments de calcul établis lors de la précédente modification. Ainsi, dans le cadre d'une démarche de lutte contre la cercosporiose noire, le producteur est autorisé à mettre en réserve à titre individuel un maximum de 12,5% de sa RI. Pour compenser la perte de rendement (plafonnée à 25%), la majoration du montant unitaire de l'aide à la tonne est fixée au plafond de 14,28%.
2020	Aménagement de l'aide pour les producteurs engageant un programme de lutte contre la cercosporiose noire. Le producteur entrant dans cette démarche individuelle est autorisé à mettre en réserve 12% maximum de sa référence individuelle (RI). Pour compenser la perte de rendement liée à la cercosporiose noire, une majoration du montant unitaire de l'aide à la tonne est appliquée à 13,6%, s'entendant comme un plafond.
2019	Aucune modification.
2018	Aménagement de l'aide pour les agriculteurs qui s'engagent en agriculture biologique : pour compenser les baisses de rendement liées à ce mode de production, un dispositif de mise en réserve individuelle de 30% des références individuelles du producteur permet une revalorisation de l'aide de 43%.
2017	Aucune modification.
2016	Modifications qui concernent principalement deux aspects : <ul style="list-style-type: none">• Arrêt de l'activation des reconstitutions de tonnages en cas de pression accrue de cercosporiose noire. La progression et l'extension de pratiques plus respectueuses pour l'environnement auprès des producteurs a conduit à l'interruption de cette mesure.• L'engagement des organisations de producteurs (OP) dans le PBD 2. Les bénéficiaires de l'aide ont l'obligation d'adhérer à une OP qui soit engagée dans le PBD 2.

	<p>Le suivi de l'engagement des OP sera effectué sur la base d'indicateurs pouvant être issus de ceux du PBD2 tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'évolution de la sole bananière, du nombre d'exploitations ayant un atelier « banane », des quantités commercialisées par an, de la valeur ajoutée annuelle de la filière, des coûts de productions. (Indicateurs économiques). -L'indice de Fréquence de Traitement (IFT), le Bilan Carbone, la quantité de substance active/ha/an, le taux de bio pesticides. (Indicateurs environnementaux). -Le nombre d'emplois directs, indirects et induits ; nombre d'heures de formations suivies. (Indicateurs sociaux). <p>L'évolution de ces indicateurs fera l'objet d'une communication à la Commission Européenne et cela à partir du RAE 2017.</p>
--	--

5.3 Mesure 3 : Actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de modification des aides
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de modification des aides. • Le soutien à la filière permet le soutien à la production de bagasse, destinée à la production de chaleur et d'électricité. En Guadeloupe et à la Réunion la filière fournit un complément de combustible pour l'exploitation de centrales de cogénération charbon-bagasse et nouvellement biomasse-bagasse en Martinique.
2019	<ul style="list-style-type: none"> • A La Réunion, le prix interprofessionnel de la canne de référence passe de 39,09 €/t à 40,07 €/t pour une richesse saccharimétrique de 13,8% (cette révision a été effectuée en 2017).
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'aide « transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée » en « aide au tonnage de canne à sucre livré dans les centres de réception ». Les paramètres de l'aide restent inchangés par ailleurs. L'aide est calculée sur la base des cannes livrées au centre de réception afin d'assurer un volume de production pour les industriels.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • L'année 2017 marque la fin des quotas sucriers et la mise en œuvre de nouveaux plans d'entreprises dans le cadre de l'aide au maintien de l'activité sucrière. • Volonté d'apporter une certaine souplesse au niveau de l'approbation des plans d'entreprises qui est confiée au représentant local de l'État (Préfet), et d'assurer une cohérence avec la stratégie de la filière canne approuvée en novembre 2015

2016	<ul style="list-style-type: none">• Modifications de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole et de l'aide au maintien de l'activité sucrière.• Le dispositif de l'aide au maintien de l'activité sucrière des DOM a été prolongé dans sa configuration actuelle jusqu'au terme de la campagne de commercialisation des sucres 2016/2017 par l'agrément d'avenants aux plans d'entreprise 2006-2015.• Modification de la répartition entre DOM des quantités globales de rhum agricole pouvant bénéficier de l'aide à la transformation de canne en rhum agricole. L'aide repose sur l'attribution d'un contingent d'hectolitre d'alcool pur (HAP) pour chaque DOM établi sur l'historique de production de rhum agricole.
-------------	---

5.4 Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification

<p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide à la production de semences et plants intègre désormais les plants de Wassäi. • Les bénéficiaires de l'aide au transport sont étendus aux transformateurs. • Le montant de l'aide au transport local > 200 km passe de 60€/tonne à 79 €/tonne. • L'aide au stockage à température dirigée intègre la Guadeloupe pour tout fruit ou légume issu de la production locale. • L'aide à la production de plantes à parfum et médicinales incluent désormais les Gèranium Rosat – Fleur Jaune ; Ayapana – Ambaville – Lingue Café – Citronnelle – Benjoin – Joli cœur ; Change écorce – Orthosiphon ; Bois de pêche marron ; Bois d'arnette – Cannelle ; Verveine citronnelle – Liane d'olive – Romarin – Menthe – Basilic ; Patte poule – Jamblon – Bois d'ostho – Café marron – Bois d'olive blanc et noir ; et Bois maigre – Piment – Cerise à côtes. Cette aide est versée par tonnage livré de plantes vertes, avec un montant maximum d'aide à l'hectare cultivé. • Dispositif Mayotte : suppression de la majoration « produisons autrement », non demandée dans le cadre de l'aide à la production des filières végétales de Mayotte, dans un souci de simplification du programme.
<p>2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide à la production de semences et plants intègre désormais les plants de tomates greffés • Le montant unitaire de l'aide au transport local livraison passe de 25 à 50 €/t de produits. • Les montants unitaires de l'aide à la production de vanille verte passent de 7,5 à 5 €/kg de vanille verte pour les productions hors IGP et de 10 à 12 €/kg pour celles sous IGP. Les majorations, désormais appliquées pour les rendements dépassant 40 kg/ha (contre 30 auparavant), passent de 750 à 650 €/ha pour les cultures de sous-bois.
<p>2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'aide à la promotion et à la communication. L'aide vise à valoriser et promouvoir les productions locales de qualité auprès des consommateurs ainsi que les opérateurs de la distribution. De plus, il s'agit de soutenir la consommation de produits frais ou transformés issus de matières premières locales. L'objectif du soutien est de faire connaître aux consommateurs les produits locaux ainsi que d'inciter les consommateurs à consommer des fruits et légumes et à choisir les produits locaux. • L'aide à la production de semences et plants devient une aide à part entière. L'aide était auparavant incluse dans les aides d'accompagnement des filières. Le fonctionnement de l'aide reste inchangé. • Mise en place de l'aide à la production de plants sains à Mayotte. L'objectif du dispositif est de favoriser la diffusion de plants sains auprès des producteurs de Mayotte permettant à, la fois de limiter le recours aux intrants chimiques phytosanitaires, de résister aux maladies menaçant la pérennité de certaines productions, de satisfaire la demande des consommateurs locaux sur les marchés les moins bien alimentés par la production locale. Les productions essentiellement concernées sont les agrumes. • L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer vient en complément des aides à la commercialisation locale sur le marché local ou à la transformation. Auparavant, l'aide étaient incluse dans la catégorie d'aides à la mise en marché. Le fonctionnement de l'aide reste inchangé. • Mise en place des aides à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane. Cette aide a pour objectif de favoriser le développement de l'agriculture en vue de répondre aux besoins alimentaires de la population locale dans les zones isolées de la Guyane. Ces zones, non accessibles par voie terrestre, présentent des contraintes tant au niveau de la production que de la mise sur le marché des produits entraînant des surcoûts supplémentaires pour les agriculteurs. Seuls les agriculteurs présents sur 7 communes sont éligibles au dispositif : Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi, Ouanary, Camopi, Saül, Saint Elie.

	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la production de vanille verte : élargissement du dispositif aux producteurs labellisés IGP. • Mise en place de l'aide au stockage à température dirigée. Cette aide vise à compenser les surcoûts liés au traitement de pré-stockage et de stockage des produits frais et surgelés à La Réunion et permettre ainsi de positionner le produit sur le marché en fonction de la demande des clients, d'améliorer la qualité et la compétitivité des produits mis sur le marché local et export, et de favoriser les « innovations produit » pour le marché de la transformation.
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la demande de la DG AGRI, par décision de décembre 2017, l'aide à la relance de la production structurée dans le cadre du projet interprofessionnel réunionnais a été fusionnée avec l'aide d'accompagnement et d'animation interprofessionnelle telle que définie dans le tome 1 – mesure 1 du programme POSEI 2018. • Les conditions d'éligibilité aux aides d'accompagnement des filières ont été allégées à l'existence d'un contrat de commercialisation ou d'approvisionnement. Auparavant, ce critère requérait l'existence d'un contrat de commercialisation ou d'approvisionnement entre un producteur et une structure de commercialisation. • Financement des aides d'accompagnement des filières pour un montant annuel de 3,15 millions d'euros (contre 3,05 millions d'euros auparavant). • Aide au transport : élargissement de la liste des bénéficiaires éligibles à l'aide pour permettre aux structures collectives supportant les coûts du transport pour l'étape de collecte d'être éligibles. • Elargissement des critères d'octroi de l'aide au transport en Guyane, avec reprise pour la Guyane d'une étape de transport déjà prévue aux Antilles et à la Réunion. L'aide est ainsi également octroyée pour la collecte des produits de diversification végétale du lieu de production (parcelle), bord du champ, jusqu'au centre de regroupement de l'offre et/ou de conditionnement ou de transformation locale. • Aide au conditionnement : révision du plafond du montant de l'aide à 70 €/t pour le marché local et à 190 €/t pour le marché de l'Union Européenne continentale, pour la Guadeloupe, Martinique et Guyane, pour les produits de diversification végétales hors produits de la floriculture. • Elargissement du cadre des aides à la production de semences et plants à l'ensemble des DOM.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la transformation du manioc en couac, le montant global de l'aide est désormais fixé dans la limite d'une enveloppe de 300 000 euros par an. • Pour la Guyane, l'aide au transport est octroyée pour les produits de diversification végétale frais, épluchés, ou congelés ainsi que les produits dont la transformation est issue d'une parcelle ou d'un bord de champ. • Afin de favoriser l'utilisation des plants résistants dans les DOM, les plants produits en Guadeloupe ou à la Réunion peuvent désormais être expédiés vers un autre DOM. • L'aide à la production de plantes à parfum et médicinales dans l'optique de favoriser le développement de leur production dans les DOM, ne s'applique plus uniquement à des situations agricoles difficiles. • Ajout de critères aux conditions d'éligibilité à l'« Aide à la fabrication des produits des filières végétales de Mayotte » : sont ainsi éligibles à l'aide de base les produits fabriqués localement à base de produits locaux, à l'exception des produits de la catégorie C (aliments prêts à l'emploi pour animaux d'élevage et autres animaux, appartenant au chapitre NC 23). • Mise en application, pour le montant de l'« Aide à la fabrication des produits des filières végétales de Mayotte », des modalités acceptées lors des modifications POSEI 2016 pour créer des conditions de majoration incitant à la création de GIEE. Des taux dégressifs vont être progressivement appliqués aux structures collectives non GIEE, jusqu'à une suppression complète de la majoration dès 2019.

	<ul style="list-style-type: none"> • Correction d'une erreur de rédaction du POSEI 2016 : pour l' « Aide à la commercialisation des produits des filières végétales de Mayotte », les majorations sont bien comptées à la tonne et non par bénéficiaire.
--	--

5.5 Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales

5.5.1 Primes animales

2021	Mise à jour des enveloppes par aide au vu de l'évolution des aides, des prévisions d'évolution de l'utilisation de celles-ci et de l'augmentation de l'enveloppe de crédits nationaux à hauteur de 5 M€.
2020	Aucune modification.
2019	Aucune modification.
2018	Aucune modification.
2017	Aucune modification.
2016	Aucune modification.

5.5.2 Structuration de l'élevage

Guadeloupe

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du montant unitaire de l'aide à l'adaptation de la production organisée aux besoins du marché pour les bovins viande, afin de simplifier la répartition du versement entre l'association Sélection Créole et IGUAVIE. • Revalorisation du montant unitaire de l'aide à la sélection génétique de la race bovine créole, afin de simplifier la répartition du versement entre l'association Sélection Créole et IGUAVIE. • Mise à jour des enveloppes par aide au vu de l'évolution des aides, des prévisions d'évolution de l'utilisation de celles-ci et de l'augmentation de l'enveloppe de crédits nationaux à hauteur de 5 M€. • Introduction d'une nouvelle aide au transport d'aliments pour animaux à Saint Martin, pour prendre en charge le surcoût du transport de l'aliment fini par bateau de l'usine située en Guadeloupe jusqu'à l'île de St-Martin.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du chapitre descriptif et du diagnostic des filières d'élevage de Guadeloupe, par l'intégration des dernières données économiques (2016) et structurelles (2018). Ces nouvelles données permettent d'actualiser la situation des

	<p>filères au regard de leurs évolutions depuis le démarrage du programme POSEI, et d'exposer les facteurs actuels de leurs difficultés de développement en Guadeloupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du périmètre de l'interprofession IGUAVIE. • Dans l'objectif stratégique de « garantie d'un revenu aux producteurs par l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs », le programme introduit un nouveau réajustement du niveau des aides telles qu'elles existaient en 2015 pour tenir compte des résultats insuffisants du nouveau programme mis en œuvre à partir de 2016. Les nouveaux montants se basent sur un revenu de référence actualisé d'après l'IEDOM. • Modification des objectifs stratégiques de l'aide en faveur des productions animales, suite à l'annulation du projet de développement des filères proposé par l'IGUAVIE en 2015. La stratégie de l'aide repose désormais sur le développement d'une production de qualité vendue sur le marché local et garantissant un revenu aux éleveurs. • Revalorisation des taux d'aides à la production pour les filères bovins-viande et porcins, tant pour la part qui est reversée à l'éleveur que pour celle qui reste au groupement, afin de conforter l'équilibre économique de l'exploitation et le revenu de l'éleveur et d'améliorer le soutien aux coûts des principales opérations effectuées par les groupements. • Revalorisation du taux d'aide à la production pour la filière cunicole afin d'harmoniser le montant avec celui de la Martinique.
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une « Aide au développement de la production des îles du Sud (Marie-Galante et La Désirade) » pour faciliter l'abattage des animaux de ces îles en Guadeloupe continentale. • Mise en place d'une « Aide à la commercialisation sur le marché local » pour soutenir la mise en marché des produits de l'élevage face aux produits de dégagement au sein de la grande distribution et de la restauration hors foyer.
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Majoration des aides aux transport et traitement des issues d'abattoirs et d'ateliers de transformation de 200€/tonne de déchets traités pour le transport des îles de l'archipel (Marie-Galante et Saint-Martin) vers la Guadeloupe continentale. • Modification de l'aide à l'observatoire des prix et de la consommation : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans l'aide à l'animation et à la gestion du programme des filières d'élevage (tome 1).
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des taux d'aides à la production pour les filières bovines, volailles et porcines. Les montants unitaires sont à nouveau majorés de 20% pour les exploitations certifiées en agriculture biologique ainsi que les exploitations ou ateliers mis en service depuis moins de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'application du programme. • L'aide au transport des issues d'abattoirs et d'ateliers de découpe de Guadeloupe inclut désormais le traitement de ces issues, pris en compte à hauteur de 300 €/tonne de déchets. • Ajout d'un nouvel indicateur dans le suivi-évaluation : l'évolution des quantités transformées par filière. • Création de « L'aide au stockage du porc », dont l'objectif est de soutenir le stockage temporaire en froid négatif de viandes afin de décaler leur mise sur le marché pour pouvoir assurer une meilleure cohérence entre l'offre et la demande. Le montant unitaire est de 0,25 €/kg pour 200 kg maximum. • Modification de l'aide à l'animation, à la mise en œuvre et à la gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans

	l'assistance technique (tome 1).
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification par regroupement de certaines aides à la production en une « aide unique » versée aux groupements de producteurs. • Les aides à la production (amélioration de la productivité, sécurisation des élevages, achat de reproducteurs locaux, cultures fourragères, acquisition de coproduits végétaux, incitation à l'organisation) sont fusionnées au sein de « l'Aide à l'adaptation de la production organisée aux besoins du marché ». Les soutiens sont perçus par les groupements de producteurs qui les reversent aux éleveurs, bénéficiaires finaux. Pour chaque filière un cahier des charges est établi, l'aide est modulée en fonction de la notation obtenue par chaque groupement au regard du cahier des charges. L'aide est versée en fonction des quantités produites (kg carcasse de viande, kg net de miel, nombre d'œufs du groupement et selon un barème par espèce ou production. • Création d'une aide pour favoriser la sélection génétique de la race créole. • L'aide au transport et à la collecte pré et post abattage (animaux vivants et viandes) est réduite au transport des issues d'abattoir et d'atelier de transformation.

Guyane

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des enveloppes par aide au vu de l'évolution des aides, des prévisions d'évolution de l'utilisation de celles-ci et de l'augmentation de l'enveloppe de crédits nationaux à hauteur de 5 M€. • Majoration de 20% du montant unitaire de l'aide à l'incitation à l'organisation pour les animaux et œufs issus d'une exploitation certifiée en agriculture biologique, et ajout d'un indicateur de suivi : « Nombre d'éleveurs certifiés AB ». • Revalorisation du plafond du montant unitaire de l'aide à l'insémination artificielle pour les bovins pour inciter au recours à l'IA et répondre au fort besoin de renouvellement en élevage brahman. • Elargissement de l'aide à l'achat de reproducteurs locaux à l'achat de reines et d'essaims pour les apiculteurs. • Elargissement de l'aide à l'amélioration de la productivité des élevages à la filière volailles de ponte. • Ajout d'un montant d'aide pour les œufs liquides dans le cadre de l'aide à la livraison des viandes et des œufs. • Suppression de l'aide à l'incitation à l'organisation de la filière apicole et création en remplacement d'une aide au maintien sanitaire des colonies. • Suppression de l'aide à la valorisation et l'acquisition de coproduits végétaux produits localement, destinés à l'alimentation du cheptel. • Revalorisation des montants d'aide pour les viandes commercialisées en agriculture biologique en restauration hors foyer, pour compenser des surcoûts de production et commercialisation, et appuyer le développement du marché de la restauration hors foyer pour les produits bio dans le cadre de la loi EGALIM. • Introduction d'une aide à la commercialisation des poules de réforme congelées. • Introduction d'une aide à la commercialisation sur le marché local.
------	---

2020	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation du chapitre présentant le diagnostic et la stratégie de développement des filières d'élevage de Guyane, avec notamment l'ajout des données de résultats des filières en 2017. Pour l'aide à l'amélioration de l'affouragement et à la production de céréales et oléoprotéagineux, une majoration de 100€/ha/an pour les fourrages récoltés en agriculture biologique est sollicitée, afin de tenir compte des surcoûts induits par la conduite en bio.
2019	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'aide à la sécurisation des élevages d'ovins-caprins de Guyane, une précision est apportée : le transport des chiens de berger ou de garde est pris en charge dans l'assiette de l'aide. Revalorisation de l'aide à la commercialisation de viandes de volailles produites localement auprès de la restauration hors foyer.
2018	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'aide à la spécialisation des ateliers de production animale, une précision est apportée : l'éleveur qui achète les animaux est défini comme bénéficiaire unique de l'aide. Pour l'aide à l'amélioration des performances des élevages – filière ovins-caprins : Suppression du plafond, et ajout d'un critère de poids carcasse, qui doit être supérieur à 10kg pour que la carcasse soit éligible. Pour l'aide à la livraison des viandes et des œufs, une précision est apportée : dans le cas de la viande transformée ou découpée, l'aide est accordée au kg carcasse pour les transports entre la sortie de l'abattoir et le point de transformation, ainsi qu'au kg de viande transformée pour le transport entre le point de transformation et le point de vente. Pour l'aide à la commercialisation de viandes produites localement auprès de la restauration collective : suppression du terme « collectives » dans la dénomination des bénéficiaires et des conditions d'éligibilité car l'aide peut être attribuée à des entités économiques qui ne sont pas des structures collectives au sens strict.
2017	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'aide à l'achat de reproducteurs locaux, ajout des Bubalins dans la période de détention obligatoire à compter de la date d'achat pour les animaux (30 mois consécutifs). Pour l'aide à l'amélioration de la performance des élevages : suppression du plafond spécifique à l'agriculture biologique afin de favoriser son développement. Pour l'aide à la collecte des animaux et des œufs, une précision est apportée : seuls les trajets comportant un transport effectif d'animaux est éligible à l'aide. Concernant la même aide et la filière petits ruminants, le plafond financier de la filière disparaît et est remplacé par un plafond par exploitation comme pour les autres filières. Création d'une aide à l'incitation à l'organisation de la filière apicole. L'objectif est ici d'inciter les apiculteurs à regrouper l'offre de production pour faciliter

	<p>l'approvisionnement des marchés en quantité, en qualité et en régularité. Il s'agit également d'augmenter le nombre de ruches par apiculteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'aide à l'animation, à la mise en œuvre et à la gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans l'assistance technique (tome 1).
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'éligibilité des éleveurs individuels pour les deux aides suivantes : Aide à l'amélioration de l'affouragement et à la production de céréales et oléo protéagineux ; Aide à la valorisation et l'acquisition de coproduits végétaux produits localement, destinés à l'alimentation du cheptel ;

Martinique

2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour des enveloppes par aide au vu de l'évolution des aides, des prévisions d'évolution de l'utilisation de celles-ci et de l'augmentation de l'enveloppe de crédits nationaux à hauteur de 5 M€. ▪ Mise à jour de l'état des lieux des filières de production animales en Martinique (forces et faiblesses, production, situation).
2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation du chapitre présentant la situation des filières d'élevages de la Martinique, avec l'ajout des données de résultats des filières en 2017.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour l'aide aux produits de l'élevage, une précision de rédaction est apportée sur la ligne de partage avec les IAV pour les volailles. ▪ Fusion de l'aide à l'insémination artificielle avec l'aide à la sélection génétique.
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour toutes les aides à la structuration de l'élevage, une précision de rédaction est apportée : les bénéficiaires sont les structures collectives « agréées par l'administration », et non plus « adhérentes de l'AMIV ». ▪ Suppression de l'aide à la « professionnalisation » des filières pour subventionner les formations, les études, et autres prestations ▪ Modification de l'aide à l'observatoire des prix et de la consommation : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans l'aide à l'animation et à la gestion du programme des filières d'élevage (tome 1).
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme d'aides a été revu dans un objectif de simplification. Les aides destinées aux éleveurs ont été regroupées au sein de <ul style="list-style-type: none"> ○ L'« Aide aux Produits de l'élevage », avec l'objectif de répondre aux attentes des différents acteurs en offrant des produits d'élevage réguliers en quantité et en qualité et à un juste prix protégeant le revenu de l'éleveur. Cette aide est attribuée en fonction du respect de critères qualitatifs pour l'éleveur et d'un forfait pour le groupement auquel il appartient. ○ L'« Aide à la sélection génétique », avec l'objectif de recentrer l'action génétique sous la responsabilité des O.S en leur accordant une aide au kg de carcasse produit dans le département et pour mener des actions pour chacune des filières afin d'améliorer les résultats techniques. ▪ Suppression de l'aide à la collecte du lait et des animaux vifs car elle a été prise en compte dans l'aide aux produits d'élevage.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'aide au transport des produits réfrigérés subsiste ▪ Modification de l'aide à l'animation, à la mise en œuvre et à la gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans l'assistance technique (tome 1).
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification de la période de détention des truies (24 mois contre 30 auparavant) pour l'aide à l'achat de reproducteurs

La Réunion

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des enveloppes par aide au vu de l'évolution des aides, des prévisions d'évolution de l'utilisation de celles-ci et de l'augmentation de l'enveloppe de crédits nationaux à hauteur de 5 M€.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation et précision du chapitre présentant la situation, l'évolution et le diagnostic des filières d'élevage de la Réunion, avec notamment la suppression des données de diagnostic 2006, la mise à jour ou l'ajout des données 2017, et l'ajout de l'état des forces et faiblesses pour les filières bovins-viande, bovins-lait, porcins. • Précision sur le type de produits auxquels la production locale doit faire face et qu'elle n'est pas en capacité de concurrencer : « des produits importés à très bas coûts ». • Actualisation du chapitre présentant la stratégie de développement des filières d'élevage de La Réunion, avec l'introduction du nouveau projet « VIANDE PEI : DEFI BIO 2018-2025 » et identification des soutiens à ce projet intégrés dans les soutiens existants du programme POSEI. • Dans les « Aides à la communication DEFI », actualisation des partenaires des filières animales locales identifiés et ajout d'un objectif portant sur la valorisation de la production issue d'élevages certifiés « BIO ». • Modification de l'« Aide DEFI Qualité Responsable » : majoration de 20% de l'aide pour les productions de volailles labellisées en AB afin de compenser les surcoûts induits par le respect du cahier des charges ; actualisation de la partie introductive pour intégrer le soutien à l'agriculture biologique au regard des exigences agro-environnementales supplémentaires que son cahier des charges implique pour les maillons de la production et de la transformation par rapport aux objectifs du programme DEFI Responsable ; ajout d'un nouvel indicateur dans le suivi-évaluation : part des tonnages/animaux éligibles au cahier des charges DEFI Qualité Responsable BIO. • Dans « l'Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (Aide DEFI Commercialisation) », mise à jour des structures de première commercialisation bénéficiaires et modification de forme des conditions d'éligibilité. • Modification de l'« Aide DEFI à la croissance maîtrisée de la production (Projet DEFI) » pour la filière laitière : augmentation du plafond de vaches laitières aidées sans modification de l'aide totale attribuée (baisse du montant unitaire aux volumes de laits produits), afin de soutenir l'installation de nouveaux éleveurs et d'encourager l'augmentation de la production et la productivité. • Modification de l'« Aide DEFI à la transformation » :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ précision de la partie introductive pour distinguer les génisses à viande des génisses laitières, identifier les surcoûts de stockage en congelé de la filière volaille et intégrer le soutien à la fabrication des produits découpés BIO par la prise en charge des surcoûts liés à la découpe de ces produits. ● Ajout d'une aide à la découpe pour le poulet Bio par rapport au « Poulet conventionnel congelé » visant à compenser les coûts de découpe du poulet issu d'élevages interprofessionnels BIO pour éviter de renchérir démesurément le prix de la production locale BIO vendue aux consommateurs et ainsi gagner des parts de marché sur des produits hauts de gamme labellisés.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à jour des données de diagnostic 2010, avec l'entrée de la filière cunicole dans l'interprofession et actualisation du chapitre présentant la stratégie de développement des filières d'élevage de La Réunion pour introduire le projet « DEFI Responsable ». ● Fusion des deux aides aux actions de communication DEFI et harmonisation du texte avec celui des autres DOM. ● Baisse du montant unitaire de l'aide à la collecte pour la filière ovin-caprin en faveur d'une nouvelle aide à la qualité. ● Modification dans le libellé de l'« Aide au produit d'exigence cœur pays » qui devient « Aide DEFI Qualité Responsable » pour intégrer les enjeux agroécologiques, et ajout d'un paragraphe « Suivi-évaluation ». ● Modification dans le libellé de l'« Aide DEFI commercialisation » qui devient « Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais », et actualisation de la partie introductive de l'aide. ● Ajout d'une partie introductive pour l'« Aide DEFI à la croissance maîtrisée de la production », et modification de la dégressivité des montants annuels de l'aide pour mieux adapter l'aide à la situation des éleveurs. ● Création de l'« Aide DEFI à la transformation » en remplacement des 5 aides existantes pour rendre plus lisible le dispositif de l'aide. ● Création de l'« Aide DEFI à la préservation des débouchés de la viande sur le marché local de l'aide à la préservation des débouchés sur le marché local » en remplacement de 2 aides existantes « Aide à la préservation de débouchés sur le marché local, filière porcine » et « Aide à la préservation de débouchés sur le marché local, filière cunicole » et extension à la filière bovine viande. ● Création de l'« Aide à la qualité » pour un soutien à un produit filière homogène respectant un cahier des charges « qualité » défini pour la filière.
2018	<p>Modification de l'aide à l'observatoire des prix et de la consommation : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans l'aide à l'animation et à la gestion du programme des filières d'élevage (tome 1).</p> <p>Précision de forme sur l'éligibilité des petits ruminants aux aides communes à toutes les filières d'élevage de la Réunion.</p> <p>Pour l'aide à la collecte en ovins-caprins, l'aide est restreinte aux seuls animaux collectés pour l'abattage.</p>
2017	<p>Les carcasses de jeunes bovins laitiers et génisses laitières deviennent éligibles à l'aide à la transformation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Suppression de l'aide à la congélation des peaux de la viande de lapin et remplacée par une aide à la découpe du lapin.

	<ul style="list-style-type: none"> • Caprins : Elargissement des races éligibles à l' « Aide pour favoriser le recours à l'insémination artificielle » jusqu'ici réservée à la race Boer. • Augmentation de l' « Aide à la commercialisation dans les structures organisées » pour les caprins • Suppression des aides à l'accroissement de cheptels et à l'acquisition. <p>Modification de l'aide à l'animation, à la mise en œuvre et à la gestion du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales : suppression dans le tome structuration de l'élevage et ajout dans l'assistance technique (tome 1).</p>
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des aides à la filière apicole : l'aide au maintien sanitaire est abaissée et l'aide à la commercialisation est augmentée pour renforcer l'organisation de la filière

Mayotte

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des montants par aide afin de tenir compte des prévisions d'évolution de la consommation des aides. • Suppression de la majoration « produisons autrement », non demandée dans le cadre des aides à la production et à la fabrication des filières animales de Mayotte, dans un souci de simplification du programme. • Mise en place de la dégressivité annoncée dans le programme POSEI 2020 pour les montants unitaires d'aide à la commercialisation des produits de la filière volailles.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Les montants d'aide de base de l'aide à la fabrication des produits des filières animales de Mayotte évoluent. L'aide est désormais accordée pour la fabrication d'ovoproduits issus d'œufs locaux. • Les produits laitiers aidés dans le cadre de l'aide à la commercialisation des produits des filières animales bénéficient désormais d'un taux unique majoré de 1€/kg dont le bénéfice est restreint aux structures collectives agréées GIEE.

5.5.3 Importation d'animaux vivants

2021	Pas de modification du programme.
2020	Diminution de l'âge minimum pour les bovins reproducteurs de races, de 10 à 6 mois. Diminution des montants forfaitaires pour les œufs à couver en Guadeloupe et Martinique
2019	Il est précisé que les montants d'aides unitaires sont des plafonds, afin de pouvoir être ajustés plus facilement en cas d'évolution des surcoûts que l'aide vise à compenser.
2018	Instauration d'une période de détention obligatoire de 28 jours pour les volailles. Diminution des montants forfaitaires pour les œufs à couver en Guadeloupe et Martinique. Attribution d'un quota financier d'importation d'animaux vivants à Saint-Martin.

2017	Ajout de codes correspondant aux buffles (01 02 31 ; 01 02 39).
2016	Pas de modification du programme.

5.6 Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement

Le système CALAO (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer) a été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011. Dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais, le système CALAO a été élargi aux autres RUP françaises début 2012.

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Martinique / secteur céréales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Baisse des volumes de tourteaux issu de l'extraction de l'huile soja non OGM de 139,4 tonnes pour un montant de – 20 213€ entre 2020 et 2021. ○ Mise en place d'une ligne de production d'aliments bétail bio par le provendier associant l'ouverture d'un quota d'importation de matières premières bio pour les nomenclatures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1005900090 Maïs Bio ▪ 2304000000 Tourteaux de soja Bio ▪ 2306300000 Tourteaux de tournesol bio ▪ 1001990094 Blé Bio ▪ 2302301000 Son Farine Bio ▪ 1507909000 Huile de Soja Bio ○ Le quota 2021 s'élève à 200 tonnes en 2021 avec perspective d'atteindre 1 000 tonnes à terme. En contrepartie, les quotas financiers alloués aux tourteaux de soja (non bio) et aux préparations de fruits ont été diminués. Il n'y a donc aucun impact financier. • Martinique / secteur préparation de fruits et légumes : baisse du quota de 48 tonnes pour les préparations de fruits et légumes à l'exclusion des produits contenant des fruits tropicaux pour un montant de – 16 800€. • Guyane : Ajout de matières premières (pulpes de fruits – NC 2007 99 33 25 et 2007 99 35 25) afin de permettre au fabricant local d'accroître sa gamme de yaourts.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Guadeloupe : Ajout du code 2309 90 96 39 (compléments minéraux vitaminés nécessaires à la fabrication locale d'aliments finis), en remplacement du code 2309 90 96 99 supprimé en 2019. • Guyane : Augmentation du quota pour les matières premières et diminution du taux d'aide pour les aliments finis dans un objectif de sécurisation de l'approvisionnement : mise à disposition de quotas suffisants pour le provendier local et incitation des éleveurs à se fournir auprès de celui-ci (et non à importer des aliments finis). • Martinique : Décision stratégique du provendier local de passer à un aliment du bétail sans OGM : un quota spécifique Tourteaux de soja non OGM a été ajouté avec un taux d'aide majoré. Le montant de l'enveloppe nécessaire a été pris sur les quotas céréales, huiles végétales, préparations de fruits et produits laitiers, revus à la baisse. • Le coût d'approche pour les tourteaux non OGM était de 160 euros/T en avril 2019 et 156,35 euros/T en mai 2019. • Martinique : transfert d'enveloppe en faveur des tourteaux de soja non OGM (huiles végétales, préparation de fruits et légumes, produits laitiers)

<p>2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation globale de l'enveloppe du RSA de 289 048,045 € pour les secteurs des produits laitiers et préparation des fruits et légumes sur l'ensemble des DOM. • Secteur céréales <ul style="list-style-type: none"> ○ Tous DOM : plusieurs codes NC relatifs au secteur des céréales (Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (marchandise communautaire)) ont été mis à jour suite à une modification de la nomenclature des douanes, sans incidence sur les volumes demandés ou les montants d'aide. ○ Guadeloupe : intégration de 3 nouveaux codes à enveloppe constante dans le secteur des céréales. ○ Guyane : séparation des quotas de produits destinés à la production locale d'aliments pour animaux et des produits destinés directement à l'alimentation animale pour avoir la même répartition que l'ensemble des DOM (une fongibilité de 20% pourra s'appliquer entre ces 2 quotas). • Secteur préparation de fruits et légumes <ul style="list-style-type: none"> ○ Guadeloupe : augmentation du quota de +644 t (+225 450€) pour les introductions de « Préparations de fruits et légumes à l'exclusion des produits contenant des fruits tropicaux ». Cette augmentation intervient dans le cadre de la correction d'une erreur de code (2009 49 30 91) via l'ajout de deux codes (2009 89 73 13 et 2009 90 49 00) manquants. • Secteur produits laitiers <p>Guadeloupe : augmentation du quota pour les introductions de produits laitiers de +636,5 t (+63 750€).</p>
<p>2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du quota global de produits destinés à l'alimentation animale pour le secteur céréales en Guyane, et intégration d'un sous-quota spécifique pour les complexes de minéraux et de vitamines intégrés dans les aliments pour animaux. Ce sous-quota fait l'objet d'un relèvement de l'aide à hauteur de 240 €/t. • Réallocation de quotas pour le secteur céréales, huiles végétales, produits laitiers et préparation de fruits et légumes en Martinique et à Mayotte (tous groupes de produits confondus) afin de mieux correspondre à la réalité des besoins. Ajout de certains codes douaniers pour les fruits et légumes pour lesquels les autorités françaises ont obtenu des engagements quant à la non-superposition avec le dispositif du différentiel d'octroi de mer.
<p>2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En Guadeloupe : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les marchandises en provenance de l'UE : suppression des quotas pour les « produits laitiers » (-792 tonnes) et les « préparations de fruits, légumes » (-800 tonnes) soit un total de 359 994 €. Transfert des aides concernées à la mesure 5 en faveur des productions animales. - En ce qui concerne les pays tiers : ajout du produit « riz », au secteur « riz, semences et plants » pour un quota de 5 000 tonnes. • En Guyane, pour les marchandises en provenance de l'UE, transfert d'un quota de 5 744 € du secteur céréales vers le secteur huiles végétales, représentant une augmentation de 41,3 tonnes des quotas « huiles végétales », et une diminution de 36 tonnes des quotas « céréales destinés à la consommation humaine et à l'alimentaire animale ».

	<ul style="list-style-type: none"> • A Mayotte, suppression du produit « légume en conserve » en provenance des pays tiers.
<p>2015</p>	<p>Tous DOM : Mise en cohérence du programme POSEI RSA avec le dispositif octroi de mer (Décision du Conseil du 10 février 2004 révisée en décembre 2014) afin d'éviter le cumul des 2 dispositifs.</p> <p>Pour différencier les produits, leurs codes nomenclature douanière ont été détaillés (inscription de codes à 8 ou 10 chiffres au lieu de 4 ou 6) dans le programme POSEI RSA et certains produits retirés du programme.</p> <p>En Martinique, pour les marchandises communautaires, augmentation des quotas « céréales destinées à l'alimentation animale », et diminution des quotas « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine ».</p> <p>A Mayotte, les quotas ont été augmentés pour 3 groupes de produits :</p> <p><u>Pour les marchandises communautaires</u> : « préparations utilisées pour l'alimentation des animaux » (augmentation des contingents et ouverture aux produits non BIO mais dans le même temps diminution du taux d'aide unitaire (en €/tonne), soit une enveloppe restant inchangée) et « produits laitiers » (augmentation de l'enveloppe de 193%).</p> <p><u>Pour les marchandises en provenance de pays tiers</u> : « viandes et poissons ».</p> <p>Les autres quotas ont été diminués.</p>

6 Annexes

6.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL)		
Amélioration de l'auto-alimentation de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'importation de substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)	
Renforcement de la durabilité et de la résilience des entreprises et des filières				
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, et la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)
Consolidation et pérennisation du développement, de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (ATCL)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles				

6.2 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

Tableau 61 – Complémentarité sans double financement entre le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDR) des DOM

POSEI	FEADER			
Tout DOM	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion
MFPAL (mesures en faveur des productions agricoles)	M4 investissements physiques Investissements dans l'outil agro-industriel (canne, filières animales et végétales)	M4 – investissements physiques Investissements dans l'outil agro-industriel, en particulier construction d'un pôle agroalimentaire dans l'Ouest Guyanais, création d'une plateforme de collecte et stockage de fruits et légumes.	M4 investissements physiques Investissements dans l'outil agro-industriel (canne, filières animales et végétales)	M4 investissements physiques Investissements dans l'outil agro-industriel (canne, filières animales et végétales)

Dans l'objectif d'améliorer l'approvisionnement local :

- Le FEADER accompagne les investissements dans les exploitations agricoles et les outils de transformation.
- Le POSEI intervient par des aides directes ou indirectes aux productions incitant à la productivité et à la structuration.

Les deux programmes visent ainsi à améliorer la performance des filières locales par deux voies distinctes et complémentaires : l'amélioration des outils et le soutien à la production.

POSEI	FEADER			
Tout DOM	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion
<p>Aides transversales</p> <p><i>-Réseau de référence :</i></p> <p>Elaboration et collecte des références technico-économique</p> <p>Suivi et évaluation des filières</p>	<p>M1 – Transfert de connaissances et actions d'information</p> <p>Volet A : financement de l'encadrement technique des différents groupements de producteurs</p> <p>Volet B : diffusion de connaissances techniques (programmes avec CTCS, IT2)</p> <p>M16.2 Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et technique</p> <p>Appel à projets ouverts</p>	<p>M1 – Transfert de connaissances et actions d'information</p> <p>Volet A : formation professionnelle : élevage et production fruits et légumes</p> <p>Volet B : nombreuses opérations comprenant des actions de professionnalisation couvrant l'ensemble des filières et un appui administratif aux agriculteurs</p> <p>M16.2 Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et technique</p> <p>Appel à projets ouverts</p>	<p>M1 – Transfert de connaissances et actions d'information</p> <p>Volet A : professionnalisation en vue d'améliorer et sécuriser le développement économique</p> <p>Volet B : financement de l'encadrement technique des différents groupements de producteurs</p> <p>Volet C : programmes avec CIRAD, CTCS, IKARE, IT2)</p> <p>M16.2 Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et technique</p> <p>Appel à projets ouverts</p>	<p>M1 – Transfert de connaissances et actions d'information</p> <p>Volet 11 : financement de l'encadrement technique : 29 organismes d'animation et de développement</p> <p>Volet 12 : Appui technique personnalisé : 18 dossiers concernant les différentes filières</p> <p>Volet 32 : 2 actions coordonnées en faveur de l'expérimentation et la vulgarisation en matière de santé animale et de protection des végétaux</p> <p>Volet 4 : 2 programmes de formation concernant 1640 stagiaires</p> <p>M16.2 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique</p>

Le FEADER finance, à travers la mesure 1, des actions portant sur la formation professionnelle, l'acquisition de compétences ainsi que des activités de démonstration et des actions d'information.

Dans l'objectif d'acquérir des connaissances sur les filières agricoles :

- Les aides transversales du POSEI financent notamment la mise en place de réseaux de référence visant à recueillir des données en exploitation pour créer des références technico économiques des différents systèmes de production sur les différentes filières. L'analyse de ces données a pour objectif l'amélioration des pratiques dans les exploitations et la facilitation de prise de décision par l'administration
- Le FEADER, à travers la mesure 1 permet l'encadrement technique, le conseil personnalisé aux exploitants et la formation individuelle ou collective ainsi que le contrôle de performance individuel des animaux des élevages.
- A travers la mesure 16.2, le FEADER soutient des projets collectifs destinés à la structuration des filières en finançant notamment des programmes de recherche et de développement de technique.

Ces actions financées par le FEAGA ou par le FEADER n'ont pas les mêmes objectifs et ne correspondent pas aux mêmes sujets. Ces actions peuvent parfois être complémentaires.

Suite tableau 38

POSEI	FEADER			
Tout DOM	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion
MFPAL (Mesures en faveur des productions agricoles)	M3 - Promotion des signes de qualité Poursuite des projets initiés en 2008 concernant le développement de l'IGP melon de Guadeloupe	M3 - Promotion des signes de qualité Pas activée	M3 Promotion des signes de qualité Actions concernant les signes officiels de qualité « agriculture biologique » et « rhum agricole de Martinique »	M3 Promotion des signes de qualité Pas activée
	M3 Information, et promotion pour les produits Sous signes de qualité dans le cadre de l'IGP melon de Guadeloupe	M3 Information, et promotion pour les produits Pas activée	M3 Information, et promotion pour les produits action pour « rhum agricole de Martinique »	M3 Information, et promotion pour les produits Pas activée

Dans l'objectif de déployer des systèmes de qualité alimentaires communautaires ou nationaux :

- Le FEADER peut soutenir la promotion mise en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur en ce qui concerne les produits relevant des systèmes de qualité européens (AOP, IGP, ...)
- Le POSEI aide à la mise en place des politiques de qualité au sein des structures collectives agréées en compensant les surcharges liées à la mise en place de ces pratiques (par exemple, l'aide à la production de vanille verte à La Réunion et la majoration attribué aux agriculteurs respectant le cahier des charges de l'IGP vanille de l'île de La Réunion). A travers les aides visant la structuration des filières, les interprofessions travaillent également à promouvoir la production locale auprès des consommateurs.

Les deux programmes visent ainsi à promouvoir des systèmes de qualités alimentaires différents : la production locale et les systèmes de qualités européens. Ce sont donc bien deux mesures complémentaires.

Le risque de double financement est écarté considérant que la mesure 3 n'est pas activé en Guyane et à La Réunion. Pour les Antilles, l'IGP melon de Guadeloupe et rhum agricole de Martinique ne bénéficient pas d'aide à ce titre dans le cadre du POSEI ;

POSEI	FEADER			
Tout DOM	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion
MFPAL / RSA :	<p>M10/M11/M13 Paielements agro- environnementaux (MAE, Bio, ICHN)</p> <p>Conduite raisonnée en bananeraie, conversion et maintien de l'agriculture biologique, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques</p>	<p>M10/M11/M13 Paielements agro- environnementaux (MAE, Bio, ICHN)</p> <p>En particulier conversion et maintien de l'agriculture biologique, gestion du système herbager.</p>	<p>M10/M11/M13 Paielements agro- environnementaux (MAE, Bio, ICHN)</p> <p>Forte mobilisation notamment concernant la conduite raisonnée en bananeraie, conversion et maintien de l'agriculture biologique.</p>	<p>M10/M11/M13 Paielements agro- environnementaux (MAE, Bio, ICHN)</p> <p>Bonne mobilisation notamment concernant la culture de la canne, la conversion et le maintien de l'agriculture biologique.</p>

L'octroi des aides du PDR est conditionné à des objectifs spécifiques et très précis, relatifs notamment à l'amélioration de la performance environnementale des exploitations agricoles. La mise en œuvre de pratiques spécifiques entraîne un surcoût de production que le soutien du FEADER vient compenser. Par exemple, pour l'agriculture biologique, le soutien à la conversion compense les manques à gagner des producteurs durant cette période de conversion. Ils mettent en œuvre les techniques liées à l'agriculture biologique, sans que leur production puisse être commercialisée. La conséquence est que les producteurs subissent une perte de revenus : le rendement des parcelles menées en bio est moindre, mais les prix de vente, conventionnels, ne sont pas plus élevés. L'aide à la conversion permet aux producteurs de passer le cap de la conversion.

Il est clair que les soutiens du POSEI répondent à une logique différente puisqu'il s'agit non-pas de compenser une pratique agricole, mais une situation géographique particulière : l'éloignement et l'insularité ou l'isolement. En reprenant l'exemple des produits biologiques, les aides accordées au titre de la consommation locale de fruits et légumes, le sont pour le même motif que pour les produits conventionnels : encourager une production endogène et non pas pour compenser la conversion à la production biologique.

Ainsi, de la même manière que les aides du premier pilier peuvent adresser un soutien différencié aux jeunes agriculteurs de toute l'UE, le POSEI apporte un soutien spécifique qui répond à une situation particulière, sans pour autant recouper le soutien accordé pour les actions environnementales.